

Les aéroports

Saint-Hubert et Saint-Jean aideront Dorval en 67 • En page 37

Québec et Paris créeront des centres de recherches



1,600,000 plaques à renouveler

Mme Claire Kirkland-Casgrain, ministre provincial des Transports, a officiellement lancé ce matin l'opération "plaques d'immatriculation 66". Le ministre a présenté la première plaque d'immatriculation au directeur du bureau des véhicules automobiles, M. Roland Baribeau. Cette petite cérémonie a

été accompagnée d'un nouvel appel en faveur d'un geste de collaboration de la part des automobilistes québécois... appel qui semble avoir été particulièrement bien entendu à Montréal, comme en fait foi notre photo. (Voir en page 3)

photo Michel Gravel, LA PRESSE

L'opinion canadienne est de plus en plus favorable à l'adhésion à l'OEA

— Pearson

KINGSTON. (AFP) — "Le Canada reconnaît la nécessité de renforcer ses liens avec les autres pays américains et l'opinion canadienne est de plus en plus favorable à une adhésion à l'Organisation des États américains", a déclaré hier M. Lester Pearson, premier ministre canadien, au cours d'une

conférence de presse à Kingston.

"Le Canada, a-t-il dit, n'a jamais été invité officiellement à adhérer à l'OEA. Cependant, a-t-il ajouté, il n'y a rien d'incompatible entre le fait d'être membre du Commonwealth et de l'OEA".

M. Pearson a indiqué que la Jamaïque, Trinidad et Tobago

et le Canada, tous pays indépendants d'Amérique, membres du Commonwealth, étaient convenus de se consulter au sujet d'une éventuelle adhésion à l'OEA.

Autres points

M. Pearson a d'autre part évoqué les points suivants:

— Rhodésie: des sanctions économiques complètes n'ont jamais été appliquées et il conviendrait d'y recourir avant d'utiliser la force armée.

L'arrêt des fournitures de pétrole à la Rhodésie aura un effet considérable si les pays intéressés se mettent d'accord pour l'appliquer.

— Vietnam: M. Pearson a refusé de répondre à des questions concernant la politique américaine au Vietnam. Il a indiqué qu'il était impossible que deux pays aussi voisins que le Canada et les États-Unis soient toujours en accord parfait, mais, a-t-il dit, les États-Unis acceptent du Canada, plus que de tout autre pays, un langage franc.

— Prêts à l'étranger: ils s'élevaient actuellement à 300 millions de dollars et il sera demandé au parlement canadien, au cours de sa prochaine session, d'autoriser qu'ils soient "considérablement accrus".

Au moins une laiterie a haussé ses prix

Au moins une laiterie, la Guaranteed Pure Milk Co. Ltd., a décidé de porter, dès aujourd'hui, son prix du lait à 26 cents la pinte, soit une augmentation d'un cent.

Plusieurs autres laiteries n'ont pas encore décidé de suivre l'exemple de la première, tandis que quelques-unes, telle que la Laiterie Idéale, maintiendront leurs prix actuels.

La laiterie Ferme St-Laurent Lée n'a pas voulu augmenter

pour le moment ses prix sous prétexte qu'elle ne désire pas anticiper sur la décision de la Régie des marchés. Nous nous conformerons cependant à la décision de cette dernière", a déclaré un porte-parole.

Les audiences publiques sur les prix du lait ont commencé aujourd'hui à Québec. C'est à la suite de ces audiences que la Régie des marchés décidera de l'importance de l'augmentation, si toutefois, elle consent à en accorder une.

PARIS. — La France et le Québec vont signer aujourd'hui, mercredi, une convention portant création, à l'université de Montréal, d'un centre de documentation sur la science et la technique françaises, et se consacreront par la suite à l'établissement à Paris d'un centre de documentation et de recherches sur le Canada français.

Tels sont les points les plus impressionnants du bilan dressé hier par M. Paul Gérin-Lajoie au terme de son séjour à Paris, en compagnie de M. Pierre Laporte, dans le cadre de la session semestrielle de la Commission permanente de coopération franco-québécoise.

Pékin ne participera pas à la conférence sur le désarmement

PEKIN. (Reuter) — La Chine ne participera pas à la conférence mondiale sur le désarmement tel que proposé par une résolution des Nations unies, a déclaré aujourd'hui un porte-parole du ministère des Affaires étrangères de Chine.

Répondant à une question d'un journaliste, le porte-parole a déclaré que la Chine n'aura rien à faire avec les Nations unies ou avec toute conférence relative aux Nations unies tant que les "droits légitimes de la Chine à l'ONU" n'auront pas été restaurés.

Lundi, l'Assemblée générale des Nations unies a approuvé la tenue d'une conférence mondiale sur le désarmement au plus tard en 1967 et à laquelle tous les pays, y compris la Chine, seront invités. Le vote a été de 112 à 0 et seule la France s'est abstenue de voter.

Des observateurs à Pékin prétendent que la réaction de la Chine à la résolution a été beaucoup plus prompte qu'à l'ordinaire. Ils ont rappelé que deux jours ou plus s'écoulaient souvent au cours des récents mois avant que des commentaires soient faits sur les développements internationaux.

Le porte-parole a émis la déclaration suivante aux journalistes:

"La conférence mondiale sur le désarmement qui doit être convoquée est basée sur une résolution des Nations unies et nous n'y prendrons certainement pas part. "Sous le contrôle des États-Unis, l'ONU a constamment maintenu une attitude hostile à l'égard de notre pays. La Chine n'entrera jamais en relations avec les Nations unies ou avec toute conférence relative aux Nations unies avant que ses droits légitimes à l'ONU ne lui aient été restaurés et que la clique de Tchang Kai-shek (la Chine nationaliste) n'ait été expulsée de cette organisation."

Des observateurs rappellent que la Chine elle-même avait proposé une conférence mondiale au sommet sur les armes atomiques immédiatement après avoir fait exploser sa première bombe atomique en octobre de l'an dernier.

L'escalade au Vietnam

La Chine a aussi ridiculisé aujourd'hui les États-Unis pour leur projet d'augmenter leurs effectifs au Vietnam et a déclaré que le nombre de soldats que les États-Unis enverront dans ce pays ne les sauverait pas de la défaite.

Commentant la récente visite à Saigon du secrétaire à la Défense, M. McNamara, la "Quotidien du Peuple" déclare que "les forces de libération" sont capables de vaincre les Américains.

Le principal organe du parti communiste ajoute: "L'impe-

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal commenceront au cours des prochains mois, mais il n'est pas sûr qu'ils puissent être achevés avant la fin de 1966.

Quant au centre canadien-français à Paris, des fonctionnaires québécois et français sont chargés d'étudier les modalités de sa réalisation, les grandes lignes du projet ayant été approuvées par la commission.

Au début de la conférence de presse, le vice-président du conseil et ministre de l'éducation, qui avait à ses côtés M. Laporte, a souligné que l'heureuse évolution des rapports franco-québécois depuis 1961, s'est déroulée sous l'impulsion personnelle du général de Gaulle.

En réponse à une question, M. Gérin-Lajoie a déclaré que le Québec était désireux de développer ses relations culturelles avec d'autres pays de langue française, mais qu'il n'avait pour l'instant aucun projet à ce sujet.

Moscou exige le retrait des Américains du Vietnam

MOSCOU. (UPI) — Le ministre soviétique des Affaires étrangères a déclaré aujourd'hui que la guerre du Vietnam ne pourra prendre fin avant que les États-Unis ne cessent leurs bombardements au Nord-Vietnam et ne retirent toutes leurs troupes du Sud-Vietnam. M. Andreï Gromyko a formulé les exigences de l'URSS pour la paix au Vietnam au cours d'une conversation de trois heures avec le secrétaire au Foreign Office, M. Michel Stewart, actuellement en visite à Moscou.



ON A PARLÉ DU SÉNAT

On a parlé de cette vieille chose qu'est le sénat, hier, à la séance de la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Des étudiants ont proposé qu'une chambre composée de représentants des provinces remplace le sénat actuel. Plusieurs autres mémoires ont été déposés devant la commission, dont l'un par un anglophone qui favorise le séparatisme pour abandonner le Québec à son sort. (Voir en page 77).

GREVE FINIE... PAS FINIE

La grève à la compagnie La Grenade pourrait, tandis que quatre grévistes font encore les cent pas devant l'usine de la rue Rachel, le patron, lui, affirme que son personnel est complet et permanent et que la grève est bel et bien finie. (Voir en page 3)

VIENNENT LES "POSTILLONNES"

Le principe est admis par le ministère des postes: des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme... facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des Fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Voir 5:11:11, en page 2

Vatican II

Une commission ne condamne pas le communisme: des évêques crient au scandale

par Marcel Adam

envoyé spécial de LA PRESSE

ROME. — Les 450 évêques qui ont signé une pétition demandant que le schéma XIII condamne nommément le communisme n'ont pas eu gain de cause.

Tout au plus, selon le journal "L'Avenir d'Italia", la commission chargée d'amender ce texte aurait complété la phrase où le Concile réprouve l'athéisme en ajoutant: "... comme l'Eglise l'a réprouvé auparavant".

L'encyclique "Divini Redemptoris", dans laquelle il est dit que le communisme est intrinsèquement pervers, serait mentionnée dans une note.

Mais les promoteurs de cette pétition, lancée par un traditionaliste irréductible, Mgr Carli, sont actuellement de très mauvaise humeur.

Par l'intermédiaire du bulletin "Divine Word News Service", ils accusent Mgr Glorieux, sous-secrétaire de la commission mixte, et le secrétaire du Concile, dirigé par Mgr Delici, d'avoir oublié délibérément leur requête ou d'avoir négligé de la présenter à temps, et ils qualifient cet incident de "plus grand scandale" du Concile.

Erreur d'ajournement

Mais le secrétaire général, Mgr Delici, a nié avec force cette accusation dans la salle conciliaire en affirmant qu'il s'agissait d'une erreur d'ajournement: la pétition avait été envoyée à la mauvaise adresse.

Ces explications ne satisfont toutefois pas les auteurs de la requête, qui ont fait porter l'affaire à l'attention du pape. Mais il est trop tard pour changer quoi que ce soit à ce chapitre du schéma.

La pétition demandait que le schéma prenne une position claire et précise au sujet du socialisme marxiste et du communisme. On craignait qu'un silence du Concile la-dessus ne soit interprété comme un abandon des condamnations passées des papes, notamment de Pie XI.

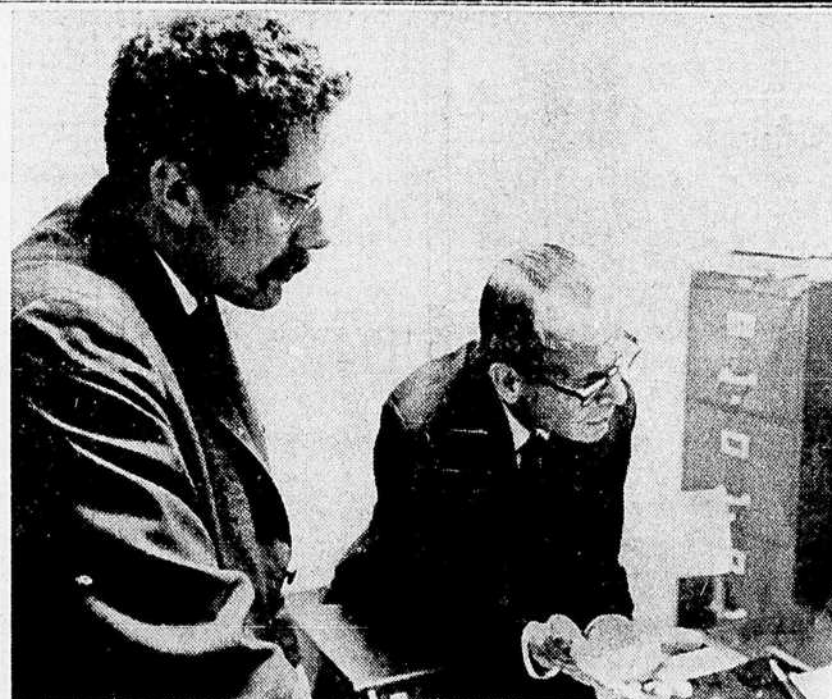
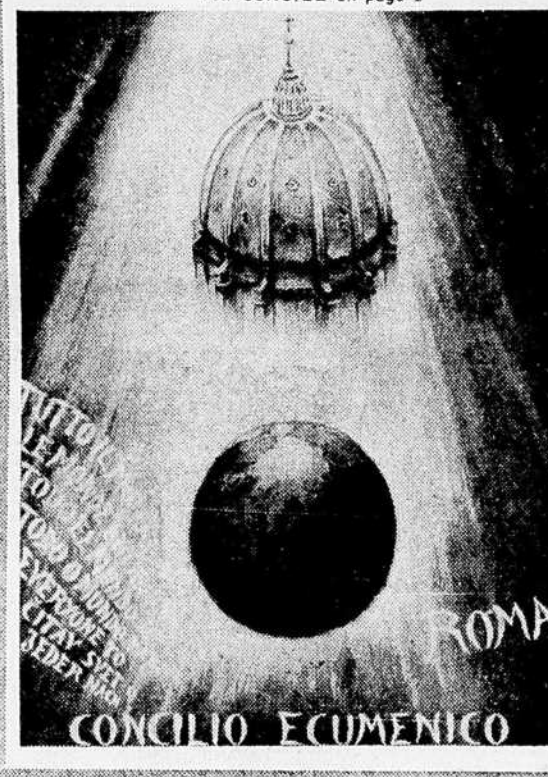
Mais la majorité des Pères et, par conséquent, la commission compétente, estimant que le Concile est essentiellement pastoral, et se basant de plus sur le discours de Paul VI à l'ouverture de la quatrième session à l'effet qu'il n'y aurait aucune condamnation, ont jugé qu'il ne fallait pas condamner de nouveau ce qui l'avait été à plusieurs reprises dans le passé.

La guerre et les armes nucléaires

Un autre évêque, Mgr Hanna, de la Nouvelle-Orléans, n'abandonne pas facilement la partie au sujet du chapitre du schéma XIII concernant la guerre et les armes nucléaires.

On sait qu'à ce stade-ci, le schéma dit qu'il est déraisonnable de considérer la guerre comme un moyen juste pour restaurer un droit violé.

Voir CONCILE en page 2



LA GREVE AU JOURNAL "LA TRIBUNE"

Le principal négociateur des grévistes de "La Tribune", M. Gérard Picard, (à droite), président de la Fédération canadienne de l'imprimerie et de l'information (CSN), fait le point sur les négociations, en compagnie du président du Syndicat de l'imprimerie de Sherbrooke, M. Jacques Lemoyne. Notre chroniqueur syndical résume la situation en page 74.

L'ECONOMIE DU CANADA

M. Louis Rasminsky a fait, hier, le point de notre économie. Parlant devant les membres de la Chambre de Commerce de Montréal, le gouverneur de la Banque du Canada a précisé que l'expansion de notre économie se poursuivra, mais non sans difficulté. (Voir page 72)

LE CONTROLE DES NAISSANCES

L'une des questions qui agitent le plus les milieux du Vatican, au moment où s'achève le concile, est certainement le grand problème de la morale conjugale, de la contraception et de l'évolution de l'attitude officielle de l'Eglise en ces matières. Marcel Adam, l'envoyé spécial de LA PRESSE au Concile en a discuté avec plusieurs "experts" et rend compte de ses entretiens aujourd'hui en page 13.

SOMMAIRE

Annexes
Classées / 79 à 85, 92 à 95
Bandes dessinées / 78
Décès, Naissance, etc. / 96
Editorial / 4
Finance / 72, 73
Horoscope / 12
Loisirs et récréation / 78
Mots croisés / 85
Nouv. Internationales / 75, 76, 95
Spectacles et Concerts / 48, 49
Sports / 87 à 91, 98
Sur les quais / 22
Tribunaux / 6, 8
Vie féminine / 38 à 46
Vie mondaine / 39, 41
Vie religieuse / 13 à 18, 23
Votre médecin / 47

Vatican II Le décret sur l'apostolat des laïcs

TEXTE INTEGRAL

LA PRESSE publie en pages 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 23, le texte intégral du décret conciliaire sur l'apostolat des laïcs.

Autres démissions chez les procureurs publics à Québec ?

par Maurice Laperrière

QUÉBEC. — Les observateurs du Palais de Justice ont commencé à se demander, hier, en fin d'après-midi, si l'affaire Darabauer n'a pas atteint son point de chute et si, d'ici quelques semaines, ce sensationnel scandale qui a bouleversé la paisible ville de Québec depuis l'été dernier ne sera pas relégué aux oubliettes par la force de circonstances totalement étrangères à l'affaire même.

Cette hypothèse, qui peut sembler inadmissible à première vue, retient cependant l'attention depuis qu'on parle de démission en chaîne chez les procureurs de la Couronne de Québec. Déjà, Me Gérard Lévesque et Me Jean Bienvenue étaient retournés à la pratique du droit, après avoir servi le ministère public. Hier, Me Jean Grenier, qui représentait la Couronne depuis trois ans et huit mois, annonçait officiellement (ce que l'on disait dans les coulisses depuis un mois) qu'il serait des aujourd'hui en société avec Me René Letarte.

Il semble que ce soit la débandade au bureau des procureurs de la Couronne de Québec. Déjà, Me Gérard Lévesque et Me Jean Bienvenue étaient retournés à la pratique du droit, après avoir servi le ministère public. Hier, Me Jean Grenier, qui représentait la Couronne depuis trois ans et huit mois, annonçait officiellement (ce que l'on disait dans les coulisses depuis un mois) qu'il serait des aujourd'hui en société avec Me René Letarte.

Rumeur persistante

Cette démission, qui est maintenant chose accomplie, fait désormais place à une rumeur persistante selon laquelle le procureur en chef de la Couronne, Me Anatole Corriveau, qui a conduit les enquêtes sur l'affaire Darabauer depuis le début, serait sur le point de démissionner à son tour. On dit qu'il serait nommé juge à la Cour des sessions de la paix. Du même souffle, on affirme que Me Roch Lévesque, qui a solidement épaulé son collègue pour mettre au jour les réseaux de fraudes, d'incendies criminels et de meurtres en série, résignerait en même temps pour retourner avec son ancien associé, Me Noël Dorion.

Si Mes Corriveau et Lévesque abandonnent à leur tour leurs fonctions de procureurs de la Couronne, plus personne ne se trouvera là pour poursuivre le travail entrepris depuis de nombreux mois — non

GERIN-LAJOIE

SUITE DE LA PAGE 1

scientifique et technique français aura probablement lieu au Québec en 1966 et a rappelé que la biennale de la langue française se tiendra au Québec en 1967.

M. Laperrière n'a donné aucun détail sur les échanges culturels et artistiques, mais il a déclaré que le programme prévu pour 1966 sera pleinement mis en œuvre.

Un communiqué conjoint franco-québécois sur les travaux de la commission doit être publié aujourd'hui, mercredi.

Après la conférence de presse, le délégué général du Québec à Paris et Mme Jean Chadelaine ont donné une réception à leur résidence. On y remarquait M. Jean Bouchard, directeur des Affaires culturelles et techniques au ministère français des Affaires étrangères, l'ambassadeur du Canada et Mme Jules Léger, de nombreuses personnalités françaises et canadiennes, ainsi que les membres de la commission.

Cambriolages

Des cambrioleurs se sont introduits par effraction dans la taverne Liverpool, 1 ouest, rue St-Paul, et ont fait main basse sur une bonne quantité de cigarettes ainsi que sur le contenu de la caisse et de plusieurs distributeurs automatiques.

Un filou s'est glissé dans la chambre à coucher de Mlle Peggy Kolas, 4610, Bourget, app. 116, et s'est emparé de fourrures et de bijoux d'une valeur de \$3,140.

Dans la logis de M. George Zakab, 116, Evans, des inconnus ont volé deux téléviseurs et un magnétophone de \$1,000.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 25
Maximum demain : 30

Bureau météorologique du Canada, Dorval (P.Q.) — Région de Montréal, de l'Outaouais, de Québec et des Cantons de l'Est : généralement nuageux, neige légère occasionnelle. Froid. Vent de l'ouest de 20 milles. Demain, périodes de soleil et froid. Minimum et maximum : Montréal, 25 et 30 ; à Ottawa et à Sherbrooke, 20 et 30 ; à Québec, 15 et 25. Région des Laurentides et de la Mauricie : généralement nuageux, avec neige occasionnelle. Froid. Vent de l'ouest de 15 milles. Demain, périodes de soleil et froid. Minimum et maximum : à St-Jovite, 20 et 30 ; à Thetford, 15 et 25. Région de la Gaspésie : généralement nuageux, avec neige occasionnelle. Froid. Vent de l'ouest de 15 milles. Demain, périodes de soleil et froid. Minimum et maximum : à Rimouski, 20 et 30 ; à Rivière-du-Loup, à Mont-Joli et à Gaspé, 15 et 25.

Une
REINE
s'en vient
chanter

Dief: le Canada devrait demander à l'ONU une conférence sur le Vietnam

HALIFAX (P.C.) — Le chef de l'opposition John Diefenbaker a déclaré hier que le Canada devrait demander au secrétaire général U. Thant de convoquer une conférence visant à mettre fin à la guerre du Vietnam.

Au cours d'une conférence de presse à l'aéroport international de Halifax, M. Diefenbaker s'est dit "très inquiet" à la suite de la déclaration du département d'Etat où il a été révélé que le gouvernement d'Hanoi a fait des ouvertures de paix.

Un porte-parole du département d'Etat avait fait savoir que les autorités américaines

avaient rejeté l'offre nord-vietnamienne parce qu'elles croient que le régime de Hanoi n'était pas prêt à négocier en bonne foi. "Quelque soit la valeur du fait que cela n'ait pas été révélé à temps jettera une inquiétude dans l'esprit de ceux qui défendent la liberté", a ajouté le chef tory.

"Le Canada devrait demander au secrétaire général de efforts afin qu'une conférence de paix se réunisse". M. Diefenbaker a dit qu'il croyait comprendre que le secrétaire d'Etat Dean Rusk a rejeté les propositions de Hanoi

après avoir pris connaissance du rapport de M. Blair Seaborn, délégué canadien à la Commission internationale pour le contrôle de la trêve en Indochine. "Est-ce que ces renseignements ont été communiqués au département d'Etat d'abord par le truchement du ministère des Affaires extérieures du Canada?" a demandé M.

Diefenbaker. "N'y a-t-il pas de meilleurs moyens de communiquer entre le département d'Etat et le ministère des Affaires extérieures sur une question aussi grave que la paix mondiale?"

Il a aussi demandé si le premier ministre Pearson était au courant des offres nord-vietnamiennes avant de prononcer le discours de la trêve.

Philadelphie où il avait réclame des Etats-Unis une halte temporaire des bombardements

sur le Vietnam du Nord afin de voir si Hanoi était intéressé à parler de paix.

COMMUTATION

SUITE DE LA PAGE 1

de ce dernier contre qui il voulait se venger relativement à la vente d'un terrain. Ses appels à la Cour d'appel du Québec et à la Cour suprême du Canada avaient été rejetés. Il devait être pendu le 10 décembre.

Dion a causé la mort de Pierre Marquis, adolescent de 13 ans aux environs de Québec le 26 mai 1963 alors qu'il tentait de se livrer à des voies de fait indécentes. Trois autres adolescents avaient été tués par Dion au même endroit et dans des circonstances identiques au cours du mois qui a précédé la mort du jeune Marquis.

Il devait monter sur l'échafaud le 3 décembre. En annonçant la nouvelle, le cabinet précise que les condamnés à mort bénéficiant d'une commutation ne peuvent être libérés sous condition "qu'à la demande expresse du gouverneur en conseil".

Rejoint ce matin par le correspondant de LA PRESSE, le procureur de Dion, Me Guy Bertrand, a déclaré: "Je suis heureux d'apprendre qu'on a reconnu un grand principe qui veut qu'on n'exécute pas une personne qui n'est pas saine d'esprit." Me Bertrand a ajouté qu'il espère que Dion ne sera jamais remis en liberté et qu'il subira les traitements thérapeutiques appropriés que nécessite son cas.

"Quand ces faits ont-ils été révélés au premier ministre? Les Canadiens ont le droit de le savoir".

Il a aussi exprimé l'inquiétude que lui cause la décision du secrétaire à la Défense, M. Robert McNamara, d'accélérer les bombardements, disant: "qu'il devient aussi dangereux d'être du côté des alliés que du côté des ennemis dans le Sud-Est asiatique".

M. Diefenbaker a fait escale dans la capitale néo-écossaise en route pour Sydney où il devait prononcer un discours lors de la Saint-André devant une société écossaise.

A un journaliste qui lui demandait ses commentaires sur la déclaration du premier ministre ontarien, M. John Robarts, qui a affirmé à Londres que les partis devraient coopérer aux Communes, le chef conservateur a répondu que l'opposition a la responsabilité "de faire valoir ses vues au parlement".

Les Iroquois n'ont que faire du français pour lequel ils n'ont aucune aptitude

— M. Frank Horn, Iroquois de Caughnawaga.

(par V.P.) — Les Iroquois de Caughnawaga ne veulent pas qu'on leur impose le français. Ils ne le veulent pas, parce qu'ils sont absolument incapables de l'apprendre.

Et, pour eux, il ne s'agit pas d'un aveu humiliant. Voyez-vous, il y a tout simplement des choses que l'homme blanc peut faire et que le Peau Rouge ne peut pas faire, comme il y a d'autres choses que le Peau Rouge effectue avec facilité et qui restent hors de la portée de l'homme blanc. L'un n'est pas supérieur à l'autre pour tout ça; les deux ont simplement des aptitudes différentes.

Prenez l'homme blanc avec lui s'y entraîne toute sa vie, il sera mort qu'il n'aura pas encore réussi à marcher avec aisance sur une haute poutre d'acier étroite. Pour l'Iroquois, au contraire c'est un jeu d'enfant.

C'est, en tout cas, ce qu'a fait valoir hier devant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme M. Frank Horn, porte-parole du Comité de défense de la réserve de Caughnawaga. Et il l'a fait en termes qui ne laissent aucune équivoque sur les sentiments de son groupe à l'endroit de la communauté canadienne-française en général.

355 ans d'histoire

M. Horn a rappelé aux commissaires les premiers temps de la Nouvelle-France. "Il y a 355 ans, a-t-il dit, que nous sommes les Français. Malgré ces contacts de plus de trois

siècles, à peu près aucun Iroquois n'a appris le français. Au fait, il n'y a pas plus d'un dixième d'un nous cent des Iroquois qui peuvent, aujourd'hui, parler cette langue.

"C'est que les Iroquois n'ont pas d'aptitude sous ce rapport. De plus, a ajouté M. Horn, c'est une langue qui n'est d'aucune utilité à notre groupe. Il n'y a pas d'emplois pour nous dans le Québec, et, sur le plan social, nous ne sommes pas acceptés comme des égaux."

Or, pour M. Horn, il n'y a pas lieu de croire que le présent climat s'améliorera dans un avenir rapproché. Pas avant cent ans, en tout cas.

Anglais, langue d'utilité

Il n'en va pas de même de l'anglais. L'Iroquois sait qu'il en a besoin pour gagner sa vie et il doit l'apprendre, coûte que coûte. Comme il possède déjà sa langue, ça lui en fait deux. Il est déjà bilingue. Vouloir lui faire apprendre le français, en surplus, serait le forcer à devenir trilingue.

Tous les petits Indiens, à l'école, connaissent des échecs dans leurs examens de français. Ces échecs, a dit M. Horn, les découragent et, bientôt, ils ne songent plus qu'à quitter l'école.

A l'appui de sa requête en faveur d'un simple bilinguisme pour les siens, M. Horn a, finalement, rappelé que les Iroquois devaient tout de même avoir certains droits puisqu'ils avaient aidé les Anglais à faire la conquête du pays.

"Le Canadien-français nous prend pour des sauvages"

— Kahn-Tineta Horn

"Les Canadiens-français considèrent les Indiens comme de vrais barbares impossibles à apprivoiser et de vrais sauvages", a déclaré ce matin, la princesse indienne Kahn-Tineta Horn devant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Elle ajoutait que l'on regardait ses compatriotes tel que le cinéma nous les a montrés, c'est-à-dire, comme étant ceux qui se sont fait tuer par les cow-boys.

"Nous ne nous soumettrons jamais à l'étude d'une autre langue", a dit la princesse. "Pour nous, les Iroquois, la langue française ne nous apportera rien de bon et nous les savons."

Mlle Horn a affirmé que l'avenir du Canada était relié aux démocraties anglophones et que, d'autre part, le français n'est parlé que par 28% de la population canadienne. Elle ajoutait qu'en Amérique du Nord, la langue française n'était parlée que par moins de 2% de la

population totale alors que 90% des gens parlaient l'anglais.

Mlle Horn ne croit pas que la possession d'une deuxième langue puisse représenter un avantage culturel. "Des hommes tels que Churchill, de Gaulle, Kennedy, Johnson, Alexandre le Grand et Abraham Lincoln ne parlaient que leur langue maternelle et n'auraient pas pris le risque d'amoindrir leur faculté de pensée par l'étude d'une autre langue."

"Il n'y a rien qui puisse arrêter l'évolution des Canadiens-français", a dit Mlle Horn. "Si le Canadien-français veut s'instruire, s'il accepte d'investir, de travailler et de faire des sacrifices, il réussira en affaires."

"Il importe peu de courir à travers la forêt et les vallées, de se précipiter au haut de la montagne. Nous ne réaliserons jamais notre destinée si nous courons dans la mauvaise direction", a dit la princesse iroquoise.

CONCILE

SUITE DE LA PAGE 1

Or, Mgr Hanna, au cours d'une conférence, a qualifié cette phrase de fausse parce que, dit-il, l'invasion militaire d'une nation est une invasion des droits de cette nation.

Le prélat affirme de plus qu'il est incorrect de dire que tout usage des armes nucléaires est absolument illégitime et que la fabrication et la possession de telles armes augmentent les risques de guerre.

"Dans le premier cas, dit-il, beaucoup d'armes nucléaires ont un champ d'action très précis et limité; dans le second cas, les causes de guerre sont les injustices et les aspirations injustes, et non pas la simple possession d'armes atomiques qui, bien contrôlées peuvent empêcher les injustices et les agressions."

"Affirmer que toute guerre est moralement injustifiable et injuste, soutient encore Mgr Hanna, est une erreur qui aurait un effet nuisible sur les efforts accomplis par les nations libres pour protéger leur liberté contre l'agression". Ces vues sont loin de refléter celles de la majorité du Concile, comme en font foi les interventions du mois dernier, ni celles, par ailleurs, de la majorité des évêques américains, ni celles des évêques des autres puissances atomiques, comme l'Angleterre et la France.

La clôture approche

Les préparatifs se poursuivent, sur le parvis de la basilique Saint-Pierre, pour la clôture du Concile.

On sait que le Concile prendra fin en deux temps: le 7, promulgation des quatre derniers schémas à l'intérieur de la basilique; le 8, clôture solennelle de Vatican II sur la place Saint-Pierre, où une grande foule devrait assister à cet événement historique, si le temps le permet.

D'innombrables estrades sont actuellement érigées pour y recevoir les 23,000 évêques et les délégations des pays — dont le Canada — qui se feront représenter à cette cérémonie, qui sera télévisée dans le monde entier.

hier, il n'est pas impossible que la conférence comme telle prenne de décisions de nature à conduire à une meilleure organisation de l'opinion publique, à une opinion publique mieux informée et, par conséquent, beaucoup plus efficace.

L'une des possibilités qu'on évoque est celle de la tenue de conférences du genre dans chaque des dix provinces du pays, des provinces ayant, comme on le sait, juridiction exclusive en matière de santé.

Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue que c'est la première fois dans l'histoire du pays qu'autant de corps intermédiaires se réunissent pour discuter publiquement d'une importante politique gouvernementale.

Les délégués doivent prendre ces propositions en considération au cours des délibérations d'aujourd'hui et, selon les organisateurs de la conférence que nous avons pu rencontrer

SATELLITE

SUITE DE LA PAGE 1

taillat d'un centre technique spatial est prévu à Toulouse.

De son côté, le ministre des Armées, M. Pierre Messmer, a confirmé qu'après l'expérience d'Hammaguir le 26 novembre dernier, c'était le lanceur "Diamant" et non le satellite. Il a fait valoir que le premier essai avait été une réussite et que dans l'avenir, par conséquent, la France emploierait des satellites plus évolués.

d'un satellite météorologique agricole qui permettra de prévoir les conditions atmosphériques six mois à l'avance.

Pour sa part, le premier ministre a souligné devant le conseil que le véritable intérêt et même le seul intérêt du lancement d'Hammaguir le 26 novembre dernier, c'était le lanceur "Diamant" et non le satellite. Il a fait valoir que le premier essai avait été une réussite et que dans l'avenir, par conséquent, la France emploierait des satellites plus évolués.

MONTREAL FLOOR COVERING LTEE

comblez-la de joie à Noël!

Maintenant est le temps d'embellir vos planchers avec le tapis à filament continu Dupont Nylon 501

DU PONT 501 N SPÉCIAL DE NOËL

ECONOMISEZ \$4.00 la verge carrée

Rég. \$9.95

\$7.99 la verge carrée COMPLETEMENT INSTALLE

SUR DESSOUS DE FEUTRE DE QUALITE AVEC TOUT ACHAT DE 30 VERGES CARRÉES OU PLUS

POSAGE GARANTI AVANT NOËL

DU PONT 501 N

TAPIS À FILAMENT CONTINU NYLON 501

4 JOURS SEULEMENT — 30 verges carrées complètement installé pour seulement \$239.70

NE MANQUEZ PAS CETTE OFFRE DE NOËL APPELEZ MAINTENANT 274-5528

LA OU VOUS ACHETEZ VOTRE TAPIS EST AUSSI IMPORTANT QUE LE TAPIS QUE VOUS ACHETEZ

LA MAISON AU 1,000,000 DE TUILLES!

TUILLES CERAMIQUES

Une chambre de bain de 100 pi. ca. grandeur 6' x 6'. Choix de 3 couleurs. Calculer 4 tuiles par pied carré.

Rég. \$18

\$40.00 Pour (tuiles seulement) Outils nécessaires au poseur, prêtés durant 3 jours

100,000 FEUILLES MOSAÏQUE

PRIX DE VENTE SPÉCIAUX

29¢ - 39¢ - 49¢ - 62¢ - 66¢ - 69¢

70¢ - 80¢ - 89¢ - 98¢ - 99¢

LE PIED CARRE

NOUVEAU VINYLE COUSSINE

Le tapis vinyle par Sandran

\$2.98 la verge carrée 2 et 3 verges de large

Idéal pour le plancher de béton dans votre salle de jeux parce qu'il est coussiné de mousse et que le vinyle est à la fond. Peut être installé par tout le monde. Pas besoin de colle.

SOFT TRED Planchers de vinyle

TUILLES DE CAOUTCHOUC 6" x 6" x 3/32" 2 couleurs seulement

\$3.00 pour 100 tuiles

100,000 TUILLES DE CAOUTCHOUC 9" x 9" x 1/4" d'épais 6 couleurs en spécial. Second

Rég. 34¢ Spécial

17¢ chacune

TUILLES DE CAOUTCHOUC 12" x 12" x 1/4" d'épais. Second

Rég. 35¢ ch. Maintenant

27¢ chacune

Tuiles de vinyle pur 9" x 9" x .080 d'épais. Second

Rég. 34¢ ch. Maintenant

17¢ chacune

Tuiles de vinyle pur 12" x 12" x 1/4" d'épais Vinyle marbré Qualité 20 ans 21 couleurs

Rég. 65¢

45¢ chacune

Tuiles de vinyle pur Style Terrazo Grandeur 12" x 12" Beige et brun seulement Second

Rég. 75¢

39¢ chacune

Le centre du COUVRE-PLANCHER

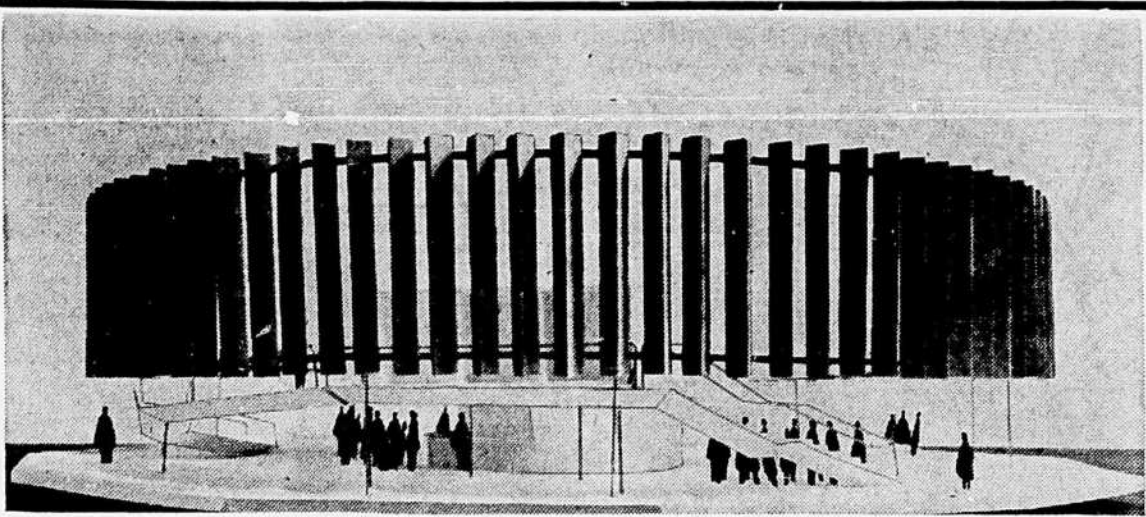
MONTREAL FLOOR COVERING, LTEE

3424, ave du PARC (angle Sherbrooke) Auparavant rue Bleury Stationnement à côté du magasin 842-8871

15 est, BERNARD (angle St-Laurent) Stationnement autour du magasin 274-5528

392 boul. LAFLEUR Ville LaSalle Centre d'achats Pont Mercier 366-7705

Tout nos magasins sont ouverts tous les jours jusqu'à 6 h. Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. Samedi jusqu'à 5 h.



Le kaléidoscope de la chimie

Six importants fabricants canadiens de produits chimiques ont mis leurs capitaux à contribution pour rendre possible la réalisation d'un 31e pavillon de l'Expo 67, au coût de \$750,000. Voici la maquette du kaléidoscope de la chimie qui sera érigé sur l'île Verte. Ce pavillon aura pour thème la couleur. En

plus de l'attrait spécial que représentera ce cylindre géant, des tests pourront y être effectués devant traduire le degré d'émotivité provoqué chez les visiteurs par le jeu des couleurs en mouvement, agrémenté par des airs de musique variant à l'infini.

Un pavillon de la couleur à l'Expo créé par l'industrie de la chimie

par Raymond Grenier

"La magie de la couleur", c'est ainsi qu'Alain parle du sujet que six grandes compagnies canadiennes de l'industrie chimique ont choisi comme thème de leur pavillon commun d'Expo 67.

Ce projet, annoncé hier, à Toronto, a tout d'abord l'élegance de n'être pas mercantile et le rare mérite de pouvoir intéresser tout aussi bien le visiteur moyen que le chercheur scientifique. Car il vérifiera sur un million à un million et demi de visiteurs de savantes hypothèses sur le conditionnement des émotions par les couleurs.

Smithers), Shawinigan Chemicals Limited (président H.S. Sutherland) et Union Carbide Canada Limited (président J.S. Dewar);

- direction du projet : M. J.W. Tomcke, de CIL;
- direction de la conception : le prof. George N. Soules, directeur de l'Institut d'esthétique industrielle de l'Université de Waterloo (la seule grande école universitaire du genre au pays);
- préparation des plans de la présentation intérieure : M.

Morley Markson, de Morley Markson & Associates, de Toronto, ancien élève de l'Institut de technologie de l'Université d'Edimbourg et du MIT, et musicien par surcroît;

- architecte du pavillon : M. Robert Frew, de Toronto.

Au fait, 18 personnes travaillent à la réalisation de ce pavillon, dont la construction commencera en avril prochain et sera terminée en décembre 1966.

Au-delà de toute concurrence, la couleur est apparue comme un dénominateur commun des compagnies commanditaires du pavillon. "La chimie, a souligné M. Tomcke, est la source presque unique de toutes les couleurs qui nous entourent. Sans la chimie, presque tout, autour de nous, serait d'un gris terne".

Avant que l'architecte Frew explique la disposition du bâtiment, une entrée et trois salles en forme de croix, disposées autour d'un centre de contrôle et

Voir COULEUR en page 10

Le projet d'un Pavillon de la Jeunesse tient toujours

par Bernard Morrier

Le projet d'un Pavillon de la Jeunesse à l'Expo '67 tient toujours et n'est pas sur le point d'être abandonné.

C'est l'assurance qu'a donnée hier le responsable du projet, M. Robert Desjardins, également attaché au département des expositions à la Société canadienne de l'Expo.

On sait, en effet, que la réalisation du projet avait été sérieusement compromise, le mois dernier, lorsque la compagnie Coca-Cola avait annoncé son retrait à cette participation. Depuis, cependant, la compagnie Steinberg's a annoncé son adhésion au projet. Il a été impossible de savoir hier matin quel serait le montant exact versé par cette firme, mais on croit comprendre qu'il atteindra les \$200,000. Ce qui est encore loin du coût initial prévu de \$750,000 approximativement.

Les travaux préliminaires se poursuivent comme si rien ne s'était passé.

Au cours d'une conférence de presse qu'il donnait hier à pied levé, en remplacement de M. Robert Letendre, aux bureaux de la Compagnie canadienne de

l'Expo, M. Desjardins a affirmé que les travaux préliminaires du Pavillon de la Jeunesse "se poursuivaient comme si rien ne s'était passé depuis le retrait de la compagnie Coca-Cola".

Il a dit pouvoir espérer trouver les commanditaires nécessaires à sa réalisation au cours de pourparlers qui auront lieu à Toronto le 10 décembre prochain.

Par ailleurs, les 11 et 12 décembre, à Montréal, le Comité consultatif de la jeunesse, de qui relève la thématique du pavillon, s'entretenait avec une dizaine de jeunes intellectuels canadiens afin de pouvoir mettre davantage en relief les problèmes qui confrontent la jeunesse mondiale.

Sans commanditaire, Pas de pavillon !

A un journaliste qui mettait en doute la réalisation du pavillon, faute de commanditaire, M. Desjardins a laconiquement répondu qu'il n'y aurait pas de

pavillon s'il n'y avait pas de commanditaire. "A moins, a-t-il dit, que la Société de l'Expo prenne sur elle-même d'en assumer les frais. Ce qui est plus qu'improbable".

Mais très confiant, M. Desjardins a dit que les plans dudit pavillon étaient sur le point d'être complétés et que sa construction devrait normalement débuter en avril prochain.

En ce qui concerne les cellules mêmes du pavillon qui, comme on sait, en comptera douze, M. Desjardins n'a révélé rien de bien nouveau depuis les dernières semaines.

La participation des pays à l'Expo

D'ailleurs, il s'est lui-même excusé et a sollicité l'indulgence des journalistes, rappelant qu'ils n'avaient pas été convoqués pour être entretenus sur le Pavillon de la Jeunesse, mais bien sur la participation des pays à l'Expo.

Voir JEUNESSE en page 10

Un comité spécial sur la rive sud en prévision de l'Expo

(T.D.) — Un comité spécial vient d'être formé au sein de la Commission intermunicipale de la rive sud en prévision de l'avènement de l'Exposition universelle de Montréal en 1967.

Les 14 municipalités membres de cette commission, réunies en assemblée plénière, à Lafleche, ont décidé qu'il est grand temps de mettre la main à la pâte afin de se préparer à faire face à la situation et pouvoir ainsi retirer leur quote-part de cette poussée économique sans précédent qui découlera de la tenue de l'Expo, à un jet de pierre de leurs limites territoriales.

Ce comité fera une étude complète des ressources et des possibilités touristiques de la rive sud, des moyens à prendre, d'ici peu de temps, en vue de développer cette industrie qui drainera des millions de dollars dans la région métropolitaine. L'aspect commercial du problème retiendra également l'attention des membres désignés pour faire partie de ce comité d'étude.

Un rapport détaillé de cette étude sera remis à la Commission intermunicipale, qui avisera par la suite de la meilleure façon de procéder afin de faire bénéficier toutes les villes de la rive sud de cette "manne" de l'Expo 67.

Abolition du péage sur le pont Champlain

La Commission des transports d'Ottawa a donné suite à

une récente demande des maires de la rive sud qui ont réclamé l'abolition du péage sur le pont Champlain.

Mais il ne faut pas être trop optimiste: "La réponse dit que quelle que soit la décision, elle sera prise à l'été 1966", a déclaré Lawrence Gallet, président de la Commission intermunicipale.

En effet, il ne s'agit, en somme, que d'une réponse des plus conventionnelles de la part du ministère fédéral: "Votre demande a été prise en haute considération et sera transmise à qui de droit... etc."

Dans leur réclamation, les requérants mentionnaient, entre autres, que l'abolition du péage sur le pont Champlain aiderait grandement à l'essor économique de la rive sud.

Dans la même veine, ou à peu près, la Commission intermunicipale a également décidé d'entreprendre une étude approfondie des suggestions à apporter pour solutionner, ne serait-ce que partiellement, les embouteillages occasionnés sur les ponts Jacques-Cartier, Mercier et même Champlain aux heures de pointe.

La situation a été aggravée, dernièrement, par suite des travaux de réparation du pavage première section du pont Jacques-Cartier, mais les choses sont redevenues assez normales par la suite, quoique le problème est loin d'être réglé.

Un conseiller de Lafleche, M.

Voir COMITE en page 10

Les plaques d'autos: appel du ministre des Transports à tous les propriétaires

QUEBEC (DNC) — Le ministre des Transports et Communications du Québec, Mme Claire Kirkland-Casgrain, a lancé un appel à tous les propriétaires de véhicules automobiles, ce matin, leur demandant de faire diligence et de se procurer le plus tôt possible leur jeu de plaques d'automobiles pour l'année 1966.

Mme Kirkland-Casgrain venait de remettre les premières plaques à M. Roland Baribeau, directeur du bureau des véhicules automobiles, au guichet du 930 Chemin Ste-Foy, à l'ou-

verture du bureau, à 9 hrs. Une demi-heure auparavant, plusieurs centaines de propriétaires de véhicules attendaient déjà à la porte du bureau pour se procurer leurs plaques.

Le ministre a aussi attiré l'attention sur le fait que la période de renouvellement des plaques, cette année, comprend un mois additionnel et qu'il y a 1,600,000 véhicules au Québec.

Un total de 204 bureaux d'émissions sont à la disposition du public depuis ce matin et jusqu'au 28 février prochain. Au lendemain de cette date,

Le cargo norvégien Ferngrove s'est échoué ce matin, dans le canal Welland, menaçant de retarder considérablement le déplacement de plusieurs océaniques qui doivent franchir les écluses de la Voie maritime du St-Laurent, d'ici minuit vendredi soir, jour de sa fermeture.

Aux dernières nouvelles, plusieurs remorqueurs travaillaient à libérer le bâtiment norvégien qui n'aurait subi que de légers dégâts.

C'est le vent qui aurait poussé le navire contre le flanc est de l'écluse Welland.

A cause de cet accident, plusieurs navires sont menacés d'hiverner dans les Grands Lacs, en attendant le fait que les glaces se mettent de la partie et que les autorités n'accordent pas de délai après la date fixée pour la fermeture de l'écluse.

On disait hier qu'au moins 13 océaniques étaient déjà menacés d'hiverner dans les Grands Lacs si les autorités de la Voie maritime n'accordaient pas un délai à la fermeture de celle-ci.

Il restait encore hier soir 40 océaniques à passer dans la voie maritime en direction de Montréal. Huit se trouvaient dans le canal de Welland et devaient l'avoir franchi au cours de la nuit. Dix-neuf autres attendaient que la voie soit libre à Port Colborne. Mais il en restait 13 dont on n'avait eu aucune nouvelle et qui pourraient bien se voir interdire le passage dans la Voie maritime après minuit vendredi.

Les navires mettent ordinairement 48 heures pour parcourir la distance du canal de Welland à l'écluse de St-Lambert, point de sortie de la voie maritime, ce qui rend impossible leur arrivée à cet endroit pour vendredi, à minuit.

Plusieurs armateurs souhaitent que le temps se maintienne assez doux pour que les autorités prolongent la navigation dans la Voie maritime au moins jusqu'à lundi.

Les autorités ont émis un bulletin hier après-midi signalant à tous les capitaines de navires océaniques se trouvant encore dans les Grands Lacs que la température de l'eau dans le port de Montréal était légèrement inférieure à

celle de l'an dernier à pareille date.

L'an dernier, quatre océaniques avaient été forcées de passer l'hiver dans les Grands Lacs, bien que la Voie maritime ait été ouverte jusqu'au 7 décembre.

Les autorités de la Voie maritime ferment d'ordinaire les écluses dès qu'il se forme de la glace dans les sacs de transition.

Les océaniques n'ont pas priorité sur les péniches des Grands Lacs et chaque navire est autorisé à passer à tour de rôle à mesure qu'il s'en présente.

"Lawrencecliff Hall": enquête publique le 14

Le ministère fédéral de la Justice a désigné le juge François Chevalier, de Hull, pour présider une commission d'enquête sur le naufrage du "Lawrencecliff Hall". Le ministère des Transports a voulu en effet instituer une enquête publique sur l'accident maritime qui a entraîné la perte du minéralier de 18,600 tonnes, près de l'île d'Orléans, le 16 novembre.

L'enquête s'ouvrira à 10 h, le 14 décembre dans l'immeuble du vieux palais de Justice de Montréal. Me Kenneth C. MacKay, de Montréal, agira comme procureur de la commission. Il avait exercé les mêmes fonctions dans l'affaire du "Fort William" sur laquelle le juge Gibson vient de rendre jugement et dont on trouvera compte rendu en page 22.

Le "Lawrencecliff Hall" a coulé après être venu en collision avec le cargo "Sunek" de la Saguenay Shipping, dans une violente tempête de neige. Le capitaine, le pilote et les 23 membres de l'équipage s'en sont tirés indemnes en gagnant le rivage dans une chaloupe de sauvetage.

Or, les limiers viennent de retrouver l'arme du crime. Le revolver était caché dans une malle de fer de Saint-Charles-sur-Richelieu. Elle appartenait, selon toutes les apparences, à Gilles Ethier, 32 ans, lequel était mieux connu dans le milieu sous l'alias André Lemieux. Il est présentement interrogé par l'escouade des homicides. Ethier, alias Lemieux, aurait déclaré aux policiers qu'il venait à l'arrière qu'il avait obtenu l'arme d'un résident de Chomedey aujourd'hui citoyen de la ville de Laval.

Il a été appréhendé près de

été prise en chasse par les policiers de l'auto-patrouille 20-4. Les agents ont tiré deux coups de feu en guise d'avertissement, mais l'adversaire n'en poursuivait pas moins sa route.

La chasse s'est terminée à l'intersection du boul. Gouin et de la Montée St-Michel, alors

Voir FAITS DIVERS en page 10

FAITS DIVERS

Trois cagoulauds volent \$15,000 à Ste-Anastasia

Trois cagoulauds, armés de revolvers et d'une mitrailleuse, ont fait irruption la nuit dernière dans la maison du gérant de la Caisse Populaire de Sainte-Anastasia, comté de Mégantic.

Après avoir mis ce dernier en joue, ils l'ont forcé à se rendre avec eux dans les bureaux de la caisse et à ouvrir le coffre-fort. Ils ont alors raflé son contenu, un montant atteignant \$15,000. Puis ils ont filé sans laisser de traces.

La PP, alertée peu après, a ouvert une enquête et opine que les agresseurs forment le gang qui terrorise cette région depuis quelque temps et qui s'est servi plusieurs fois de sa mitrailleuse pour mater ses victimes.

Un camionneur s'empare de \$4,000 de bijoux

Un camionneur a utilisé le vieux truc de la fausse commande pour voler hier plus de \$4,000 d'effets aux entrepôts d'Henry Birks, 1210, Benoit.

Il a téléphoné pour donner une commande au nom d'un client de la maison et a passé quelque temps plus tard prendre livraison des articles.

Chasse à l'homme ponctuée de deux coups de feu

Un adolescent de 16 ans est présentement détenu dans les cellules du poste no 20, où il a été écroué, aux petites heures ce matin, à la suite d'une chasse à l'homme qui s'est poursuivie à plus de 80 miles à l'heure, dans la Montée St-Michel.

La voiture volée dans laquelle le fuyard prenait place avait

LAMPE PORTATIVE

Veilleuse compacte, avec pince à ressort qui permet de tenir en place sur tablette, lit, livre de chevet, etc... Fini cuivre. Ampoule de 10 watts.

Prix rég. \$4.50

SPECIAL \$3.49

PILON

"Votre centre d'achats d'articles de bureau"

LA VIE CHÈRE D'ARTS DE LIBRAIRIE DE L'EST DU CANADA

730 Beaubien 272-9501

859 St-Laurent 381-6441

800 E. McGill 524-3067

851 Dufferin 524-3067

748-7961

LIBRAIRIES Pilon

STATIONS INC.

"Faites comme nous"

OFFREZ-VOUS UN NOËL PAYÉ D'AVANCE!

Inscrivez-vous dès aujourd'hui au Club-Épargne de Noël 1966.

Vous recevrez gratuitement deux jolies chandelles de Noël... avec les meilleurs vœux de...

LA BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

La Banque qui vous aide à faire des heureux

Voir PLAQUES en page 10



Le meurtre de Réjean Lavoie serait en voie de solution

par Claude Brun

SAINT-JEROME. — L'arrestation d'un récidiviste à Saint-Jérôme permettra vraisemblablement la solution du meurtre de Réjean Lavoie, abattu d'un coup de feu à la sortie d'un grill de Chomedey au cours du printemps de 1964. La police avait alors conclu à un règlement de compte sans parvenir à apporter d'éclaircissement à cette affaire qui, depuis, est demeurée un mystère.

Or, les limiers viennent de retrouver l'arme du crime. Le revolver était caché dans une malle de fer de Saint-Charles-sur-Richelieu. Elle appartenait, selon toutes les apparences, à Gilles Ethier, 32 ans, lequel était mieux connu dans le milieu sous l'alias André Lemieux. Il est présentement interrogé par l'escouade des homicides. Ethier, alias Lemieux, aurait déclaré aux policiers qu'il venait à l'arrière qu'il avait obtenu l'arme d'un résident de Chomedey aujourd'hui citoyen de la ville de Laval.

Il a été appréhendé près de

l'Expo, M. Desjardins a affirmé que les travaux préliminaires du Pavillon de la Jeunesse "se poursuivaient comme si rien ne s'était passé depuis le retrait de la compagnie Coca-Cola".

Il a dit pouvoir espérer trouver les commanditaires nécessaires à sa réalisation au cours de pourparlers qui auront lieu à Toronto le 10 décembre prochain.

Par ailleurs, les 11 et 12 décembre, à Montréal, le Comité consultatif de la jeunesse, de qui relève la thématique du pavillon, s'entretenait avec une dizaine de jeunes intellectuels canadiens afin de pouvoir mettre davantage en relief les problèmes qui confrontent la jeunesse mondiale.

En ce qui concerne les cellules mêmes du pavillon qui, comme on sait, en comptera douze, M. Desjardins n'a révélé rien de bien nouveau depuis les dernières semaines.

La participation des pays à l'Expo

D'ailleurs, il s'est lui-même excusé et a sollicité l'indulgence des journalistes, rappelant qu'ils n'avaient pas été convoqués pour être entretenus sur le Pavillon de la Jeunesse, mais bien sur la participation des pays à l'Expo.

Voir JEUNESSE en page 10

Un comité spécial sur la rive sud en prévision de l'Expo

(T.D.) — Un comité spécial vient d'être formé au sein de la Commission intermunicipale de la rive sud en prévision de l'avènement de l'Exposition universelle de Montréal en 1967.

Les 14 municipalités membres de cette commission, réunies en assemblée plénière, à Lafleche, ont décidé qu'il est grand temps de mettre la main à la pâte afin de se préparer à faire face à la situation et pouvoir ainsi retirer leur quote-part de cette poussée économique sans précédent qui découlera de la tenue de l'Expo, à un jet de pierre de leurs limites territoriales.

Ce comité fera une étude complète des ressources et des possibilités touristiques de la rive sud, des moyens à prendre, d'ici peu de temps, en vue de développer cette industrie qui drainera des millions de dollars dans la région métropolitaine. L'aspect commercial du problème retiendra également l'attention des membres désignés pour faire partie de ce comité d'étude.

Un rapport détaillé de cette étude sera remis à la Commission intermunicipale, qui avisera par la suite de la meilleure façon de procéder afin de faire bénéficier toutes les villes de la rive sud de cette "manne" de l'Expo 67.

Abolition du péage sur le pont Champlain

La Commission des transports d'Ottawa a donné suite à

une récente demande des maires de la rive sud qui ont réclamé l'abolition du péage sur le pont Champlain.

Mais il ne faut pas être trop optimiste: "La réponse dit que quelle que soit la décision, elle sera prise à l'été 1966", a déclaré Lawrence Gallet, président de la Commission intermunicipale.

En effet, il ne s'agit, en somme, que d'une réponse des plus conventionnelles de la part du ministère fédéral: "Votre demande a été prise en haute considération et sera transmise à qui de droit... etc."

Dans leur réclamation, les requérants mentionnaient, entre autres, que l'abolition du péage sur le pont Champlain aiderait grandement à l'essor économique de la rive sud.

Dans la même veine, ou à peu près, la Commission intermunicipale a également décidé d'entreprendre une étude approfondie des suggestions à apporter pour solutionner, ne serait-ce que partiellement, les embouteillages occasionnés sur les ponts Jacques-Cartier, Mercier et même Champlain aux heures de pointe.

La situation a été aggravée, dernièrement, par suite des travaux de réparation du pavage première section du pont Jacques-Cartier, mais les choses sont redevenues assez normales par la suite, quoique le problème est loin d'être réglé.

Un conseiller de Lafleche, M.

Voir COMITE en page 10

Les plaques d'autos: appel du ministre des Transports à tous les propriétaires

QUEBEC (DNC) — Le ministre des Transports et Communications du Québec, Mme Claire Kirkland-Casgrain, a lancé un appel à tous les propriétaires de véhicules automobiles, ce matin, leur demandant de faire diligence et de se procurer le plus tôt possible leur jeu de plaques d'automobiles pour l'année 1966.

Mme Kirkland-Casgrain venait de remettre les premières plaques à M. Roland Baribeau, directeur du bureau des véhicules automobiles, au guichet du 930 Chemin Ste-Foy, à l'ou-

verture du bureau, à 9 hrs. Une demi-heure auparavant, plusieurs centaines de propriétaires de véhicules attendaient déjà à la porte du bureau pour se procurer leurs plaques.

Le ministre a aussi attiré l'attention sur le fait que la période de renouvellement des plaques, cette année, comprend un mois additionnel et qu'il y a 1,600,000 véhicules au Québec.

Un total de 204 bureaux d'émissions sont à la disposition du public depuis ce matin et jusqu'au 28 février prochain. Au lendemain de cette date,

lées ne s'est pas arrêtée là. Deux autres arrestations, toutes deux soulignées de coups de feu, ont suivi celle d'Ethier.

Les agents Gilles Perron et Jean Dagenais venaient de reconduire le suspect aux cellules du bureau de la police provinciale, à Saint-Jérôme, quand ils croisèrent à leur grande stupeur le camion qu'ils croyaient abandonné sur la route. Ils s'élancèrent à sa poursuite et, après plusieurs sommations, réussirent finalement à l'intercepter. Le conducteur était, cette fois, un dénommé Gilles Juteau, du quartier Chomedey de Laval.

Au moment où les policiers procédaient à son arrestation, Voir LAVOIE en page 10

Une chasse à l'homme

L'affaire des fournaises vo-

ANALYSES DU SANG
ANALYSES DURINES

Analyses complètes des urines **\$2.50**

GROSSESSE
Test biologique (rats)
Résultat: 36 heures **\$5.00**

TEST BIOLOGIQUE
NOUVEAU! \$8.00

RÉSULTATS 2 HEURES APRÈS
RECEPTION DU SPÉCIMEN
9 a.m. à 3 p.m. dimanche
excepté

Positivité après 8 jours
de retard

845-7251

Diverses analyses de sang à prix variés

PHARMACIE MONTREAL
la plus grande Pharmacie de Détail au Monde

Elégance à la GOLDEN PHEASANT

Botillon de fabrication impeccable en daim noir, brun ou gris. Aussi cuir de veau noir ou brun. Chaude doublure de mouton. Talon recouvert de daim. Une fermeture éclair au côté permet d'enfiler le botillon avec facilité. Pointures 5 à 11, largeur moyenne.

\$22.95

Credico Ouvert le soir jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. 30

Louis Deslauriers
H. Giroux et Fils Inc.

6914, rue St-Hubert — 273-2813
1500 est, Mont-Royal — LA. 1-3164
4029 est, Ontario — LA. 1-9414

Stationnement gratuit pour nos clients

LOUEZ

OUTILS et EQUIPEMENT

LA MAISON / L'INDUSTRIE / LA CONSTRUCTION

273-2411

Perco

6272 BOUL. ST-LAURENT

le vendredi jusqu'à 8 h. p.m. le samedi jusqu'à midi

1966

CHRYSLER

PLYMOUTH

VALIANT

Livraison immédiate

Allocations d'échange généreuses

Termes à intérêt modique si désiré

JARRY 842-8221

(JARRY MOTOR CORPORATION)

4384 ST-DENIS

L'endroit le plus progressif au service de l'automobiliste

ACHAT • VENTE • LOCATION

Réparations mécaniques — Débossage — Peinture

Pièces automobiles toutes marques

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Treflé BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

MONTREAL, MERCREDI 1er DECEMBRE 1965 — 81e ANNEE — No 278

Un dossier trop caché

N'ALLEZ PAS CROIRE que M. Diefenbaker se soit jeté dans un guépier. De quel droit, direz-vous, demande-t-il aux États-Unis s'il est vrai ou faux que par trois fois le président Johnson a fait la sourde oreille aux propositions d'Hanoi, propositions qui pouvaient déboucher sur l'ouverture de négociations fécondes. La paix du monde intéresse tout le monde et, jugeant que la guerre au Vietnam prend des proportions graves, M. Diefenbaker — et là il rejoint M. Lester Pearson qui en avril 1964, priait les Américains de suspendre pour une période raisonnable les bombardements massifs — croit et juge qu'il est de son devoir de connaître le long et le large d'une histoire présente confuse mais dont on possède déjà divers éléments positifs.

Seuls, les petits politiciens verront dans cette attitude du chef de l'Opposition un coup de Jarnac dirigé vers M. Paul Martin. On peut penser que ce dernier est astreint à une rigoureuse consigne diplomatique; ce qui n'est pas le cas de M. Diefenbaker. Quoi qu'il en soit, que son geste soit considéré outrancier ou raisonné, le chef de l'Opposition veut des réponses et prend les moyens de les obtenir.

Réponses qui sont nécessaires à tous. Répéter que le conflit au Vietnam est une guerre pourrie c'est reprendre un dramatique lieu commun. Mais, samedi, à Washington, 25.000 marcheurs manifestaient leur désapprobation à l'endroit de la politique américaine au Vietnam; identiques manifestations à Milan, à Londres, à Manchester, et dans plusieurs villes de l'Allemagne de l'Ouest. Dimanche, deux soldats américains libérés par le Vietcong (vainement on a tenté de nier le fait) déclarent sans ambages qu'il "est impossible que les États-Unis gagnent la guerre au Vietnam." Les soldats Smith et McClure promettent de quitter l'armée et deviendraient "conférenciers", histoire d'expo-

ser la situation réelle à leurs compatriotes. Ces messieurs auront quelques problèmes avec les organismes de sécurité mais attendons, on verra bien! En quoi ces divers événements regardent-ils le Canada? S'ils ne nous touchent pas, aussi bien se dire que la paix est une vue de l'esprit, utile tout au plus à étoffer de romantiques allocutions.

Certes, le leader conservateur canadien prend une attitude cocardière dont on lui fera grief en maints milieux. Il reste qu'un dossier existe — certains périodiques américains en font état de façon délirante — dossier qu'il faudra bien exhiber un jour.

Le Canada ne vit pas à l'écart du monde et puisque notre pays a un représentant à la Commission de contrôle (M. J. S. Seaborne) n'est-il pas normal que nous sachions s'il est exact que le délégué canadien est celui-là même qui a fait savoir aux Américains que les offres de négociations d'Hanoi n'étaient pas sérieuses. Et ce Canadien, demande M. Diefenbaker, parlait-il au nom du Canada? Vues personnelles ou appréciation dûment autorisée?

Frondeuses ou non, les questions du leader conservateur viennent s'ajouter à une brochette d'événements qui inquiètent le monde. Ne pas répondre serait vraiment trop facile. Des hommes qui n'ignorent pas la gravité de leurs responsabilités devront — et le temps presse — livrer le dossier trop secret, trop caché à la population américaine, au monde. Va-t-on laisser à deux soldats, prisonniers libérés, la mission d'informer le grand public? D'autres formules et des méthodes plus efficaces sont à la disposition des chefs des nations concernées. A eux la parole.

On peut ne pas aimer l'homme Diefenbaker; on serait malvenu, dans le cas présent, de ne pas lui reconnaître un clairvoyant courage.

Roger CHAMPOUX

Le "joual" des Acadiens

LA PRIS des risques considérables, M. Paul Rochon, devant la Commission Laurendeau sur le bilinguisme, en affirmant ce qui suit: "Le plus beau joual qui se parle au Québec nous vient des Acadiens du Nouveau-Brunswick qui se sont établis chez nous".

Il aurait pu se faire répondre quelque chose de pas aimable du tout. Car, dans le "joual" parlé par les Acadiens il n'y a pas de termes empruntés à la liturgie catholique. Les Acadiens ne sacrent pas. Le blasphème ne fait pas partie de leur "civilisation" et de leur "culture", si bas qu'on veuille le situer leur langage.

On en parle d'autant plus librement ici qu'aucun rédacteur de cette page n'est originaire du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-

Ecosse, voire de l'Île-du-Prince-Édouard.

Quiconque a mis les pieds une fois au Nouveau-Brunswick a pu entendre, à l'occasion, un français pur et joli, comparable au meilleur français. Occasion trop rare, il est vrai. Dans les villes, l'automobiliste québécois entend souvent, au garage où il s'arrête pour une réparation, une langue incompréhensible. Si M. Rochon estime que l'addition des Acadiens à la population du Québec n'améliore pas notre parler, il lui reste une ressource: se tourner vers les habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon. On parle mieux le français à Saint-Pierre qu'à Granby.

L'intérêt que soulève, que doit soulever, à la frontière du Québec, la présence de 203.000 Canadiens (sur 230.000 habitants d'origine française) qui ont tenté, avec des

bonheurs divers, de rester fidèles à leur langue est une chose. (Leur cas est d'autant plus intéressant qu'ils ont reçu, longtemps après nous, l'apport de grandes machines "culturelles" comme la radio, la télévision et le théâtre, entretenus à grands frais par les pouvoirs publics.)

La manière dont cet intérêt se manifestera est autre chose.

L'histoire de l'Acadie, c'est l'histoire d'un échec: celui du colonialisme. C'est bien mal connaître les Acadiens, leur fierté instinctive, que de les croire disposés à troquer l'ancien manteau de plomb d'un colonialisme anachronique pour un autre, cet autre dût-il être déposé sur leurs épaules par la plus dynamique des provinces du Canada.

Guy CORMIER

Beau casse-tête en perspective

QUI a raison dans ce débat?

Deux experts ontariens, — dont l'un, le Dr John Hastings, a collaboré aux travaux de la commission Hall sur les services de santé du Canada, — soutiennent en ce moment à Ottawa que l'assurance-maladie doit être universelle dès le début de son institution, c'est-à-dire englober tous les citoyens, et qu'il est fondamentalement mauvais de commencer par une catégorie, soit les indigents, ce qui entraîne des problèmes administratifs considérables.

D'autre part, M. Lesage affirme qu'un régime de soins médicaux destiné d'abord aux classes défavorisées permettra à son gouvernement de "faire le pont jusqu'à ce que le régime général d'assurance-maladie soit en vigueur, probablement au début de 1967."

Par ailleurs, des spécialistes montréalais de la question sont d'avis que si le gouvernement ne peut tout faire du même coup, faute de ressources, il serait mieux inspiré en assurant d'abord certains types de soins à tous les citoyens, ce qui revient moins cher et s'avère plus efficace, quitte à en élargir graduellement l'éventail selon ses moyens, un peu comme il l'a fait pour l'assurance-hospitalisation, même si alors le choix des priorités ne fut peut-être pas le meilleur.

Sur la question d'une pénurie possible de personnel, les experts ne s'entendent pas non plus puisque le Dr Goldbloom, de Montréal, la redoute fort, tandis que l'économiste ontarien J. J. Madden soutient qu'il s'écoulera au moins une décennie entre l'instauration d'un

programme et le moment où les couches les moins favorisées de la population commenceront à s'en prévaloir. Selon lui, si on est obligé au début de sacrifier quelque peu la qualité des soins à la quantité, cette attitude est plus juste que celle qui consiste à nier aux moins fortunés un minimum souhaitable, à seule fin de maintenir l'excellence des soins accordés aux classes privilégiées.

Comme on le voit et comme l'admettait lui-même samedi le premier ministre, le sujet, dans son ensemble, est extrêmement complexe. Mais tous les organismes et les personnes intéressées pourront exprimer leurs vues devant un comité de législateurs qui tiendront des séances publiques. On peut difficilement souhaiter une procédure plus démocratique.

Renaude LAPOINTE

Autour de deux satellites

QUELQUES années après les premières réussites de l'URSS et des États-Unis, la France met sur orbite, par ses propres moyens, son premier satellite ("A-1"), trois fois plus gros que le premier "Explorateur" américain. Elle devient ainsi, de plein droit, la troisième puissance spatiale, devançant la Grande-Bretagne qui, vraisemblablement, devra attendre encore trois ans avant de réaliser un exploit pareil. Il se peut aussi que pendant ce laps de temps, Londres se fasse damer le pion par le Japon, vivement stimulé par l'exemple français.

Depuis quelques jours, la course à l'espace ne se déroule donc plus dans un champ réservé aux deux super-puissances de l'Est et de l'Ouest. Même si la France de De Gaulle peut n'avoir ni l'intention ni les moyens de concurren-

cer à armes égales Washington et Moscou, elle n'en a pas moins réussi à franchir seule une étape capitale dans ce domaine.

La performance à peu près parfaite de la fusée "Diamant" aurait, dit-on, fortement impressionné les experts étrangers d'un côté comme de l'autre du Rideau de fer. De ce seul fait, la force de frappe se transforme: elle n'est plus — ou pourra bientôt l'être plus — ce "joujou" coûteux que les critiques français et étrangers de la politique gaulliste d'indépendance nucléaire se plaisaient à tourner en dérision.

On comprend maintenant un peu mieux pourquoi le général de Gaulle a résolu d'entreprendre un nouveau septennat à la présidence de la République. Il entend poursuivre jusqu'au bout, lui-même,

ses grands desseins sur la politique européenne et mondiale. Le succès du satellite "A-1" apparaît comme l'un des moyens de cette politique à longue portée. Son lancement réussi dix jours avant les élections du 5 décembre ne devrait pas lui nuire (loin de là) aux urnes. Notons-le en passant, quelle coïncidence!

Quant au Canada, deux jours après "A-1", il lançait un deuxième satellite dans l'espace, mais, encore une fois, sous la poussée d'une fusée américaine. Nos savants réussissent ainsi un exploit technologique à la mesure d'une puissance moyenne, voisine des États-Unis, qui est loin de nourrir les projets d'indépendance et de grandeur de la France de De Gaulle.

Cyrille FELTEAU



Entre l'aigle et la colombe...

Les auditeurs aussi ont des droits en radiodiffusion

Monsieur le Rédacteur,

Je suis très heureux de constater que l'Institut canadien d'éducation des adultes a recommandé, au cours d'une récente tournée d'étude à Montréal, que la nouvelle Régie des ondes prévoie la création de

comités consultatifs régionaux

J'avais déjà préconisé une telle mesure dans le mémoire que j'avais soumis le 11 juillet 1964 au comité consultatif de la Radiodiffusion, qui a produit son rapport dit "Fowler". Il

va de soi que ces comités régionaux donneraient aux auditeurs l'occasion de se faire entendre d'une façon officielle auprès de la Régie des ondes et rendraient service à tous.

Cependant, puisqu'on semble maintenant tourné vers la reconnaissance du droit public qu'a l'auditeur en matière de radiodiffusion, il ne faudrait pas répéter la même erreur

que celle qu'a commise le législateur au tout début des origines de la radio.

En effet, le législateur a toujours reconnu exclusivement et arbitrairement le privilège des propriétaires de postes émetteurs sans établir une contrepartie, c'est-à-dire celle des auditeurs. Le propriétaire du poste émetteur (et ce depuis les premiers instants de la radio) a toujours exploité les ondes à son seul profit, donnant comme prétexte qu'il rendait ainsi un très grand service à l'auditeur et que celui-ci en retour n'avait rien à payer. Cette théorie est une fausseté qui ne résiste pas à l'analyse. Il a été prouvé que la plus grosse partie du coût de la radiodiffusion (achats des appareils récepteurs, entretien, coût des émissions, frais de publicité inclus dans le produit annoncé, etc.), était et reste encore à la charge directe ou indirecte de l'auditeur ou téléspectateur. Le poste émetteur lui-même vend son annonce sur les écrans des appareils appartenant au public auditeur. Sans le concours essentiel de la partie qui reçoit (celle des auditeurs ou téléspectateurs) il n'y aurait pas eu de radiodiffusion possible. Le législateur a accordé un privilège exclusif et arbitraire à tous les postes émetteurs depuis les premières heures de la radio. Qu'à-t-il accordé à la contrepartie du système de radiodiffusion, c'est-à-dire aux auditeurs? A peine le loisir de régrimber ou de se plaindre. Aucune reconnaissance explicite et réelle n'a jamais été accordée aux auditeurs. Voilà

pourquoi depuis les origines de la radio jusqu'à ce jour, le commerce s'est emparé des ondes et les a exploitées uniquement dans le sens vénal de la chose.

Le sens historique dont nous avons imprégné notre conception de la radiodiffusion est certes très fort puisqu'il a persisté depuis plus de 40 ans environ sans que jamais personne n'y voit rien d'anormal ou d'illogique. On ne se défait pas de vieilles habitudes en un tournemain.

J'avais publié quelques semaines avant l'institution du comité consultatif de la radiodiffusion un petit ouvrage "Télé-Vision à Sens Unique" ou l'essence même de mes arguments en matière de radiodiffusion s'y trouvait. Malgré le peu d'intérêt dont cet ouvrage fut l'objet en 1964, je suis heureux de voir qu'enfin une orientation nouvelle se dessine en matière de radiodiffusion. J'y ai contribué un peu et j'insiste encore une fois pour que le législateur reconnaisse d'abord juridiquement et dans les faits les droits de l'auditeur au même titre que ceux de l'émetteur. Que, par après, on crée des comités consultatifs régionaux de la radiodiffusion et une règle unique des ondes, que sans trop tarder, le législateur accorde voix au chapitre à la nation canadienne, aidera à résoudre l'un des problèmes les plus aigus du pays: celui de développer une conscience nationale grâce à la communication et au dialogue. Il faut à tout prix un dialogue permanent entre les émetteurs et les auditeurs... et permettre aux derniers d'avoir voix au chapitre de la radiodiffusion.

Fernand Champagne, Terrebonne.

Les travailleurs du papier critiquent une déclaration de M. Lesage

Voici copie d'une lettre adressée au premier ministre de la province, M. Jean Lesage, au sujet du travail dominical dans les usines de pâte et papier du Québec.

Monsieur le Premier Ministre, Le quotidien "La Presse", publié en date du 25 du mois courant, une déclaration, dont vous seriez l'auteur, et qui aurait été faite en annonçant les transformations que la Cie Price a l'intention d'effectuer dans ses usines.

Considérant que votre déclaration touche un sujet de brûlante actualité, particulièrement pour les usines de pâtes et papiers, quant au travail de production continue le dimanche; considérant de plus que votre exposé contient en quelques lignes, des inexactitudes absolument réversantes si l'on se réfère à la qualité de la personne qui tient de tels propos, qu'il nous soit permis d'émettre les remarques suivantes:

Tout d'abord le ton de vos paroles confine à la diatribe et l'expression du journaliste à l'effet que "vous avez effectué une violente sortie contre ceux qui s'opposent au travail du dimanche", ne semble pas exagérée. Autrement dit, Monsieur le Premier Ministre, que

vous avez vous-même nommé une Commission Royale d'Enquête pour étudier le problème à fond, et que cette Commission travaille encore sur cette importante question?

Nous n'avons pas ici à nous prononcer sur les permissions temporaires ou permanentes de produire le dimanche qui ont été données par la Commission Allyn.

Il semble toutefois que vous anticipiez sur les travaux des Commissaires et que vous indiquiez quelles doivent être leurs recommandations. La grande majorité de nos syndicats ont appris à être plus patients et plus sobres de paroles quand un de vos organismes est en fonction. Nous ne devrions pas avoir à vous rappeler la teneur du mémoire soumis par la C.S.N. et la Fédération des Pâtes et Papiers, mémoire daté du 21 janvier 1965, ainsi d'ailleurs que celle du mémoire également soumis par le Conseil Sacerdotal d'Études Sociales, nous devons toutefois conclure de vos paroles que vous ne donnez à ces documents qu'une importance fort relative, sans que vous sachiez que sont ceux qui préchent contre le travail de production continue le dimanche, et vous en parleriez avec plus de pondération. En fait, le mémoire très élaboré de la C.S.N. annulé à toute fin pratique les arguments d'ordre inférieur que vous invoquez en faveur du travail le dimanche; et celui du Conseil Sacerdotal d'Études Sociales faisait ressortir l'aspect profondément anti-familial et anti-social du projet en question.

Mais il y a plus. Il est juste, ainsi que le déclare, que le dimanche a été consacré aux travaux de réparations et d'entretien. Cependant, c'est une affirmation gratuite de votre part, de dire qu'il y ait plus de travailleurs à l'usine, le dimanche que la semaine, en régime de production de six jours hebdomadaires. Le travail de rotation a pour effet de requérir à l'usine les ouvriers de trois équipes, constituant ainsi un personnel nombreux. Il est de toute évidence que vous avez été fortement impressionné par cet argument dont les employeurs se sont souvent réclamés. S'il s'est produit quelques cas isolés, ou on a abusé du dimanche, nous ne saurions en faire une règle générale. D'ailleurs, sur un sujet d'une telle importance, ne convient-il pas d'user de la plus grande prudence avant d'invoquer la règle générale?

En outre, le syndicaliste qui prend connaissance de votre déclaration, à l'effet que "les équipes de réparations et d'entretien aux Conventions Collectives de travail, de clauses restreignant de plus en plus le nombre d'employés à l'usine le dimanche."

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions en la circonstance. Il proteste énergiquement contre l'exposé dont il est fait mention, et se réjouit de voir que vous veuillez reconnaître la mesure aussi élémentaire que le droit fondamental d'association.

Notre syndicat désire vous faire part de ses impressions

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3
que la voiture pourchassée est entrée en collision avec un autre véhicule. Personne n'a été blessé dans cet accident.

Une auto coupe un poteau et... le courant

Une partie de la ville de St-Hubert de même qu'un grand secteur de la ville de Chambly ont été plongés dans l'obscurité vers 1 h. 30 ce matin, après qu'une automobile ait sectionné un poteau de l'Hydro-Québec.

L'accident est survenu sur la route no 1, entre St-Hubert et Chambly. Selon la police, le conducteur du véhicule aurait perdu la maîtrise de son volant, à la sortie d'une courbe, pour aller couper le poteau, dans un champ, en bordure de la route. L'automobiliste s'en est tiré avec de légères blessures et il n'a pas été hospitalisé.

Une heure après l'accident, les employés de l'Hydro-Québec avaient réussi à rétablir le courant dans St-Hubert. Un peu plus tard, c'était au tour de la ville de Chambly de sortir de l'ombre.

10 personnes sur le pavé à la suite d'un incendie

VALLEYFIELD. (DNC) — Un incendie a causé des dégâts considérables et a jeté dix personnes sur le pavé, à St-Chrysostome, comté de Châteauguay.

Le feu a débuté au restaurant Lucienne, rue Notre-Dame, vers 5 h. lundi matin, et s'est propagé à tout l'immeuble ainsi qu'à un immeuble voisin.

Les familles de MM. Eximère Bourdeau, Marius Lemieux et Marcel Beaudin ont tout perdu dans la sinistre. Les pompiers de St-Chrysostome, sous la direction de M. Roland Daignault et ceux de Hemmingford ont combattu les flammes durant près de 12 heures.

Malgré l'importance de l'incendie on ne déplore aucun blessé, mais les dégâts matériels s'élèvent à plusieurs milliers de dollars.

Léger incendie sur l'île Ste-Hélène

Les pompiers de Montréal ont rapidement maîtrisé un léger incendie qui faisait rage, au début de la soirée d'hier, sur un chantier de construction de l'Expo 67, sur l'île Ste-Hélène. Les flammes avaient pris naissance, vers 6 h. 15 hier soir, dans des formes de bois, juste au-dessous du pont Jacques-Cartier.

Seulement une dizaine de pompiers se sont rendus sur les lieux, et n'utilisant qu'un seul boyau, ils ont rapidement eu raison des flammes qui n'ont fait que très peu de dégâts.

Messageur dépouillé d'une somme de \$17

Un jeune messageur du restaurant Riendeau, au 4608 rue Orsanges, Régis Turcotte, a été dépouillé d'une somme de \$17 vers 9 h. 40 hier soir, par deux individus qui l'ont accosté en face du 4535 rue Bourbonnière. Le messageur, qui venait de livrer une commande à l'adresse précitée, a été abordé sur le trottoir par deux inconnus qui ont menacé de lui faire un mauvais parti s'il n'acceptait pas de se départir de l'argent qu'il avait sur lui.

Les voleurs ont ensuite pris la fuite à pied sur le boulevard St-Joseph.

Un homme meurt à la suite d'une chute

QUEBEC (PC) — Raymond Pouliot, âgé de 28 ans, a succombé hier soir aux nombreuses blessures qu'il s'est infligées vendredi dernier sur un chantier de construction à Ste-Foy lorsqu'il fut frappé à la tête par un marteau pilon.

COMITE

SUITE DE LA PAGE 3

Ernest Trudel, a fait une première suggestion en faisant miroiter la possibilité de faire interdire par le ministère provincial des Transports et Communications toute circulation lourde aux heures d'affluence, soit entre 7 h. et 9 h. du matin et 4 h. et 6 h. le soir.

Si la Tour de Montréal rapporte des profits...

Au cours d'une période de questions qu'il a accordée à l'issue de l'assemblée, le maire Galetti s'est prononcé sans détour au sujet de la participation, peut-être possible, des villes de la rive sud au projet de \$10 millions de la tour de Montréal.

Jusqu'ici, seules les municipalités de banlieue de l'île de Montréal ont reçu une "invitation" à contribuer financièrement à ce projet autonome (celui de M. Lucien Saulnier) qui est appelé à remplacer celui de la Tour Paris-Montréal, projet initial mort-né... ayant vécu "ce que vivent les roses, l'espace d'un matin".

Interrogé par un journaliste, le maire de Greenfield Park, qui avait tout d'abord répondu qu'il n'avait pas de commentaire à faire à ce sujet, a finalement émis l'opinion que le projet de la tour de Montréal apporterait sûrement des revenus: "Dans ce cas, s'il y a des profits, dit-il, et que nous sommes invités à contribuer au projet, nous accepterons certainement".

Montréal n'aurait rien à déboursier en garantissant la solvabilité du fonds de pension de ses policiers

par Lucien Rivard

La garantie donnée par le comité exécutif de la ville de Montréal visant à endosser la solvabilité du fonds de pension des policiers n'entraînerait probablement pas de déboursé de la part de l'administration municipale.

Une nouvelle publiée dans LA PRESSE du 24 novembre soulignait que Montréal devait verser une somme d'environ \$1

La Grenade: la grève est finie pour le patron, mais pas pour les grévistes

Même si quatre grévistes font toujours les cent pas devant la fabrique de chaussures La Grenade, rue Rachel, le gérant général de la compagnie estime que la grève est bel et bien finie.

M. Jean-Paul La Grenade a même précisé hier à un journaliste que son personnel est maintenant au complet, ajoutant qu'il compte produire cette année plus de 95.000 paires de souliers.

Il a tenu à affirmer que ces nouveaux employés sont permanents et ne seront pas congédiés pour faire place aux grévistes qui, selon lui, ne sont plus à l'emploi de la compagnie depuis quelque temps.

Le représentant de La Grenade a déclaré: "Nous ne signerons pas de convention collective de travail tant que le gouvernement ne fixera pas une échelle de salaires pour toutes les entreprises de chaussures de la province."

De son côté, le syndicat a demandé l'aide du ministère du Travail pour trouver une solution à ce conflit.

M. La Grenade reproche particulièrement à la Commission des syndicats nationaux d'en s'en prendre à une entreprise qui, dit-il, paie le mieux ses employés dans l'industrie de la chaussure.

Il soutient que La Grenade ne peut hausser ses salaires à cause de la concurrence qui lui

SUITE DE LA PAGE 3

entourés d'un péristyle dont chaque colonne aura l'une des couleurs du prisme. M. Markson a souligné que l'on veut faire dans les trois salles une expérience inédite et amusante du conditionnement des émotions par la couleur associée à la musique et au mouvement.

C'est plus et même autre chose que du "Op Art". L'un des collègues du professeur Soulis à l'Institut d'esthétique industrielle de l'Université de Waterloo est le professeur M. Kampen, auteur d'une thèse sur la psychologie de la perception. Avant de montrer aux visiteurs de 1967 les films de couleurs à trois dimensions, toute l'installation aura été utilisée sur des tests. En trois salles, cette installation recréera d'un façon inédite et efficace les émotions d'une journée depuis l'aube jusqu'à la nuit. En 1967, les visiteurs pourront eux-mêmes décrire leurs impressions après les dix minutes et demi de leur passage à travers les salles du pavillon.

Le mouvement sera en grande partie fourni par le passage même des visiteurs.

Quant à la musique, mélange de sons musicaux ordinaires, de sons naturels et de sons électroniques, elle a été commandée au compositeur américain Murray Schafer (dont un opéra a été enregistré par Radio-Canada et sera présenté sous peu).

La magie des couleurs

A l'extérieur même du pavillon, une colonne lumineuse aux couleurs mouvantes et serpentine donnera une idée de "la magie des couleurs" offerte à l'intérieur. En passant par "Expo-Express", les visiteurs verront le péristyle s'isoler comme un arc-en-ciel.

Ce pavillon mesure 95 pieds de diamètre et a une hauteur de 25 pieds.

Il peut accueillir 50 personnes à la fois dans chaque salle.

Peut-être a-t-on été trop modestes. Il se pourrait bien que ce soit là un des pavillons devant lesquels on fera la queue.

Il y a longtemps que l'humanité est curieuse des correspondances éventuelles entre les mouvements de l'âme et les humeurs du corps. Dans son traité de la Physiognomonie, Aristote ne manque pas d'utiliser largement la couleur de l'individu pour en deviner le caractère. L'Ecole de Salerne donne en vers (ch. 92) ce même moyen de reconnaître les mélancoliques et les sanguins.

Est-il nécessaire de rappeler les règles d'"impressions colorées" données par Rimbaud: "A, noir, E, blanc, I, rouge, U, vert, O, bleu"? "Toujours est-il hors de doute, dit Alain, que la seule puissance des couleurs éveille en nous une émotion vive... Il se peut même que le bleu dispense au repos, le jaune à la joie et le rouge à l'action, comme on l'a dit souvent" (Système des beaux-arts).

Il est hors de doute également que très peu nombreux seront les visiteurs de 1967 qui voudront voir comment ce très ancien problème est posé maintenant, d'une façon moderne et scientifique, dans l'amusant et intelligent pavillon des six des plus grandes compagnies canadiennes de l'industrie chimique.

(1) Du Pont de Canada est déjà entré au stade de construction d'un auditorium.

million par année pour combler le déficit de la caisse de retraite. Cette affirmation n'était pas tout à fait juste, car le déficit n'est qu'actuariel et il faudrait qu'il se concrétise au cours des prochaines années pour que l'administration municipale soit appelée à renflouer le fonds de pension de ses policiers.

Au fait, tous les experts et les participants s'accordent à dire qu'il est tout à fait impro-

est faite par les autres compagnies payant moins bien leurs employés. Une quarantaine d'employés de La Grenade ont déclenché la grève le 26 avril dernier. Les négociations sont rompues depuis et aucun règlement ne semble pointer encore à l'horizon.

Le directeur de la grève à l'entreprise La Grenade, M. Léopold Gareau, a déclaré ce matin que la grève se poursuit toujours contrairement aux prétentions de M. La Grenade.

"Il y a encore 32 grévistes qui se relèvent à toutes les demi-heures sur les piquets de grèves."

Il a ajouté que d'après une enquête de la Commission d'assurance-chômage, la production de cette manufacture atteignait seulement 33 pour cent de sa capacité. Le syndicat avait demandé cette enquête pour savoir s'il pouvait faire bénéficier ses membres des allocations d'assurance-chômage.

Le secrétaire général de la CSN, M. Robert Savaré, a écrit récemment au ministre du Travail pour demander à cet organisme d'inviter les deux parties à se rencontrer. La CSN faisait le point aujourd'hui sur ce conflit et devait faire connaître sa position dans un communiqué ce soir.

PLAQUES

SUITE DE LA PAGE 3

lecture rapide dans des conditions difficiles.

Mme Kirkland-Casgrain a dit que le bureau des véhicules-automobiles est en train de vivre une période de transition à laquelle il consent dans le but d'être en mesure de mieux servir le public. Le bureau avait l'habitude d'utiliser des procédés semi-automatiques et d'effectuer une partie des renouvellements de plaques par la poste. On se servira désormais d'un ordinateur électronique.

Il en résulte donc des inconvenients d'ordre temporaire qui empêchent cette année tout renouvellement de plaques par la poste.

Affluence aux bureaux

À Montréal, l'appel de Mme Kirkland-Casgrain semble avoir été entendu bien au delà des espérances... même des employés du Bureau des véhicules-automobiles qui ont été virtuellement assaillis ce matin par une foule d'environ 500 personnes, pressées d'arborer leurs nouvelles plaques d'immatriculation.

Ce mouvement ne risque cependant pas de se poursuivre. On sait par expérience, rue Crémazie, que cet achalandage des premiers jours, dû en grande partie aux automobilistes qui aiment les "plaques-à-petit-numéro", sera suivi d'une période creuse puis d'une reprise, peu de temps avant la date limite du ter mars.

Quoi qu'il en soit, il y avait foule au bureau central de la rue Crémazie à 8 h. 45 et les employés ont dû utiliser une entrée secondaire, à l'arrière de l'édifice, pour atteindre leur bureau.

Plus de 750.000 automobilistes devront faire un petit pèlerinage dans l'un des six bureaux d'agents "à commission".

Les bureaux "provinciaux" sont situés au 201 et Crémazie, au 3.400 Orsanges (coin Sherbrooke); au 1050 des Dorchester (angle Amherst); à l'hôtel de ville de Verdun; au 3415 Kensington (dans Notre-Dame-de-Grâce) et au 110 Green, à St-Lambert.

Radio-Canada à Montréal: Saulnier communiquera bientôt avec Ottawa

M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, entend communiquer "bientôt" avec les autorités fédérales pour s'assurer que la Société Radio-Canada aménagera un centre de radio et de télévision dans le quartier borné par le boul. Dorchester, la rue Craig, la rue Wolfe et la rue Papineau.

Que faut-il entendre par "bientôt"?

La question a été posée à M. Saulnier, hier après-midi, à l'hôtel de ville.

Le président a précisé qu'il entreprendra ses démarches lorsque le premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson, aura révélé le remaniement ministériel promis la semaine dernière.

On se rappelle que la Société Radio-Canada a déjà fait des études techniques et des son-

de la caisse de retraite des policiers, très bien garnie puisqu'elle possède un actif de \$30 millions, accuse, même pour une seule année, un déficit réel. Il est donc peu probable que la ville ait à le combler.

Simple garantie

À la suite de représentations qui lui avaient été faites par le président intérimaire, le sergent-détective Roger Lavigne, au nom du fonds de pension et de la Fraternité des policiers, le Comité exécutif de la ville de Montréal avait adopté ce qui suit:

"Sous réserve, le comité exécutif recommande au conseil municipal de donner à l'Association de bienfaisance et de retraite de la police de Montréal la garantie de la ville relativement au déficit actuariel et aux intérêts, conformément aux normes de solvabilité de la Régie des rentes".

"La ville ne sera donc pas dans la nécessité de déboursier une somme de \$1 million, a révélé le sergent-détective Lavigne, mais simplement de donner une garantie à ce fonds, comme elle le fait d'ailleurs pour tous les autres fonds de pension municipaux."

Le président de l'ABRPM signale que "l'actuaire, M. Cyril J. Woods, a déclaré devant le premier ministre du Québec, M. Jean Lesage, qu'en toute probabilité la ville de Montréal n'aurait jamais à déboursier d'argent et que toute lettre fournie par la ville à la Régie des rentes ne servirait qu'à satisfaire aux exigences de ladite Régie".

Un porte-parole de l'ABRPM a révélé hier soir que "la garantie de la ville de Montréal est une précaution imposée par le législateur et à laquelle les parties se sont soumises de gâté de cœur".

Le conseil municipal sera appelé prochainement à ratifier la décision du comité exécutif de la ville de Montréal de se porter garant de la solvabilité de l'ABRPM.

JEUNESSE

SUITE DE LA PAGE 3

Comme on l'a dit plus haut, M. Desjardins a dû remplacer en dernière heure M. Robert Letendre, directeur délégué aux participations, qui a dû se rendre à Paris.

Il a quand même rappelé que déjà 68 pays avaient annoncé leur participation officielle à l'Expo, que 26 avaient refusé d'y participer et que des pourparlers étaient en cours avec 20 autres pays. Il a précisé que tout n'était pas terminé avec quelques-uns des 26 pays qui avaient refusé leur participation et que la possibilité d'excellentes nouvelles n'était pas tout à fait exclue de ce côté.

Enfin, il a profité de cette rencontre pour donner aux journalistes le compte rendu d'une conférence de presse, tenue hier matin à Toronto et au cours de laquelle six entreprises de produits chimiques du Canada ont annoncé conjointement la construction d'un pavillon à l'Expo. On trouvera d'ailleurs dans une autre colonne le compte rendu d'un confrère à ce sujet.

LAVOIE

SUITE DE LA PAGE 3

un véhicule qui les avait précédemment gênés dans la poursuite du camion, a fait mine de les faucher sur la grande route. Les agents Dagenais et Perron ont ouvert le feu sur la voiture qui, les pneus crevés, dut s'immobiliser quelques pieds plus loin.

À l'intérieur se trouvait au volant Donald Désilets, 38 ans, domicilié à 179 Calais, à Laval-des-Rapides, et, en sa compagnie, sa femme et celle de Juteau.

Selon la police, Juteau a une longue feuille de route: vols avec violence, vol à main armée, recel et évasion de la prison de Saint-Jérôme. Il y a, depuis quelques années. Comparaisant devant le juge Omer Côté, des Sessions de la paix de Saint-Jérôme, Juteau et Ethier se sont vu envoyer subir leur peine préliminaire sans avoir obtenu de cautionnement.

Cela n'a pas été le cas pour Désilets qui, apparemment, n'a pas de dossier. Il a pu reprendre sa liberté moyennant un cautionnement hypothécaire de \$3.000.

ges établissant que l'emplacement peut être utilisé à ses fins. On se rappelle également qu'en vertu d'une convention signée en avril 1963, la Société Radio-Canada devait commencer les travaux au plus tard le 1er octobre 1965 (il y a deux mois), pour les installations de radio-télévision projetées et terminer, durant 1968, la construction de bâtiments d'une valeur contractuelle minimum de \$10.000.000.

Enfin, on se rappelle que le 13 octobre dernier, au cours d'une visite à l'hôtel de ville, M. Maurice Lamontagne a déclaré, à titre de ministre responsable de Radio-Canada au sein du cabinet, que le gouvernement avait demandé à cet organisme de reconsidérer ses plans et soumettre ses recommandations le plus tôt possible.

Vente de Noël

SKLAR

Sofa-lit de "SKLAR" avec matelas à ressorts, tissu tweed brun. 159.

SOFA-LITS, 3e étage

Sofa léger, avec coussins amovibles au dos, au siège, recouvert d'un imprimé vert.	99.00	59.00
Sofa-lit avec matelas à ressorts recouvert d'un tissu tweed bleu et vert.	199.00	169.00
Sofa-lit avec matelas à ressorts, recouvert d'un tweed brun.	199.00	159.00
Sofa, Hide-a-bed "Simmons" avec matelas à ressorts recouvert d'un tweed bleu ou imprimé vert.	249.00	199.00
Hide-a-bed "Simmons" avec matelas à ressorts, recouvert d'un tissu imprimé matelassé, ton de vert et or ou rouille et brun.	279.00	229.00
Sofa, Hide-a-bed "Simmons", 4 places, avec matelas à ressorts recouvert d'un tissu ton bleu sur bleu.	429.00	349.00

SALLE A DINER, 4e étage

Ensemble de 8 mcs, comprenant une table rectangulaire avec 1 panneau, buffet 80", de longueur avec 4 portes, quatre chaises à haut dossier recouvertes de tissu orange, deux fauteuils de même tissu, noyer fini satin.

1250.00	695.00
---------	--------

"Knechtel Furniture" — Ensemble 7 mcs, comprenant un buffet 60" de longueur, huche à portes vitrées, table ovale 40 x 58, extensible à 90", 3 chaises recouvertes de tissu beige antique, un fauteuil recouvert de même tissu, fini cerisier.

"American Furniture", influence orientale comprenant 9 mcs, huche à portes vitrées, buffet table ronde, 4 chaises recouvertes de cuirette noire, 2 fauteuils recouverts de même tissu. Noyer fini satin.

Buffet 64" de longueur, comprenant 2 tiroirs au centre et 1 porte de chaque côté, table ronde 42", 4 chaises recouvertes de tissu or, 1 fauteuil de même tissu, fini noyer satin.

589.00	339.00
945.00	695.00
635.00	395.00

LITERIE, 3e étage

Lit Continental sur pattes "Posture Pedic" de "Sealy". Grandeur 4. Echantillon de plancher.

164.50	89.00
--------	-------

Lit Continental, avec tête de lit "Johnston". Grandeur 3.3.

129.50	49.50
--------	-------

Lit Continental sur pattes "Souverain" de "Serla Blue Ribbon". Grandeur 3.3.

146.95	79.50
--------	-------

Lit continental avec tête de lit, blanc, noyer ou érable. Matelas et base à ressorts, sur pieds de bois. "Aristocrate" de "Sealy". Grandeur 3.3 seulement.

139.00	79.95
--------	-------

Lit Continental avec tête de lit, vinyle blanc, boutons or, "Lorraine" de "Sealy". Grandeur 3.3 seulement.

124.50	64.50
69.50	29.95
59.50	39.95
29.95 à 19.95	9.95

Matelas ressorts "Valencia" de "Sealy". Grandeur 3.3 et 4.0.

69.50	34.50
-------	-------

SIMMONS

Lit continental sur pattes "Starline" de "Simmons". Unité de 252 ressorts, coussins sisal et plusieurs lisières de feutre. Surface du matelas piquée. Sommier bois à ressorts sur six pieds de bois franc. Grandeur 3" et 3.3". Régulier 89.50

Spécial 59.00

TAPIS, 6e étage

COUPONS DE GRANDES DIMENSIONS

Acétate beige 9 x 15	49.00	19.00	Laine et rayonne bleu royal, 12' x 15'	150.00	99.00
Acétate or uni	48.00	19.00	Acétate or 12' x 15'	202.00	109.00
Coupon acétate biscuit 9 x 12	45.00	14.00	Laine B.M.K. or 12'6" x 12'	95.00	49.00
Acétate bouclé uni beige et or 9 x 12	59.00	39.00	Acétate brun 14'9" x 12'	79.00	49.00
Trilux turquoise 9 x 12	71.00	42.00	Coronet bleu et or 9' x 12'	89.00	59.00
Dupont 501 Embassy or 9 x 12	162.00	107.00	Acétate brun et beige 9' x 12'	72.00	45.00
Nylon 100% couleur avocado et or	102.00	78.00	Nylon 501 avocado 8' x 12'	129.00	89.00
Laine frisée tweed brun et beige 9 x 12	150.00	107.00	Laine B.M.K. 9' x 12' sable	157.00	89.00
Coronet beige 9 x 12	89.00	59.00	Nylon vert uni 12'7" x 12'	146.00	89.00
Dupont Nylon 100% bleu royal	102.00	78.00	Nylon 501 Berrymore 12'3" x 12'	195.00	129.00
Nylon 501 Martini	179.00	119.00	Dupont 501 Embos 501, 10'10" x 12'	169.00	119.00
Dupont Nylon 100% épice, 7'3" x 12'	159.00	85.00	Coronet sable 12' x 15'	150.00	99.00
Coupon laine tweed brun et beige, 11 x 12	187.00	129.00	Acétate tweed 7'1" x 12'	39.00	25.00
Viscount beige 12 x 21	139.00	69.00	Dupont 501 or espagnol 9' x 12'	139.00	107.00
Trilux turquoise 10'3" x 12'	85.00	45.00	Dupont 501 avocado bleu royal 9' x 12'	139.00	107.00
Tweed 100% nylon brun et beige 15'2" x 12'	230.00	149.00	Laine florale 9' x 11'3"	139.00	79.00
Trilux Martini 12' x 15'	119.00	59.00	Nylon tweed vert et orange brûlée 6'8" x 12'	99.00	59.00
Acétate brun pâle 17'6" x 12'	178.00	109.00	Majestic avocado 6' x 12'	132.00	107.00
Laine unia bleu pâle 12' x 15'	205.00	139.00	Mosaic or espagnol 9' x 12'	102.00	78.00
Dupont nylon 100% cannelure 10'3" x 12'	125.00	82.00			

HEURES D'AFFAIRES

Ouvert de 9.30 A.M. à 9.00 P.M. jusqu'à Noël à partir de jeudi 2 décembre

N.-G. VALIQUETTE LTÉE

510 STE-CATHERINE EST, près Berri

TEL.: 842-8811

STATIONNEMENT MUNICIPAL FACE AU MAGASIN OU RUE LABELLE EN ARRIERE

ADOLESCENT, JUVENILE — 3e étage

Table d'utilité plante pour bébé, vinyle blanc avec motifs rose et bleu.

42.50	21.50
-------	-------

Balanoire pour bébé. Structure chromée, siège vinyle blanc et aqua.

16.50	9.95
-------	------

Bassinette et matelas ressorts. Grandeur 30 x 54. Fini émail blanc.

44.50	29.95
-------	-------

3 mcs chambre adolescent style Provincial Italien, blanc et or, incluant 2 bureaux simple et pupitre de coin.

300.00	175.00
--------	--------

3 mcs chambre adolescent "Thomasville" style Provincial Italien blanc et or incluant bureau double, meuble de coin et pupitre.

475.00	295.00
--------	--------

Vanité secrétaire blanc antique liseré gris.

92.50	49.50
-------	-------

Lit simple 3'33" fini noyer foncé.

25.00	14.50
-------	-------

Bassinette influence espagnol. Bois de paille "Lullabye". Grandeur 30 x 54.

115.00	59.00
--------	-------

Chiffonnier 5 tiroirs. "Child Craft". Lacqué blanc avec poignées de cuivre bronzé.

159.00	69.00
--------	-------

3 mcs chambre adolescent fini noyer mat. Incluant bureau simple, meuble de coin et pupitre.

159.50	99.00
--------	-------

Bain pour enfant structure aluminium, baignoire polytène.

26.50	19.95
-------	-------

3 mcs chambre adolescent fini acajou grillé, incluant bureau simple 32", meuble de coin 32" x 32" et pupitre 44". Les 3 mcs 229.00

179.

L'Eglise devrait-elle confier à la conscience éclairée du couple le choix des méthodes de "birth control"?

Il semble exister une assez grande confusion dans la presse, et partant dans l'opinion publique, quant à l'attitude du Concile au sujet de la fécondité de la famille et du problème de la régulation des naissances.

Parce que le pape s'est réservé, il y a un an et demi, la question de la régulation des naissances, dont il a confié l'étude à une commission composée de spécialistes de diverses sciences recrutés dans le monde entier, le schéma 13, traitant de cette question, ne devait que poser les principes généraux et ne pas entrer dans les détails des techniques permises ou défendues.

Lors de la première discussion du schéma 13, l'an dernier, le chapitre traitant de la régulation des naissances, selon l'abbé Laurentin "ne révolutionnait rien mais situait le problème classique, celui des actes permis et défendus, dans une perspective plus large, plus positive, à l'échelle du foyer, des personnes, de l'éducation, des finalités familiales prises dans leur ensemble."

Le nouveau schéma 13 allait plus loin.

Le nouveau texte du schéma 13, discuté cette année, allait plus loin, soulignant notamment que le mariage n'est pas un simple instrument de la procréation, bien qu'il soit ordonné, que l'amour des époux doit progresser harmonieusement et s'épanouir, qu'il leur revient de déterminer le nombre des enfants en répondant à son divin et aux indications d'un amour véritable, tout en observant religieusement les lois de la vie conjugale, et en recherchant, à la lumière de la Révélation et du Magistère, la volonté de Dieu sur tout ce qui concerne la vie conjugale.

Retourné en commission pour y être amendé à la lumière des interventions des Pères, le schéma 13 est revenu dans l'aula la semaine dernière, pour être soumis aux votes des Pères. Le chapitre sur le mariage marque un progrès sur le précédent, dans le sens, m'a-t-on dit, des interventions prononcées l'an dernier et cette année par le cardinal Léger, le cardinal Suenens, le patriarche Maximos, Mgr de Roo et Mgr Reuss.

Selon un expert canadien, le texte final devrait être encore plus ouvert.

De plus, un nouveau paragraphe a été ajouté, qui fait suite à une requête du cardinal Suenens : il fait appel aux savants, spécialement aux biologistes, sociologues et psychologues, pour qu'ils s'efforcent d'éclaircir les conditions diverses de la procréation humaine.

La commission pontificale empêcherait le pape de parler.

Quant aux travaux de la commission pontificale, il est difficile de savoir exactement où en est. Il semble, selon un autre expert, que le pape s'est réservé la question de la régulation des naissances mais qu'il en serait empêché par les divergences de vues des médecins et des théologiens de la commission.

Lors d'une conférence prononcée lundi au bureau de presse du concile, Mgr de Smedt, le parrain du schéma au concile, a laissé entendre que Paul VI pourrait se prononcer avant la fin de l'année. Mais il est peu vraisemblable qu'il annonce que ce soit à la clôture du concile car la solennité de l'événement se prêterait mal, estime-t-on, à une telle annonce.

Il faut aller au-delà du permis-défendu.

Puisque le pape doit dire quelque chose et qu'il ne peut vraisemblablement pas ratifier le statu quo, quelle sera l'ouverture de sa position, jusqu'où ira-t-il?

"Beaucoup de catholiques, dit l'abbé Marc Orsillon, spécialiste en matière conjugale, espèrent que le pape va permettre la pilule. Moi non. Car ce qui doit sortir du concile ne sera pas dit avec le même langage qu'avant. Le problème du contrôle des naissances se situe au-delà du "permis" et du "défendu". Il s'agit en fait de "retrouver la véritable signification de la sexualité du couple."

L'abbé Guy Brouillet, de Montréal, dans une remarquable série d'articles sur le sujet publiés dans le mensuel "Où va-t-on", parlait un peu dans les mêmes termes. "La morale du permis-défendu est la plaie de la chrétienté. Elle réussit soit à culpabiliser soit à sécuriser mais dans les deux cas elle empêche le progrès spirituel. Elle convient au stade de l'enfance. Mais l'adulte, lui, doit interioriser la loi, en saisir le bien-fondé, prendre ses propres respon-

sabilités et adopter des comportements libres et absolument personnels."

C'est bien en théorie mais non en pratique.

Voilà qui est bien, en théorie. Dans la pratique c'est une autre histoire. Parce que notre religion était et est encore excessivement juridique, qu'elle a réglé le comportement de chaque fidèle dans presque tous ses détails, il en est résulté une atrophie du sens de la responsabilité, de telle sorte que le laïc est incapable, dans le doute, de prendre une décision sans se référer à son curé, le curé sans s'en remettre à son évêque, l'évêque sans consulter le Saint-Siège. Et si nous allons au fond des choses, nous découvrons une atrophie de la conscience des fidèles catholiques, ce qui fait qu'en général, souvent même chez le clergé, le comportement religieux est infantile, qu'il n'atteint pas toujours en tous cas le stade de la maturité.

Actuellement l'ouverture vers laquelle le concile s'achemine est encourageante, mais elle reste très abstraite. Il est bien que le schéma 13, à la suite du cardinal Léger, de Mgr de Roo et de quelques autres prélats, dise que les époux sont unis dans l'amour et que celui-ci est procréateur. Mais cela rime à peu de choses pour le commun des fidèles s'il se fait rappeler en même temps qu'en pratique il reste astreint à la législation traditionnelle de l'Eglise.

Un expert canadien, à qui je faisais part de ces vues, m'a laissé entendre que la déclaration du pape, même si elle n'entre pas dans le détail des techniques permises et défendues, pourrait aller jusqu'à laisser la liberté aux fidèles de s'en remettre au jugement de leur conscience, laquelle devra être éclairée par la loi divine et l'enseignement du Magistère catholique.

Or il en était ainsi, cela signifierait-il que les époux pourraient, en toute conscience, utiliser des contraceptifs tels que pilules, pessaires, diaphragmes, etc.?

Le même expert croit que oui, si les époux considèrent, en conscience, qu'il y a de l'intérêt de leur amour. Les époux véritablement chrétiens, ajoutait-il, savent, ou plutôt sentent, que certaines techniques desservent leur amour plutôt qu'elles ne le servent. Il y aura des abus, des égarements, des déviations même; il restera alors aux pasteurs à faire ce qui a été fait

imparfaitement dans le passé: éduquer la conscience chrétienne des fidèles.

Les théologiens sont divisés sur la question.

Il est certain que les théologiens sont radicalement divisés au sujet des méthodes de régulation des naissances, certains s'en tenant aux méthodes dites naturelles: continence totale ou périodique, les autres ne voyant rien d'immoral dans l'emploi des contraceptifs artificiels, si les motifs ne sont pas le sensualisme et l'égoïsme mais l'amour véritable des époux l'un pour l'autre.

Dans cette question le bon sens a sa place.

Dans l'article cité plus haut, l'abbé Brouillet donne l'exemple d'une femme très nerveuse qui ne peut absolument plus avoir d'enfant. Impossible pour elle de pratiquer la continence du jour au lendemain. Il lui faudra un apprentissage qui peut demander un certain temps. Que faire en attendant?

Puisque le meilleur moyen, répond-il, n'est pas possible actuellement, qu'on en prenne un autre, en toute paix de conscience, pour un certain temps (le temps qu'il faudra), à titre transitoire, et qu'on se dirige tranquillement vers le meilleur moyen possible.

"Cela semble logique et évident, ajoute l'abbé Brouillet. Dans d'autres domaines on accepterait sans discussion cette manière de voir. En matière sexuelle on dirait (Dieu sait pourquoi!) que le bon sens n'a plus sa place."

Et, à l'appui de sa thèse, il cite une voix autorisée, Mgr Reuss, évêque de Mayence: "Des interventions dans les facteurs et processus biologiques et psychologiques sont en effet permises dans certains cas, commandées, non seulement par le fait qu'une partie peut et même doit être sacrifiée au tout, mais encore par le fait que de telles interventions peuvent être permises et commandées pour venir en aide au prochain."

Une école de pensée, qui compte des théologiens, des médecins et des couples chrétiens, soutient notamment que les valeurs d'intimité, de fécondité et d'humanisme de l'instinct sexuel peuvent être respectées par d'autres moyens que la continence périodique et que la responsabilité du couple est de choisir le meilleur

Lettre du Concile

de notre envoyé spécial MARCEL ADAM

leur moyen possible, puisque le moyen idéal n'existe pas; qu'il est faux de prétendre que la contraception équivaut à débauche, même si des abus sont toujours possibles, qu'elle est même parfois nécessaire, qu'elle ne contrevient pas nécessairement à la loi naturelle qui d'ailleurs est mal connue et sans doute susceptible d'évolution et d'approfondissement.

Dans quelle mesure le magistère oblige-t-il?

Quand on sait que Paul VI a demandé en 1964 de suivre l'enseignement traditionnel jusqu'à nouvel ordre, est-il possible de suivre une telle école de pensée?

Régle générale, dit l'abbé Brouillet, on peut suivre une école de pensée lorsqu'elle est partagée par des théologiens nombreux et de qualité: cette condition semble exister actuellement. Quant à la directive de Paul VI, il dit qu'il ne s'agit pas du magistère infallible de l'Eglise et que le fait que quelques mois plus tard, au concile, des évêques éminents aient demandé avec force la révision de la loi traditionnelle, signifie que le débat n'est pas clos. Aussi est-il difficile de proposer aux fidèles des normes absolues à partir d'arguments déjà sérieusement ébranlés.

C'est dans ce même esprit que Mgr Roberts, ancien archevêque de Bombay, pouvait dire que si le pape, en instituant une commission d'étude sur la régulation des naissances, manifestait un doute sur le fondement divin de la loi actuelle, les fidèles ont donc aussi le droit de douter et d'agir selon leur conscience.

Dernièrement, le Père Gregory Baum, expert conciliaire au concile, écrivait que dans le passé la moralité de la sexualité dans la vie conjugale dérivait de considérations biologiques. L'intégrité biologique de l'acte conjugal était considérée comme un critère moral.

Aujourd'hui, connaissant mieux la personne humaine, dit-il, plusieurs moralistes contestent

cette opinion à partir de considérations morales basées sur une interprétation de la loi naturelle.

Dans le mariage, qui est communion de vie et d'amour, l'acte sexuel doit toujours exprimer et signifier l'abandon mutuel de deux partenaires dans un amour sans égoïsme, apaisant, créateur et fructifiant. Ce serait pécher contre la loi naturelle que d'avoir des relations conjugales où l'acte sexuel serait dépourvu de cette signification.

L'acte sexuel, ajoute le P. Baum, peut être vidé de son intégrité par des facteurs biologiques ou psychologiques, par un manque d'amour, par égoïsme, par brutalité, mais il ne l'est pas toujours par l'usage de contraceptifs.

Les auteurs qui, ajoutant, défendent la moralité de la contraception, se basent sur la loi naturelle mais ils la comprennent dans un sens historico-rationnel, c'est-à-dire qu'ils croient que la conscience morale de l'humanité a changé dans le passé, et que sur cette question, à cause d'une plus profonde appréciation de la dignité de la personne humaine, un véritable changement est en train de se produire.

"Chacun doit obéir à sa conscience même erronée"

Quant aux couples, en assez grand nombre, qui, après avoir posé tous les éléments de la question, décident en toute paix de conscience de prendre des options profondément personnelles au sujet de la régulation des naissances, allant même jusqu'à utiliser des contraceptifs, l'abbé Brouillet remarque:

"Pourraient-ils en blâmer? N'oublions pas que des décisions immédiates doivent être prises par ces couples et que d'autre part les théologiens eux-mêmes sont en recherche."

Et il termine en citant saint Thomas: "C'est une faute morale que de croire au Christ si la raison estime que cet acte est mauvais; chacun doit obéir à sa conscience même erronée" (I-II, 19, 5).

Le décret du concile Vatican II sur l'apostolat des laïcs

AVANT-PROPOS

Voulant rendre plus intense l'activité apostolique du peuple de Dieu (1), le Concile se tourne avec sollicitude vers les chrétiens laïcs, dont il a déjà rappelé en d'autres documents le rôle propre et indispensable dans la mission de l'Eglise (2). L'apostolat des laïcs, en effet, ne peut jamais manquer à l'Eglise car il est une conséquence de leur vocation chrétienne. L'Ecriture elle-même montre parfaitement (voir Act. XI, 19-21; XVII, 26; Rom. XVI, 1-16; Phil. IV, 3) combien cette activité se manifeste spontanément aux premiers jours de l'Eglise et combien elle fut féconde.

Notre temps n'exige pas un moindre zèle de la part des laïcs: les circonstances actuelles réclament d'eux au contraire un apostolat toujours plus intense et plus étendu. En effet l'accroissement continu du nombre des hommes, le progrès des sciences et des techniques, la solidarité plus étroite entre les hommes ne sont que quelques-uns des facteurs qui ont élargi à l'infini le champ de l'apostolat des laïcs, qui en grande partie n'est ouvert qu'à eux seuls, mais ils ont fait surgir de nouveaux problèmes, qui réclament de leur part une vigilance et une recherche toute particulière. Cet apostolat devient d'autant plus urgent que s'est affirmée, comme c'est normal, l'autonomie de nombreux secteurs de la vie humaine, entraînant parfois un certain détachement de l'ordre moral et religieux, au grand profit de la vie chrétienne. Il faut ajouter qu'en de nombreuses régions les prêtres sont très peu nombreux ou parfois privés de la liberté indispensable à leur ministère, de sorte que, sans le travail des laïcs, l'Eglise et son action ne pourraient que difficilement être présentes.

Le signe de cette urgente nécessité aux multiples aspects est l'action manifeste du Saint-Esprit qui rend aujourd'hui les laïcs de plus en plus conscients de leur propre responsabilité et les incite partout à servir le Christ et l'Eglise (3).

Dans ce décret le Concile se propose d'éclairer la nature de l'apostolat des laïcs, son caractère et sa variété, d'en énoncer les principes fondamentaux, et de donner des directives pastorales pour qu'il s'exerce plus efficacement. La révision du droit canon concernant l'apostolat des laïcs devra prendre pour règle tout ce qui est contenu dans ce décret.

NOTES

- (1) Cf. JEAN XXIII, Const. Apost. Humanae Salutis, 25 dec. 1961: AAS 54 (1962): 7-10.
- (2) Cf. Conc. Val. II, Const. Aogm. De l'Eglise, n. 23-28: AAS 57 (1964): pp. 30-34; Const. De la Sainte Liturgie, n. 28-40: AAS 58 (1964): pp. 107-111; cf. décret Des Moyens de communication sociale: AAS 56 (1964): pp. 145-151; cf. décret Sur l'Occultisme: AAS 57 (1965): pp. 100-107; cf. Décret Sur la charité pastorale des Evêques dans l'Eglise: AAS 58 (1965): pp. 18-19; cf. Déclaration Sur l'éducation chrétienne, n. 3, 5, 7: cf. Décret Sur l'activité missionnaire de l'Eglise, n. 15, 21, 41: cf. Décret Sur le ministère et la vie des prêtres, n. 9.
- (3) Cf. PIE XII, alloc. aux Cardinaux, 18 février 1948: AAS 38 (1946): pp. 101-102; Sermon à des membres de la Jeunesse Ouvrière Catholique, 23 août 1957: AAS 49 (1957): p. 843.

CHAPITRE I

VOCATION DES LAÏCS À L'APOSTOLAT

1. (Participation des laïcs à la Mission de l'Eglise)

L'Eglise est faite pour étendre le règne du Christ à toute la terre, pour la gloire de Dieu le Père; elle fait ainsi participer tous les hommes à la rédemption et au salut (1); par eux elle ordonne en vérité le monde entier au Christ. On appelle apostolat toute activité du Corps Mystique qui tend vers ce but: l'Eglise s'exerce par

tous ses membres, toutefois de diverses manières: la vocation chrétienne, en effet, par sa nature même, est aussi une vocation à l'apostolat. De même que dans l'organisme d'un corps vivant aucun membre ne se comporte de manière purement passive, mais participe à la vie et à l'activité générale du corps, ainsi dans le Corps du Christ qui est l'Eglise, "tout le corps opère sa croissance selon le rôle de chaque partie" (Eph. IV, 16). Bien plus, les membres de ce corps sont tellement unis et solidaires (cf. Eph. IV, 16) qu'un membre qui ne travaille pas selon ses possibilités à la croissance du corps doit être réputé inutile à l'Eglise et à lui-même.

Il y a dans l'Eglise diversité de ministères, mais unité de mission. Le Christ a confié aux Apôtres et à leurs successeurs la charge d'enseigner, de sanctifier et de gouverner en son nom et par son pouvoir. Mais les laïcs rendus participants de la charge sacerdotale, prophétique et royale du Christ assument dans l'Eglise et dans le monde leur part dans ce qui est la mission du Peuple de Dieu tout entier (2). Ils exercent concrètement leur apostolat en dépensant à l'évangélisation et à la sanctification des hommes et aussi pour pénétrer l'ordre temporel d'esprit évangélique et travailler à son progrès en cherchant à ce que, en ce domaine, leur action porte un témoignage manifeste au Christ et serve au salut des hommes. Le propre de l'état des laïcs est de mener leur vie au milieu du monde et des affaires profanes, ils sont appelés par Dieu pour exercer leur apostolat dans le monde à la manière d'un ferment, grâce à la vigueur de leur esprit chrétien.

3. (Fondements de l'Apostolat des laïcs)

Les laïcs tiennent de leur union avec le Christ, Chef de l'Eglise et de droit d'être apôtres. Insérés qu'ils sont par le Baptême dans le Corps Mystique du Christ, fortifiés grâce à la Confirmation par la puissance du Saint-Esprit, c'est le Seigneur lui-même qui les députe à l'apostolat. S'ils sont consacrés sacerdoce royal et nation sainte (1 Pét. II, 4-10), c'est pour faire de toutes les actions des offrandes spirituelles et rendre témoignage au Christ par toute la terre. Les Sacraments et surtout la Sainte Eucharistie leur communiquent et nourrissent en eux cette charité qui est comme l'âme de tout apostolat (3).

L'Apostolat se vit dans la Foi, l'Espérance et la Charité que le Saint-Esprit répand dans les cœurs de tous les membres de l'Eglise. Bien plus le précepte de la charité, qui est le plus grand commandement du Seigneur, presse tous les chrétiens de travailler à la gloire de Dieu par l'avènement de son règne et à la communication de la vie éternelle à tous les hommes: "qu'ils connaissent le seul vrai Dieu et celui qu'il a envoyé, Jésus-Christ (cf. Jn. XVII, 3).

A tous les chrétiens donc incombe la très belle tâche de travailler sans cesse pour faire connaître et accepter le message divin du salut par tous les hommes sur toute la terre. Pour l'exercice de cet apostolat, le Saint-Esprit qui sanctifie le Peuple de Dieu par les Sacraments et le ministère accordé en outre aux fidèles doit agir particulièrement (cf. I Cor. XII, 7) les "répartissant à chacun comme il l'entend" (cf. I Cor. XII, 11) pour que tous et "chacun selon la grâce reçue se mettant au service des autres" soient aussi-mêmes "comme de bons intendements" (cf. I Pét. II, 10), en vue de l'édification du Corps tout entier dans la

Charité (cf. Eph. IV, 16). De la réception de ces charismes même les plus simples résulte pour chacun des croyants le droit et le devoir d'exercer ces dons dans l'Eglise et dans le monde, pour le bien des hommes et l'édification de l'Eglise, ceci selon la liberté du Saint-Esprit qui "souffle où il veut" (Jn. III, 8), de même qu'en communion avec ses frères dans le Christ et surtout avec ses pasteurs. C'est à eux qu'il appartient de porter un jugement sur l'authenticité et le bon usage de ces dons, non pas pour étendre l'Esprit, mais pour éprouver tout et retenir ce qui est bon (cf. I Thes. V, 12-19-20-14).

4. De la spiritualité des laïcs dans l'ordre de l'Apostolat)

Le Christ envoyé par le Père étant la source et l'origine de tout l'apostolat de l'Eglise, il est évident que la fécondité de l'apostolat des laïcs dépend de leur union vitale avec le Christ, selon cette parole du Seigneur: "Celui qui demeure en Moi et Moi en lui, celui-là porte beaucoup de fruits. Car sans Moi vous ne pouvez rien faire" (Jn. XV, 5). Cette vie d'intimité avec le Christ dans l'Eglise est alimentée par des nourritures spirituelles communes à tous les fidèles, en particulier par la participation active à la Sainte Liturgie (5). Les laïcs doivent le employer de telle sorte que, remplissant parfaitement les obligations du monde dans les conditions ordinaires de l'existence, ils ne se séparent pas de l'union au Christ de leur vie, mais par leurs tâches accomplies suivant la volonté de Dieu ils grandissent dans cette union. C'est de cette manière que les laïcs progresseront en sainteté avec ardeur et joie, s'efforçant de surmonter les difficultés inévitables avec prudence et patience (6). Le soin de leur famille n'est pas une affaire temporelle; ils ne doivent être étrangers à leur spiritualité, selon ce mot de l'Apôtre: "Tout ce que vous faites, en paroles ou en œuvres, faites-le au nom du Seigneur Jésus-Christ, rendant grâce par lui à Dieu le Père" (Col. III, 17).

Une telle vie exige un continu exercice de la foi, de l'espérance et de la charité. C'est seulement par la lumière de la foi, et par la méditation de la Parole de Dieu, qu'on peut toujours et partout reconnaître Dieu "en qui nous avons la vie, le mouvement et l'être" (Act. XVII, 28), chercher en tout sa volonté, discerner le Christ dans tous les hommes, proches ou étrangers, juger sainement du vrai sens de la valeur des choses temporelles, en elles-mêmes et par rapport à la fin de l'homme.

Ceux qui ont cette foi vivent dans l'espérance de la révélation des fils de Dieu se souvenant de la croix et de la résurrection du Seigneur. Dans la foi, les laïcs enfin qui suivent leur vocation particulière se sont agrégés à des associations ou instituts approuvés par l'Eglise doivent s'efforcer de toujours mieux réaliser les caractéristiques de la spiritualité qui leur est propre.

Qu'ils estiment beaucoup la compétence professionnelle, le sens familial et civique et les vertus qui regardent la vie sociale telles que la probité, l'esprit de justice, la sincérité, la délicatesse, la force d'âme sans lesquelles il n'y a pas de vraie vie chrétienne.

La Bienheureuse Vierge Marie, Reine des Apôtres, est l'exemple parfait de cette vie spirituelle et apostolique. Tandis qu'Elle menait sur terre une vie semblable à celle de tous, remplie par les soins et les labeurs familiaux, Marie demeurait toujours intimement unie à son Fils et coopérait à



Préparatifs pour la clôture

la charité divine, qui "est répandue dans les cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné" (Rom. V, 5), rend les laïcs capables d'exprimer concrètement dans leur vie l'esprit des Béatitudes. Suivant Jésus-Christ, ils ne se contentent pas de ne pas être déprimés par le manque de biens temporels, ni enorgueillis par leur abondance; ils ne deviennent pas avides d'une vaine gloire (cf. Gal. V, 26), mais ils s'efforcent de plaire à Dieu plutôt qu'à eux-mêmes, toujours prêts à tout abandonner pour le Christ (cf. Lc. XIV, 26) et à souffrir persécution pour la justice (cf. Mat. V, 10) se souvenant de la parole du Seigneur: "Si quelqu'un veut venir à moi, qu'il se renie lui-même, qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive" (Mat. XVI, 24). Entretien entre eux une amitié chrétienne ils se prêtent un mutuel appui dans toutes nécessités.

NOTES

1. Cf. PIE XI, encycl. Rerum Ecclesiae: AAS 18 (1926): p. 65.
2. Cf. Conc. Val. II, Const. Aogm. De l'Eglise, n. 31: AAS 57 (1964): p. 37.
3. Cf. Conc. Val. II, Const. Aogm. De l'Eglise, n. 33: AAS 57 (1964): p. 38; cf. aussi n. 40-41: ibid., p. 45-47.
4. Cf. ibid., n. 62: 63: cf. Const. Aogm. De la Sainte Liturgie, n. 11: AAS 58 (1964): p. 102-103.
5. Cf. Conc. Val. II, Const. Aogm. De l'Eglise, n. 32: AAS 57 (1964): p. 38; cf. aussi n. 40-41: ibid., p. 45-47.
6. Cf. ibid., n. 62: 63: cf. Const. Aogm. De la Sainte Liturgie, n. 11: AAS 58 (1964): p. 102-103.

CHAPITRE II

LES BUTS À ATTEINDRE

5. (Introduction)

L'œuvre de rédemption du Christ, qui concerne essentiellement le salut des hommes, embrasse aussi le renouvellement de tout l'ordre temporel. La mission de l'Eglise, par conséquent, n'est pas seulement d'apporter aux hommes le message du Christ et de sa grâce, mais aussi de pénétrer et de parfaire par l'esprit évangélique l'ordre temporel. Les fidèles laïcs accomplissant cette mission de l'Eglise, exercent donc leur apostolat aussi dans la vie chrétienne et de la vie "chrétienne et de la vie humaine au service de laquelle ils ont été créés. Enfin il a plu à Dieu de rassembler toutes les réalités aussi bien naturelles que surnaturelles en un seul tout dans le Christ "pour que celui-ci ait la primauté en tout" (Col. I, 18). Cependant cette perspective ne prive pas l'ordre naturel de son autonomie, de ses fins, de ses lois propres, de ses moyens, de son importance pour le bien des hommes, bien plus elle perfectionne sa force et sa valeur propre; elle le hausse en même temps au niveau de la vocation intégrale de l'homme ici-bas.

Comme il est certain qu'à notre époque des questions nouvelles se posent et que de très graves erreurs se répandent qui tendent à ruiner radicalement la religion, l'ordre moral et la société humaine elle-même, le Synode exhorte instamment les laïcs, chacun suivant ses talents et sa culture doctrinale, à prendre une part plus active

l'œuvre du Sauveur à un titre absolument unique. Aujourd'hui où elle est au ciel son amour maternel la rend attentive aux frères de son Fils dont le pèlerinage n'est pas achevé, et qui se trouvent engagés dans les épreuves jusqu'à ce qu'ils parviennent à la patrie bienheureuse (7). Tous doivent avoir envers Elle une vraie dévotion et confier leur vie et leur apostolat à sa sollicitude maternelle.

NOTES

1. Cf. PIE XI, encycl. Rerum Ecclesiae: AAS 18 (1926): p. 65.
2. Cf. Conc. Val. II, Const. Aogm. De l'Eglise, n. 31: AAS 57 (1964): p. 37.
3. Cf. Conc. Val. II, Const. Aogm. De l'Eglise, n. 33: AAS 57 (1964): p. 38; cf. aussi n. 40-41: ibid., p. 45-47.
4. Cf. ibid., n. 62: 63: cf. Const. Aogm. De la Sainte Liturgie, n. 11: AAS 58 (1964): p. 102-103.
5. Cf. Conc. Val. II, Const. Aogm. De l'Eglise, n. 32: AAS 57 (1964): p. 38; cf. aussi n. 40-41: ibid., p. 45-47.
6. Cf. ibid., n. 62: 63: cf. Const. Aogm. De la Sainte Liturgie, n. 11: AAS 58 (1964): p. 102-103.
7. Cf. ibid., n. 62: 63: cf. Const. Aogm. De la Sainte Liturgie, n. 11: AAS 58 (1964): p. 102-103.

n'a qu'une conscience, chrétienne. C'est celle-ci qui doit le guider, sans cesse, dans les deux domaines.

6. (De l'apostolat destiné à évangéliser et sanctifier les hommes)

La mission de l'Eglise concerne le salut des hommes, qui s'obtient par la foi au Christ et par sa grâce. Par son apostolat l'Eglise et tous ses membres doivent donc d'abord annoncer au monde le message du Christ par leurs paroles et leurs actes et lui communiquer sa grâce. Cela s'accomplit principalement par le ministère de la parole et des sacrements. Confié spécialement au clergé, il comporte pour les laïcs un rôle propre de grande importance, afin qu'ils soient les "coopérateurs de la vérité" (III Jn. VIII). Dans ce domaine surtout l'apostolat des laïcs et le ministère pastoral se complètent mutuellement.

Innombrables sont pour les laïcs les occasions de l'apostolat d'évangélisation et de sanctification. Le témoignage même de la vie "chrétienne et de la vie humaine au service de laquelle ils ont été créés. Enfin il a plu à Dieu de rassembler toutes les réalités aussi bien naturelles que surnaturelles en un seul tout dans le Christ "pour que celui-ci ait la primauté en tout" (Col. I, 18). Cependant cette perspective ne prive pas l'ordre naturel de son autonomie, de ses fins, de ses lois propres, de ses moyens, de son importance pour le bien des hommes, bien plus elle perfectionne sa force et sa valeur propre; elle le hausse en même temps au niveau de la vocation intégrale de l'homme ici-bas.

Au cours de l'histoire, l'usage des choses temporelles a été souillé par de graves aberrations. Les hommes, en effet, atteints par la faute originelle, sont tombés souvent en de nombreuses erreurs sur le vrai Dieu, la nature humaine et les principes de la loi morale: alors les mœurs et les institutions humaines s'en sont trouvées corrompues, la personne

humaine elle-même bien souvent méprisée. De nos jours encore certains se fiant plus de raison aux progrès de la science et de la technique, sont enclins à une sorte d'idolâtrie des choses temporelles: ils en deviennent les esclaves plutôt que les maîtres.

C'est le travail de toute l'Eglise de rendre les hommes capables de bien construire l'ordre temporel et de l'orienter vers Dieu par le Christ. Il revient aux pasteurs d'énoncer clairement les principes concernant la fin de la création et l'usage du monde et d'apporter une aide morale et spirituelle pour que les réalités temporelles soient renouvelées dans le Christ.

7. (Le renouvellement chrétien de l'ordre temporel)

Tel est le dessein de Dieu sur le monde: que les hommes, d'un commun accord, construisent l'ordre des réalités temporelles et le rendent sans cesse plus parfait.

Tout ce qui compose l'ordre temporel: les biens de la vie et de la famille, la culture, les réalités économiques, les métiers et les professions, les institutions de la communauté politique, les relations internationales et les autres choses du même genre, leur évolution et leur progrès, n'ont pas seulement valeur de moyen par rapport à la fin dernière de l'homme. Ils recèdent une valeur propre, mise en eux par Dieu lui-même, soit qu'on regarde chacun d'eux, soit qu'on les considère comme parties de l'ensemble de l'univers temporel: "Et Dieu vit tout ce qu'il avait fait et c'était très bon" (Gen. I, 31). Cette bonté naturelle qui est leur raison d'être est d'ailleurs en raison de leur relation avec la personne humaine au service de laquelle ils ont été créés. Enfin il a plu à Dieu de rassembler toutes les réalités aussi bien naturelles que surnaturelles en un seul tout dans le Christ "pour que celui-ci ait la primauté en tout" (Col. I, 18). Cependant cette perspective ne prive pas l'ordre naturel de son autonomie, de ses fins, de ses lois propres, de ses moyens, de son importance pour le bien des hommes, bien plus elle perfectionne sa force et sa valeur propre; elle le hausse en même temps au niveau de la vocation intégrale de l'homme ici-bas.

Au cours de l'histoire, l'usage des choses temporelles a été souillé par de graves aberrations. Les hommes, en effet, atteints par la faute originelle, sont tombés souvent en de nombreuses erreurs sur le vrai Dieu, la nature humaine et les principes de la loi morale: alors les mœurs et les institutions humaines s'en sont trouvées corrompues, la personne

humaine elle-même bien souvent méprisée. De nos jours encore certains se fiant plus de raison aux progrès de la science et de la technique, sont enclins à une sorte d'idolâtrie des choses temporelles: ils en deviennent les esclaves plutôt que les maîtres.

C'est le travail de toute l'Eglise de rendre les hommes capables de bien construire l'ordre temporel et de l'orienter vers Dieu par le Christ. Il revient aux

LA MEILLEURE

Surtout à cause de la viande!

GARANTIE DE SATISFACTION ABSOLUE!

LE MEILLEUR BOEUF DU CANADA DE MARQUE ROUGE, VIEILLI A LA PERFECTION - BONNE COUPE

ACHETEZ AVEC CONFIANCE
Toute la viande au profit de viande vendue au Dominion, qu'il soit frais, congelé ou appâté est INSPECTÉ par le GOUVERNEMENT!

DEUX DEPARTEMENTS DE VIANDE
LIBRE SERVICE OU SERVICE PERSONNEL

BIFTECK de RONDE
Tranche complète désossée ou
ROTI de CROUPE
"SilverSide" tendre et juteux

83¢
lb
EPARGNEZ 22¢ LA LIVRE

RÔTI POINTE SURLONGE
DESOSSE - VIANDE SOLIDE - PAS DE PERTE!
BAS PRIX SPECIAL! \$1.09
EPARGNEZ 20¢ LA LIVRE

SAUCISSES à DEJEUNER Pqt 1 lb 53¢
"Hygrade" Première Qualité
SAUCISSES FUMÉES Pqt 1 lb 53¢
"Hygrade" Les enfants les aiment!
SALAMI TRANCHE paquet 10 oz 55¢
"Hygrade" Vraiment savoureux

CANNEBERGES
Entières ou gelées "Ocean Spray"
SPECIAL! BOITE 15 OZ 29¢

CAFÉ "MAXWELL HOUSE"
4¢ de rabais - Mouture tout usage
EPARGNEZ 10¢
SAC 1 LIVRE 85¢

GINGER ALE
ou Orange Crush
Contenu seulement 6 10 oz. 39¢
bouteilles

ARTICLES DE RÉCEPTION
CAFÉ INSTANTANÉ Pot 6 oz 1.13
"MAXWELL HOUSE" - 14¢ DE RABAIS
JUS de CANNEBERGES Bouteille 24 oz 49¢
COCKTAIL "OCEAN SPRAY"
CRÈME GLACÉE Carton 1/2 gallon 89¢
"RICHMELO", SAVEURS ASSORTIES
NOIX MÉLANGÉES Boîte 1 lb 99¢
SALEES "DOMINION"

AMANDES ET BONBONS
BONBONS DURS Paquet 1 lb 39¢
MÉLANGE DE NOËL "ENCHANTEMENT"
CHOCOLATS ASSORTIS Boîte 2 1/2 lb 1.89
"ENCHANTEMENT"
PETITS POISSONS Paquet 1 lb 39¢
BONBONS DURS "JEAN CHARLES"
ASSORTIMENT DES FÊTES Paquet 2 lb 79¢
BONBONS MCCORMICK

MARINADES ET OLIVES
CORNICHONS ENTIERS Pot 15 oz 49¢
GHERKINS "CORONATION" - 8¢ DE RABAIS
OLIVES ORDINAIRES 3 pots 8 oz 1.1
OIGNONS - GHERKINS - "ORIENTAL"
CORNICHONS SUCRÉS Pot 24 oz 42¢
"HABITANT" 34¢ DE RABAIS
CORNICHONS DILL Pot 16 oz 31¢
TRANCHES "MCLAREN'S"

Soyez différents cette année... **DOMINION**
Donnez des Certificats de Cadeaux
Avez-vous l'embarras de choix cette année? Si vous éprouvez ce problème, pourquoi ne pas donner des Certificats de Cadeaux Dominion, un moyen personnel d'exprimer vos bons souhaits. Vous aurez la certitude que votre cadeau sera apprécié, soit pour acheter une merveilleuse Dinde Dominion pour Noël ou pour garnir les armoires d'une variété d'aliments savoureux. Dans de jolies enveloppes de Noël, demandez-les au DOMINION.

Speciaux de la PATISSERIE
TOUT EST CUIT SUR LES LIEUX
EN VENTE A DORVAL, 875 CURE-LABELLE
CHOMEDEY, 4265 JEAN-TALON E., 6825 COTE-DES-NEIGES

TARTES aux cerises Essayez-les chaudes. Seulement 45¢
CARRÉS au chocolat fudge. Format Familial chacun 59¢
PETITS PAINS Ecossais Frais. Une aubaine douz. 35¢

25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de RIZ MINUTE 8 oz. 49¢
50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de OLIVES Manzanilla "McLaren's" 12 oz. 63¢
50 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de PATATES CHIPS 13 oz. 69¢
25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de PÂTE À PÂTIS 4 oz. 2/33¢
25 TIMBRES DOMINO EN SURPLUS avec coupon et achat de CÉRÉALES "PABLM" 8 oz. 29¢

ÉCONOMISEZ avec les SPÉCIAUX DE NOËL au Dominion!

OUVERTURE

MERCREDI
Le 8 déc., 9 h. a.m.

UN AUTRE NOUVEAU **DOMINION**
COMMODOMENT SITUÉ AU
9170 ave AIRLIE
LASALLE QUE.
PLUSIEURS SPÉCIAUX D'OUVERTURE

variété d'aliments congelés

PATATES FRITES 4 pqt 9 oz 69¢
"DOMINO"
PETITS POIS Pqt 12 oz 29¢
DE FANTAISIE "DOMINO"
MAIS EN GRAINS Pqt 20 oz 39¢
ENTIERS OU AU BEURRE "DOMINO"
HARICOTS VERTS Pqt 10 oz 27¢
COUPE RÉGULIÈRE "DOMINO"
JUS D'ORANGE 5 bouteilles 1.1
CONCENTRÉ "DOMINO"

VEDETTES D'ARTICLES DIVERS

VERRES A COLA 6/29¢
OU VERRE EAU, 9 oz 12 pour \$1.
Gobelets "PERE NOEL" 29¢
DECORATIFS - GAIS

BAS NYLON Paquet pour cadeaux 1.89
EMBALLAGE DE DEUX PAIRES

DÉTERGENT LIQUIDE "MIR"
ACHETEZ EN 1 OBTENEZ EN 1 GRATIS
2 Cont. 24 oz 83¢

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITES

Le marché des délices de Noël au Canada

DOMINION STORES LIMITED

DOMINION

Vatican II
Le décret sur l'apostolat des laïcs

SUITE DE LA PAGE 16

nus à l'apostolat de leur propre mouvement ou en réponse à une invitation pour l'action et la coopération directe avec l'apostolat hiérarchique, agissent sous la haute direction de la Hiérarchie elle-même, qui peut même authentifier cette collaboration par un mandat explicite.

Les organisations qui, au jugement de la Hiérarchie, vérifient l'ensemble de ces caractères, doivent être réputées comme étant d'Action Catholique, même si elles ont des structures et des noms variés selon les exigences des lieux et des peuples.

Le Saint Concile recommande instamment ces institutions qui répondent certainement en beaucoup de pays aux nécessités de l'apostolat de l'Eglise, et il invite les prêtres et les laïcs qui y travaillent à réaliser de plus en plus les caractéristiques mentionnées plus haut et à coopérer toujours fraternellement dans l'Eglise avec toutes les autres formes de l'apostolat.

21. (Estime des organisations)

Toutes les organisations d'apostolat sont à estimer comme il convient, mais celles que la Hiérarchie, selon les besoins des temps et des lieux, aura louées, recommandées, décidées de fonder comme plus urgentes, doivent être mises en première place par les prêtres, les religieux et les laïcs, et développées par chacun suivant sa mission. Parmi ces groupements, il faut mentionner très spécialement aujourd'hui les associations ou groupes internationaux de catholiques.

22. (Les laïcs qui sont à un titre spécial au service de l'Eglise)

Sont dignes d'un respect et d'une estime particulière dans l'Eglise, les laïcs célibataires ou mariés qui de manière définitive ou pour un temps mettent leur personne, leur compétence professionnelle au service des institutions et de leurs activités. C'est une grande joie de voir s'augmenter de jour en jour le nombre des laïcs qui se consacrent aux associations et œuvres d'apostolat, soit à l'intérieur de leur pays, soit dans le secteur international, soit surtout dans des communautés catholiques des missions et des églises naissantes.

Les pasteurs accueilleront ces laïcs avec joie et avec reconnaissance; ils veilleront à ce que leur condition satisfasse aussi parfaitement que possible aux exigences de la justice, de l'équité et de la charité, surtout en ce qui concerne les ressources nécessaires à leur vie et à celles de leur famille; ils feront en sorte que ces laïcs disposent des moyens nécessaires de formation, de soutien, et de stimulant spirituel.

No 17. Cf. PIE XII, alloc. Au 1er Congrès Mondial de l'Apostolat des Laïcs, 15 oct. 1951; AAS 48 (1951), p. 786.
No 18. 2. Cf. PIE XII, alloc. Au 1er Congrès Mondial de l'Apostolat des Laïcs, 15 oct. 1951; AAS 43 (1951), pp. 787-788.
3. Cf. PIE XII, encycl. La Pèlerinage de Lourdes, 2 juillet 1957; AAS 49 (1957), p. 615.
No 19. 4. Cf. PIE XII, alloc. Au Conseil de la Fédération internationale des hommes catholiques, 8 déc. 1956; AAS 49 (1957), pp. 26-27.
5. Cf. infra chap. V, n. 24.
6. Cf. "Résolution" de la Congrégation du Concile Corrienten, 13 nov. 1920; AAS 13 (1921), p. 139.
7. Cf. JEAN XXIII, alloc. Principes Pastorale, 10 déc. 1959; AAS 51 (1959), p. 856.
No 20. 8. Cf. PIE XI, lettre Quae nobis, au Cardinal Bertram, 13 nov. 1920; AAS 20 (1920), p. 385. Cf. aussi PIE XII, alloc. A l'Action Catholique Italienne, 4 sept. 1940; AAS 32 (1940), p. 362.

CHAPITRE V
LES DISPOSITIONS A OBSERVER

23. (Introduction)

L'apostolat des laïcs, individuel ou collectif, doit s'insérer à sa vraie place dans l'apostolat de toute l'Eglise. Qui plus est: son lien avec ceux que l'Esprit Saint a constitués pour palier l'Eglise de Dieu (cf. Act. XX, 28), est un élément essentiel de l'apostolat chrétien. Non moins nécessaire est la collaboration entre les diverses initiatives apostoliques qu'il est du ressort de la Hiérarchie d'organiser harmonieusement.

Une estime mutuelle et une bonne coordination de toutes les formes apostoliques de l'Eglise, respectant le caractère particulier de chacune sont en effet absolument nécessaires pour promouvoir l'esprit d'unité afin que la charité fraternelle éclate dans tout l'apostolat de l'Eglise, que les buts communs soient atteints et que les rivalités dommageables soient évitées (1).

Cola apparaît surtout nécessaire quand une action particulière exige dans l'Eglise, l'harmonie et la coopération apostolique des deux clergés, des religieux et des laïcs.

24. (Relations avec la Hiérarchie)

Il appartient à la Hiérarchie de favoriser l'apostolat des laïcs, de lui donner principes et assistance spirituelle, d'ordonner son exercice au bien commun de l'Eglise, et de veiller à ce que la doctrine et les dispositions fondamentales soient respectées.

Les liens de l'apostolat des laïcs avec la Hiérarchie peu-

A SUIVRE PAGE 18

Beaucoup plus pour vous chez
EATON
le magasin des fêtes au Canada

EATON OUVRE CE SOIR ET TOUS LES SOIRS DURANT DÉCEMBRE

EN VILLE JUSQU'À 9 H. A FAIRVIEW DE POINTE-CLAIRE JUSQU'À 10 H. AU MAGASIN-ENTREPOT JUSQU'À 9 H. (EXCEPTÉ LE SAMEDI)

Tapis et tapis-moquettes 'Trilan CQ Cathan' à grand rabais!

Tapis-moquette
Ordinairement 11.95
Spécial

9.49

la verge carrée, pose comprise

Tapis
Avec bordure et
sous-tapis de feutre
Spécial

9.49

la verge carrée

Voici un achat spécial de tapis et tapis-moquette "Trilan" par CELANESE; endos surrenforcé pour endroits à grande circulation. Motif relief très intéressant. Largeurs 9' et 12'. Onze teintes gracieuses.

*Pose comprise sur sous-tapis de feutre. Légers frais supplémentaires pour seuils de porte et bords aplanis.

Tapis-moquette "Acrilan" 14.95

Pose comprise sur feutre caoutchouté au prix
du tapis-moquette seulement

Spécial **14.95**

la verge carrée, pose comprise

EATON a effectué un achat spécial de tapis et tapis-moquettes "Acrilan" à tissage Wilton. C'est la raison pour laquelle vous pourrez l'obtenir à prix aussi bas! Votre tapis-moquette sera placé sur coussin d'air (Airy Tred) ou feutre caoutchouté, matière poreuse, durable et résistante! Un tapis traité CHEM-TREND qui gardera indéfiniment son apparence. Choix de 10 couleurs. 12' de largeur.

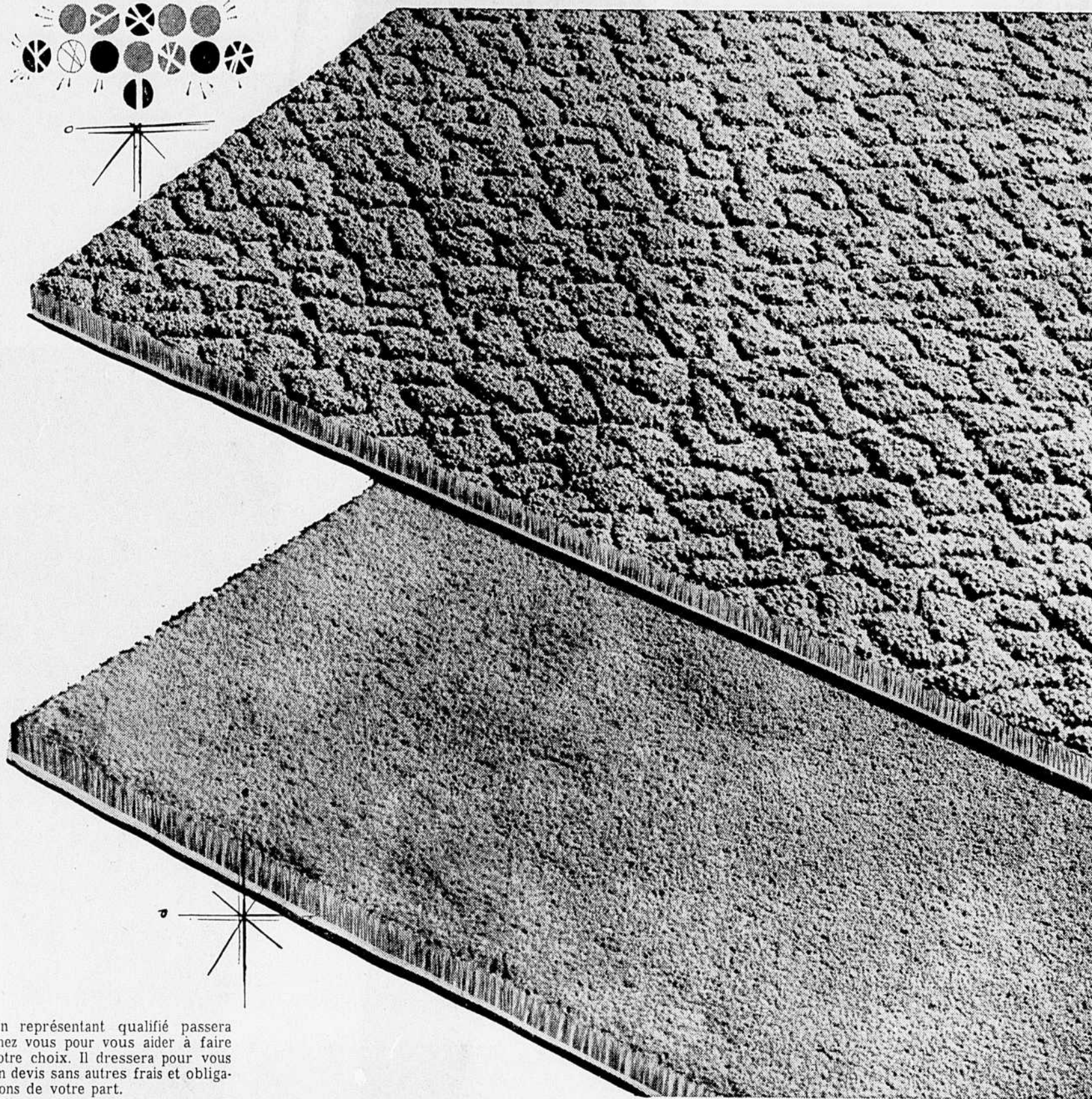
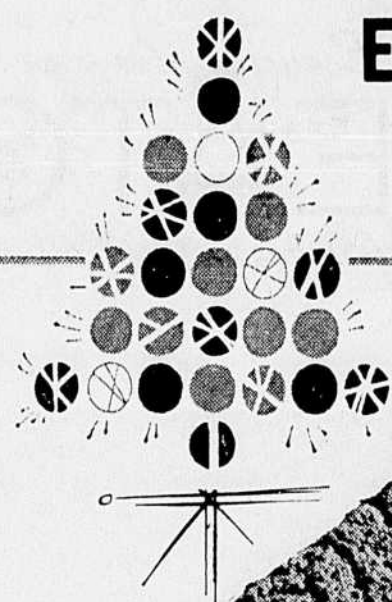
Pose comprise sur feutre caoutchouté. Légers frais pour bords aplanis.

EATON en ville (rayon 272) au 6e étage et EATON de Fairview à Pointe-Clare

Profitez du
SERVICE D'ACHAT A DOMICILE D'EATON
ET AYEZ VOS TAPIS POUR NOËL!

COMPOSEZ 842-9211, postes 731, 831 ou écrivez chez EATON
a/s du SERVICE D'ACHATS A DOMICILE D'EATON

Un représentant qualifié passera
chez vous pour vous aider à faire
votre choix. Il dressera pour vous
un devis sans autres frais et obligations
de votre part.



SOLDES D'AVANT-NOËL AU MAGASIN-ENTREPOT EATON

Marchandises-échantillons • Excédents de séries épuisées et de ventes • Marchandises à solder "telles quelles" jusqu'à épuisement des quantités

COMMENT S'Y RENDRE

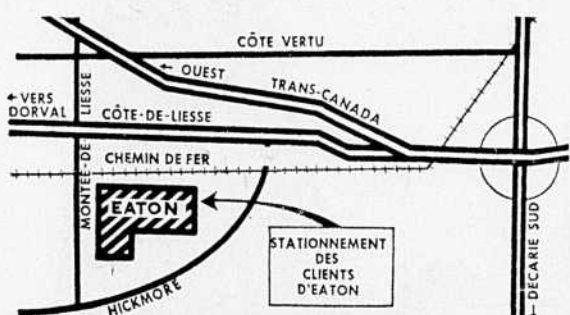
Par Côte-de-Liesse, vous tournez
au sud de Hickmore ou
Montée-de-Liesse jusqu'au
MAGASIN-ENTREPOT EATON

Pas de livraison... vous emportez votre
choix et économisez doublement
(arrangements spéciaux pour le transport
des articles volumineux, moyennant
un très léger supplément).

Pas de commandes téléphoniques
ni postales, s.v.p.

STATIONNEMENT GRATUIT POUR
DES CENTAINES DE VOITURES
LE MAGASIN-ENTREPOT EATON
EST OUVERT TOUS LES JOURS

HEURES D'AFFAIRES DURANT NOËL :
Ouvert tous les jours jusqu'à 9 h. du
soir (jusqu'à NOËL)
(sauf le samedi : 9 h. 30 à 6 h.)



Solde! Meubles "prêts à peindre"

En solde fin de série! Des réductions rarement vues! Commodes, chiffonniers, secrétaires, lits, bibliothèques, tables de chevet. Plusieurs pièces sont déjà finies et compléteront votre décor à temps pour Noël! Songez-y aussi comme cadeaux! Quelques pièces peuvent être superficiellement égratignées.

A SOLDER **10.99** **39.99**

Tables à rallonge inclinable. Pieds massifs, dessus placage. 18" x 30", avec rallonge 30" x 38". A SOLDER **17.95**
Chaises de style colonial à dossier en forme de flèche. A SOLDER **6.99**

Spéciaux remarquables!

Fauteuils d'appoint capitonnés

Dans le groupe, les styles en demande: Provincial français ou italien et moderne. Construction robuste avec montants en bois massif. Revêtements variés dans les nuances les plus en vogue. Quelques pièces présentent des souillures superficielles.

A SOLDER **59.95** **129.95**

25 seulement! Fauteuils d'appoint avec siège et dossier capitonnés. Grande variété de coloris. A SOLDER **19.95**

Cadeaux qui MEUBLENT à solder

Tables à lampes modernes avec dessus en "Arborite" et pieds élégamment fuselés. Construction en placage de noyer, fini noyer. A SOLDER **14.99**
Tables à café finies noyer de style Provincial français. A SOLDER **19.99**

Quantités limitées! Meubles d'extérieur

25 seulement! Chaises à siège en plastique contourné. Pieds amovibles. A SOLDER, chacune **5.99**

6 seulement! Divan-chaise pliant, avec montants tubulaires en aluminium. Matelas capitonné de coton avec un revêtement en vinyle à motif floral. 2 roues avant pour plus de maniabilité. A SOLDER **16.99**

Téléviseurs VIKING 19" portatifs

15 seulement! Commandes et haut-parleur montés à l'avant facilitant la synchronisation et l'audition. Antenne monopolaire télescopique et orientable. Boîtier en plastique robuste fini ivoire, avec poignée. 21 1/2" x 12 1/2" x 16 1/2" de hauteur. 1 an de garantie sur toutes les pièces (après 90 jours la main-d'œuvre vous sera calculée). A SOLDER, modèle VPP403 **179.95**

Machines à laver et sècheuses

Un groupe composé d'appareils neufs ou soigneusement reconditionnés, offerts à des prix étonnamment réduits. Des marques aussi réputées que VIKING d'EATON et "Beatty". Egratignures superficielles n'affectant aucunement le rendement. Toutes les machines et sècheuses portent une garantie de 1 an.

Machines à laver automatiques. A SOLDER **159.00** **289.00**

Machine à laver à essoreuse. A SOLDER **24.95** **139.00**

Sècheuses. A SOLDER **99.00** **139.00**

Tapis de coton antidérapants à prix modiques!

Tapis de forme ovale marqués bien en dedans de l'ordinaire! Solides, durables, lavables et jolis dans tout décor! Panoplie de couleurs.

Dimensions: 22" x 36" **3.95** Dimensions: 24" x 48" **5.95** Dimensions: 30" x 54" **7.95**

Solde de tentures "Fiberglass", rayonne ou coton (panneaux)

Rabais très important pour solder d'urgence! Panoplies de motifs et couleurs. Plusieurs modèles à un seul exemplaire. Finies avec caisson. Chaque panneau mesure 24" de largeur.

A SOLDER

1 panneau **2.00** 4 panneaux **8.00**

2 panneaux **4.00** 6 panneaux **12.00**

Stores de plastique relief à prix modiques

Stores jolis et pratiques en plastique de jauge 6 — lavable et durable. Blanc ou crème:

A SOLDER

36" x 70" **1.99** 42" x 82" **3.19** 48" x 82" **4.79**

Portes de plastique-vinyle à rabais!

Regagnez votre espace perdu avec ces portes montées sur panneaux d'acier flexible. Offertes avec système d'installation. Beige seulement. Environ 36" x 80" de longueur. Prix exceptionnellement bas!

A SOLDER **8.95**

Polisseuse ARROW à 3 brosses

Une polisseuse "grand rendement" qui frotte, poli et fait reluire les planchers les plus ternes... nettoie même les tapis. Un appareil de qualité réputé sur le marché canadien.

A SOLDER

Finie rouge **39.95** Finie chrome **49.95**

Offre "sensation" de machines à coudre!

A solder! Modèles de démonstration en excellent état. Modèles à couture droite, zig-zag et automatique dans le lot. Marques renommées. Offertes avec garantie d'un an d'Eaton sur les pièces et main-d'œuvre.

A SOLDER **59.00** **159.00**

Ensemble de perceuse 1/4" (14 pièces)

Mandrin à engrenage et clé, roulement à billes auto-lubrifié. Moteur de 3 ampères approuvé par la C.S.A. L'ensemble comprend: la perceuse, des disques de papier verre, disque de caoutchouc, tampon en laine d'agneau, support horizontal, support vertical, tampon en tissu, meule à aiguiser, mixer de peinture, support de scie 4 1/2", jeu de 9 meches, blaireau métallique, bancétable et accessoires pour scie.

A SOLDER **24.99**

Eatonnant! Peinture GLIDDEN blanche et pinceaux

Ensemble 3 pièces: rouleau en mohair 7 1/2", rouleau de 3" et plateau. A SOLDER **1.59**

Jeu de 3 pinceaux: 1", 1 1/2", 2 1/2". Soies en nylon et poil naturel. A SOLDER **1.69**

Finis d'intérieur au latex pour murs et plafonds. Finis semi-mat d'intérieur pour cuisines, salles de bain, boiserie. Email d'intérieur pour cuisines, salles de bain. A SOLDER, le gallon **5.59**

Faïence importée

Solde d'ensemble de 20 pièces à motif "Oakleaf", motif vert sur fond blanc. Service de 4 couverts: assiettes à dîner, à pain et beurre, céramique, tasses et soucoupes. A SOLDER **4.99**

Tasses et soucoupes à solder!

Faites "provision" en "prévision"! D'Angleterre... blanc cassé toujours joli! A SOLDER **4.99** pour

Bouilloires à solder

Marque renommée. Mesurent... Fini chrome très brillant; poignées bakélite noir. Offertes avec corde. S'arrête automatiquement. A SOLDER **6.99**

Tables pliantes

Fabrication métal; très indiquées pour la salle de jeux, pour dresser des buffets ou pour l'extérieur. Fini bronze. Mesure 24" x 60". A SOLDER **6.99**

Tabourets-escabeaux

Acier émaillé brun; marches traitées caoutchouc; très indiqués pour la cuisine. 17" x 15" x 9 1/2" de largeur. A SOLDER **3.99**

Armoire de cuisine

Fabrication métal; 3 étagères et une porte. 39" de hauteur x 19" de largeur x 11" de profondeur. A SOLDER **11.99**

B.B.Q. motorisés

10 seulement! Plateau de 24"; hotte, broche et moteur électrique approuvé C.S.A. Fini cuivre. Montés sur 2 roues et facilement manoeuvrables. A SOLDER **14.95**

Papier initialement en solde

Un groupe de boîtes contenant 50 feuilles et 50 enveloppes assorties. Toutes les combinaisons d'initiales ne sont pas disponibles. Quantités limitées. A SOLDER **.99**

Solde-Maison!

Ustensiles d'acier inoxydable

"Coronet" jimpairfaits: bain-marie, cafetière, bouilloire 6 pintes, cocotte à trépied. A SOLDER **5.99** **9.98**

Boîtes à pain plaquées chrome

A solder! Devant orné d'un motif. Mesure... **7.98**

Egouttoirs en plastique

19" x 13". Motif côtelé. Turquoise, blanc, jaune. A SOLDER **.99**

Seaux de plastique

Turquoise, jaune et bois de santal; 10" de diamètre; conçus avec poignée de transport en métal. A SOLDER **.59**

Ramasse-poussière en plastique

Ton vert-gris, 10 1/2" de largeur, poignée de 3 1/2". A SOLDER **.15**

Escabeau de cuisine

Métal de ton bronze; 2 marches caoutchoutées; piètement à embouts de caoutchouc protecteur; siège recouvert de plastique de ton turquoise, 25" de hauteur. A SOLDER **6.99**

Solde de jouets

Table, chaises — Gros carton; pour les petits. A SOLDER **1.99**

Chaises pivotantes — Plastique robuste, confortable ne basculent pas. A SOLDER **3.99**

Supermarchés — Jouer au magasinage, c'est drôle comme tout! Gros carton ondulé. Couleurs vives. A SOLDER **2.99**

Gros cubes — Carton épais. Ensemble de 6, imprimés de couleurs vives. A SOLDER, l'ens. **.99**

EATON OUVRE TOUS LES SOIRS DURANT DÉCEMBRE 9 h. 30 à 6 h. | EN VILLE JUSQU'À 9 h. | A FAIRVIEW DE POINTE-CLAIRE JUSQU'À 10 h. | AU MAGASIN-ENTREPOT JUSQU'À 9 h.

Beaucoup plus pour vous chez
EATON
 le magasin des fêtes au Canada

Suggestions-cadeaux pour sportifs exigeants

Chez EATON en ville, au cinquième étage et à Fairview de Pointe-Claire



Tenue de hockey

La réplique exacte de l'uniforme de la L.H.N. Composé de laine et coton (50% chacun) lavable. L'ensemble comprend : chandail à col roulé, tuque et bas. Tailles 28 à 34. L'ensemble est livré dans un emballage-cadeau.

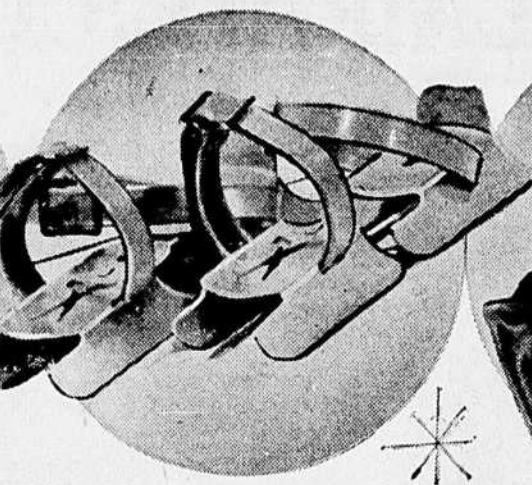
L'ensemble **5.99**



Casque TruLine

20% de rabais! — TRULINE "Specified" une marque EATON réputée. Polyéthylène moulé. Trois pièces, 4 vis pour réglage latéral. Courroie-mentonnière et intérieur doublé en poly-mousse. En blanc seulement. Rég. 4.98

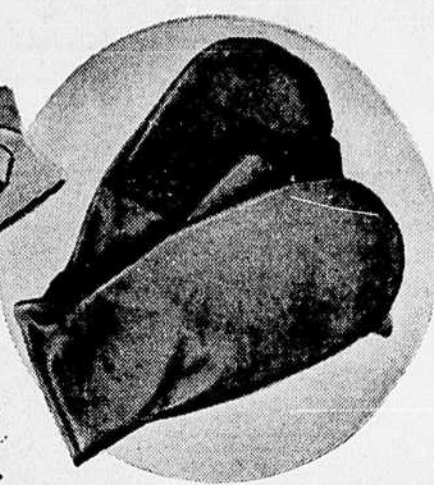
Spécial jeudi **3.98**



Lames-patins

Pour les enfants. Lames-patins de toute sécurité. Les 4 lames sont en aluminium avec une talonnière réglable. Courroies doubles en cuir inclus.

1.39



Mitaines de ski

Mitaines de ski, souples et durables, pour hommes. Doublure faite de 80% "Acrylic" et 20% coton. Renforcement au pouce et au poignet. Noir seulement. Pointures : petite, moyenne, grande ou forte.

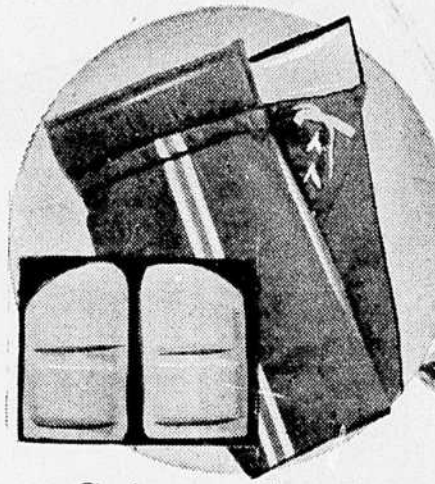
4.98



Ballon de football

Ballon de football en cuir maroquiné. Doublure épaisse en coton. Grandeur et poids réglementaires.

5.95

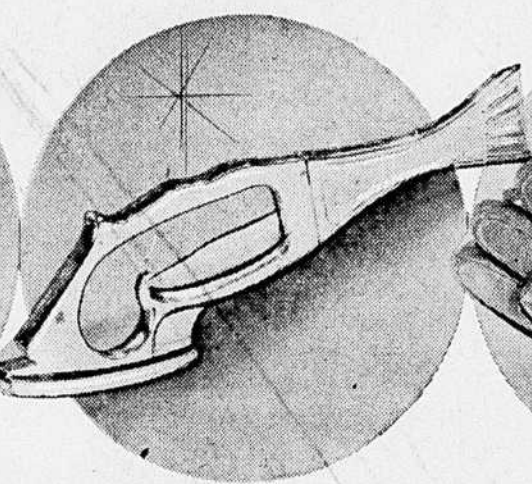


Culottes de hockey

20% de rabais! Par TRULINE une marque EATON de qualité. Coton robuste doublé de poly-mousse. Epais protecteurs amovibles en polyéthylène. Bleu ou rouge. Tailles : forte, moyenne, petite. Spécial jeudi

3.98

COMPOSEZ 842-9211



Couteau-grattoir

Deux accessoires en un. Enlève les écailles sans détériorer le corps du poisson. Manche protégeant les mains. Lame en acier traité à affûtage permanent. Fini chromé anti-rouille résistant même à l'eau salé.

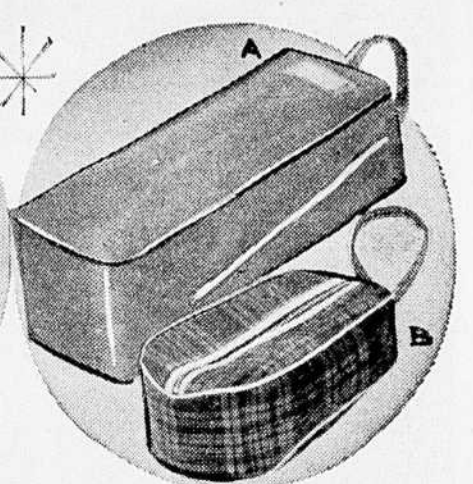
4.95



Gants de ski

Pour hommes. Élégant cuir de chevreau. Doublure chaude en poil de chameau. Pouce renforcé. Rebord à coutures renforcées. Poignets élastifiés. Empiècement à la paume.

6.95



Sacs amples

Pour tous les amateurs de quilles. 14" x 4 1/2" x 6". Glissière de 14 1/2". a) modèle en rayonne à motifs écossais, de teintes variées (pour femmes) ou b) nylon brun ou bleu marine uni (pour hommes). Doublure de vinyle dans les deux cas.

1.69

EATON en ville (rayon 261) au cinquième étage et EATON de Fairview à Pointe-Claire



20% de rabais! Equipement de hockey TruLine d'Eaton
 Des prix spéciaux pour familiariser davantage les sportifs avec l'excellence TRULINE, une marque EATON, approuvée par GORDIE HOWE.

Gants de hockey - Rég. 4.98

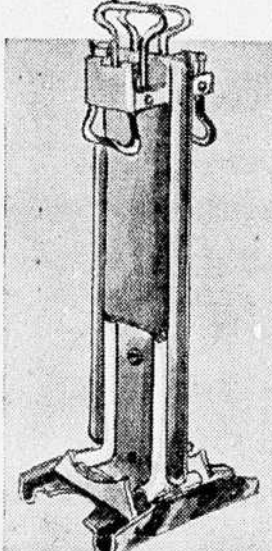
En cuir. Format "Pee Wee". Coutures en nylon. Insertion intérieure en vinyle, dégageant le pouce. Poignets allongés en vinyle. Capitonnage ouaté. Pour les enfants jusqu'à 9 ans.

Spécial jeudi **3.98**

Jambières TruLine

Comprend un protège-tibia et un protège-rotule en polyéthylène blanc et robuste montés sur un feutre de 1/4" d'épaisseur. Protège-rotule capitonné de poly-mousse. Courroies robustes en coutil. Pour les enfants jusqu'à 9 ans.

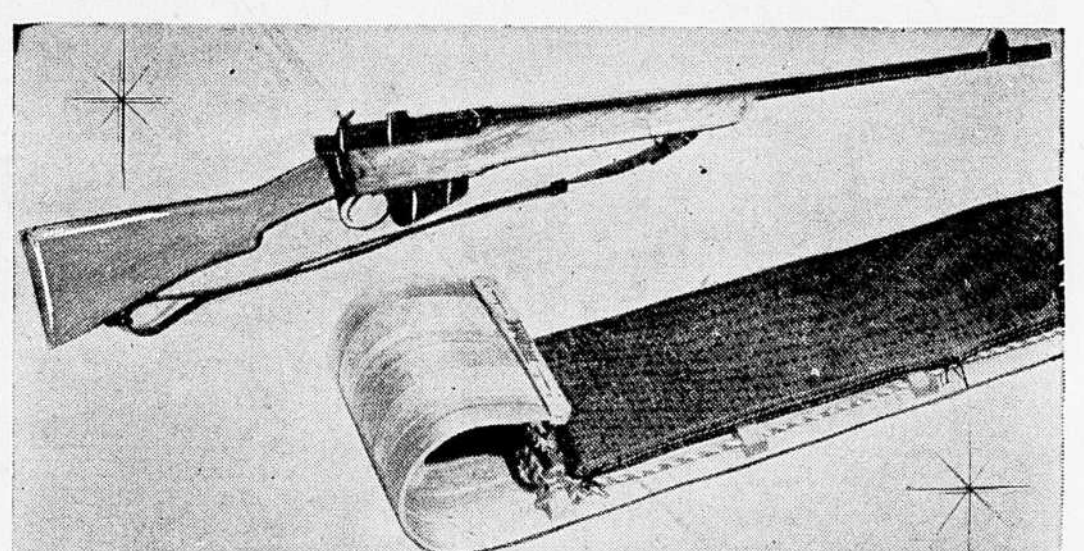
Spécial jeudi **2.38**



Par "Tyrol"

Serre-bottines légers et robustes. Ils garderont vos bottines de ski toujours confortables en prévenant les déformations. Ressorts à tension réglable. Construction en acier à talonnière réglable.

3.99



Calibre 303

Carabine 303, No 4 "Lee Enfield" convertie par "Parker Hale". Mire arrière tangent e guidon original de type militaire. Levier-chargeur. Bretelle en cuir et cordon de nettoyage inclus. Magasin de 10 coups. Canon de 25". Poids approximatif : 8 livres.

Spécial jeudi **15.96**

Tobaggans TruLine d'EATON

Construction robuste en érable canadien. Laqué à l'intérieur seulement avec un enduit imperméabilisé. Traverses en bois massif. Chaines supports plaquées zinc : vis cadmiées (traitement anti-rouille). Rouge, blanc et bleu. Brides en sisal.

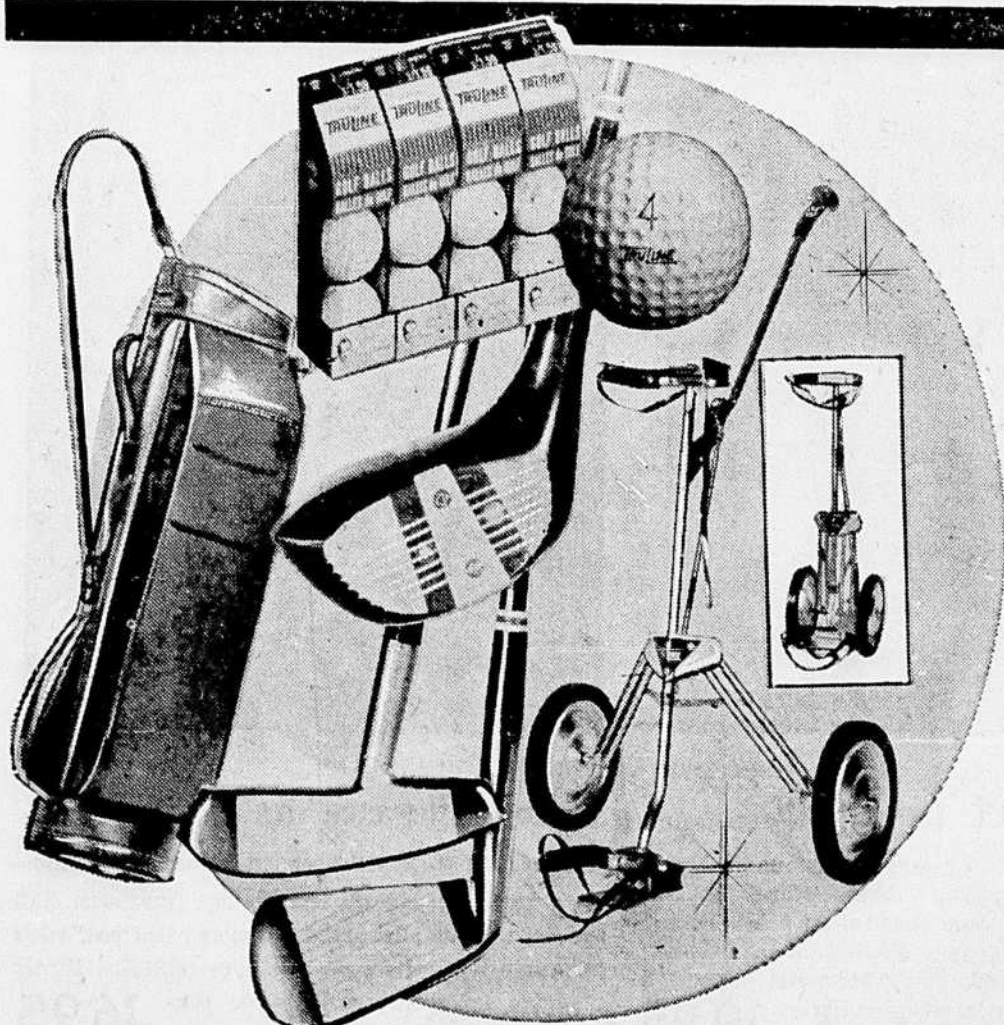
3 pieds **3.98** 4 pieds **5.98** 5 pieds **8.98** 6 pieds **9.98**

Matelas capitonnés de poly-mousse et revêtus d'un vinyle à motif plaid bleu.

2 pieds **1.59** 3 pieds **2.59** 4 pieds **3.59** 5 pieds **4.59**

(Prière de commander les matelas plus courts que les tobaggans, d'au moins un pied)

EATON en ville (rayon 261), au cinquième étage et EATON de Fairview à Pointe-Claire



20% de rabais! Équipement de golf **TRULINE** d'EATON

Un cadeau qui obtient le suffrage de tous les bons golfeurs maintenant à prix spéciaux pour mieux familiariser les golfeurs avec l'excellence TRULINE une marque EATON, approuvée par GORDIE HOWE.

Clubs de golf TruLine "Tempered"

En acier trempé à rétrécissements échelonnés. Poignées revêtues de cuir en spirale. Les bois ont des têtes en plaqueminier à insertions de fibre. Les fers ont des têtes en acier traité "Stelco". Hommes gauchers ou droitiers, femmes droitiers seulement.

Spécial jeudi, chacun

BOIS : 1, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2 dans le groupe. Rég. 10.95

8.76

FERS : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 "wedge" et "putter" dans le groupe. — Rég. 8.95

Chacun **7.16**

Poussette TruLine

Poussette de golf robuste, maniable, pliable. Cadre en acier. Deux roues de 10" caoutchoutées. Roulement à billes. Se plie facilement et roule même pliée. Chevilles réglables pour sacs de golf. Fini cadmié. Rég. 16.95

Spécial jeudi **13.56**

Balles de golf

Par TRULINE "Golfmaster" d'EATON. Résistantes. Centre en caoutchouc liquide. Revêtement blanc durable. Rég. 9.99 la douzaine.

Spécial jeudi, la douzaine **7.99**

Sac "Golfmaster" de TruLine

Modèle "Keystone". Peut contenir 16 clubs de golf. Diviseur réglable sur 6 positions. Poche-vestiaire sur toute la longueur. Deux poches pour balles. Gansse pour parasol. Dessous en caoutchouc moulé. Bretelle capitonnée. Noir ou roux bourgogne. Rég. 19.95

Spécial jeudi **15.96**

EATON en ville (rayon 261) au cinquième étage et EATON de Fairview à Pointe-Claire

VOTRE MEDECIN VOUS PARLE

RENSEIGNEZ-VOUS LES AUMES DU COLLEGE
DES MEDECINS ET CHIRURGIENS DE LA
PROVINCE DE QUEBEC

La convalescence

Dr Ulysse Laferrière, M.D.

De plus en plus les séjours à l'hôpital sont de courte durée; comme les listes d'attente sont excessivement longues on est forcé de donner congé au malade le plus tôt possible à condition que son état n'ait pas à en souffrir, bien entendu.

Les hôpitaux de convalescents sont remplis de vieux chroniques et ne peuvent accommoder tous ceux qui pourraient y bénéficier de quelques jours.

Les malades sont donc obligés de faire leur convalescence au foyer et c'est excellent à condition que l'entourage sache quoi faire pour hâter la guérison complète.

Dans bien des cas on trouvera que dans la convalescence, le malade se révèle maussade, désagréable, capricieux; d'autres malades au contraire seront des plus aimables et ne voulant causer aucun trouble exigeront une surveillance spéciale afin de ne pas aggraver leur cas.

Or, sans se plier à toutes leurs volontés, on doit éviter de les contrarier plus que de raison, car une habitude mauvaise humeur retarde le rétablissement. Il y a des malades qu'il faut encourager à s'occuper et d'autres qu'il faut retenir. Il faut donc user de tact et sans se départir de fermeté et de patience laisser au malade l'illusion qu'il agit à sa guise.

On doit surtout viser à ménager l'organe ou la partie du corps qui a été l'objet de la maladie et à prévenir les rechutes et les complications.

Il est excessivement important qu'un convalescent prenne beaucoup de repos et de sommeil, qu'il soit chaudement vêtu, que ses repas soient réguliers et au nombre de quatre petits, que les aliments soient faciles à digérer, que le bruit soit éliminé le plus possible de son entourage.

On devra éviter de restreindre un convalescent à une pièce surchauffée; au contraire on devra voir à ce qu'il prenne tout l'exercice permis par son médecin.

Il est souvent très désirable que la convalescence se fasse dans un endroit salubre en dehors du foyer, ce qui procure un changement d'air et d'ambiance.

Si le malade doit demeurer à la maison on évitera de le laisser en contact avec des personnes qui lui tombent sur les nerfs.

Il n'y a aucun doute que la visite de personnes gaies, aimables et de belle humeur sera un facteur important pour hâter un rétablissement complet; il est bon de se dilater la rate; on veillera tout de même à ce que ces charmants visiteurs n'interrompent pas le repos ou les repas d'un convalescent et ne s'attardent pas au point de le fatiguer.

En général un convalescent a tendance à s'illusionner et à abuser de ses forces.

On le préservera donc à tout prix de cet écueil; l'excellence des soins qu'il reçoit à cette période aura une influence considérable sur son état de santé pour de nombreux mois à venir et parfois même pour le reste de sa vie.

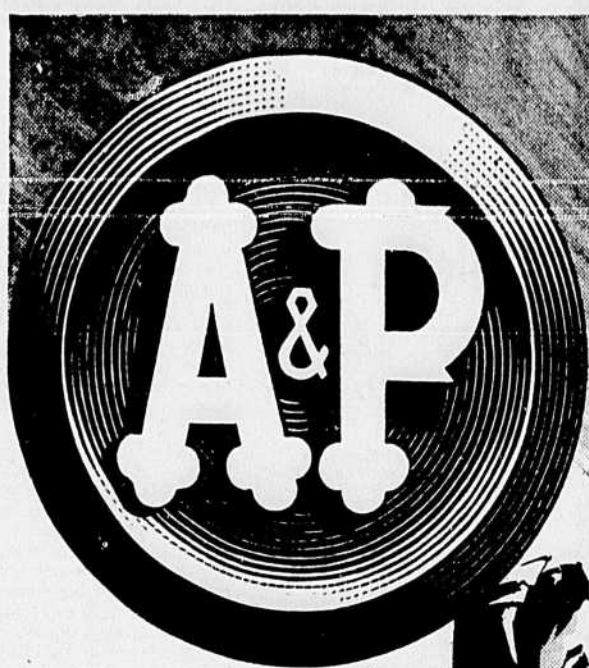
Et pour ceux qui auront dirigé cette convalescence, n'oublions pas que notre tour viendra et que nous sera remis ce que nous aurons fait pour les autres.

Alouette II signale son passage à Ottawa

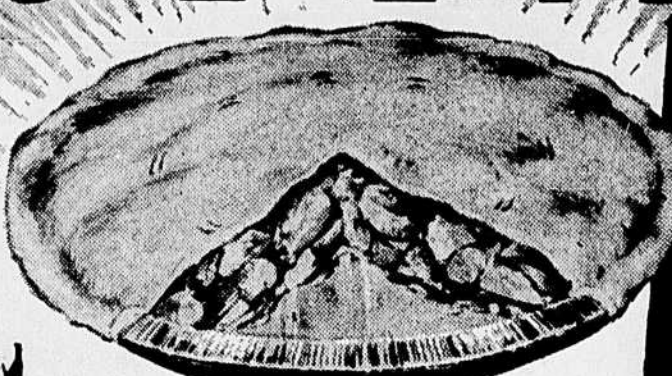
OTTAWA. (P.C.) — Alouette II, le second satellite artificiel construit au Canada et placé dimanche soir en orbite à partir de la base Vandenberg, en Californie, a fait parvenir hier un bulletin de parfaite conduite dans notre capitale fédérale.

Un contrôleur de l'engin spatial, M. Dave Boulding, a plus précisément déclaré que ses premiers signaux à être enregistrés par une station de surveillance d'Ottawa ont totalisé trois longues heures d'émission. "Mieux encore, a ajouté M. Boulding, ils semblent contenir certains nouveaux renseignements sur l'ionosphère".

Mais quoique les échantillons s'activent à déchiffrer le sens des "bip-bip-bip" au moyen de cerveaux électroniques, on ne doit pas s'attendre à en connaître les résultats avant lundi prochain. Ceux-ci seront en outre comparés avec les signaux perçus par les treize autres stations de repérage qui suivent autour du globe les passages réguliers d'Alouette II.



UNE VÉRITABLE AUBAINE!



FAITES-EN UNE PROVISION
DANS VOTRE CONGÉLATEUR
— PAS DE LIMITE!

GRATIS! 2 PAINS

Si à n'importe quel temps, vous ne pouvez pas trouver sur nos tablettes, du pain blanc 24-oz ou 16-oz de Jane Parker, le lendemain A&P vous remettra gratuitement, 2 pains blancs de 24-oz, ou 16-oz Jane Parker. — Ceci est...

GARANTIE
Le garant Jane Parker comprend tout... Qualité, fraîcheur, et maintenant l'approvisionnement.

PAIN BLANC
JANE PARKER
pain 24-oz **22¢**

Gâteau Chiffon Orange-Citron JANE PARKER cha. **49¢**
Rég. ch. 23¢—Épargnez 9¢

PAIN DE BLE CRAQUELE — JANE PARKER 2 pains 24-oz **37¢**
Rég. ch. 23¢—Épargnez 9¢

ROULES DINER Brunir et servir, Jane Parker pqt **19¢**
Rég. pqt 27¢—Épargnez 8¢ de 12

Brioche aux Fruits Épicées, Jane Parker pqt **31¢**
Rég. pqt 35¢—Ép. 4¢ de 6

Cette Semaine Aliments Congelés en Primeur

POIS A&P 2 pqt poly de 12-oz **43¢** **PATES DE** 5 pqt **99¢**
DE FANTAISIE BOEUF, DINDE ou POULET, MORTON Spécial!
FEVES VERTES 4 pqt 10-oz **89¢** **PORTIONS DE** 49¢
COUPE FRANÇAISE, SOUTHLAND Spécial! CUITE, WHEATLEY MORUE lb.

A&P ne vend seulement que des viandes inspectées par le gouvernement

POULETS A ROTIR lb **49¢**
Frais, cat. 'A', Prêts pour le four, env. 5 à 6 lb

AGNEAU Importé lb **63¢**
GIGOTS — JARRET COUPE COURT

BIFTECK DE PALERON lb **59¢**
POUR BRAISER — BOEUF DE MARQUE ROUGE — QUALITE SUPER-RIGHT

BOEUF HACHE lb **49¢** **FOIE DE BOEUF** lb **39¢**
FRAIS HACHE POUR HAMBURGER TRANCHE — QUALITE SUPER-RIGHT
SAUCISSE de PORC pqt **69¢** **SALAMI ROULE** roulé **59¢**
PURE — Emballage sur plat — CANADA PACKERS TOUT BOEUF — HYGRADE
SMOKED MEAT 4 pqt **99¢** **POULETS GIBIER** cat. A **89¢**
COORSH ROCK CORNISH — Minimum 18-oz. chaque
BACON DE COTE pqt **97¢** **MORUE en Portions** lb **49¢**
SANS COUENNE, TRANCHE, FUME, ALLGOOD CUITE — WHEATLEY

Vente **CAFÉ A&P EN GRAINS**

EPARGNEZ JUSQU'À 30¢ sur un SAC de 3 lbs

CAFÉ BOKAR
sac 3 lbs **\$2.29** EPARG. 26¢

CAFÉ 8 O'CLOCK
sac 3 lbs **\$1.99** EPARG. 30¢

UN GRAND CHOIX DE MARQUES FAMEUSES AU PRIX TRES MODIQUES A&P

SERVIETTES DE TABLE pqt de 250 **51¢**
FINIES TOILE, WHITE SWAN Spécial!

NESTLE'S QUIK 1 lb **59¢**
BREVAGE INSTANTANÉ AU CHOCOLAT Rég. 65¢—Éparg. 6¢

MARMELADE jarre 24-oz **55¢**
GOOD MORNING, SHIRRIFF Prix rég. jarre 59¢—Épargnez 4¢

TISSU DE TOILETTE 2 roul. **27¢**
WHITE SWAN (Blanc ou coloré) Spécial!

DETERSIF SURF boîte géante **\$1.09**
(RABAIS DE 40¢) Prix rég. bte \$1.31—Éparg. 22¢ extra

BISCUITS PILLSBURY 4 pqt 8-oz **49¢**
PETIT-LAIT OU ORDINAIRE Spécial!

PRESTIGE (Rabais de 20¢) bte aérosol **99¢**
CIRE A MEUBLES

CIRE EN PATE bte 2 lb **\$1.09**
SUPER BLANCHE, SUCCES

BETTERAVES Harvard 4 btes 15-oz **83¢**
EN DES, AYLMEY Spécial!

POIS ET CAROTTES 4 btes 15-oz **79¢**
DE CHOIX, AYLMEY Spécial!

NOURRITURE A CHIENS 6 btes 26-oz **\$1.00**
HEALTHO Spécial!

MELANGE POUR CARRES pqt **39¢**
BETTY CROCKER AUX DATTES Prix rég. 43¢—Épargnez 4¢

MELANGE POUR CARRES pqt **41¢**
BETTY CROCKER AU BUTTERSCOTCH Prix rég. pqt 45¢—Épargnez 4¢

TISSU DE TOILETTE 2 pqt de 2 roul. **69¢**
CASHMERE Spécial!

KLEENEX Tissu Facial 3 pqt de 400 **89¢**
BLANC OU COLORE Spécial!

SACS DE THE pqt de 60 **73¢**
ORANGE PEKOE, RED ROSE (Offre avec 10¢ de Rabais) Spécial!

FROMAGE CHEZ WHIZ jarre 16-oz **69¢**
KRAFT Prix rég. jarre 73¢—Épargnez 4¢

FARINE D'AVOINE QUAKER gros paquet **53¢**
INSTANTANÉ OU RAPIDE Spécial!

POIS GREEN GIANT 5 btes 15-oz **95¢**
MOY, PETITS, DE FANTAISIE Spécial!

MAIS EN GRAINS 5 btes 14-oz **99¢**
GREEN GIANT Spécial!

CORNICHONS MELANGES jarre 24-oz **39¢**
(RABAIS DE 3¢) SUCRES, HABITANT Spécial!

SOUPE DE TOMATES 8 btes 10-oz **99¢**
AYLMER Spécial!

SIROP DE MAIS bte 2-lb **37¢**
BEEHIVE Spécial!

CAFÉ MAXWELL HOUSE sac 1-lb **89¢**
(RABAIS DE 4¢) Prix rég. sac 93¢—Épargnez 4¢ extra

MARMELADES IMPORTEES 2 jarres 12-oz **69¢**
ROBERTSON, aux oranges en lamelles épaisses ou Golden ou Silver Thread

MARGARINE 4 pqt 1-lb **99¢**
GOLDEN GIRL Spécial!

PUREE DE TOMATES 2 btes 6-oz **37¢**
HUNTS

LES FAMEUX **GATEAUX A&P** AUX FRUITS
JANE PARKER
1 1/2-lb. **1.39** cour. **2.69** mor. **3.99**
ANN PAGE
lb. **49¢** 2 lbs **97¢** mor. **1.93**
Remplis de Fruits et de Noix

FRUITS ET LEGUMES FRAIS ARRIVAGES QUOTIDIENS

BANANES
DE BON GOUT
et SAVOUREUSES)
GROSSEUR JUMBO lb **10¢**

POIRES D'ANJOU 6 pour **49¢**
DES E.U., CAT. No. 1, SUCREES, JUTEUSES, GROSSEUR 120

POMMES COURTLAND 5 lbs en sac cello **39¢**
Du Québec, de fantaisie, délicieuses à manger et pour la cuisson

RAISIN VERT ALMERIA OU NOIR RIBIER lb **23¢**
CAT. NO. 1, DES E.U., SUCRE ET JUTEUX

CHOU-FLEUR tête **29¢**
BLANC-NEIGE, DES E.U., CAT. NO. 1

JUS D'ORANGE PUR de FLORIDE bouteille d'une pinte **39¢** bouteille 1/2-gallon **75¢**

TOUS LES PRIX DANS CETTE ANNONCE SONT GARANTIS JUSQU'À SAMEDI, 4 DECEMBRE, 1965.

ALIMENTS... CADEAU PARFAIT
Maintenant, juste avant les fêtes, grâce au magasin A&P, vous pouvez envoyer "exactement ce qu'ils voulaient" à des amis qui apprécieront des aliments comme cadeau.
A&P offre des certificats-cadeaux d'une valeur de \$1 et de \$5 échangeables dans tous les Magasins d'Alimentation A&P au Canada.
ACHETEZ VOS CERTIFICATS-CADEAUX MAINTENANT

MAGASINS D'ALIMENTATION
A&P EST DIGNIFIÉ DE CONFIANCE
THE C. J. ATLANTIC & PACIFIC TRADING COMPANY LTD.

Les Merveilles Du Royaume Des Animaux
PAQUETS No 2 à No 15
Maintenant en VENTE—SEULEMENT 19¢
SUPERBE ALBUM EN COULEURS ET PLUS DE 400 MAGNIFIQUES IMAGES
COUPON
PRÉSENTÉZ CE COUPON À UN MAGASIN A&P
A CHAQUE VISITE VOUS OBTIENDREZ UN ALBUM ET UN PAQUET D'IMAGES
DE COULEURS EN COULEURS ET PLUS DE 400 MAGNIFIQUES IMAGES
COUPON
DECOUPEZ CE COUPON

2 JOURS SEULEMENT, les 1er et 2 déc.

LA SCALA OPERA COMPANY

présente, Le Puccini, l'immortelle

LA BOHEME

En TECHNICOLOR de WARNER BROS.

Billets maintenant en vente aux guichets

MAT.: 2 p.m. -1.50 - SOIREE: 8.30 p.m. \$2.00

MONKLAND * OUTREMONT * SAVOY

484-9711 277-3233 769-7372

15^e SEMAINE

PRIX LOUIS DELLOS 1955

LE BONHEUR

Superbement Choquant!

CLAY vs PATTERSON

Combat de championnat

15^e SEMAINE

PRIX LOUIS DELLOS 1955

LE BONHEUR

Superbement Choquant!

CLAY vs PATTERSON

Combat de championnat

Quide ODEON

LA PLUS SOMBREUSE REALISATION DE TOUS LES TEMPS

ELIZABETH TAYLOR · RICHARD BURTON · REX HARRISON

CLEOPATRE

4e SEMAINE

HORAIRE: 12.52 - 4.35 - 8.18

AVIS: ODEON-CHAMPLAIN

Un film de LOUIS MALLE

JEANNE MOREAU

LES AMANTS

CE SOIR 7.30 - 9.30

ODEON-CREMAZIE

DERNIERE SEMAINE

LE CHEMIN DE LA PEUR

2e SEMAINE

HORAIRE: 7.30 - 9.30

ODEON-CREMAZIE

DERNIERE SEMAINE

LE CHEMIN DE LA PEUR

2e SEMAINE

HORAIRE: 7.30 - 9.30

2e SEMAINE de succès!

DE L'AMOUR

UN DON JUAN MODERNE PROJETTE SES MEMOIRES INTIMES

EXTRA: LE FILM DU COMBAT CASSIUS CLAY vs FLOYD PATTERSON

RIVOLI * GRANADA * PAPINEAU

271-2210 255-2428 921-0553

MUSIQUE

Gendron joue Haydn à l'OSM

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL

Dans la Grande Salle de la Place des Arts

Hier soir

PROGRAMME

Symphonie en si bémol Haydn

Concerto en ré Chausson

Soliste: Maurice Gendron, violoncelliste

Musique pour cordes, percussions et célesta Bartok

Chef d'orchestre: Seiji Ozawa

par Jean Vallerand

Les compositeurs français n'ont pas, se plaisent à dire ceux qui ne sont pas français, la tête symphonique. Raison de plus pour bien jouer les quelques symphonies françaises qui subsistent au répertoire. L'une d'elles, et non la moindre, était au programme du concert de l'Orchestre Symphonique de Montréal hier soir. Cette œuvre, composée en 1890, où passent les ombres de Franck et de Wagner, n'est sans doute pas l'égalée des plus grandes

Les Prod. Samuel Gesser présentent

les SWINGLE SINGERS

de Paris du 13 au 19 décembre

Location: tous les jours de 10h. a.m. à 7h. p.m.

COMEDIE CANADIENNE

84 avenue, St-Catharine • 861-1118

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTREAL

Directeur artistique: ZUBIN MEHTA

6e concert double d'abonnement

CE SOIR 8.20 p.m.

Chef invité SEIJI OZAWA

Soliste MAURICE GENDRON Violoncelliste

PROGRAMME

Chausson: Symphonie en si bémol Opus 20.

Haydn: Concerto en ré majeur (violoncelle), Opus 101.

Bartok: Musique pour cordes, Percussion Céleste.

PLACE DES ARTS

MONTREAL 18 (QUEBEC) 842-2112

théâtre de quat'sous

100 est. AVENUE DES PINS

première 3 décembre

la florentine

MISE EN SCENE DE PAUL BUISSONNEAU

RESERVEZ MAINTENANT: 845-7277

TOUS LES SOIRS 8h.30

DIMANCHE 2h.30 et 7h.30

RELACHE LE LUNDI

2e Semaine

STRAND

EXTRA 1 EXTRA 1

FILM OFFICIEL

CLAY vs PATTERSON

COMBAT DE CHAMPIONNAT

CINERAMA

EMOUVANT - COLOSSAL - SENSATIONNEL

Enfants adm. 2 h.

THE GREATEST STORY EVER TOLD

EN CINERAMA

SUR SE-7

8 h. 10 h. 12 h. 2 h. 4 h. 6 h. 8 h. 10 h. 12 h.

7.30 MER. SAM. 2

CINERAMA

4e SEMAINE

le film le plus casse cou de JEAN MARAIS

gentleman de COCODY

CHRISTIAN JACQUE

NANCY HOLLOWAY

MAGALI NOËL GEORGES RIVIÈRE - LE JEU DE L'ASSASSIN

CANADIEN PLAZA JEAN-TALON

1204 est. St-Catharine 6305 St-Hubert Jean-Talon, à l'est de Plé-X

Dolin et Nault nous parlent de leurs ballets: "Tuonela" et "L'Oiseau de feu"

par Claude Gingras

Huit neuvres sont au programme de la série de spectacles que les Grands Ballets Canadiens présenteront à la Place des Arts du 17 au 26 décembre prochain.

Quatre de ces ballets, dont la moitié exactement, seront présentés à Montréal pour la première fois. Bien plus; trois d'entre eux sont des créations. Les trois créations sont: "L'Oiseau de feu", de Fernand Nault (maître de ballet de la compagnie et ancien maître de ballet de l'American Ballet Theatre); "Sibylus", de Stravinsky; "Suite canadienne", de Ludmilla Chiriac (directrice-fondatrice de la compagnie), sur une musique originale de Michel Perrault; et "Sombre apparition", de Brydon Paige (assistant-maître de ballet), sur des extraits de l'opéra "Samson et Dalila", de Saint-Saëns. Également en première montréalaise, nous verrons "Le Cygne de Tuonela", chorégraphie d'Anton Dolin (conseiller artistique des Grands Ballets) qui a été créée il y a quelques mois par le Ballet National du Guatemala.

Trois productions des Grands Ballets reviennent au programme: "Casse-Noisette", chorégraphie de M. Nault créée la saison dernière; "Gehenna", autre chorégraphie de M. Nault, créée l'été dernier par l'Atelier des Grands Ballets; et "Médée", de M. Paige, créée la saison dernière. La troupe a également inscrit à son répertoire cette année l'un des grands classiques du répertoire, "Les Sylphides", chorégraphie de Fokine, mise en scène par Fernand Nault. De sorte que l'on pourrait dire, en fait, qu'il y a cinq grandes nouveautés cette saison au répertoire des Grands Ballets.

Mme Chiriac étant très occupée en ce moment par les répétitions, elle n'a pu assister à la conférence de presse convoquée hier. Mais M. Dolin, Nault y assistait, et nous avons pu causer avec eux de cette série de spectacles qui s'annonce très intéressante.

Il n'y a pas que les chanteurs canadiens qui ont dû (et doivent encore) s'expatrier pour poursuivre leur carrière. Certains danseurs ont dû en faire autant. Fernand Nault en est un exemple. Montréalais de naissance, il étudia chez Moreau, comme tout le monde, puis quelques pas aux Variétés Lyriques et fit de la figuration dans les spectacles que les troupes étrangères venaient présenter ici. C'est de cette façon qu'il arriva à se faufiler dans les rangs de l'American Ballet Theatre, qui présentait ses spectacles au Saint-Denis.

Ceci se passait en 1944. M. Nault dansa avec le Ballet Theatre une dizaine d'années puis, graduellement, nous raconta-t-il, il devint répétiteur et maître de ballet de la troupe, poste qu'il tint jusqu'à l'an dernier alors qu'il revint à Montréal, appelé par les Grands Ballets Canadiens à succéder à Daniel Seillier comme maître de ballet.

Un "Oiseau de feu" complet!

Nous connaissons déjà deux œuvres de M. Nault, comme chorégraphe: "Casse-Noisette" (sur la musique bien connue de Tchaikovsky) et "Gehenna", ballet assez court créé l'été dernier. Pour les représentations de la fin de décembre, M. Nault vient de terminer une chorégraphie originale sur "L'Oiseau de feu" de Stravinsky.

"Comme je l'ai fait avec la musique de Tchaikovsky pour ma "Casse-Noisette", nous informe M. Nault, j'ai repris la partition complète de Stravinsky, sans enlever une seule note. Sauf pour la chorégraphie originale de Fokine, qui date de 1910, toutes les chorégraphies de "L'Oiseau de feu" qui suivront n'utiliseront que la suite de concert. Pour les Grands Ballets Canadiens, j'ai insisté pour reprendre la partition intégrale de Stravinsky."

M. Nault ajoute que sa chorégraphie, d'une durée de 45 minutes, est néo-classique, c'est-à-dire qu'elle s'inspire à la fois de la danse classique, de la danse moderne et du mime. M. Nault mettra également en scène "Les Sylphides" (encore), le célèbre ballet de Fokine (encore), sur la musique de Chopin.

Quant à M. Dolin, il nous parle de son nouveau ballet, "Le Cygne de Tuonela", comme d'une chose "assez classique". Il s'agit d'un pas de deux (un danseur et une danseuse) basé sur l'œuvre bien connue de Sibelius. "J'ai pensé à écrire un ballet sur cette musique il y a une dizaine d'années", rappelle M. Dolin, qui ajoute: "Sibelius fut très lent à me permettre d'utiliser sa musique pour un ballet..."

M. Dolin arrive de Londres où il a conclu les derniers arrangements en vue de la publication de sa biographie de la danseuse Olga Spessivtseva, avec laquelle il dansa en 1929 et 32. La célèbre artiste, maintenant âgée de 71 ans, passa 22 ans dans une maison de santé et c'est M. Dolin qui l'en a fait sortir. Le titre du livre est d'ailleurs bien trouvé: "The Sleeping Ballerina"...

Dolin: une tournée d'adieu?

Dolin accompagnera la troupe des Grands Ballets dans la tournée de 60 villes canadiennes et américaines que celle-ci effectuera du 15 janvier au 7 avril (Brooklyn, Baltimore, Miami, Houston, Détroit, Los Angeles, Vancouver, Québec, etc.). M. Dolin est heureux, dit-il, de revoir toutes ces villes, lui qui fit comme danseur neuf tournées continentales de 1940 à 1949.

Et il ajoute, en terminant: "Je songe d'ailleurs à faire une grande tournée mondiale d'adieu, dans deux ou trois ans, comme danseur... avec une troupe de dix personnes seulement: cinq danseuses et cinq danseurs."

M. Dolin, qui dansa chez Diaghilev de 1924 à 29, a maintenant 61 ans.

Nous parlons... nous parlons... C'est fou tout ce que M. Dolin peut nous raconter, et toujours avec un flegme bien anglais (n'oublions pas qu'il est né Patrick Henley-Kay).

— Vous devriez écrire vos Mémoires, dis-je à M. Dolin en le quittant.

— Mon autobiographie? J'en ai écrit trois. C'est assez!"

CINEMA

3^e MOIS

Onibaba

Mise en scène de KANETO SHINDO

"C'est sûrement un des grands événements cinématographiques de l'année"

François BEAULIEU

Sur le même: 7.30, 9.30

Dimanche: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

CINEMA FESTIVAL

1208 av. St-Catherine TEL. 525-8600

PRIX TROP BAS POUR ETRE PUBLIÉS

SUPER RUBAINES

Enterprise

CHEZ JEAN GERVAIS

CHAUFFE-EAU AU GAZ ENTERPRISE CRYSTALLINE

On vient d'ajouter du nouveau à la famille des célèbres produits Enterprise. Ces nouveaux chauffe-eau au gaz sont présentés dans une variété de modèles qui répondent à tous vos besoins en vous assurant de façon économique et rapide une provision constante d'eau chaude. Ces chauffe-eau comportent le nouveau procédé "Crystalized" de revêtement des réservoirs, une ligne élégante, une construction solide et un fini moderne deux couleurs en email cuit.

GARANTIE DE 10 ANS

Prix régulier \$109.95

EN VENTE A PRIX DE DEFI

LA CORPORATION DE GAZ NATUREL DU QUEBEC

installera GRATUITEMENT une CUISINIERE, si déjà vous chauffez au gaz avec appareil non central

Allocation de \$15.00 si chauffage au gaz non existant

Jusqu'à \$50.00 d'allocation pour l'installation du chauffe-eau

GAZ NATUREL

CUISINIERE AU GAZ ENTERPRISE

Modèle 5178CF

Cuisinière à gaz et chauffe-eau combinées qui constituent une valeur exceptionnelle. Toutes les caractéristiques automatiques modernes que vous puissiez exiger — chauffe-eau à gaz incorporé commandé par thermostat de 35,000 BTU/H avec ventilateur à thermostat.

Prix régulier: \$504.95

EN VENTE A PRIX DE DEFI

A NOTRE MAGASIN DE LA RUE MONT-ROYAL

Nous avons un service spécialisé dans la fourniture de pièces de rechange pour toutes les marques de réfrigérateurs et de cuisinières.

HEURES D'AFFAIRES:

- LE JEUDI: jusqu'à 10 h. du soir
- LE VEND.: jusqu'à 10 h. du soir
- LE SAMEDI: jusqu'à 5 h. p.m.
- A partir du 6 décembre, ouverts le soir jusqu'à 9 heures.

5270, HENRI-JULIEN CR. 7-4103

au coin de la rue ROUCHER

1145 E., MONT-ROYAL LA. 4-6817

près de la rue de LA ROCHE

L'AS DU SERVICE

JEAN GERVAIS

ICI c'est le client qui est ROI

Prix régulier: \$299

EN VENTE A PRIX DE DEFI

Les instituteurs de Repentigny votent en faveur de la grève

Les instituteurs membres de l'Association des instituteurs de Le Gardeur, dans la banlieue de Montréal, ont décidé d'avoir recours à la grève à cause de leurs négociations qui traînent en longueur. Ces professeurs enseignent à Charlemagne, Repentigny, Repentigny-Bains, Lavaltrie, St-Paul-L'Ermitte, et St-Sulpice.

Un communiqué de la Fédération des instituteurs catholiques du diocèse de Montréal, précise que les négociations "traînent en longueur" depuis juin 1965.

La présidente du syndicat, Mlle C. Deschamps, a révélé que depuis la demande de conciliation, le 29 septembre, il y a eu 8 séances de négociation et trois séances de conciliation. Les délais rendant la grève légale expirent le 4 décembre.

Le communiqué ajoute que l'assemblée générale des membres a autorisé le comité exécutif à déclencher la grève au moment opportun "s'il n'y a pas d'améliorations radicales et rapides dans les derniers jours de la conciliation".

En vertu du Code du travail, les enseignants doivent informer le ministre du Travail 8 jours d'avance avant de déclarer une grève. Le gouvernement peut prendre une injonction pour la retarder de 80 jours.

Le vote au scrutin secret a réuni 94,2 p. 100 des votes. Devant ce résultat, un deuxième vote a été pris spontanément par la minorité pour se rallier unanimement, précise-t-on dans le communiqué.

\$400 au lieu de \$950 pour les frais funéraires

"Au lieu d'une moyenne de \$950, les frais funéraires seront réduits à \$400 pour nos membres", a expliqué hier soir M. Jacques Lamarche, auteur du livre "Le scandale des frais funéraires", et fondateur de la première "Association coopérative funéraire" à Montréal.

Cette association a pour but de réduire les dépenses encourues à la suite d'un décès, d'abord en éliminant les intermédiaires et en louant directement un corbillard, par exemple, ou en engageant un embaumeur, et surtout en réduisant le faste "presque indécent" qui entoure le corps avant et pendant l'enterrement.

Chaque membre s'engage à accepter comme cercueil une boîte de bois blanc (coût : \$30). Il accepte que son corps soit exposé "pour un temps raisonnable", autant que possible à l'église, comme cela se fait maintenant à Duvernay.

M. Lamarche a déclaré qu'il fonde cette association pour répondre aux requêtes qui lui sont parvenues à la suite de la publication de son livre au début de l'automne.

Dans "Le scandale..." il dénonçait les dépenses exorbitantes auxquelles les survivants se sentent obligés pour rendre hommage à leurs morts, et les profits, à son avis exagérés, des entrepreneurs de pompes funéraires.

Hier, il a annoncé qu'il s'efforcera de fonder ou d'organiser d'autres associations coopératives à Montréal et partout dans la province. Ces groupes pourront s'entendre avec des entrepreneurs pour louer leurs services à des prix réduits, au lieu de leur faire concurrence. Ils s'entendront aussi de faire pression auprès du clergé pour éliminer les "classes" de services funéraires (à \$100, à \$200, à \$300, etc...) et réduire ainsi encore un peu le fardeau des vivants.

"Revenez demain, j'aurai les \$750!"

Une tentative de hold-up, d'un genre pour le moins inédit, a été perpétrée au début de la soirée d'hier, chez un sexagénaire, dont la maison est située sur la route no 36, à St-Michel de Napierville.

Deux bandits, dont l'un était armé d'un revolver, s'étaient présentés et avaient réclamé une somme de \$750. M. Jean-Baptiste Rousseau leur a demandé d'attendre un peu et il s'éloigna, faisant mine de chercher son argent, pendant que les voleurs le surveillaient étroitement.

Au lieu de sortir l'argent, M. Rousseau s'est emparé d'un revolver afin de faire fuir les bandits. Ceux-ci s'étaient cependant aperçus à temps de ce qui se passait et ils l'ont rapidement désarmé.

Les voleurs ont ensuite vainement tenté de faire parler leur victime, voulant à tout prix mettre la main sur une somme de \$750. Le sexagénaire les implorait de ne pas lui faire de mal, qu'il n'avait pas cette somme et il leur dit : "Revenez demain, j'aurai les \$750!"

Quoique cela puisse paraître curieux, les deux bandits se sont écipés en disant qu'ils reviendraient le lendemain. Seront-ils au rendez-vous? La Sûreté provinciale, elle, y sera sûrement. L'an dernier, M. Rousseau avait été victime d'un vol à son domicile, alors que trois individus l'avaient sauvagement battu pour ensuite fouiller sa maison de fond en comble.



**MAINTENANT
OUVERT**

**POUR MIEUX
VOUS SERVIR
UN AUTRE MAGASIN
SHOP & SAVE
"IGA"**

8376 BOUL. METROPOLITAIN E.
ENTRE DE LA LOIRE
ET RAY LAWSON
VILLE D'ANJOU, P.Q.

**À CHAQUE ACHAT
NOUS DONNONS
DES TIMBRES
Gold Star
LES TIMBRES No 1 DU QUÉBEC**

11 DEC. DATE LIMITE POUR L'ÉCHANGE DES
TIMBRES GOLD STAR POUR LIVRAISON
DES PRIMES AVANT NOËL



DE LA BOULANGERIE

**CARRÉS
AUX DATTES
"RICHSTONE"**

BOITE 12'S
ÉPARGNEZ 10¢ **29¢**

**PETITS GATEAUX
VARIÉS
"VACHON"**

BOITE 12
ÉPARGNEZ 8¢ **29¢**

**GATEAU BLANC
AU COCO**

"RICHSTONE"
ÉPARGNEZ 10¢ **49¢**

**ROULES SUISSES
AU CHOCOLAT**

"WESTON"
ÉPARGNEZ 4¢ **29¢**

**GATEAUX
AUX FRUITS
"IGA"**

BLOC
1 LIVRE **55¢**

BLOC
2 LIVRES **1 09**

BLOC
3 LIVRES **1 55**

ANNEAU
3 LIVRES **1 69**



NOUVEAU! NOUVEAU!

Pain aux raisins "IGA"

ÉPARGNEZ 13¢ **2 PAINS 12 OZ 29¢**
OFFRE DE PRÉSENTATION

SPÉCIAUX "AYLMER"

JUS DE TOMATES

"AYLMER" FANT. 6 btes 1.00
ÉPARGNEZ 5¢

SOUPE AUX TOMATES

"AYLMER" 4 btes 45¢
ÉPARGNEZ 5¢

POIS NON CLASSES

"AYLMER" FANT. 5 btes 1.00
ÉPARGNEZ 9¢

PECHES EN DEMIES DE CHOIX AYLMEYER 2 boîtes 53¢

POIRES DE CHOIX BARTLETT AYLMEYER 2 boîtes 75¢

AYLMER BLE D'INDEN CRÈME DE FANTAISIE 5 boîtes 1.00

CATSUP ROUGE AYLMEYER 2 bout. 39¢

GRATIS — GRATIS

**10 LB
SAC PATATES**

N.B. CANADA NO. 1

AVEC L'ACHAT
D'UN MAGNIFIQUE

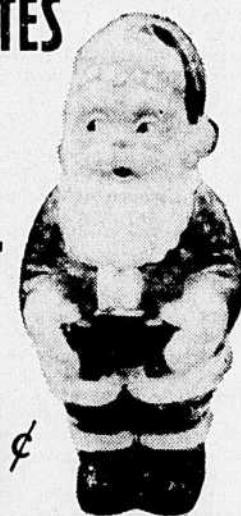
PERE NOEL

EN PLASTIQUE

HAUTEUR 12"

OBTENEZ
LES 2
POUR
SEUL.

99¢



FRAICHES — JUTEUSES

ORANGES

"OUTSPAN"
IMPORTÉES No 1

GROS. 2 DOUZ. 79¢
112 PIEDS POUR

FRAIS — CROQUANT

CELERI

VERT "PASCAL"
FLORIDE, E.U. No 1

GROS. 2 PIEDS 29¢
48 POUR

VIENNENT D'ARRIVER

TANGERINES

FRAICHES — JUTEUSES
IMPORTÉES No 1

GROS. 210 DOUZ. 29¢

25 TIMBRES Gold Star EXTRA AVEC ACHAT D'UN CELLO 5 LBS **CAROTTES**

25 TIMBRES Gold Star EXTRA AVEC ACHAT D'UN SAC 10 LBS **OIGNONS JAUNES**

25 TIMBRES Gold Star EXTRA AVEC ACHAT D'UN SAC 5 LBS **POMMES "McINTOSH"**

25 TIMBRES Gold Star EXTRA "SOCIETY" MORCEAUX DE BOEUF POUR CHIENS 4 btes 15 oz 81¢	50 TIMBRES Gold Star EXTRA INSTANTINE DE "BAYER" 50 comprimés 89¢	50 TIMBRES Gold Star EXTRA "ENO" SELS DE FRUITS Format régulier 79¢	50 TIMBRES Gold Star EXTRA "VASELINE" GELEE DE PETROLE Pot 4 oz 49¢	50 TIMBRES Gold Star EXTRA "CUTEX" DECAPANT (REMOVER) POUR POLI A ONGLES Boutelle 1 1/2 once 29¢	50 TIMBRES Gold Star EXTRA "SCHICK" LAMES DE RASOIR EN ACIER INOXYDABLE Paquet de 5 75¢	100 TIMBRES Gold Star EXTRA "NECTAROL" SIROP CONTRE LE RHUME Boutelle 6 onces 69¢	50 TIMBRES Gold Star EXTRA "JOHNSON" BAND-AID Paquet de 25 49¢
25 TIMBRES Gold Star EXTRA "SOCIETY" RAGOUT POUR CHIENS 4 btes 15 oz 73¢	50 TIMBRES Gold Star EXTRA "BROMO SELTZER" Format régulier 69¢	75 TIMBRES Gold Star EXTRA "PERTUSSIN" MEDICAMENTS A JET Format 6 1/2 oz 1.29	50 TIMBRES Gold Star EXTRA "POND" COLD CREAM Petit pot 63¢	50 TIMBRES Gold Star EXTRA "ALBERTO VO-5" TONIQUE CAPILLAIRE Tube 1 1/2 once 89¢	100 TIMBRES Gold Star EXTRA "GILLETTE" MOUSSE A BARBE Format régulier 89¢	50 TIMBRES Gold Star EXTRA "Pepsodent" CREME DENTIFRICE Format super 1 19	50 TIMBRES Gold Star EXTRA "Q-TIPS" COTON-TIGES Grand format 59¢
25 TIMBRES Gold Star EXTRA "SOCIETY" NOURRITURE POUR CHIENS 4 btes 20 oz 69¢	50 TIMBRES Gold Star EXTRA "COLGATE" ANTISEPTIQUE BUCCAL Boutelle 7 onces 73¢	50 TIMBRES Gold Star EXTRA "PHILLIP" LAIT DE MAGNESIE Bout. 12 oz 79¢	100 TIMBRES Gold Star EXTRA "ALBERTO VO-5" FIXATIF A CHEVEUX CONT. 12 OZ 1.89	50 TIMBRES Gold Star EXTRA "VITALIS" FIXATIF A CHEVEUX Grand format 79¢	100 TIMBRES Gold Star EXTRA "ROGUE" MOUSSE A BARBE Format régulier 69¢	25 TIMBRES Gold Star EXTRA SWEETHEART SAVON DE TOILETTE 4 pains format régulier 49¢	25 TIMBRES Gold Star EXTRA SWEETHEART SAVON DE TOILETTE 3 pains format bain 55¢

TEL QU'ANNONCE A LA T.V.

GRATIS

6 couteaux à steak "SHEFFIELD"

AVEC L'ACHAT DU **COUTEAU FRESET**

SOLINGEN — DOUBLE TRANCHANT — COUPE OS — VIANDES — PRODUITS CONGELÉS, ETC.

SEULEMENT **\$2.98**

VALEUR TOTALE \$4.98

PLATS POUR LE FOUR 1/2 PRIX

DISPONIBLE CETTE SEMAINE

ASSIETTE A TARTE 10"

Rég. 59¢ chacun **29¢**

AVEC CHAQUE \$3.00 D'ACHATS

HEURES D'AFFAIRES

LES MAGASINS "IGA" SONT PARMI CEUX QUI RESPECTENT LA LOI PRESCRITE PAR LE DECRET 921

LUNDI	1.00 P.M. à 6.00 P.M.
MARDI	9.00 A.M. à 6.00 P.M.
MERCREDI	9.00 A.M. à 6.00 P.M.
JEUDI	9.00 A.M. à 9.00 P.M.
VENDREDI	9.00 A.M. à 9.00 P.M.
SAMEDI	9.00 A.M. à 5.00 P.M.

POUR TOUTS LES MAGASINS DE L'ILE DE MONTRÉAL ET LES MAGASINS INCLUS DANS UN RAYON DE 10 MILES DE L'ILE DE MONTRÉAL

Gagnants Super-Bingo

\$100.00

SEMAINE DU 22 AU 26 NOV. 65

\$300.00 BON D'ACHATS AU PLAZAMART

Mme L. Beausoleil, 16, rue St-Claude, St-Gabriel-Brandon, 455, Desjardins, St-Dorothée

Mme W. Cadieux, 455, Desjardins, St-Dorothée

Mme J. Chartrand, 9077, Asselin, St-Léonard-de-P.M.

Mme Polly Jacobs, 210 - 55ème Avenue, Lachine

Janet Smill, 4 rue Hunter, Huntingdon

M. J. Patvin, 90 Gravel, St-Dorothée

Les employés de bureau de Radio-Canada accueillent froidement un projet d'entente

par Gilles Pratte

C'est presque à leur corps défendant que les membres du comité de négociations de l'Association des employés de radio et de télévision du Canada (CTC) ont recommandé à leurs membres d'accepter un projet de convention collective de travail avec la Société Radio-Canada.

Le président d'ARTEC, M. Gaston Therrien, et le principal négociateur, M. Paul Rousseau, se sont réunis hier soir au St-Hubert Bar-B-Q de la rue Peel pour proposer aux employés de bureau de Radio-Canada, après un repas payé par le syndicat, d'accepter une augmentation de salaire de 6,09 pour cent en deux ans, alors que la demande syndicale était, au début, de 20 et 25 pour cent, selon les catégories.

Les négociateurs ont soutenu que six pour cent était l'augmentation maximum que les 2.100 employés de bureau de Radio-Canada peuvent escompter pour cette année, précisant que s'ils exigeaient davantage le reste de l'augmentation devait être pris à même d'autres bénéfices déjà acquis, ce que les représentants du syndicat ne sont pas prêts à recommander.

En cas de refus un vote de grève

A un certain moment, M. Rousseau a même été particulièrement clair en aversant bien les syndiqués qu'il ne retournera pas négocier, si les membres n'acceptent pas les recommandations de leur comité, sans un vote de grève en bonne et due forme.

Il n'était pas question hier soir d'accepter sur-le-champ l'entente de principe intervenue entre les représentants de Radio-Canada et ceux du syndicat.

Les 2.100 membres du syndicat disséminés dans 13 villes du pays seront appelés à se prononcer par la poste sur la recommandation de leur comité de négociations. Le scrutin sera déposé à Ottawa par le conseiller juridique de l'ARTEC.

La réunion d'hier soir a été particulièrement houleuse, les syndiqués s'étonnant du fait que cette année les négociations ont abouti en cinq jours, alors qu'en 1963 elles avaient duré neuf mois.

Certains ont même laissé entendre, sous le manteau, qu'ARTEC craignait un "raid" de la part de la Confédération des syndicats nationaux.

La réunion qui avait débuté dans l'agressivité a connu plusieurs propositions, aussi bien de non-confiance que de félicitations à l'adresse du comité de négociations, que le président a refusées, soulignant qu'il s'agissait strictement d'une assemblée d'information.

Le vice-président d'ARTEC, M. Paul Rousseau, souligne dans un document soumis aux membres, que le projet de convention collective comporte quelque trois douzaines de modifications au texte précédent.

Il a bien précisé que tous les gains obtenus ne l'ont pas été au détriment des conditions déjà acquises, contrairement à ce qui se produisait dans le passé.

Cinq ans de prison à un ancien député libéral

TORONTO (PC) — John Mills Drysdale, âgé de 39 ans, avocat rayé des rangs du Barreau et candidat libéral défait dans Scarborough-est aux élections provinciales de 1963, a été condamné à cinq ans d'emprisonnement hier après s'être reconnu coupable de 28 accusations de vol et de faux.

Drysdale était accusé sous divers chefs pour des vols impliquant un montant total de \$146.000.

Il a été rayé des cadres du Barreau lors d'une réunion spéciale le 28 septembre de la Société de droit du Haut-Canada.

Il a été interrogé par la police le huit octobre et accusé du vol de \$11.000 dans le compte d'un client. Lundi la police a logé 24 accusations le reliant au vol de \$135.000 dans des comptes pour lesquels il agissait comme fiduciaire.

Quatre chefs d'accusation de faux ont aussi été portés contre lui.

Un ancien député libéral est nommé aux Ports

OTTAWA (PC) — M. John E. Lloyd, ancien député libéral de Halifax aux Communes a été nommé membre du Conseil des ports nationaux.

Sa nomination entre en vigueur aujourd'hui. Pourvu d'un mandat de 10 ans, il recevra un traitement annuel de \$19.000.

Comptable agréé et ancien chargé de cours à la faculté de droit de Dalhousie, M. Lloyd a également été maire de Halifax à deux reprises; soit de 1943 à 1945 et de 1960 à 1963.

Agé de 57 ans, M. Lloyd avait subi la défaite dans Halifax, une circonscription dotée de deux sièges aux élections fédérales de 1962. Ayant remporté la victoire aux élections fédérales de 1963, il a été délégué au scrutin du 8 novembre dernier.

Les produits de Beauté et Santé



offerts à prix populaires!

Il existe des centaines de produits de Beauté et Santé de marques reconnues à votre supermarché Steinberg favori. Qu'il s'agisse de pommades, poudres, savons en pain, fixatifs à cheveux, rinces à la crème, petits "trucs" de beauté et autres produits indispensables.

Il y a sûrement quelque chose pour vous ou pour tous les membres de votre famille. Nous ne vous en présentons qu'un bien faible aperçu dans cette page. Voyez-en l'étalage complet, facile

d'accès et disposé avec goût à l'amical supermarché Steinberg de votre voisinage.

Lors de vos prochaines emplettes, épargnez temps et surtout argent en faisant tout votre "shopping" en un seul et même endroit: STEINBERG!

Voilà ce qu'on appelle être pratique et économe également!

Alors profitez de toutes ces aubaines en ce temps-ci de l'année. Ce n'est pas à dédaigner!



Désodorisant NOXZEMA

A BILLE 40¢ DE MOINS! Bout. 1 1/2 oz

AEROSOL 56¢ DE MOINS! Boîte 5 oz

49¢ PRIX SPECIAL **69¢**

UNE PROTECTION DE 24 HEURES!



Crest

LE DENTIFRICE QUI REDUIT LA CARIE

Head & Shoulders

shampoo

ANACIN

Comprimés analgésiques

pour un soulagement rapide de la douleur!

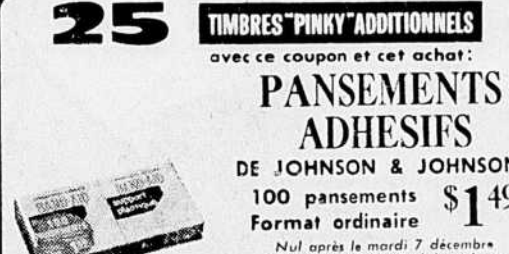
Bout. de 30 **59¢** Bout. de 60 **89¢**



Alka-Seltzer

Comprimés Alkalins analgésiques effervescents

Bouteille de 15 comprimés **59¢** Bouteille de 25 comprimés **78¢**



PANSEMENTS ADHESIFS BAND-AID

DE JOHNSON & JOHNSON!

100 pansements Format ordinaire **\$1.49**



Pansements adhésifs BAND-AID

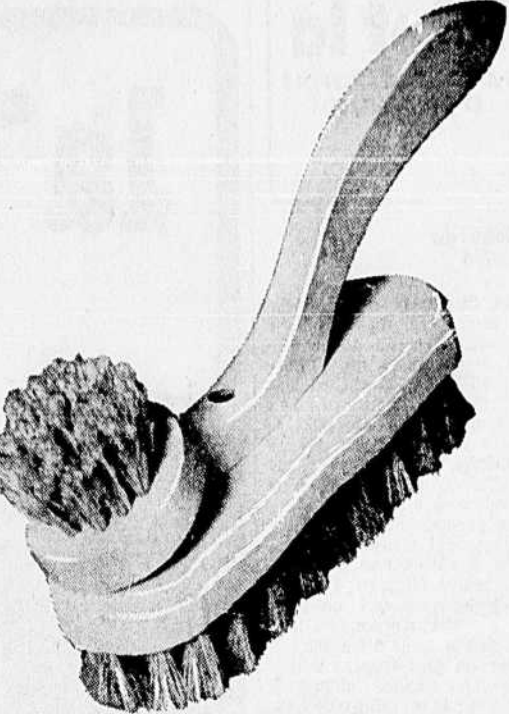
50 par paquet **89¢** de Johnson & Johnson!



Pansements adhésifs BAND-AID

SUPPORT TRANSLUCIDE!

Paquet de 30 **53¢** de Johnson & Johnson!



BROSSE A CHAUSSURES

BAS PRIX SPECIAL! **69¢** APPLICATEUR ET POLISSEUR!

Nul après le samedi 11 décembre aux supermarchés Steinberg Ltée.



PATE DENTIFRICE CREST AU FLUORISTAN!

2 TUBES REGULIERS POUR SEULEMENT **78¢**

Nul après le mardi 7 décembre aux supermarchés Steinberg Ltée.



SHAMPOOING

HEAD & SHOULDERS ENRAYE LES PELlicULES!

GROS \$2.29 POT

Nul après le mardi 7 décembre aux supermarchés Steinberg Ltée.



SHAMPOOING

HEAD & SHOULDERS ENRAYE LES PELlicULES!

GROS \$1.29 TUBE

Nul après le mardi 7 décembre aux supermarchés Steinberg Ltée.



CREME-RINCE ET SHAMPOOING WOODBURY

19¢ DE MOINS! 2 4.5 oz **99¢**

Nul après le mardi 7 décembre aux supermarchés Steinberg Ltée.



KOTEX

SERVIETTES FEMINIENES

2 boîtes de 12 **39¢**

Nul après le mardi 7 décembre aux supermarchés Steinberg Ltée.



KOTEX

SERVIETTES FEMINIENES

24 par boîte **95¢**

Nul après le mardi 7 décembre aux supermarchés Steinberg Ltée.



KOTEX

SERVIETTES FEMINIENES

48 par boîte **\$1.85**

Nul après le mardi 7 décembre aux supermarchés Steinberg Ltée.



FIXATIF A CHEVEUX SPRAZE de NESTLE

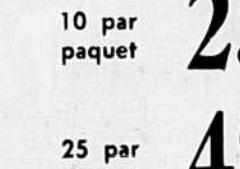
LANOLINE! Boîte 12 oz **99¢**

Nul après le mardi 7 décembre aux supermarchés Steinberg Ltée.



PANSEMENTS ADHESIFS BAND-AID

de Johnson & Johnson



STEINBERG



Sudden Beauty

Resdan



FIXATIF A CHEVEUX SUDDEN BEAUTY

Donne aux cheveux une apparence naturelle!

Boîte 16 oz **\$1.49** TIENST FERME AEROSOL SANS RIGUEUR!

Nul après le mardi 7 décembre aux supermarchés Steinberg Ltée.



RES DAN

ENLEVE LES PELlicULES, RESTAURE LA CHEVELURE! MOUSSEUX!

Bout. 6 oz **\$1.50**

Nul après le mardi 7 décembre aux supermarchés Steinberg Ltée.



SAVON CAMAY

FORMAT REGULIER, COULEURS VARIEES! 6 pains pour **90¢**

Nul après le mardi 7 décembre aux supermarchés Steinberg Ltée.



CREME-RINCE TAME

TONIFIE LES CHEVEUX SECS

de TONI! **69¢** Empêche les cheveux de s'emêler!

Nul après le mardi 7 décembre aux supermarchés Steinberg Ltée.



DESODORISANT AEROSOL BAN

Boîte 3 oz **97¢** PROTECTION DURABLE!

Nul après le mardi 7 décembre aux supermarchés Steinberg Ltée.



CREME-RINCE TAME

EXTRA TONIFIANT

Bout. 4 oz **85¢** pour cheveux secs et décolorés!

Nul après le mardi 7 décembre aux supermarchés Steinberg Ltée.



DESODORISANT AEROSOL TRIG

Boîte 3 oz **99¢** POUR HOMMES!

Nul après le mardi 7 décembre aux supermarchés Steinberg Ltée.



CREME-RINCE TAME

Empêche les cheveux de s'emêler!

Bouteille 16 oz **\$1.59** Format familial

Nul après le mardi 7 décembre aux supermarchés Steinberg Ltée.



DESODORISANT à BILLE BAN

Bouteille 1 1/2 oz **\$1.29** FORMAT ECONOMIQUE!

Nul après le mardi 7 décembre aux supermarchés Steinberg Ltée.



Pansements adhésifs BAND-AID

SUPPORT TRANSLUCIDE!

Paquet de 30 **53¢** de Johnson & Johnson!

Nul après le mardi 7 décembre aux supermarchés Steinberg Ltée.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes	Haut	Bas	Clôt.
625 Abitibi	104 1/2	104 1/2	104 1/2
Alcan	60 1/2	60 1/2	60 1/2
Alumin	30 1/2	30 1/2	30 1/2
Alumin	20 1/2	20 1/2	20 1/2
Alumin	10 1/2	10 1/2	10 1/2
Alumin	5 1/2	5 1/2	5 1/2
Alumin	2 1/2	2 1/2	2 1/2
Alumin	1 1/2	1 1/2	1 1/2
Alumin	1/2	1/2	1/2
Alumin	1/4	1/4	1/4
Alumin	1/8	1/8	1/8
Alumin	1/16	1/16	1/16
Alumin	1/32	1/32	1/32
Alumin	1/64	1/64	1/64
Alumin	1/128	1/128	1/128
Alumin	1/256	1/256	1/256
Alumin	1/512	1/512	1/512
Alumin	1/1024	1/1024	1/1024
Alumin	1/2048	1/2048	1/2048
Alumin	1/4096	1/4096	1/4096
Alumin	1/8192	1/8192	1/8192
Alumin	1/16384	1/16384	1/16384
Alumin	1/32768	1/32768	1/32768
Alumin	1/65536	1/65536	1/65536
Alumin	1/131072	1/131072	1/131072
Alumin	1/262144	1/262144	1/262144
Alumin	1/524288	1/524288	1/524288
Alumin	1/1048576	1/1048576	1/1048576
Alumin	1/2097152	1/2097152	1/2097152
Alumin	1/4194304	1/4194304	1/4194304
Alumin	1/8388608	1/8388608	1/8388608
Alumin	1/16777216	1/16777216	1/16777216
Alumin	1/33554432	1/33554432	1/33554432
Alumin	1/67108864	1/67108864	1/67108864
Alumin	1/134217728	1/134217728	1/134217728
Alumin	1/268435456	1/268435456	1/268435456
Alumin	1/536870912	1/536870912	1/536870912
Alumin	1/1073741824	1/1073741824	1/1073741824
Alumin	1/2147483648	1/2147483648	1/2147483648
Alumin	1/4294967296	1/4294967296	1/4294967296
Alumin	1/8589934592	1/8589934592	1/8589934592
Alumin	1/17179869184	1/17179869184	1/17179869184
Alumin	1/34359738368	1/34359738368	1/34359738368
Alumin	1/68719476736	1/68719476736	1/68719476736
Alumin	1/137438953472	1/137438953472	1/137438953472
Alumin	1/274877906944	1/274877906944	1/274877906944
Alumin	1/549755813888	1/549755813888	1/549755813888
Alumin	1/1099511627776	1/1099511627776	1/1099511627776
Alumin	1/2199023255552	1/2199023255552	1/2199023255552
Alumin	1/4398046511104	1/4398046511104	1/4398046511104
Alumin	1/8796093022208	1/8796093022208	1/8796093022208
Alumin	1/17592186444416	1/17592186444416	1/17592186444416
Alumin	1/35184372888832	1/35184372888832	1/35184372888832
Alumin	1/70368745777664	1/70368745777664	1/70368745777664
Alumin	1/140737491555296	1/140737491555296	1/140737491555296
Alumin	1/281474983110592	1/281474983110592	1/281474983110592
Alumin	1/562949966221184	1/562949966221184	1/562949966221184
Alumin	1/1125899932442368	1/1125899932442368	1/1125899932442368
Alumin	1/2251799864884736	1/2251799864884736	1/2251799864884736
Alumin	1/4503599729769472	1/4503599729769472	1/4503599729769472
Alumin	1/9007199459538944	1/9007199459538944	1/9007199459538944
Alumin	1/18014398919077888	1/18014398919077888	1/18014398919077888
Alumin	1/36028797838155776	1/36028797838155776	1/36028797838155776
Alumin	1/72057595676311552	1/72057595676311552	1/72057595676311552
Alumin	1/14411519132623104	1/14411519132623104	1/14411519132623104
Alumin	1/28823038265246208	1/28823038265246208	1/28823038265246208
Alumin	1/57646076530492416	1/57646076530492416	1/57646076530492416
Alumin	1/115292153060984832	1/115292153060984832	1/115292153060984832
Alumin	1/230584306121969664	1/230584306121969664	1/230584306121969664
Alumin	1/461168612243939328	1/461168612243939328	1/461168612243939328
Alumin	1/922337224487878656	1/922337224487878656	1/922337224487878656
Alumin	1/1844674489775757312	1/1844674489775757312	1/1844674489775757312
Alumin	1/3689348979551514624	1/3689348979551514624	1/3689348979551514624
Alumin	1/7378697959103029248	1/7378697959103029248	1/7378697959103029248
Alumin	1/14757395918206058496	1/14757395918206058496	1/14757395918206058496
Alumin	1/29514791836412116992	1/29514791836412116992	1/29514791836412116992
Alumin	1/59029583672824233984	1/59029583672824233984	1/59029583672824233984
Alumin	1/118059167345648467968	1/118059167345648467968	1/118059167345648467968
Alumin	1/236118334691296935936	1/236118334691296935936	1/236118334691296935936
Alumin	1/472236669382593871872	1/472236669382593871872	1/472236669382593871872
Alumin	1/944473338765187743744	1/944473338765187743744	1/944473338765187743744
Alumin	1/1888946775313754874888	1/1888946775313754874888	1/1888946775313754874888
Alumin	1/3777893550627509749776	1/3777893550627509749776	1/3777893550627509749776
Alumin	1/7555787101255019499552	1/7555787101255019499552	1/7555787101255019499552
Alumin	1/1511157420251003899904	1/1511157420251003899904	1/1511157420251003899904
Alumin	1/3022314840502007799808	1/3022314840502007799808	1/3022314840502007799808
Alumin	1/6044629681004015599616	1/6044629681004015599616	1/6044629681004015599616
Alumin	1/12089259362008031199232	1/12089259362008031199232	1/12089259362008031199232
Alumin	1/24178518724016062398464	1/24178518724016062398464	1/24178518724016062398464
Alumin	1/48357037448032124796928	1/48357037448032124796928	1/48357037448032124796928
Alumin	1/96714074896064249593856	1/96714074896064249593856	1/96714074896064249593856
Alumin	1/193428149792128488487712	1/193428149792128488487712	1/193428149792128488487712
Alumin	1/386856299584256976975424	1/386856299584256976975424	1/386856299584256976975424
Alumin	1/773712599168513953950848	1/773712599168513953950848	1/773712599168513953950848
Alumin	1/1547425198337277907901696	1/1547425198337277907901696	1/1547425198337277907901696
Alumin	1/3094850396674555815803392	1/3094850396674555815803392	1/3094850396674555815803392
Alumin	1/6189700793349111631606784	1/6189700793349111631606784	1/6189700793349111631606784
Alumin	1/12379401586698223263213568	1/12379401586698223263213568	1/12379401586698223263213568
Alumin	1/24758803173396446526427136	1/24758803173396446526427136	1/24758803173396446526427136
Alumin	1/49517606346792893052845272	1/49517606346792893052845272	1/49517606346792893052845272
Alumin	1/99035212693585786105690544	1/99035212693585786105690544	1/99035212693585786105690544
Alumin	1/198070425387171572211378088	1/198070425387171572211378088	1/198070425387171572211378088
Alumin	1/396140850774343144422756176	1/396140850774343144422756176	1/396140850774343144422756176
Alumin	1/792281701548686288845532352	1/792281701548686288845532352	1/792281701548686288845532352
Alumin	1/158456340309737257769106464	1/158456340309737257769106464	1/158456340309737257769106464
Alumin	1/316912680619474515538212928	1/316912680619474515538212928	1/316912680619474515538212928
Alumin	1/63382536123894903107642576	1/63382536123894903107642576	1/63382536123894903107642576
Alumin	1/126765072257789806215285152	1/126765072257789806215285152	1/126765072257789806215285152
Alumin	1/253530144515579612425570304	1/253530144515579612425570304	1/253530144515579612425570304
Alumin	1/507060289031159223248110608	1/507060289031159223248110608	1/507060289031159223248110608
Alumin	1/101412057806231847646221216	1/101412057806231847646221216	1/101412057806231847646221216
Alumin	1/20282411561246369292484432	1/20282411561246369292484432	1/20282411561246369292484432
Alumin	1/4056482312249273858488864	1/4056482312249273858488864	1/4056482312249273858488864
Alumin	1/8112964624498547716977728	1/8112964624498547716977728	1/8112964624498547716977728
Alumin	1/16225929248971095435555456	1/16225929248971095435555456	1/16225929248971095435555456
Alumin	1/32451858497942190871111104	1/32451858497942190871111104	1/32451858497942190871111104
Alumin	1/64903716995884381742222208	1/64903716995884381742222208	1/64903716995884381742222208
Alumin	1/129807433911776674348444448	1/129807433911776674348444448	1/129807433911776674348444448
Alumin	1/2596148678235533488888896	1/2596148678235533488888896	1/2596148678235533488888896
Alumin	1/5192297356471066877777792	1/5192297356471066877777792	1/5192297356471066877777792
Alumin	1/1038459471242213355555584	1/1038459471242213355555584	1/1038459471242213355555584
Alumin	1/2076918942484426711111168	1/2076918942484426711111168	1/2076918942484426711111168
Alumin	1/4153837884968853422222336	1/4153837884968853422222336	1/4153837884968853422222336
Alumin	1/8307675769937706844444672	1/8307675769937706844444672	1/8307675769937706844444672
Alumin	1/16615351539874013688888144	1/16615351539874013688888144	1/16615351539874013688888144
Alumin	1/3323070307974802737777728	1/3323070307974802737777728	1/3323070307974802737777728
Alumin	1/6646140615949605475555456	1/6646140615949605475555456	1/6646140615949605475555456
Alumin	1/13292281231899210951111104	1/13292281231899210951111104	1/13292281231899210951111104
Alumin	1/26584562437988421902222208	1/26584562437988421902222208	1/26584562437988421902222208
Alumin	1/53169124875976843804444448	1/53169124875976843804444448	1/53169124875976843804444448
Alumin	1/10633824975193768768888896	1/10633824975193768768888896	1/10633824975193768768888896
Alumin	1/21267649550387537537777792	1/21267649550387537537777792	1/21267649550387537537777792
Alumin	1/42535299100775075075555584	1/42535299100775075075555584	1/42535299100775075075555584
Alumin	1/85070598201550150151111168	1/85070598201550150151111168	1/85070598201550150151111168
Alumin	1/170141196403002300302222336	1/170141196403002300302222336	1/170141196403002300302222336
Alumin	1/340282392806004600604444672	1/340282392806004600604444672	1/340282392806004600604444672
Alumin	1/6805647856120092001208888144	1/6805647856120092001208888144	1/6805647856120092001208888144
Alumin	1/136112957124001800241777728	1/136112957124001800241777728	1/136112957124001800241777728
Alumin	1/272225914280036004835555456	1/272225914280036004835555456	1/272225914280036004835555456
Alumin	1/544451828560072009671111104	1/544451828560072009671111104	1/544451828560072009671111104
Alumin	1/10889036571200144001934222208	1/10889036571200144001934222208	1/10889036571200144001934222208
Alumin	1/21778073142400288003868444448	1/21778073142400288003868444448	1/21778073142400288003868444448
Alumin	1/43556146284800576007736888896	1/43556146284800576007736888896	1/4355614628480057



DE L'ALABAMA AU VIETNAM — Ce berger allemand à l'allure menaçante tenu en laisse par un soldat américain, fait partie des effectifs chargés de la défense de la base aérienne de Saigon, au Sud-Vietnam. Des centaines de ces chiens servent

déjà dans les forces armées américaines comme dans les corps de police de divers Etats du sud des USA. Ces "conscrits canins" subissent leur entraînement spécial à la base aérienne de Lackland, au Texas.

Johnson veut savoir exactement ce qui se passe au Vietnam

D'après UPI, AFP, PA
Le président Johnson a pris les dispositions nécessaires pour conférer à la fin de la semaine avec ses principaux

Congo : Mobutu assume tous les pouvoirs

LEOPOLDVILLE (Reuter, AFP) — Le général Joseph Mobutu, qui est devenu président du Congo à la suite d'un coup d'Etat la semaine dernière, a resserré aujourd'hui son emprise sur le pays en décidant de gouverner personnellement et par décret. En conséquence, les forces de sécurité nationale, qui étaient jusqu'ici la responsabilité du ministère de l'Intérieur, sont désormais sous la responsabilité directe du président. De plus, le parlement, dont c'est le rôle de faire les lois, sera mis en veilleuse et devra attendre plus tard pour critiquer celles qu'appliquera le président.

On apprend, entre-temps, que la Grande-Bretagne s'apprête à reconnaître le régime de M. Mobutu.

conseillers militaires et diplomatiques sur la situation au Vietnam et les autres problèmes mondiaux les plus urgents. Le secrétaire à la Défense, M. Robert McNamara, qui revient d'une tournée d'inspection de 36 heures au Vietnam, s'entretiendra avec le président Johnson, de même que le secrétaire d'Etat Dean Rusk.

Un porte-parole de la Maison Blanche, d'autre part, démentit les rumeurs selon lesquelles les conseillers du président lui auraient suggéré de visiter les zones de combat au Vietnam durant les fêtes de Noël.

Le président Johnson a approuvé hier la nomination du contre-amiral John Hyland au poste de commandant de la 7e flotte américaine qui opère au large du Vietnam. Il est promu vice-amiral et succède au vice-amiral Paul Blackburn, qui a été hospitalisé au Japon en octobre à la suite d'une pneumonie.

Région évacuée au Sud-Vietnam

La vallée de la Drang, le mont Chu Phong et toute la région à l'ouest du camp de Plei Me ont été évacuées par les troupes américaines et vietnamiennes qui, depuis le 16 octobre, y ont livré les plus durs combats de la guerre du Vietnam.

Les unités de la première division de cavalerie ont quitté les hauts plateaux pour regagner leur base d'An Khe, au cœur de la cordillère. Deux jours, les troupes avaient perdu tout contact avec les éléments nord-vietnamiens qui avaient participé au gros de l'action.

D'autre part, les "B-52" ont effectué trois raids de bombardement immédiats au nord et au sud de la plantation de Dau Tieng où deux bataillons vietnamiens ont été anéantis et un troisième sérieusement éprouvé samedi dernier. En outre, huit points, des rou-

tes et des installations militaires ont été bombardés hier par l'aviation américaine au Nord-Vietnam. Tous les appareils ont regagné leurs bases.

Appui des troupes sud-coréennes

Plusieurs compagnies de troupes sud-coréennes sont entrées en action hier pour dégager le village de Kim My, au nord-ouest de Qui Nhon, à 265 milles au nord-est de Saigon, attaqué par les Vietcongs. Les Coréens ont établi le contact avec les Vietcongs et ont réussi à prendre position à l'ouest du village. Une autre compagnie

de renfort progresse vers Kim My et essaie d'encercler une des unités vietcongs signalées entre les deux groupes sud-coréens.

D'autres nouvelles internationales sont publiées en page 95

Indice de sabotage dans la tragédie du "Yarmouth Castle"

MIAMI. (PA) — Le commandant, en second du Yarmouth Castle, dont l'incendie et le naufrage ont coûté la vie à 89 personnes, dont deux Canadiens, a déclaré hier qu'il avait trouvé un boyau d'incendie mystérieusement coupé sur le navire.

Le capitaine Panigiotis Menegatos a ajouté que ce boyau coupé était le premier boyau d'incendie qu'il avait saisi pour éteindre les flammes qui se propageaient. Le capitaine a fait cette déclaration devant la commission d'enquête de la garde-côtière, qui tente de déterminer la cause exacte de la tragédie.

La déclaration du capitaine Menegatos soulève un nouveau point d'interrogation sur l'origine de l'incendie qui a détruit le navire de croisière qui se rendait de Miami à Nassau.

L'ingénieur en chef George Vazos a affirmé, pour sa part, qu'il avait cru voir des flammes aux couleurs étranges qui ressemblaient à celles d'un liquide en feu. L'ingénieur en chef William Dagner, du "Bahama Star", qui se portait au secours des naufragés, a dit avoir entendu un son mystérieux émanant du feu.

Le boyau d'incendie qui a été trouvé coupé avait 8 pouces de diamètre et il avait été sectionné à environ cinq ou six pouces de la bouche d'incendie. Tout semble indiquer qu'il aurait été coupé à l'aide d'un couteau.

On a rapporté la semaine dernière qu'au moins deux agents de la police fédérale

enquêteaient au sujet d'un survivant du désastre, qui aurait déjà été interrogé à deux reprises en rapport avec deux incendies qui ont éclaté sur la propriété d'une entreprise appartenant à sa famille.

La déclaration du capitaine Menegatos fournit le premier indice possible sur la possibilité d'un acte de sabotage, alors que l'on cherchait à déterminer jusqu'à quel point il s'agissait d'un incendie criminel.

Entretien infructueux entre MM. Stewart et Gromyko sur la non-prolifération des armes-H

MOSCOU. (AFP) — Un échange de vues apparemment infructueux sur la non-prolifération des armes nucléaires a occupé hier la totalité des trois heures de discussions entre MM. Michael Stewart et Andreï Gromyko.

Les deux ministres ont exposé alternativement, sans que la discussion ne s'engage réellement entre eux, les positions déjà connues de leurs gouvernements respectifs. M. Stewart a fait ressortir que la Grande-Bretagne n'avait nullement l'intention de permettre la dissémination des armements nucléaires au sein de l'OTAN, mais qu'elle ne pouvait accepter que tous les plans de création de la M.L.F. ou de l'A.N.F.

— qui reste préconisée par son gouvernement — soient abandonnés jusqu'à la conclusion d'un traité de non-prolifération entre l'Est et l'Ouest. Le ministre britannique a aussi souligné que des puissances non-européennes

pouvaient, elles aussi, accéder aux armements nucléaires, que de ce fait le problème de la non-dissémination ne pouvait être limité à la seule Europe.

M. Gromyko a fermement refusé de se laisser entraîner sur ce terrain. Comme chacun s'y attendait, c'est essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, la seule Allemagne fédérale qui, dans l'optique soviétique, serait une partie prenante dans une dissémination qui, selon lui, serait entraînée par la mise sur pied d'une combinaison du type M.L.F. ou A.N.F.

Les conversations doivent se poursuivre aujourd'hui et demain, mais sur aucun des sujets abordés à part la conclusion, déjà annoncée, d'une convention consulaire anglo-soviétique. Que ce soit sur le Vietnam, la sécurité européenne et l'unification de l'Allemagne, ou la Rhodésie que les Soviétiques ne manquent sans doute pas d'évoquer, on ne s'attend guère, en général, à des conclusions plus positives.

De Gaulle lance un vibrant appel pour le maintien de la "République nouvelle"

PARIS. (AFP) — Le général de Gaulle, à cinq jours de l'élection présidentielle est entré, hier soir, personnellement dans le feu de la campagne électorale française, rompant le silence qu'il s'était imposé depuis le début de la campagne télévisée. Il est apparu devant 15 millions de téléspectateurs pour attaquer durement ses cinq opposants dont les "passions", a-t-il dit, ne s'accordent que pour "souhaiter son départ".

Le chef de l'Etat dont la popularité subissait depuis 20 jours une baisse enregistrée par les derniers sondages (61% début novembre contre 51% avant-hier), s'est résolu, contrairement à sa première tactique, à intervenir avant vendredi, jour de la clôture de la campagne électorale.

Dès le début de son discours de 14 minutes, le chef de l'Etat a engagé le fer avec ses cinq opposants. Il n'a pas voulu distinguer entre eux, et a choisi de les confondre tous, sans les nommer, dans le même reproche : celui de vouloir "le retour du régime d'antan". Denonçant leurs "contradictions mutuelles et leurs clientèles inconciliables", il a annoncé aux Français et aux Français d'une voix forte, en martelant ses phrases, qu'avec le succès d'un quelconque de ses adversaires renaîtrait "l'odieuse confusion où se traînait l'Etat pour le malheur de la France".

Le général de Gaulle qui s'emploie visiblement, en s'engageant de la sorte, à obtenir son élection dès le premier tour de scrutin, c'est-à-dire, avec plus de 50% des suffrages, a repris une fois encore le sévère réquisitoire qu'il prononce depuis près de vingt ans contre le régime des partis.

Après avoir rendu ce régime responsable du "désastre" de 1940, il a implicitement mis dans la balance son coefficient historique personnel lorsqu'il a insisté sur les graves responsabilités que porterait désormais le président de la République, élu pour la première fois au suffrage universel, et cela dans un monde qu'il prévoit "difficile et dangereux".

Le général de Gaulle qui a fêté il y a huit jours son 75e anniversaire de naissance, n'a pas voulu cette fois-ci prêter le flanc à la critique qui lui avait été faite de ne laisser aux Français, pour l'avenir, aucun choix entre lui et le chaos.

Faisant allusion au problème de sa succession, il a souhaité "qu'après lui, la République nouvelle" que son succès du 5 décembre aurait définitivement établie, "demeure normalement et suivant sa ligne".

Réponse à ses concurrents
En politique extérieure, le général de Gaulle a implicitement répondu à plusieurs de ses concurrents et notamment à M. Jean Lecanuet, partisan d'une Europe intégrée, et à MM. Tixier-Vignancourt et Mar-

cilhac, favorables, comme M. Lecanuet à un resserrement de l'Alliance atlantique : "La République nouvelle veut que la France tout en restant l'alliée de ses alliés et l'amie de ses amis, ne pratique plus, vis à vis de l'un d'eux (il s'agit évidemment des Etats-Unis) une subordination qui ne serait pas digne d'elle, et qui pourrait en certains cas la jeter automatiquement dans des conflits qu'elle n'aurait pas voulu..."

C'est la première fois que le général met une telle insistance à développer les dangers de la "subordination" américaine. Et c'est la première fois aussi que dans le cours de son discours, il a qualifié la guerre au Vietnam de "guerre absurde".

Concernant l'Europe, il n'a pas codé sur ses conceptions essentielles, mais a dessiné avec une netteté plus grande que par le passé, le risque que la France courrait par le biais d'une supranationalité qu'il refuse, "d'être entraînée sur notre continent dans une action dangereuse et qu'elle n'approuverait pas".

Pour répondre au candidat de la gauche unie (des communistes au centre gauche) François Mitterrand, le général de Gaulle a choisi, dans l'énumération qu'il a faite des principales réalisations de son régime, de donner la priorité aux réformes de caractère social : nationalisation, sécurité sociale, vote des femmes, etc.

A ses yeux ses cinq adversaires représentent le passé. Il a pour la première fois qualifié à six reprises son régime de "République nouvelle".

Il a pour la première fois qualifié à six reprises son régime de "République nouvelle".

Il a pour la première fois qualifié à six reprises son régime de "République nouvelle".

Il a pour la première fois qualifié à six reprises son régime de "République nouvelle".

Il a pour la première fois qualifié à six reprises son régime de "République nouvelle".

Il a pour la première fois qualifié à six reprises son régime de "République nouvelle".

Il a pour la première fois qualifié à six reprises son régime de "République nouvelle".

Il a pour la première fois qualifié à six reprises son régime de "République nouvelle".

Il a pour la première fois qualifié à six reprises son régime de "République nouvelle".

Il a pour la première fois qualifié à six reprises son régime de "République nouvelle".

Il a pour la première fois qualifié à six reprises son régime de "République nouvelle".

Il a pour la première fois qualifié à six reprises son régime de "République nouvelle".

Il a pour la première fois qualifié à six reprises son régime de "République nouvelle".

Il a pour la première fois qualifié à six reprises son régime de "République nouvelle".

Inauguration du pont aérien Cuba-Miami

MIAMI. (UPI) — Le plus important pont aérien de l'histoire, visant à transporter des milliers de réfugiés cubains anticommunistes au cours des prochaines années, a débuté ce matin avec l'arrivée d'environ 80 personnes à bord d'un avion commercial affrété par le gouvernement américain.

Selon une entente avec le régime Castro les réfugiés entrèrent aux Etats-Unis au rythme de 3.000 à 4.000 par mois. On prévoit un maximum de 48.000 réfugiés cubains par année.

Alors que les autorités américaines se préparaient à recevoir ces réfugiés, de nouvelles craintes se sont élevées en ce qui a trait aux problèmes économiques auxquels devra faire face Miami, même si la plupart de ces réfugiés doivent être installés un peu partout aux Etats-Unis.

Les réfugiés qui ont des parents aux Etats-Unis ont la priorité pour entreprendre le voyage de 202 milles qui prend 57 minutes en avion entre

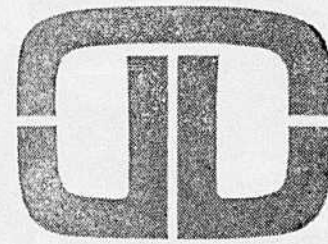
Varadero Beach, à l'est de La Havane, et Miami.

Les exilés cubains déjà installés aux Etats-Unis ont fait savoir aux autorités fédérales qu'ils ont 176.000 parents désirant quitter Cuba, et les nouvelles demandes d'admission ne cessent d'affluer à Miami.

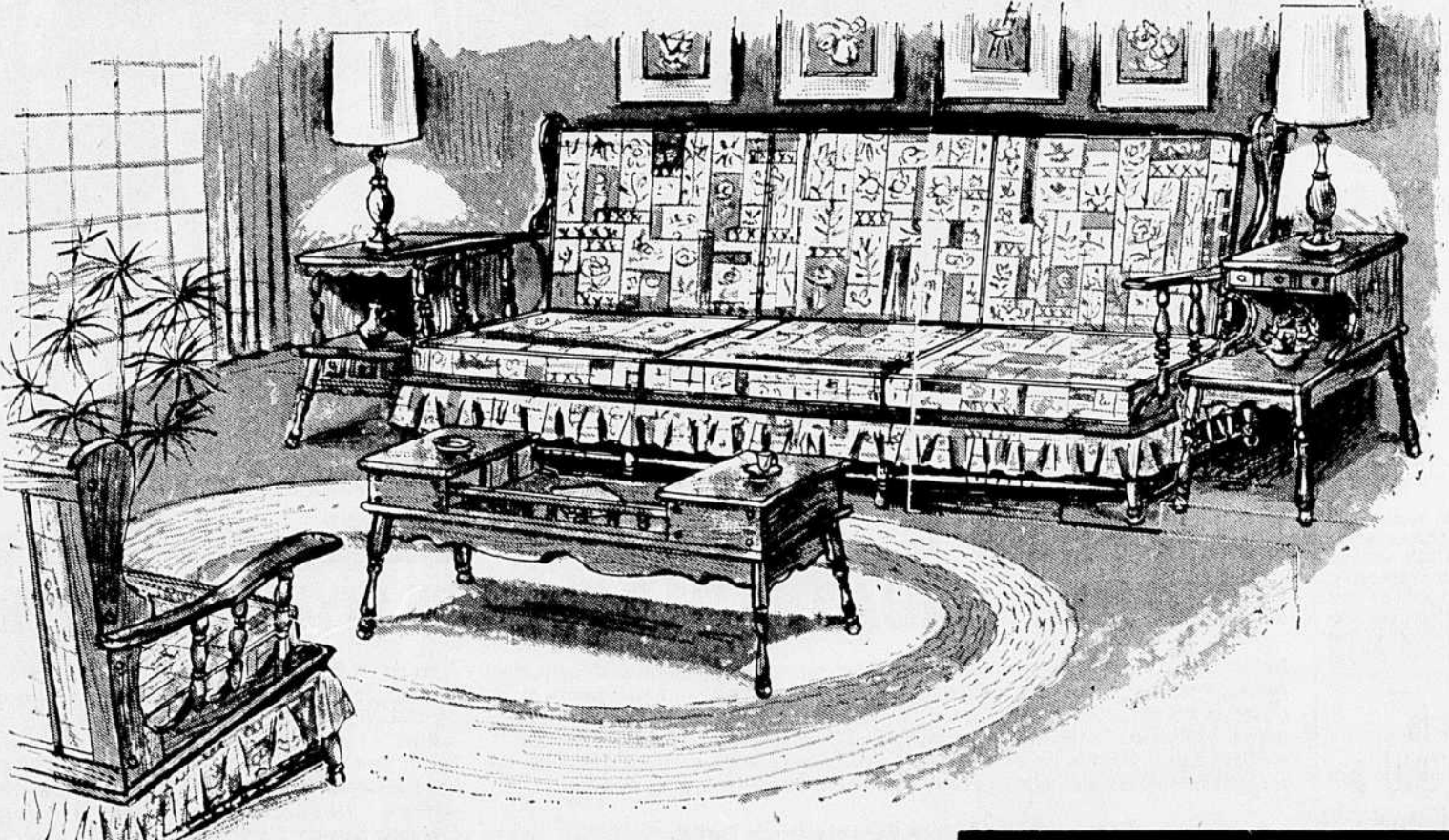
On sait que c'est le 28 septembre que le premier ministre Fidel Castro a annoncé que les personnes mécontentes de son régime pouvaient librement quitter Cuba. Pendant plusieurs semaines des centaines de Cubains ont quitté l'île des Caraïbes à bord de petites embarcations de fortune, et pendant qu'on préparait le pont aérien, un pont naval a été établi pour transporter des réfugiés en détresse, qui avaient abandonné tous leurs biens, comme l'exigeait le régime Castro.

C'est le gouvernement américain qui paie les dépenses du pont aérien, et un appareil DC-7 entreprend cet exode à raison de deux vols par jour, cinq jours par semaine.

LE CENTRE D'AMEUBLEMENT DE LA PLAZA QUI VOUS OFFRE LES MEILLEURES AUBAINES



chez JEAN C. LEBLANC
où c'est garanti pour longtemps



MOBILIER DE SALON EXCEPTIONNEL
de pur STYLE COLONIAL

Des spécialistes du meuble colonial ont créé ce splendide mobilier comprenant : un sofa à trois places et un fauteuil simple; tous les meubles sont construits d'érable choisi, spécialement traité et admirablement poli. Les coussins sont de caoutchouc-mousse et couverts d'un tissu colonial type qui forme la valence plissée tout autour du sofa et de la chaise.

Une table de bout et une table cocktail assorties.

GRATIS: Une valeur régulière de \$309.00 offerte en grand spécial

\$214⁰⁰

Jean C. Le Blanc
A MEUBLEMENT INC.

5826 PLAZA ST-HUBERT — A l'entrée de la Plaza

Tél.: 272-1122

TERMES FACILES
PREMIER VERSEMENT EN FEVRIER 1966

18 avions de la RAF arrivent au Kenya en route pour la Zambie

(D'après UPI, PA, AFP, Reuter) — Dix-huit appareils de la "Royal Air Force", dont 8 chasseurs et 10 avions de transport, sont arrivés aujourd'hui à Nairobi, au Kenya, en route, semble-t-il, pour la Zambie où ils seront affectés à la garde des installations hydro-électriques du barrage de Kariba.

A Londres, le ministère britannique de l'Air s'est borné à confirmer l'arrivée des avions, sans préciser s'ils sont en route pour la Zambie.

Les 10 appareils de transport, huit du type "Argosy" et deux du type "Hastings", sont arrivés de la base britannique d'Aden, en Arabie. Huit chasseurs à réaction du type "Javelin" ont atterri à l'aéroport peu après l'arrivée des appareils de transport. Ces derniers avaient à leur bord des spécialistes de transport militaire et des techniciens. Ils partiront, croit-on à Londres, pour Lusaka ou Livingstone, en Zambie, des qu'un accord aura été conclu entre les gouvernements britannique et zambien sur les conditions relatives à la présence de militaires britanniques en Zambie.

M. Arthur Bottomley, minis-

tre des Relations avec le Commonwealth, a quitté Londres hier pour Lusaka et il s'entretient à ce propos aujourd'hui avec les membres du gouvernement zambien.

Le gouvernement britannique insiste pour que le contingent militaire demeure sous son contrôle. Il insiste en outre sur le fait que le contingent militaire britannique soit stationné en territoire zambien, loin de la frontière avec la Rhodésie.

Selon des sources dignes de foi à Londres, certains ministres zambiens demandent que si des troupes britanniques ne sont pas disponibles pour traverser la frontière et monter la garde devant le barrage de Kariba, situé en territoire rhodésien, la tâche devrait être confiée à des forces de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.).

Toutefois, des progrès viennent d'être accomplis dans les négociations entre la Grande-Bretagne et la Zambie sur cette question, indique-t-on à Londres d'une source autorisée.

Par ailleurs, le gouvernement britannique aurait décidé de

renforcer les sanctions économiques contre la Rhodésie.

Réaction favorable de M. Ian Smith

A Salisbury, le premier ministre de Rhodésie, M. Ian Smith, a fait hier soir le "meilleur accueil" au projet britannique d'envoyer des éléments de la RAF en Zambie, et a invité les militaires britanniques qui seraient cantonnés à Livingstone à traverser la frontière et à utiliser la "piscine belle et propre" de l'hôtel de Victoria Falls, à une dizaine de milles de cette ville.

Dans une interview télévisée, M. Smith a cependant indiqué clairement que son pays "ne tolérera pas de violation de son intégrité territoriale ou d'intervention de la part de forces étrangères".

M. Smith, ancien pilote de chasse dans la RAF, a dit que la présence de ces éléments de l'aviation en Zambie ne constituait nullement un danger pour la Rhodésie, et que c'était là "une affaire entre le président Kaunda et M. Harold Wilson".

Le Rosemont remporte sa 8e victoire d'affilée

Le Rosemont a remporté sa huitième victoire d'affilée, hier soir, alors qu'il a défait les Rangers de Montréal, à la deuxième fois de suite au compte de 4-2.

Alain Blanchette et Robert Cloutier ont dirigé l'offensive des vainqueurs, obtenant deux buts chacun.

Pierre Bourgeois et Jacques Boily ont réussi les filets des Rangers.

Ainsi, le Rosemont reste à quatre points de la première position et du Verdun, puisque ce dernier, le meneur de la ligue Montréal junior, a eu raison du Ste-Claire au compte de 10-4. Nous ne pouvons fournir de plus amples détails sur cette joute pour la simple raison qu'on a pas daigné nous en livrer.

Toutefois, le Rosemont a présenté trois parties de moins que le Verdun, ce qui signifie que trois victoires en autant

de joutes vaudraient au Rosemont de s'installer seul au premier rang.

Le Verdun, la seule équipe qui ait vaincu le Rosemont cette saison, soit lors du premier match de l'équipe dirigée par Ghislain Delage dans cette ligue, aura à faire face au Rosemont dimanche, au centre Paul-Sauvé.

Quant aux Rangers, ces derniers ont raté une excellente occasion de passer seuls au deuxième échelon du circuit puisque avant le match, ils étaient sur un pied d'égalité avec le Rosemont.

Victoire du Montréal-Est

Par ailleurs, dans l'autre match à l'affiche d'hier dans la ligue Montréal junior, les Lions de Montréal-Est ont vaincu le Roussin au compte de 4-1.

Peter Molino, Jocelyn Desro-

chers, Roger Leroux et Guy Sauvageau ont compté les buts des vainqueurs tandis que Roland Beaudin a évité le blanchissage au Roussin durant le premier vingt.

Ainsi, les Lions se sont rapprochés à seulement deux points de la troisième position et des Rangers. De plus, ces derniers ont livré 15 parties, cette saison, contre seulement 13 pour les Lions. Donc, la lutte sera serrée entre ces deux équipes d'ici la fin de la saison.

Le Roussin occupe toujours la cinquième place du circuit, n'ayant remporté que deux victoires et fait match nul deux fois en 15 parties pour six points.

Enfin, le Pointe-Claire, la seule équipe qui n'ait pas encore goûté à la joie d'une victoire cette année, vient en dernière place avec deux points, résultat de deux matches nuls.



Head frustre les As d'un but

Grâce à un arrêt de toute dernière seconde, Don Head a privé les As d'un but, alors que les Buckaroos de Portland ont annulé, 2-2, hier. Bill Saunders était arrivé trop tard pour surveiller Eddy Hoekstra (à droite).

Lamarche et Martin en tête

TORONTO. (PC) — Pierre Lamarche et André Martin, champions juniors (exclusifs) du Canada au tennis, viennent en tête du classement publié aujourd'hui par l'Association de

tennis du Canada. Cette section est pour les joueurs et joueuses de 18 ans et moins.

La liste, classant les joueurs des divisions de 18, 16, 14 et 12 ans, a été publiée aujourd'hui, par Eddie Coudon, directeur de l'Association.

A noter qu'André Martin a remporté en plus le championnat pour dames senior de la province.

Voici les classements :

Garçons, 18 ans et moins : 1— Pierre Lamarche, Montréal; 2— Vic Rollins, Vancouver; 3— Barry Shakespeare, Halifax; 4— Mike Hammon, Ottawa; 5— Robin Elliot, Vancouver; 6— Dave Brown, Toronto; 7— Don Young, London; 8— Stéphane Veina, Montréal; 9— Geoff Harris, Edmonton; 10— Terry Lewis, Ottawa.

Filles, 18 ans et moins : 1— Thérèse Brooker, Victoria; 2— Marion Munro, Vancouver; 3— Carol Shannon, Southampton, Ont.; 4— Janice Tindle, Vancouver; 5— Susan Eager, Vancouver; 6— Denise Thivierge, Montréal; 7— Madeleine Thivierge, Montréal; 8— Jane O'Hara, Toronto; 9— Karen Will, Clarkston, Ont.; 10— Debbie Wilson, Oakville; 11— Donna Shakespeare, Halifax.

Garçons et Filles, 16 ans et moins : 1— Jim Boyce et Jane O'Hara, de Toronto.

connaissiez-vous votre HOCKEY?

Sous cette rubrique, Bill Roberts, arbitre bien connu, répondra à toutes les questions qu'on voudra bien lui soumettre sur le hockey et ses règlements. On est prié d'envoyer les questions à Bill Roberts, section du sport, LA PRESSE, 750 St-Laurent, Montréal.

Question — Supposons que dans une joute contre Chicago, Jean Béliveau est en position et au moment où le Chicago attaque en masse dans le territoire du Canadien, Jean-Olivier Talbot s'empare de la rondelle pour débayer son territoire mais que la rondelle frappe un juge des lignes posté en dehors de la ligne bleue et que la rondelle revient dans la zone du Canadien alors que Hull et Mikita sont encore dans la zone du Triolère. Parce que la rondelle a frappé un officiel et que celui-ci est considéré comme neutre, y a-t-il un hors-jeu? Et pareil cas s'est-il déjà posé pour vous?

Réponse — C'est une question que beaucoup de spectateurs se posent et à laquelle on n'a jamais répondu de façon catégorique. Le règlement dit que l'officiel est neutre dans l'application des règles du jeu mais lorsqu'il y a contact physique avec la rondelle, pouvant donner l'avantage à une équipe et que cela se produit involontairement, il n'y aura pas d'arrêt du jeu. Mais dans votre question la rondelle n'est pas revenue dans la zone légalement, et à ce moment, il y aura hors-jeu, parce que la rondelle a été portée par un joueur de l'équipe défensive.

Peter Tilsner se signale

Peter Tilsner a été la figure dominante du tournoi invitation mensuel organisé par l'Association des ceintures noires de judo du Québec. Ce tournoi s'est déroulé, en fin de semaine, à la Palestre nationale. Tilsner a en effet remporté la victoire dans la section des ceintures noires, toutes catégories.

Plus de 75 concurrents venus d'aussi loin que Trois-Rivières, Sherbrooke et Granby, ainsi que des environs de Montréal, se sont affrontés.

Sous l'habile direction du président, M. Raymond Damboulé, les combats se sont déroulés dans un ordre parfait. Voici les finalistes de chacune des catégories :

Léger, Orange-Verte : 1er Luc Labelle, club Beluodokan, 2e Gilles Murray, Académie St-Michel.

Moyen, Orange-Verte : 1er Normand Brault, Hakudokan (Mtl), 2e Louis Gravelle, Hakudokan (St-Hyacinthe).

Lourd, Orange-Verte : 1er Yves Gagné, Hakudokan (Sherbrooke), 2e Claude Larivière, Ville St-Michel.

Léger-moyen, Bleu-Marron : 1er André Turcotte, Seidoukan, 2e Serge Berthelot, Hakudokan (Mtl).

Lourd, Bleu-Marron : 1er Serge Berthelot, Hakudokan (Mtl), 2e Jean-Pierre Ferland, Hakudokan (Mtl).

Ceintures Noires, (toutes catégories) : Peter Tilsner.

Résultats à Richelieu Québec fait

Première course — Trot — Conditions — \$1,300

No	Pd	1/2	3/4	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Reese Hanover	3	1	1	1	1	2:11.3	Bourbon, L.	6.75
Miss. Chuck	1	1	2	3	2	2:12.3	Lachance, G.	4.40
Scotch Irish	7	4	4	4	3	2:12.3	Gamsch, Y.	19.80
Gay Bill	7	5	5	5	5	2:12.3	Bélanger, R.	41.15
Free	8	4	7	7	7	2:12.3	Bouvette, G.	45.25
Priority Abbey	5	8	8	8	8	2:12.4	Bouvette, M.	45.15
Sugar Lind	5	8	8	8	8	2:12.4	Conte, G.	21.70
Mr. B. Abbey	5	8	8	8	8	2:12.4	Filion, H.	42.20
New Britton	4	6	3	2	2	2:12.4	Filion, H.	42.20

DURÉE: 33 1.07.1 1.40.4 2.11.3 Piste bonne

3 REESE HANOVER 3.50 3.10 2.70
1 MISSOURI CHUCK 4.40 3.10
4 SCOTCH IRISH 4.70

Deuxième course — Amble — A réclamer — \$1,000

No	Pd	1/2	3/4	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Town Byrd	2	4	3	3	2	1:11.4	Hanna, A.	F10
Prim. Stars	5	5	7	6	5	1:12.1	Bourbon, W.	4.10
Sir R. Pride	7	7	1	2	1	1:12.1	Camaron, D.	2.25
Incalus	7	7	3	3	2	1:12.1	Bédard, A.	12.95
Sugar Lind	3	2	4	5	6	1:12.1	White, E.	25.75
Irish Ganger	2	5	8	8	8	1:12.1	Habert, P.	2.45
Live Fast	1	4	6	7	7	1:12.1	Theroux, A.	10.40
Bill. Halliday	8	8	8	8	8	1:12.1	Curran, R.	35.15

DURÉE: 31.4 1.04.3 1.37.2 2.11 Piste bonne

2 TOWN BYRD 4.20 3.50
5 PRINCESSE STARS 4.60 2.30
4 SIR ROYAL PRIDE 4.40

Troisième course — Amble — Conditions — \$1,500

No	Pd	1/2	3/4	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Jon. B. Laird	2	4	3	3	2	1:11.4	Hanna, A.	F10
Missileman	3	7	7	7	7	1:12.1	Bourbon, M.	5.70
Ed. Mountain	7	7	7	7	7	1:12.1	Camaron, D.	11.15
Regret	8	8	8	8	8	1:12.1	Bédard, A.	35.90
R. S. M.	1	3	4	6	11	1:12.1	Bouville, R.	F10
Melody Smoky	2	5	8	8	8	1:12.1	Habert, P.	2.45
Live Fast	5	5	2	5	8	1:12.1	Theroux, A.	10.40
G. Johnston	4	1	2	1	1	1:12.1	Penton, R.	10.45

DURÉE: 30.4 1.02.1 1.34.4 2.04.4 Piste bonne

4 JOHANN LAIRD 4.20 3.50
3 MISSILEMAN 4.60 5.30
7 CANDY MOUNTAIN 4.80

Quatrième course — Amble — A réclamer — \$1,300

No	Pd	1/2	3/4	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Gypsy Baron	5	1	1	1	1	1:11.3	Horton, T.	2.00
C. Newport	3	4	3	2	2	1:11.3	Lachance, G.	F10
Ed. Mountain	7	7	7	7	7	1:12.1	Camaron, D.	11.15
Herat Dares	2	3	4	5	11	1:12.1	Lapace, L.	24.70
Dell Cash	4	5	5	4	5	1:12.1	Pelletier, C.	12.20
Adam Adios	7	7	7	7	7	1:12.1	Habert, P.	4.15
Early Reaper	8	7	7	7	7	1:12.1	Hanna, A.	15.45
Sharp Gain	7	8	8	8	8	1:12.1	Bélanger, C.	41.90

DURÉE: 32.4 1.04.2 1.37.4 2.09.1 Piste bonne

5 GYPSY BARON 6.00 3.20 2.30
3 COUNTRY NEWPORT 3.70 2.80
6 DAINTY BROOKE 4.80

Cinquième course — Amble — Conditions — \$1,500

No	Pd	1/2	3/4	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Fast Traffic	1	4	5	4	2	1:10.4	Demers, J.	F10
Herat Dares	4	1	3	2	1	1:10.4	Caldwell, R.	1.75
Fiddlers Green	5	5	5	5	5	1:10.4	Bélanger, C.	12.20
Burton Hill	2	2	2	2	2	1:10.4	Caldwell, P.	21.40
Sam Bom Bay	3	6	6	6	6	1:10.4	Gauthier, J.	P.30
Adam Adios	7	7	7	7	7	1:10.4	Brousseau, J.	15.45
Newark	6	7	7	7	7	1:10.4	Bouville, R.	45.30
Stormy M.	8	8	8	8	8	1:10.4	Hanna, A.	35.15

DURÉE: 31.3 1.04.2 1.35.2 2.07.4 Piste bonne

1 FAST TRAFFIC 4.40 2.70 2.30
4 HERAT DARES 3.80 2.80
5 FIDDLERS GREEN 4.70

Sixième course — Amble — Conditions — \$1,500

No	Pd	1/2	3/4	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Michelle C.	5	6	6	5	4	1:11.3	Turcotte, M.	4.95
White Flame	4	6	6	5	4	1:11.3	Raymond, G.	22.95
Ac. Dean	7	7	7	7	7	1:11.3	Quessy, J.	21.80
Cherry Gold	6	5	8	7	7	1:11.3	Filion, H.	F21.5
Innocent Bob	4	4	4	4	4	1:11.3	Caldwell, R.	25.30
Andie Adios	8	8	8	8	8	1:11.3	Brousseau, J.	15.45
Jon. B. Laird	8	7	7	7	7	1:11.3	Bédard, A.	35.15
Lenny Boy	3	1	1	1	1	1:11.3	Pelletier, C.	5.15

DURÉE: 32.3 1.05.4 1.39.1 2.11.1 Piste bonne

3 MICHELLE C. 15.90 4.00
5 WHITE FLAME 21.80 7.30
7 AC. DEAN 7.30

Septième course — Trot — Conditions — \$2,000

No	Pd	1/2	3/4	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Foundation	5	1	1	1	1	2:10.4	Curran, R.	4.15
Miss Alma Mir	8	8	8	8	8	2:10.4	Filion, H.	14.90
Hardys Prince	7	2	2	2	2	2:10.4	Dupré, C.	F0.85
Duchess Song	1	1	1	1	1	2:10.4	Caldwell, P.	P.30
H. Manover	4	7	7	7	7	2:10.4	Dussault, P.	10.40
The Saviour	6	6	6	6	6	2:10.4	Quessy, J.	21.80
Lucky Dore	2	4	3	5	4	2:10.4	Planie, C.	52.15
Joe S. Free	5	5	5	5	5	2:10.4	Lachance, G.	54.40

DURÉE: 31.2 1.03.1 1.35.4 2.07.1 Piste bonne

6 FOUNDATION 13.10 7.90 4.40
8 MISS ALMA MIR 13.80 5.80
7 HARDSY PRINCE 2.80

Huitième course — Amble — Conditions — \$1,600

No	Pd	1/2	3/4	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
5 Elkington	5	1	2	2	1	1:10.4	Curran, R.	5.80
Tapport Malt	5	5	5	5	5	1:10.4	Lebeuf, F.	5.80
Armbo Davey	7	3	3	3	3	1:10.4	Filion, H.	F21.5
Arm. Champ	1	1	1	1	1	1:10.4	Curran, R.	5.80
Silvers Gold	2	2	2	2	2	1:10.4	Turcotte, M.	21.80
Big Chief M	6	7	7	7	7	1:10.4	Brusby, R.	42.75
Mid. A. Gratian	4	4	4	4	4	1:10.4	Stewart, H.	14.40
M. Champion	8	8	8	8	8	1:10.4	Penton, R.	10.40

DURÉE: 32 1.04.3 1.37.1 2.08.4 Piste bonne

3 SANDY ELKINGTON 7.30 4.30 3.10
5 TAPPORT MALT 4.10 4.10
7 ARMBO DAVEY 4.50

Neuvième course — Amble — Conditions — \$3,000

No	Pd	1/2	3/4	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Geologist	1	4	1	1	1	2:05.2	Pelletier, C.	2.85
C. Hanover	4	3	2	2	2	2:05.2	Penton, R.	7.25
Oreogone	7	8	8	8	8	2:05.2	Finley, J.	22.90
Ge. D. Frisco	6	6	6	6	6	2:05.2	Cyrenne, J.	21.80
Starbound	3	3	3	3	3	2:05.2	Habert, J.	42.30
Estuile Queen	8	8	8	8	8	2:05.2	Theroux, A.	10.40
Le Montreuil	1	4	5	7	7	2:05.2	Lebeuf, F.	7.25
Active Bud	5	7	7	7	7	2:05.2	Grenier, P.	21.30

DURÉE: 31 1.02.1 1.34.1 2.05.2 Piste bonne

2 GEOLOGIST 6.10 2.90 3.20
4 CAGNEY MANOY 4.20 4.20
7 OREOGONE 4.80

Dixième course — Amble — A réclamer — \$1,200

No	Pd	1/2	3/4	Ld	Fin	Durée	Conducteur	Cote
Quick Prime	5	1	1	1	1	2:04.2	Pelletier, C.	2.85
Castle Hal	4	1	1	1	1	2:04.2	Penton, R.	14.80
The Mirage	7	3	3	3	3	2:04.2	Bédard, A.	21.80
Johns Jay	5	5	5	5	5	2:04.2	Turcotte, M.	21.80
Duchess Day	7	7	7	7	7	2:04.2	Lachance, G.	13.70
The Saviour	6	6	6	6	6	2:04.2	Quessy, J.	21.80
Com. Henry	3	3	3	3	3	2:04.2	Courchesne, R.	10.30
Spashetti Boy	4	4	4	4	4	2:04.2	Bélanger, C.	41.15

chê son réticule contenant \$62.
Puis ils ont filé sans la mal
mener davantage.

SPORT RIRE



Je m'excuse, mais
je ne puis lire rapidement

Claude Roy
fera face
à Collins

Johnny Rougeau, des Entreprises Sportives de l'Est, annonce qu'il a trouvé un adversaire de calibre pour le jeune poids lourd Claude Roy, de Montmagny. En effet ce dernier aura comme adversaire, un ancien partenaire d'entraînement de Sonny Liston, soit le poids lourd de 6 pieds 4 pouces et pesant 200 livres, Joe Collins, de Philadelphie. Collins a une fiche de 12 victoires en 12 combats chez les "pros" et il est reconnu comme un redoutable coqneur. Il devrait livrer un dur match au jeune Claude Roy.

Roy est un boxeur très rapide pour un poids lourd et possède un bel avenir. Il a déjà défait par K.O. Yvon Durelle dans un combat disputé à Montmagny. Selon ses entraîneurs, si Claude Roy triomphe de son ruse adversaire lundi prochain, son gérant tentera de l'opposer à des boxeurs encore plus expérimentés dans ses prochains combats.

Joey Durelle et Arnold Sparks sont arrivés dans la Métropole hier et poursuivent leur entraînement tous les soirs à la salle des Loisirs St Jean Baptiste rue Rachel est, à compter de 7 h. p.m. en vue de cet important combat de 10 rondes au Centre Paul Sauvé lundi le 6 décembre prochain. On sait que dans la semi-finale de 8 rondes, deux grands rivaux Marcel Bizien et Fernand Simard, se feront face dans un combat qui devrait donner beaucoup d'action.

Joutes
de hockey

AUJOURD'HUI

LIGUE AMERICAINE
Hershey à Cleveland
Springfield à Victoria

LIGUE PROVINCIALE Jr
St-Jérôme à Tr-Rivières

LIGUE METROPOLITAINE Jr "A"
Verdun à West Island
(Pte-Claire) 8 h. 30 p.m.

LIGUE METROPOLITAINE Jr "B"
Verdun à West Island
(Pte-Claire) 7 h. p.m.

HIER

LIGUE AMERICAINE
Portland 2 — Québec 2
Springfield 3 — Vancouver 4
(Hors concours)
Detroit 3 — Pittsburgh 0

LIGUE PROVINCIALE Sr
Sherbrooke 2 — Victoriaville 7

LIGUE JUNIOR DE L'ONTARIO
Peterborough 3 — London 2

LIGUE MONTREAL JUNIOR
St-Claire 4 — Verdun 10
Rangers 2 — Rosemont 4
Mil-Est 4 — Roussin 1

LIGUE PROVINCIALE JUNIOR
Shawinigan 4 — Sorel 8
Trois-Rivières 4 — St-Jérôme 9

LIGUE INTERMEDIAIRE DE LA RIVE SUD
St-Constant 5 — LaSalle 3
Lemoine 1 — Beauharnois 6

LIGUE AMERICAINE (Division Est)

	G	P	N	P	C	Pts
Québec	12	2	5	87	57	27
Baltimore	8	9	0	52	55	16
Providence	7	8	1	40	50	15
Hershey	7	10	1	55	48	15
Springfield	5	13	0	48	83	10

(Division Ouest)

	G	P	N	P	C	Pts
Rochester	13	2	1	73	41	27
Pittsburgh	10	7	1	72	53	21
Cleveland	8	8	0	50	52	16
Buffalo	6	12	0	50	64	12

LIGUE JUNIOR DE L'ONTARIO

	G	P	N	P	C	Pts
Oshawa	10	4	4	89	61	24
Niagara Falls	10	3	3	71	47	23
Peterborough	9	5	3	75	63	21
Canadians Jr	7	5	3	56	52	17
Toronto	6	5	4	69	68	16
St-Catharines	6	8	1	56	75	13
Hamilton	5	10	2	78	92	12
Kitchener	4	9	3	53	64	11
London	4	12	1	55	80	9

LIGUE PROVINCIALE JUNIOR

	G	P	N	P	C	Pts
Shawinigan	11	3	1	83	59	23
Therford	11	5	1	73	46	23
Sorel	7	8	1	57	80	15
Trois-Rivières	4	10	1	60	80	9
St-Jérôme	4	11	0	59	75	8

LIGUE METROPOLITAINE Jr "A"

	G	P	N	P	C	Pts
Verdun	9	1	1	66	28	19
Lachine	7	1	2	61	37	19
Pasadena	8	4	1	63	41	17
Mtl-Nord	7	3	2	67	50	16
Laval	3	10	2	50	72	7
West Island	0	13	2	38	114	2

LIGUE MONTREAL JUNIOR

	G	P	N	P	C	Pts
Verdun	11	2	0	96	46	22
Rosemont	9	1	0	81	27	18
Rangers	8	7	0	64	51	16
Mtl-Est	6	5	2	54	54	17
Roussin	2	11	2	34	83	6
St-Claire	0	11	2	39	105	2

LIGUE INTERMEDIAIRE DE LA RIVE SUD

	G	P	N	P	C	Pts
Beauharnois	10	2	1	83	39	21
St-Constant	7	3	4	51	40	18
LaPrairie	8	5	0	67	46	16
LaSalle	4	8	3	40	63	10
Châteauguay	3	7	2	40	63	8
Lemoine	3	9	1	39	46	7

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE

	G	P	N	P	C	Pts
Western	2	0	0	9	4	4
Toronto	2	0	0	9	4	4
Carleton	1	0	0	9	2	2
Queen's	1	0	0	9	2	2
McGill	1	2	0	6	15	2
Waterloo	0	0	0	1	0	0
Laval	0	2	0	6	8	0
Guelph	0	2	0	6	8	0
McMaster	0	2	0	6	8	0

DUPUIS EST OUVERT JUSQU'A 9 H. TOUS LES SOIRS DU LUNDI AU VENDREDI — SAMEDI DE 9 H. 30 A 5 H. 30

NOËL n'est pas NOËL sans DUPUIS

VENEZ OU COMPOSEZ 842-6171

Le grand magasin canadien à l'accent français

MAGNIFIQUES SUGGESTIONS POUR LE TEMPS DES FETES, CADEAUX QUI SERVIRONT TOUTE L'ANNEE



Suivez la mode! Profitez de ce spécial Dupuis
Perruques en véritables cheveux humains!

Travaillés et joints à la main. Noeud double fait main. Vaste choix de 12 teintes. Ils sont parfaitement aérés. Belle occasion pour vous, d'obtenir une perruque moderne. Plus coiffure réalisée pour vous, plus un carton pour la perruque, plus tête de base en plastique.

BAS PRIX DUPUIS

149⁹⁵

15 mensualités de 11.50 chacune

DUPUIS — DEUXIEME, RAYON 341 — BOUTIQUE DES PERRUQUES AU SALON DES CHAPEAUX



CHAUSSER-VOUS ELEGAMMENT TOUT
EN ETANT BIEN AU CHAUD CET HIVER

a) Couvre-chaussures en nylon brossé pour dames. Glissière sur le côté. Talons cubains. Collet "effet" mouton. Pointures 6 1/2 à 9. En noir.

PRIX
DUPUIS
la paire

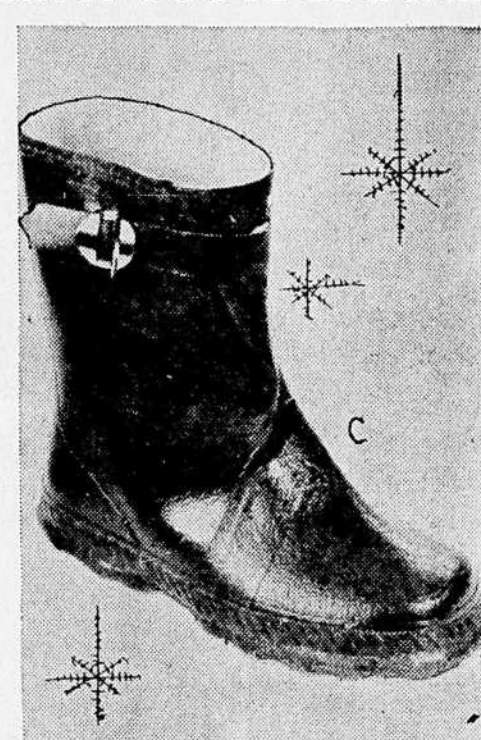
11⁹⁵

PRIX
DUPUIS
la paire

3⁹⁵

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS — TROISIEME, RAYON 470



C) COUVRE-CHAUSSES EN
CAOUTCHOUC POUR ENFANTS

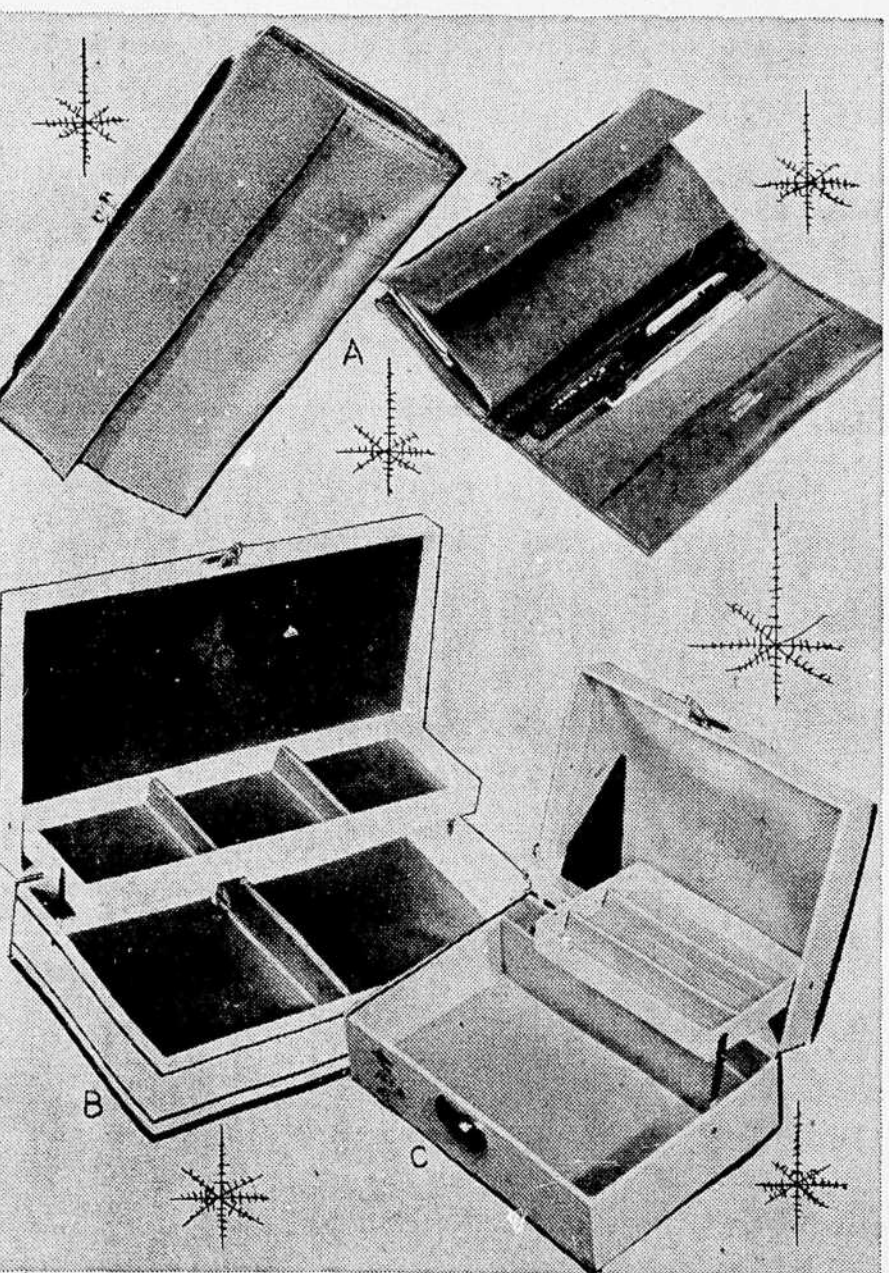
Doublés de molleton. Semelles à relief et collet intérieur doublé de véritable laine d'agneau. Pointures 7 à 3. Indispensables pour cet hiver. En brun seulement.

PRIX
DUPUIS
la paire

3⁴⁹

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS — TROISIEME, RAYON 472



Splendides porte-monnaie ou coffrets à bijoux
offerts à prix Dupuis vraiment exceptionnels

Magnifique porte-monnaie "français" ou "café détente" en cuir très souple. Modèle à rabat et fermant à bouton-pression. Glissière à l'intérieur. Dimensions 3 1/2 x 7. En noir, brun, rouge, cuivre ou naturel.

Joli coffret à bijoux en simili cuvette. Intérieur fini satiné. Tiroirs pratiques à l'intérieur. Modèle musical 10 x 7 x 3 1/2 ou non-musical 14 x 8 x 3 1/2. Noir, bleu, rose ou noir.

A) ORDINAIRE 8.95

1/2 PRIX 4⁴⁷

SPECIAL
DUPUIS 4⁸⁸

(B - C)

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS — RZ-DE-CHAUSSÉE, RAYON 460



RAVISSANTS CHANDAIS
A OFFRI EN CADEAU

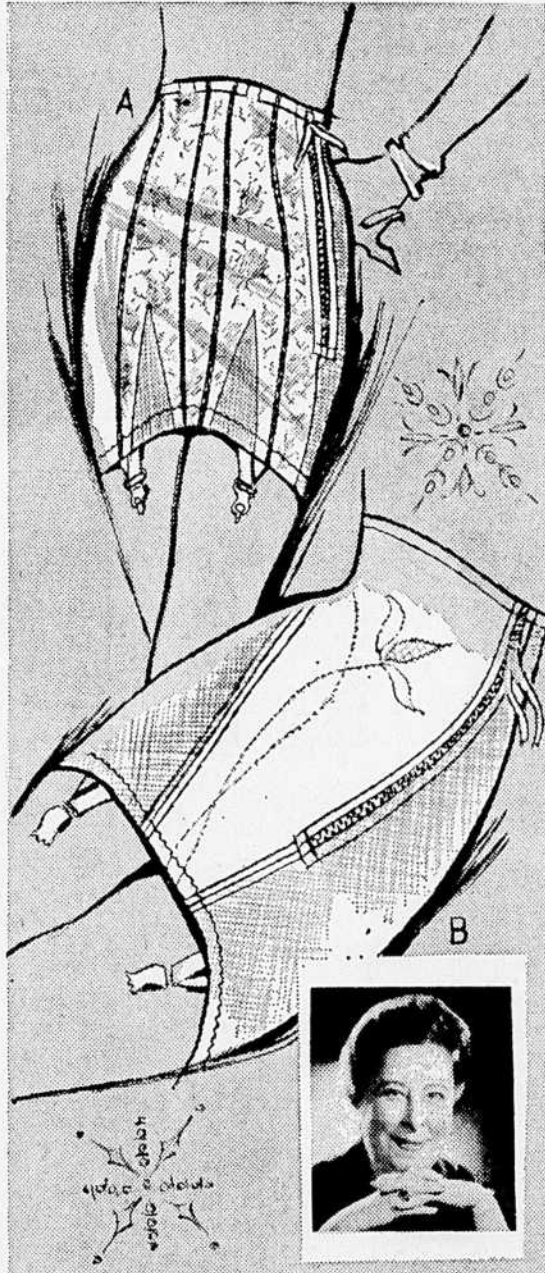
En 100% orlon pour fillettes 8 à 14 ans. Motif "jacquard". Col roulé et manches longues. Importation de Belgique. Elle sera ravie de ce présent. Idéals pour le ski. Couleurs: marine ou vert.

PRIX
DUPUIS

12⁹⁹

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS — TROISIEME, RAYON 350



RAJEUNISSEZ VOTRE SILHOUETTE
AVEC LES GAINES "FORMFIT"

Mme Rita Wilson représentante de la compagnie "FORMFIT" est au rayon 360 au 2e étage, du 30 novembre au 4 décembre, pour vous guider dans le choix de vos vêtements de base. Gaine "Life" en "leno" élastique. Taille haute. Légèrement balainée. Glissière sur le côté. Quatre jarretelles. Longueur moyenne. 26 à 36. En blanc.

PRIX DUPUIS

19⁵⁰

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS — RZ-DE-CHAUSSÉE, RAYON 360

Gaine en "leno" élastique nylon. Panneau brodé à l'avant. Légèrement balainée. Glissière sur le côté. Quatre jarretelles. Longueur ordinaire. 15" 27 à 40 — 16" 28 à 40 — 17" 28 à 40. En blanc.

PRIX DUPUIS

22⁵⁰

COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS — RZ-DE-CHAUSSÉE, RAYON 360



Bas support
"Tempo"

Sans couture. Ils mettent en valeur l'élégance de votre jambe. Pointures 8 1/2 à 9, 9 1/2 à 10, 10 1/2 à 11, 11 1/2 à 12. En brun, épice, beige doré, beige neutre.

PRIX DUPUIS

5⁹⁵

DUPUIS — RZ-DE-CHAUSSÉE, RAYON 370

SERVICE DE GARDERIE AU SIXIEME ETAGE

Jeunes mamans profitez de ce service pour faire vos achats à l'aise. Ouverte du lundi au samedi de 9 h. 30 à 5 h. 30 pour enfants de 18 mois à 6 ans seulement. Service gratuit pour les 2 premières heures, ensuite .25 l'heure ou partie d'heure.

COMMANDES TELEPHONIQUES

COMPOSEZ

842-6171

PAS DE PROBLEME DE STATIONNEMENT

Deux grands parcs à proximité du magasin Dupuis pour des centaines de voitures. Rue Dromontigny (à 2 pas du magasin) et rue St-Christophe (en face du magasin).

.15 pour la première demi-heure .15 pour la seconde demi-heure
.15 pour chaque heure additionnelle

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES: 842-6171 — OUVERT TOUS LES SOIRS JUSQU'A 9 HEURES D'ICI AU 23 DECEMBRE — SAMEDI, OUVERT DE 9 HEURES 30 A 5 HEURES 30

Les aéroports de Saint-Hubert et Saint-Jean aideront Dorval en 67 • En page 37

Gaz: pas de nationalisation mais contrôle plus sévère

Les vols d'autos: deux comparutions

Ainsi fait suite le gouvernement au rapport du juge Vadeboncoeur

par Teddy Chevalot

QUEBEC. — A la suite du dépôt du rapport Vadeboncoeur sur l'extension de la distribution du gaz naturel au Québec, le premier ministre Jean Lesage a déclaré que les maisons privées actuelles ne seraient pas nationalisées, mais qu'une législation spéciale sera proposée à la prochaine session en vue de mieux contrôler cette extension de la distribution du gaz naturel.

Pékin ne participera pas à la conférence sur le désarmement

PEKIN. (Reuter) — La Chine ne participera pas à la conférence mondiale sur le désarmement tel que proposé par une résolution des Nations unies, a déclaré aujourd'hui un porte-parole du ministère des Affaires étrangères de Chine.

Répondant à une question d'un journaliste, le porte-parole a déclaré que la Chine n'aura rien à faire avec les Nations unies ou avec toute conférence liée aux Nations unies tant que les "droits légitimes de la Chine à l'ONU" n'auront pas été restaurés.

Lundi, l'Assemblée générale des Nations unies a approuvé la tenue d'une conférence mondiale sur le désarmement au plus tard en 1967 et à laquelle tous les pays, y compris la Chine, seront invités. Le vote a été de 112 à 0 et seule la France s'est abstenue de voter.

Des observateurs à Pékin prétendent que la réaction de la Chine à la résolution a été beaucoup plus prompte qu'à l'ordinaire. Ils ont rappelé que deux jours ou plus s'écoulaient souvent au cours des récents mois avant que des commentaires soient faits sur les développements internationaux.

Le porte-parole a émis la déclaration suivante aux journalistes :

"La conférence mondiale sur le désarmement qui doit être convoquée est basée sur une résolution des Nations unies et nous n'y prendrons certainement pas part."

"Sous le contrôle des États-Unis, l'ONU a constamment maintenu une attitude hostile à l'égard de notre pays. La Chine n'entrera jamais en relations avec les Nations unies ou avec toute conférence liée aux Nations unies avant que ses droits légitimes à l'ONU ne lui aient été restaurés et que la clique de Tchang Kai-shek (la Chine nationaliste) n'ait été expulsée de cette organisation."

Des observateurs appellent que la Chine elle-même avait proposé une conférence mondiale au sommet sur les armes atomiques immédiatement après avoir fait exploser sa première bombe atomique en octobre de l'an dernier.

L'escalade au Vietnam La Chine a aussi ridiculisé aujourd'hui les États-Unis pour

Il a précisé que cette législation sera proposée aux fins suivantes :

1—subordonner toute extension de la distribution du gaz naturel à l'obtention d'un certificat d'utilité publique ;

2—attribuer à la Régie de l'électricité et du gaz le pouvoir exclusif de décerner de tels certificats ;

3—substituer l'obtention du certificat tant à l'autorisation municipale qu'à l'autorisation législative, de façon que la Régie soit chargée désormais en vertu d'une loi générale de concéder et réglementer le droit d'exploitation de la façon requise pour mieux servir l'intérêt public.

Par ailleurs, le premier ministre rejette pour l'instant une des recommandations de cette commission d'enquête.

En effet, cette commission recommandait d'une part qu'on accorde "une juridiction permanente d'enquête à un organisme spécialisé en matière d'énergie, possédant tous les pouvoirs requis pour obtenir et compiler les renseignements et statistiques et entendre tous les experts, économistes, ingénieurs, etc., en toutes matières concernant l'énergie sous toutes ses formes".

D'autre part, elle demandait qu'on modifie "en conséquence les pouvoirs de la Régie de l'électricité et du gaz de façon que cet organisme remplisse les fonctions de Régie provinciale de l'énergie."

Selon M. Lesage, le gouvernement "ne croit pas qu'il y ait lieu actuellement de transformer la Régie de l'électricité et du gaz en Régie de l'énergie. Une telle décision devrait reposer sur une politique complète de l'énergie et les implications n'ont pu en

Moscou exige le retrait des Américains du Vietnam

MOSCOU. (UPI) — Le ministre soviétique des Affaires étrangères a déclaré aujourd'hui que la guerre du Vietnam ne pourra prendre fin avant que les États-Unis ne cessent leurs bombardements au Nord-Vietnam et ne retirent toutes leurs troupes du Sud-Vietnam.

M. Andreï Gromyko a formulé ces déclarations à la

Voir MOSCOU en page 2

Vatican II

Le décret sur l'apostolat des laïcs

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Le principe est admis par le ministère des postes : des femmes pourront dorénavant solliciter un emploi comme facteur. On songe déjà à en employer quelques-unes pour la livraison du courrier pendant cette période tout à fait particulière des fêtes. Le ministère a publié une annonce publicitaire à cet effet. Le recrutement des hommes est trop lent pour les besoins du service, mais on ne prévoit pas que les femmes viendront très nombreuses. (Voir en page 63)

Vatican II

Une commission ne condamne pas le communisme: des évêques crient au scandale

par Marcel Adam

envoyé spécial de LA PRESSE

ROME. — Les 450 évêques qui ont signé une pétition demandant que le schéma XIII condamne nommément le communisme n'ont pas eu gain de cause.

Tout au plus, selon le journal "L'Avenir d'Italia", la commission chargée d'amender ce texte aurait complété la phrase où le Concile réproche l'athéisme en ajoutant :

"... comme l'Eglise l'a reproché auparavant".

L'encyclique "Divini Redemptoris", dans laquelle il est dit que le communisme est intrinsèquement pervers, serait mentionnée dans une note.

Mais les promoteurs de cette pétition, lancée par un traditionaliste irréductible, Mgr Carli, sont actuellement de très mauvaise humeur.

Par l'intermédiaire du bulletin "Divine Word News Service", ils accusent Mgr Glorieux, sous-secrétaire de la commission mixte, et le secrétaire du Concile, dirigé par Mgr Delici, d'avoir oublié délibérément leur requête ou d'avoir négligé de la présenter à temps, et ils qualifient cet incident de "plus grand scandale" du Concile.

Erreur d'aiguillage

Mais le secrétaire général, Mgr Delici, a nié avec force cette accusation dans la salle conciliaire en affirmant qu'il s'agissait d'une erreur d'aiguillage : la pétition avait été envoyée à la mauvaise adresse.

Ces explications ne satisfont toutefois pas les auteurs de la requête, qui ont fait porter l'affaire à l'attention du pape.

Mais il est trop tard pour changer quoi que ce soit à ce chapitre du schéma.

La pétition demandait que le schéma prenne une position claire et précise au sujet du socialisme marxiste et du communisme. On craignait qu'un silence du Concile là-dessus ne soit interprété comme un abandon des condamnations passées des papes, notamment de Pie XI.

Mais la majorité des Pères et, par conséquent, la commission compétente, estimant que le Concile est essentiellement pastoral, et se basant de plus sur les discours de Paul VI à l'ouverture de la quatrième session à l'effet qu'il n'y aurait aucune condamnation, ont jugé qu'il ne fallait pas condamner de nouveau ce qui l'avait été à plusieurs reprises dans le passé.

La guerre et les armes nucléaires

Un autre évêque, Mgr Hanna, de la Nouvelle-Orléans, n'abandonne pas facilement la partie au sujet du chapitre du schéma XIII concernant la guerre et les armes nucléaires. On sait qu'à ce stade-ci, le schéma dit qu'il est déraisonnable de considérer la guerre comme un moyen juste pour restaurer un droit violé.

Voir CONCILE en page 2



BENOIT BROSSARD (à droite), le garagiste fort connu de la rive sud, et MARIO SANTOMO, un mécanicien-poinçonneur à son emploi, au moment de leur comparution en cour sous l'accusation d'avoir



conspiré pour volé des autos pour un demi-million de dollars entre le 1er janvier et le 29 novembre de cette année.

Brossard et Santomo sont accusés d'avoir conspiré pour voler \$500,000 d'automobiles

par Léopold Lizotte

Un garagiste âgé de 28 ans, membre de l'une des familles les plus en vue de Brossardville, en banlieue de Montréal, et un mécanicien des plus spécialisés ont été les premiers accusés à comparaître en Correctionnelle, aujourd'hui, concernant le vaste racket de vol d'autos mis au jour il y a quarante-huit heures par la Sûreté provinciale du Québec.

Les deux prévenus sont Benoit Brossard, du 7602 boulevard Marie-Victorin, à Brossard, et Mario Santomo, 38 ans, de Saint-Jean-d'Iberville.

Le troisième prévenu devait être traduit, cet après-midi, devant le juge Armand Sylvestre. Il s'agirait, dans ce cas, d'un jeune homme qui, ces dernières années, s'était spécialisé dans le "dépeçage" des voitures volées, et le fils d'un individu qui est lui-même devant les cours pour quelque 28 vols d'autos.

Une douzaine d'autres individus, appréhendés lors des raids de lundi soir, dans la région de Montréal, auraient par ailleurs été libérés par les autorités locales de la PP, du moins temporairement.

Il se peut en effet que certains d'entre eux soient remis en état d'arrestation d'ici quelques jours, mais il semble qu'on n'ait pas voulu, faute de preuves immédiates, prolonger leur détention au-delà des 24 heures prévues par la loi, avant que la comparution ait lieu.

Accusés pour leur part de conspiration pour voler et posséder des voitures évaluées à un demi-million de dollars, les prévenus Brossard et Santomo ont nié immédiatement leur culpabilité, et leur enquête préliminaire a été ajournée au 9 courant.

La discussion s'est alors engagée immédiatement sur le cautionnement que l'on devrait ou l'on ne devrait pas accorder à chacun d'eux.

Me Jacques Bellemare, conseil de Me Marcel Landry, le procureur de Brossard, avec Me Antonio Lamer, soulignant que leur client n'avait aucun

dossier antérieur, suggéra qu'il soit libéré sous un cautionnement immobilier de \$5,000.

Il fit remarquer que l'accusé avait plusieurs commerces, de nombreux employés, et que l'usage voulait que, dans un cas semblable, cautionnement il y ait.

Me Jean-Guy Boilard, qui représentait la Couronne, s'objecta alors à toute liberté provisoire en s'appuyant sur plusieurs points différents :

● la condamnation préalable pour conduite dangereuse, en 1962.

● le caractère considérable de l'affaire.

● l'obligation où se trouvaient les policiers de parfaire leur enquête.

● le nombre des plaintes qui seront ultérieurement portées contre l'accusé.

● la crainte manifestée par certains témoins aux agents de la PP, d'être molestés.

"La Couronne, ajouta-t-il, a le droit de présenter sa preuve à l'enquête sans qu'elle soit soumise à la crainte que ses principaux témoins soient influencés ou qu'une partie des exhibits soient altérés."

Ces remarques devaient évidemment faire bondir Me Bellemare, le principal porte-parole de la défense pour l'occasion.

Il souligna tout d'abord que le dossier de son client n'en était pas un, puisque sa "conduite dangereuse" ne constituait pas un crime.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Le principal organe du parti

Voir PEKIN en page 2

Voir MOSCOU en page 2

Voir GAZ en page 2

Voir MOSCOU en page 2

Voir GAZ en page 2

Voir MOSCOU en page 2

Voir GAZ en page 2

Voir MOSCOU en page 2

Voir GAZ en page 2

Voir MOSCOU en page 2

Voir GAZ en page 2

Voir MOSCOU en page 2

Voir GAZ en page 2

Voir MOSCOU en page 2

Voir GAZ en page 2

Voir MOSCOU en page 2

Voir GAZ en page 2

Voir MOSCOU en page 2

Voir GAZ en page 2

Voir MOSCOU en page 2

Voir GAZ en page 2

Québec et Paris créeront des centres de recherches

PARIS. — La France et le Québec vont signer aujourd'hui, mercredi, une convention portant création, à l'université de Montréal, d'un centre de documentation sur la science et la technique françaises, et se consacreront par la suite à l'établissement à Paris d'un centre de documentation et de recherches sur le Canada français.

Tels sont les points les plus impressionnants du bilan dressé hier par M. Paul Gérin-Lajoie au terme de son séjour à Paris, en compagnie de M. Pierre Laporte, dans le cadre de la session semestrielle de la Commission permanente de coopération franco-québécoise.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

Les travaux d'aménagement du centre français de l'université de Montréal, qui se poursuivent, ont été retardés par la situation de la Couronne, ajouta-t-il.

présentait la Couronne, s'objecta alors à toute liberté provisoire en s'appuyant sur plusieurs points différents :

● la condamnation préalable pour conduite dangereuse, en 1962.

● le caractère considérable de l'affaire.

● l'obligation où se trouvaient les policiers de parfaire leur enquête.

● le nombre des plaintes qui seront ultérieurement portées contre l'accusé.

● la crainte manifestée par certains témoins aux agents de la PP, d'être molestés.

"La Couronne, ajouta-t-il, a le droit de présenter sa preuve à l'enquête sans qu'elle soit soumise à la crainte que ses principaux témoins soient influencés ou qu'une partie des exhibits soient altérés."

Ces remarques devaient évidemment faire bondir Me Bellemare, le principal porte-parole de la défense pour l'occasion.

Autres démissions chez les procureurs publics à Québec?

par Maurice Laperrière

QUÉBEC. — Les observateurs du Palais de Justice ont commencé à se demander, hier, en fin d'après-midi, si l'affaire Darabauer n'a pas atteint son point de chute et si, d'ici quelques semaines, ce sensationnel scandale qui a bouleversé la paisible ville de Québec depuis l'été dernier ne sera pas relégué aux oubliettes par la force de circonstances totalement étrangères à l'affaire même.

Cette hypothèse, qui peut sembler inadmissible à première vue, retient cependant l'attention depuis qu'on parle de démission en chaîne chez les procureurs de la Couronne de Québec. Portée de bouche à oreille, la nouvelle s'est soudain répandue comme une traînée de poudre dans les couloirs des Sessions de la paix hier après-midi.

Il semble que ce soit la débandade au bureau des procureurs de la Couronne de Québec. Déjà, Me Gérard Lévesque et Me Jean Bienvenue étaient retournés à la pratique du droit, après avoir servi le ministère public. Hier, Me Jean Grenier, qui représentait la Couronne depuis trois ans et huit mois, annonçait officiellement (ce que l'on disait dans les couloirs depuis un mois) qu'il serait dès aujourd'hui en société avec Me René Letarte.

Rumeur persistante

Cette démission, qui est maintenant chose accomplie, fait désormais place à une rumeur persistante selon laquelle le

procureur en chef de la Couronne, Me Anatole Corriveau, qui a conduit les enquêtes sur l'affaire Darabauer depuis le début, serait, sur le point de démissionner à son tour. On dit qu'il serait nommé juge à la Cour des sessions de la paix. Du même souffle, on affirme que Me Roch Lefrançois, qui a solidement épaulé son collègue pour mettre au jour les réseaux de fraudes, d'incendies criminels et de meurtres en série, résignerait en même temps pour retourner avec son ancien associé, Me Noël Dorion.

Si Mes Corriveau et Lefrançois abandonnent à leur tour leurs fonctions de procureurs de la Couronne, plus personne ne se trouvera pour poursuivre le travail entrepris depuis de nombreux mois — non seulement par les représentants de la reine mais aussi par les membres du Commissariat des incendies du Québec et des différents corps de police de la province.

Il est généralement admis au Palais de Justice que seuls Mes Corriveau et Lefrançois tiennent entre leurs mains les fils de l'affaire Darabauer. Les autres procureurs de la Couronne ne savent ni "A", ni "B" de ce scandale, sauf ce que tout le monde en connaît. Une autre équipe de procureurs de la Couronne devra se familiariser avec toute cette affaire.

Me Lefrançois serait resté en place, en raison de la mission qu'il avait acceptée de mener à bien. On se souvient qu'à ce moment, Me Corriveau et Me Lefrançois avaient reçu des menaces mettant en cause la vie de leurs familles.

Me Lefrançois nie "catégoriquement"

QUÉBEC (PC). — Me Roch Lefrançois a nié catégoriquement ce matin à Québec l'intention qu'on lui prête de vouloir prochainement démissionner de son poste de procureur permanent de la Couronne.

Selon des informations en provenance de la Vieille Capitale, Me Lefrançois et Me Anatole Corriveau remettraient leur démission au ministre de la Justice, M. Claude Wagner,

au cours des prochaines semaines.

Me Lefrançois a nié l'information tandis que son confrère, Me Corriveau, demeurait impossible à joindre.

Pour sa part, M. Wagner s'est dit "très intéressé" lorsqu'on lui a demandé s'il y avait possibilité que les deux principaux procureurs de la Couronne à Québec démissionnent prochainement.

Les Iroquois n'ont que faire du français pour lequel ils n'ont aucune aptitude

— M. Frank Horn, Iroquois de Caughnawaga

(par V.P.). — Les Iroquois de Caughnawaga ne veulent pas qu'on leur impose le français. Ils ne le veulent pas, parce qu'ils sont absolument incapables de l'apprendre.

Et, pour eux, il ne s'agit pas d'un aveu humiliant. Voyez-vous, il y a tout simplement des choses que l'homme blanc peut faire et que le Peau Rouge ne peut pas faire, comme il y a d'autres choses que le Peau Rouge effectue avec facilité et qui restent hors de la portée de l'homme blanc. L'un n'est pas supérieur à l'autre pour tout ça; les deux ont simplement des aptitudes différentes.

Tenez, l'homme blanc aura beau s'y entraîner toute sa vie, il sera mort qu'il n'aura pas encore réussi à marcher avec aisance sur une haute poutre d'acier étroite. Pour l'Iroquois, au contraire c'est un jeu d'enfant.

C'est, en tout cas, ce qu'a fait valoir hier devant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme M. Frank Horn, porte-parole du Comité de défense de la réserve de Caughnawaga. Et il l'a fait en termes qui ne laissaient aucune équivoque sur les sentiments de son groupe à l'endroit de la communauté canadienne-française en général.

355 ans d'histoire

M. Horn a rappelé aux commissaires les premiers temps de la Nouvelle-France. "Il y a 355 ans, a-t-il dit, que nous connaissons les Français. Malgré ces contacts de plus de trois

siècles, à peu près aucun Iroquois n'a appris le français. Au fait, il n'y a pas plus d'un dixième d'un pour cent des Iroquois qui peuvent, aujourd'hui, parler cette langue.

"C'est que les Iroquois n'ont pas d'aptitude sous ce rapport. De plus, a ajouté M. Horn, c'est une langue qui n'est d'aucune utilité à notre groupe. Il n'y a pas d'emplois pour nous dans le Québec, et, sur le plan social, nous ne sommes pas acceptés comme des égaux."

Or, pour M. Horn, il n'y a pas lieu de croire que le présent climat s'améliorera dans un avenir rapproché. Pas avant cent ans, en tout cas.

Anglais, langue d'utilité

Il n'en vas pas de même de l'anglais. L'Iroquois sait qu'il en a besoin pour gagner sa vie et il doit l'apprendre, coûte que coûte. Comme il possède déjà sa langue, ça lui en fait deux. Il est déjà bilingue. Vouloir lui faire apprendre le français, en surplus, serait le forcer à devenir trilingue.

Tous les petits Indiens, à l'école, connaissent des échecs dans leurs examens de français. Ces échecs, a dit M. Horn, les découragent et, bientôt, ils ne songent plus qu'à quitter l'école.

A l'appui de sa requête en faveur d'un simple bilinguisme pour les siens, M. Horn a, finalement, rappelé que les Iroquois devaient tout de même avoir certains droits puisqu'ils avaient aidé les Anglais à faire la conquête du pays.

"Le Canadien-français nous prend pour des sauvages"

— Kahn-Tineta Horn

"Les Canadiens-français considèrent les Indiens comme de vrais barbares impossibles à apprivoiser et de vrais sauvages", a déclaré ce matin la princesse indienne Kahn-Tineta Horn devant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Elle ajoutait que l'on regardait ses compatriotes tel que le cinéma nous les a montrés, c'est-à-dire, comme étant ceux qui se sont fait tuer par les cow-boys.

"Nous ne nous soumettrons jamais à l'étude d'une autre langue", a dit la princesse.

"Pour nous, les Iroquois, la langue française ne nous apportera rien de bon et nous le savons."

Une
REINE
s'en vient
chanter

Communtation de trois peines de mort, dont celle de Léopold Dion

OTTAWA (PC). — Le cabinet a annoncé la commutation de la peine de mort prononcée contre Matthew Kerry Smith, 25 ans, Joseph-Philas Oscar Létourneau, 67 ans et Léopold Dion 45 ans.

Tous trois avaient été trouvés coupables de meurtre qualifié.

Smith avait causé la mort de M. John Blanc, âgé de 55 ans le 24 juillet 1964 alors que ce dernier le pourchassait à la suite d'un hold-up à la succursale de la Banque de Commerce Canadienne Impériale à North York, en banlieue de Toronto.

Reconnu coupable de meurtre qualifié par un tribunal de Toronto le 19 mai, il en avait appelé sans succès à la Cour d'appel de l'Ontario et à la Cour suprême du Canada. Il devait être exécuté le 8 décembre prochain.

Létourneau avait causé la mort de M. Charles E. Baillargeon, de Montmagny, près de Québec le 15 août 1961 en déposant une bombe de fabrication artisanale dans la jeep de ce dernier contre qui il voulait se venger relativement à la vente d'un terrain. Ses appels à la Cour d'appel du Québec et à la Cour suprême du Canada avaient été rejetés. Il devait être exécuté le 10 décembre.

Dion a causé la mort de Pierre Marquis, adolescent de 13 ans aux environs de Québec le 26 mai 1963 alors qu'il tentait de se livrer à des voies de fait incestueuses. Trois autres adolescents avaient été tués par Dion au même endroit et dans des circonstances identiques au cours du mois qui a précédé la mort du jeune Marquis.

Il devait monter sur l'échafaud le 3 décembre.

En annonçant la nouvelle, le cabinet précise que les condamnés à mort bénéficiant d'une commutation ne peuvent être libérés sous condition "qu'à la demande expresse du gouverneur en conseil".

Rejoint ce matin par le correspondant de LA PRESSE, le procureur de Dion, Me Guy Bertrand, a déclaré: "Je suis heureux d'apprendre qu'on a reconnu un grand principe qui veut qu'on n'exécute pas une personne qui n'est pas saine d'esprit." Me Bertrand a ajouté qu'il espère que Dion ne sera jamais remis en liberté et qu'il subira les traitements thérapeutiques appropriés que nécessite son cas.

CONCILE

SUITE DE LA PAGE 1

Or, Mgr Hanna, au cours d'une conférence, a qualifié cette phrase de fausse parce que, dit-il, l'invasion militaire d'une nation est une invasion des droits de cette nation.

Le prélat affirme de plus qu'il est incorrect de dire que tout usage des armes nucléaires est absolument illégitime et que la fabrication et la possession de telles armes augmentent les risques de guerre.

"Dans le premier cas, dit-il, beaucoup d'armes nucléaires ont un champ d'action très précis et limité; dans le second cas, les causes de guerre sont les injustices et les aspirations injustes, et non pas la simple possession d'armes atomiques qui, bien contrôlées peuvent empêcher les injustices et les agressions."

"Affirmer que toute guerre est moralement injustifiable et injuste, soutient encore Mgr Hanna, est une erreur qui aurait un effet nuisible sur les efforts accomplis par les nations libres pour protéger leur liberté contre l'agression". Ces vues sont loin de refléter celles de la majorité du Concile, comme en font foi les interventions du mois dernier, ni celles, paraît-il, de la majorité des évêques américains, ni celles des évêques des autres puissances atomiques, comme l'Angleterre et la France.

La clôture approche

Les préparatifs se poursuivent, sur le parvis de la basilique Saint-Pierre, pour la clôture du Concile.

On sait que le Concile prendra fin en deux temps: le 7, promulgation des quatre derniers schémas à l'intérieur de la basilique; le 8, clôture solennelle de Vatican II sur la place Saint-Pierre, où une grande foule devrait assister à cet événement historique, si le temps le permet.

D'immenses estrades sont actuellement érigées pour y recevoir les 23.000 évêques et les délégations des pays — dont le Canada — qui se feront représenter à cette cérémonie, qui sera télévisée dans le monde entier.

LE CHEF LIBERAL DE L'ONTARIO EST RECONNU COUPABLE DE CONDUITE DANGEREUSE

PETERBOROUGH, Ont. (PC). — M. Andrew Thompson, chef du parti libéral en Ontario a été reconnu coupable aujourd'hui de conduite dangereuse au volant de son auto. Il devra payer \$250 d'amende et les frais de cour, qui s'élèvent à \$67.10, ou subir un mois de prison.

Une accusation de conduite en état d'ivresse portée contre M. Thompson a été rejetée.

Le chef du parti libéral ontarien a également été accusé de



M. Andrew Thompson

négligence au volant et d'avoir refusé de céder le passage à une auto. L'avocat de la défense, Me J. J. Robinette a demandé que la cause relative à ces deux accusations soit reportée au 7 février.

L'accident est survenu le 6 octobre dernier impliquant deux voitures. Le conducteur de l'autre auto, Mme. Dora Sanderson, de Harwood, Ontario, a déclaré qu'elle filait sur le côté ouest de l'autoroute quand l'auto de M. Thompson s'est dirigée de son côté.

Voyant que M. Thompson abandonnait le milieu de la route et continuait à se diriger vers elle, Mme. Sanderson appliqua les freins et se dirigea vers l'accrolement de la route.

Un témoin de la défense a affirmé à la Cour que l'accusé a souffert d'un léger choc à la suite de la collision. Le docteur W. D. Blashore appelé à témoigner au début du mois de novembre, a déclaré que

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit 30
Maximum demain 35

Régions de Montréal, Ottawa et de Québec: temps nuageux avec quelques périodes ensoleillées aujourd'hui et jeudi; neige légère ce soir et jeudi matin; plus doux. Minimum cette nuit et maximum demain: 30 et 35.
Régions des Laurentides et de Québec: temps nuageux avec quelques périodes ensoleillées; pluie froide. Minimum cette nuit et maximum demain: à St-Armand et à Québec, 25 et 32.

co-québécois sur les travaux de la commission doit être publié aujourd'hui, mercredi.

Après la conférence de presse, le délégué général du Québec à Paris et Mme Jean Chapdelaine ont donné une réception à leur résidence. On y remarquait M. Jean Bastien, directeur des Affaires culturelles et techniques au ministère français des Affaires étrangères, l'ambassadeur du Canada et Mme Jules Léger, de nombreuses personnalités françaises et canadiennes, ainsi que les membres de la commission.

PEKIN

SUITE DE LA PAGE 1

communiste ajoute: "L'impérialisme américain subit de plus en plus de défaites chaque fois qu'il accentue la guerre. Mais chaque fois qu'il subit une défaite, il tente d'intensifier l'escalade."

"Ce qui revient à dire, que plus il mise, plus il perd. Plus il perd, plus il mise."

"Il n'arrivera de jouer que lorsqu'il aura perdu tous ses enjeux."

BROSSARD

SUITE DE LA PAGE 1

Lui pas, à proprement parler, un acte criminel.

Puis, il souligne que les paroles de Me Boillat, quant au stade où se trouvait l'enquête, constituaient, à toutes fins pratiques, une admission qu'on n'avait présentement pas de preuve.

Un "petit mécanicien"

Cette dernière remarque devait évidemment faire "bondir", à son tour, le représentant du ministère public.

"Je n'ai pas dit que notre enquête n'était pas faite, lançait-il. J'ai dit qu'elle se poursuivait. Ce n'est pas tous les jours qu'on réussit à démanteler un tel réseau de voleurs d'autos et on ne peut tout de même pas demander aux policiers de travailler plus de 24 heures dans une journée."

Le juge Sylvestre suggéra alors que l'on fasse comparaître immédiatement le deuxième prévenu, Santomo.

Représenté par Me Gérard

Hébert, Santomo n'a également sa culpabilité et son enquête fut adjournée séance tenante, à la même date.

Me Hébert suggéra alors que même si son client n'était qu'un "petit mécanicien", il soit également libéré sous un cautionnement raisonnable de \$5,000.

Me Boillat rétorqua alors que si Me Hébert ne le savait pas, il voulait lui apprendre que son client était un petit mécanicien hautement spécialisé.

"C'est un spécialiste du point, dit-il, et l'on sait l'importance d'une telle opération dans un semblable réseau de voleurs d'autos."

"Et pour ma part, laissez-les tomber, je considère que consentir un cautionnement de \$5,000 à ces deux hommes serait une farce."

Intervenant alors, Me Lamer s'éleva fortement contre cette expression en soulignant que si le juge Sylvestre décidait d'accorder un cautionnement aux accusés, cautionnement auquel ils ont d'ailleurs un droit strict, il ne s'agissait pas d'une farce, mais bien d'un acte judiciaire à l'endroit d'accusés

qui sont toujours présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

Le tribunal mit alors fin à la discussion, qui menaçait de s'envenimer, en déclarant qu'il rendrait sa décision en fin d'après-midi, dans les deux cas.

GAZ

SUITE DE LA PAGE 1

être étudiées par les commissions.

Toutefois M. Lesage estime que dans le but de mieux renseigner le public sur l'action de la Régie, la loi sera modifiée afin que cette Régie soit tenue de faire annuellement un rapport public dans lequel devra être inclus la juste valeur établie par la Régie pour le réseau de chaque distributeur de même que le rendement obtenu.

Intervenant alors, Me Lamer s'éleva fortement contre cette expression en soulignant que si le juge Sylvestre décidait d'accorder un cautionnement aux accusés, cautionnement auquel ils ont d'ailleurs un droit strict, il ne s'agissait pas d'une farce, mais bien d'un acte judiciaire à l'endroit d'accusés

qui sont toujours présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

Le tribunal mit alors fin à la discussion, qui menaçait de s'envenimer, en déclarant qu'il rendrait sa décision en fin d'après-midi, dans les deux cas.

Intervenant alors, Me Lamer s'éleva fortement contre cette expression en soulignant que si le juge Sylvestre décidait d'accorder un cautionnement aux accusés, cautionnement auquel ils ont d'ailleurs un droit strict, il ne s'agissait pas d'une farce, mais bien d'un acte judiciaire à l'endroit d'accusés

qui sont toujours présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

Le tribunal mit alors fin à la discussion, qui menaçait de s'envenimer, en déclarant qu'il rendrait sa décision en fin d'après-midi, dans les deux cas.

Intervenant alors, Me Lamer s'éleva fortement contre cette expression en soulignant que si le juge Sylvestre décidait d'accorder un cautionnement aux accusés, cautionnement auquel ils ont d'ailleurs un droit strict, il ne s'agissait pas d'une farce, mais bien d'un acte judiciaire à l'endroit d'accusés

qui sont toujours présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

Le tribunal mit alors fin à la discussion, qui menaçait de s'envenimer, en déclarant qu'il rendrait sa décision en fin d'après-midi, dans les deux cas.

Intervenant alors, Me Lamer s'éleva fortement contre cette expression en soulignant que si le juge Sylvestre décidait d'accorder un cautionnement aux accusés, cautionnement auquel ils ont d'ailleurs un droit strict, il ne s'agissait pas d'une farce, mais bien d'un acte judiciaire à l'endroit d'accusés

qui sont toujours présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

Le tribunal mit alors fin à la discussion, qui menaçait de s'envenimer, en déclarant qu'il rendrait sa décision en fin d'après-midi, dans les deux cas.

Intervenant alors, Me Lamer s'éleva fortement contre cette expression en soulignant que si le juge Sylvestre décidait d'accorder un cautionnement aux accusés, cautionnement auquel ils ont d'ailleurs un droit strict, il ne s'agissait pas d'une farce, mais bien d'un acte judiciaire à l'endroit d'accusés

qui sont toujours présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

Le tribunal mit alors fin à la discussion, qui menaçait de s'envenimer, en déclarant qu'il rendrait sa décision en fin d'après-midi, dans les deux cas.

Intervenant alors, Me Lamer s'éleva fortement contre cette expression en soulignant que si le juge Sylvestre décidait d'accorder un cautionnement aux accusés, cautionnement auquel ils ont d'ailleurs un droit strict, il ne s'agissait pas d'une farce, mais bien d'un acte judiciaire à l'endroit d'accusés

qui sont toujours présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

Le tribunal mit alors fin à la discussion, qui menaçait de s'envenimer, en déclarant qu'il rendrait sa décision en fin d'après-midi, dans les deux cas.

Intervenant alors, Me Lamer s'éleva fortement contre cette expression en soulignant que si le juge Sylvestre décidait d'accorder un cautionnement aux accusés, cautionnement auquel ils ont d'ailleurs un droit strict, il ne s'agissait pas d'une farce, mais bien d'un acte judiciaire à l'endroit d'accusés

qui sont toujours présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

Le tribunal mit alors fin à la discussion, qui menaçait de s'envenimer, en déclarant qu'il rendrait sa décision en fin d'après-midi, dans les deux cas.

Intervenant alors, Me Lamer s'éleva fortement contre cette expression en soulignant que si le juge Sylvestre décidait d'accorder un cautionnement aux accusés, cautionnement auquel ils ont d'ailleurs un droit strict, il ne s'agissait pas d'une farce, mais bien d'un acte judiciaire à l'endroit d'accusés

qui sont toujours présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

Le tribunal mit alors fin à la discussion, qui menaçait de s'envenimer, en déclarant qu'il rendrait sa décision en fin d'après-midi, dans les deux cas.

Intervenant alors, Me Lamer s'éleva fortement contre cette expression en soulignant que si le juge Sylvestre décidait d'accorder un cautionnement aux accusés, cautionnement auquel ils ont d'ailleurs un droit strict, il ne s'agissait pas d'une farce, mais bien d'un acte judiciaire à l'endroit d'accusés

qui sont toujours présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

Le tribunal mit alors fin à la discussion, qui menaçait de s'envenimer, en déclarant qu'il rendrait sa décision en fin d'après-midi, dans les deux cas.

Intervenant alors, Me Lamer s'éleva fortement contre cette expression en soulignant que si le juge Sylvestre décidait d'accorder un cautionnement aux accusés, cautionnement auquel ils ont d'ailleurs un droit strict, il ne s'agissait pas d'une farce, mais bien d'un acte judiciaire à l'endroit d'accusés

qui sont toujours présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

Le tribunal mit alors fin à la discussion, qui menaçait de s'envenimer, en déclarant qu'il rendrait sa décision en fin d'après-midi, dans les deux cas.

Intervenant alors, Me Lamer s'éleva fortement contre cette expression en soulignant que si le juge Sylvestre décidait d'accorder un cautionnement aux accusés, cautionnement auquel ils ont d'ailleurs un droit strict, il ne s'agissait pas d'une farce, mais bien d'un acte judiciaire à l'endroit d'accusés

qui sont toujours présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

Le tribunal mit alors fin à la discussion, qui menaçait de s'envenimer, en déclarant qu'il rendrait sa décision en fin d'après-midi, dans les deux cas.

Intervenant alors, Me Lamer s'éleva fortement contre cette expression en soulignant que si le juge Sylvestre décidait d'accorder un cautionnement aux accusés, cautionnement auquel ils ont d'ailleurs un droit strict, il ne s'agissait pas d'une farce, mais bien d'un acte judiciaire à l'endroit d'accusés

qui sont toujours présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

Le tribunal mit alors fin à la discussion, qui menaçait de s'envenimer, en déclarant qu'il rendrait sa décision en fin d'après-midi, dans les deux cas.

Intervenant alors, Me Lamer s'éleva fortement contre cette expression en soulignant que si le juge Sylvestre décidait d'accorder un cautionnement aux accusés, cautionnement auquel ils ont d'ailleurs un droit strict, il ne s'agissait pas d'une farce, mais bien d'un acte judiciaire à l'endroit d'accusés

qui sont toujours présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

Le tribunal mit alors fin à la discussion, qui menaçait de s'envenimer, en déclarant qu'il rendrait sa décision en fin d'après-midi, dans les deux cas.

Intervenant alors, Me Lamer s'éleva fortement contre cette expression en soulignant que si le juge Sylvestre décidait d'accorder un cautionnement aux accusés, cautionnement auquel ils ont d'ailleurs un droit strict, il ne s'agissait pas d'une farce, mais bien d'un acte judiciaire à l'endroit d'accusés

qui sont toujours présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

Le tribunal mit alors fin à la discussion, qui menaçait de s'envenimer, en déclarant qu'il rendrait sa décision en fin d'après-midi, dans les deux cas.

Intervenant alors, Me Lamer s'éleva fortement contre cette expression en soulignant que si le juge Sylvestre décidait d'accorder un cautionnement aux accusés, cautionnement auquel ils ont d'ailleurs un droit strict, il ne s'agissait pas d'une farce, mais bien d'un acte judiciaire à l'endroit d'accusés

qui sont toujours présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

Le tribunal mit alors fin à la discussion, qui menaçait de s'envenimer, en déclarant qu'il rendrait sa décision en fin d'après-midi, dans les deux cas.

Intervenant alors, Me Lamer s'éleva fortement contre cette expression en soulignant que si le juge Sylvestre décidait d'accorder un cautionnement aux accusés, cautionnement auquel ils ont d'ailleurs un droit strict, il ne s'agissait pas d'une farce, mais bien d'un acte judiciaire à l'endroit d'accusés

qui sont toujours présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

Le tribunal mit alors fin à la discussion, qui menaçait de s'envenimer, en déclarant qu'il rendrait sa décision en fin d'après-midi, dans les deux cas.

Intervenant alors, Me Lamer s'éleva fortement contre cette expression en soulignant que si le juge Sylvestre décidait d'accorder un cautionnement aux accusés, cautionnement auquel ils ont d'ailleurs un droit strict, il ne s'agissait pas d'une farce, mais bien d'un acte judiciaire à l'endroit d'accusés

qui sont toujours présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

Le tribunal mit alors fin à la discussion, qui menaçait de s'envenimer, en déclarant qu'il rendrait sa décision en fin d'après-midi, dans les deux cas.

Intervenant alors, Me Lamer s'éleva fortement contre cette expression en soulignant que si le juge Sylvestre décidait d'accorder un cautionnement aux accusés, cautionnement auquel ils ont d'ailleurs un droit strict, il ne s'agissait pas d'une farce, mais bien d'un acte judiciaire à l'endroit d'accusés

qui sont toujours présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

Le tribunal mit alors fin à la discussion, qui menaçait de s'envenimer, en déclarant qu'il rendrait sa décision en fin d'après-midi, dans les deux cas.

Intervenant alors, Me Lamer s'éleva fortement contre cette expression en soulignant que si le juge Sylvestre décidait d'accorder un cautionnement aux accusés, cautionnement auquel ils ont d'ailleurs un droit strict, il ne s'agissait pas d'une farce, mais bien d'un acte judiciaire à l'endroit d'accusés

qui sont toujours présumés innocents jusqu'à preuve du contraire.

Le tribunal mit alors fin à la discussion, qui menaçait de s'envenimer, en déclarant qu'il rendrait sa décision en fin d'après-midi, dans les deux cas.

Intervenant alors, Me Lamer s'éleva fortement contre cette expression en soulignant que si le juge Sylvestre décidait d'accorder un cautionnement aux accusés, cautionnement auquel ils ont d'ailleurs un droit strict, il ne s'agissait pas d'une farce, mais bien d'un acte judiciaire à l'endroit d'accusés



Automobilistes diligents

Des centaines de propriétaires d'automobiles de Montréal se sont empressés de se procurer leurs

nouvelles plaques dès l'ouverture des bureaux d'émission, ce matin.

Plaques d'autos: le ministre des Transports invite les propriétaires à faire diligence

QUEBEC (DNC) — Le ministre des Transports et Communications du Québec, Mme Claire Kirkland-Casgrain, a lancé un appel à tous les propriétaires de véhicules automobiles, ce matin, leur demandant de faire diligence et de se procurer le plus tôt possible leur jeu de plaques d'automobiles pour l'année 1966.

Mme Kirkland-Casgrain venait de remettre les premières plaques à M. Roland Baribeau, directeur du bureau des véhicules automobiles, au guichet du 930 Chemin Ste-Foy, à l'ouverture du bureau, à 9 h. Une demi-heure auparavant, plusieurs centaines de propriétaires de véhicules attendaient déjà à la porte du bureau pour se procurer leurs plaques.

Le ministre a aussi attiré l'attention sur le fait que la période de renouvellement des plaques, cette année, comprend un mois additionnel et qu'il y a 1,600,000 véhicules au Québec. Un total de 204 bureaux d'émissions sont à la disposition du public depuis ce matin et jusqu'au 28 février prochain. Au lendemain de cette date, soit le 1er mars, tous les propriétaires devront posséder leurs nouvelles plaques.

Les plaques de 1966 sont toutes avec chiffres blancs. Elles portent une fleur de lys stylisée et l'inscription "La Belle Province", tout comme l'année dernière. Les diverses lettres sont les mêmes que celles de l'an dernier, sauf qu'on a réduit la hauteur de quelques-unes afin d'éviter les méprises lorsque des membres de la police de la route ou d'autres personnes doivent en faire une lecture rapide dans des conditions difficiles.

Mme Kirkland-Casgrain a dit que le bureau des véhicules automobiles est en train de vivre une période de transition à laquelle il consent dans le but

d'être en mesure de mieux servir le public.

Le bureau avait l'habitude d'utiliser des procédés semi-automatiques et d'effectuer une partie des renouvellements de plaques par la poste. On se servira désormais d'un ordinateur électronique.

Il en résulte donc des inconvenients d'ordre temporaire qui

empêchent cette année tout renouvellement de plaques par la poste.

Affluence aux bureaux — A Montréal, l'appel de Mme Kirkland-Casgrain semble avoir été entendu bien au-delà des espoirs... même des employés du Bureau des véhicules automobiles qui ont été vir-

tuellement assaillis ce matin par une foule d'environ 500 personnes, pressées d'arborer leurs nouvelles plaques d'immatriculation. Ce mouvement ne risque cependant pas de se poursuivre. On sait par expérience, rue Crémazie, que cet achalandage des premiers jours, dû en grande partie à la fermeture de celle-ci.

On disait hier qu'au moins 13 océaniques étaient déjà menacées d'hiverner dans les Grands Lacs si les autorités de la Voie maritime n'accordaient pas un délai à la fermeture de l'étroit corridor.

Le cargo norvégien Ferngrove s'est échoué ce matin, dans le canal Welland, menaçant de retarder considérablement le déplacement de plusieurs océaniques qui doivent franchir les écluses de la Voie maritime du St-Laurent, d'ici minuit vendredi soir, jour de sa fermeture.

Aux dernières nouvelles, plusieurs remorqueurs travaillaient à libérer le bâtiment norvégien qui n'aurait subi que de légers dégâts. C'est le vent qui aurait poussé le navire contre le flanc de l'écluse Welland.

A cause de cet accident, plusieurs navires sont menacés d'hiverner dans les Grands Lacs, en admettant le fait que les glaces se mettent de la partie et que les autorités n'accorderont pas de délai après la date fixée pour la fermeture de l'étroit corridor.

On disait hier qu'au moins 13 océaniques étaient déjà menacées d'hiverner dans les Grands Lacs si les autorités de la Voie maritime n'accordaient pas un délai à la fermeture de celle-ci.

Il restait encore hier soir 40 océaniques à passer dans la Voie maritime en direction de Montréal. Huit se trouvaient dans le canal de Welland et devaient l'avoir franchi au cours de la nuit. Dix-neuf autres attendaient que la voie soit libre à Port Colborne. Mais il en restait 13 dont on n'avait eu aucune nouvelle et qui pourraient bien se voir interdire le passage dans la Voie maritime après minuit vendredi.

Les navires mettent ordinairement 48 heures pour parcourir la distance du canal de Welland à l'écluse de St-Lambert, point de sortie de la Voie maritime, ce qui rend impossible leur arrivée à cet endroit pour vendredi, à minuit.

Plusieurs armateurs souhaitent que le temps se maintienne assez doux pour que les autorités prolongent la navigation dans la Voie maritime au moins jusqu'à lundi.

Les autorités ont émis un bulletin hier après-midi signalant à tous les capitaines de navires océaniques se trouvant encore dans les Grands Lacs que la température de l'eau dans le port de Montréal était légèrement inférieure à



"Lawrencecliff Hall": enquête publique le 14

Le ministre fédéral de la Justice a désigné le juge François Chevalier, de Hull, pour présider une commission d'enquête sur le naufrage du "Lawrencecliff Hall". Le ministre des Transports a voulu en effet instituer une enquête publique sur l'accident maritime qui a entraîné la perte du minéralier de 18,600 tonnes, près de l'île d'Orléans, le 16 novembre.

L'enquête s'ouvrira à 10 h, le 14 décembre dans l'immeuble du vieux palais de Justice de Montréal. Me Kenneth C. MacKay, de Montréal, agira comme procureur de la commission. Il avait exercé les mêmes fonctions dans l'affaire du "Fort William" sur laquelle le juge Gibson vient de rendre jugement et dont on trouvera compte rendu en page 22.

Le "Lawrencecliff Hall" a coulé après être venu en collision avec le cargo "Sunek", de la Saguenay Shipping, dans une violente tempête de neige. Le capitaine et les 23 membres de l'équipage s'en sont tirés indemnes en gagnant le rivaire dans une chaloupe de sauvetage.

Le meurtre de Réjean Lavoie serait en voie de solution

par Claude Brun

SAINT-JEROME. — L'arrestation d'un récidiviste à Saint-Jérôme permettrait vraisemblablement la solution du meurtre de Réjean Lavoie, abattu d'un coup de feu à la sortie d'un grill de Chomedey au cours du printemps de 1964. La police avait alors conclu à un règlement de compte sans parvenir à apporter d'éclaircissement à cette affaire qui, depuis, est demeurée un mystère.

Or, les limiers viennent de retrouver l'arme du crime. Le revolver était caché dans une maison de ferme de Saint-Charles-sur-Richelieu. Elle appartenait, selon toutes les apparences, à Gilles Ethier, 32 ans, lequel était mieux connu dans le milieu sous l'alias André Lemieux. Il est présentement interrogé par l'escouade des homicides. Ethier, alias Lemieux, aurait déclaré aux policiers qu'il venait d'arrêter

qu'il avait obtenu l'arme d'un résident de Chomedey aujourd'hui citoyen de la ville de Laval.

Il a été appréhendé près de Saint-Jérôme, la semaine dernière, au cours d'une vérification routière. Le camion qu'il conduisait était chargé de four-

Voir LAVOIE en page 10

LAMPE PORTATIVE

Veilleuse compacte, avec pince à ressort qui permet de tenir en place sur tablette, lit, livre de chevet, etc... Fini cuivre. Ampoule de 10 watts.

Prix rég. \$4.50

SPECIAL \$3.49

PILON

"Votre centre d'achats d'articles de bureau"



730 Beaulieu 273-9501 859 St-Laurent 381-4201 324 St-Jacques 324-3000 851 Decarie 848-7001 748-7001

"Faites comme nous" OFFREZ-VOUS UN NOËL PAYÉ D'AVANCE!



Inscrivez-vous dès aujourd'hui au Club-Épargne de Noël 1966. Vous recevrez gratuitement deux jolies chandelles de Noël... avec les meilleurs vœux de...

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL La Banque qui vous aide à faire des heureux

Le projet d'un Pavillon de la Jeunesse tient toujours

par Bernard Morrier

Le projet d'un Pavillon de la Jeunesse à l'Expo '67 tient toujours et n'est pas sur le point d'être abandonné.

C'est l'assurance qu'a donnée hier le responsable du projet, M. Robert Desjardins, également attaché au département des expositions à la Société canadienne de l'Expo.

On sait, en effet, que la réalisation du projet avait été sérieusement compromise, le mois dernier, lorsque la compagnie Coca-Cola avait annoncé son retrait à cette participation. Depuis, cependant, la compagnie Steinberg's a annoncé son adhésion au projet. Il a été impossible de savoir hier matin quel serait le montant exact versé par cette firme, mais on croit comprendre qu'il atteindra les \$200,000... Ce qui est encore loin du coût initial prévu de \$750,000 approximativement.

Les travaux préliminaires se poursuivent comme si rien ne s'était passé.

Au cours d'une conférence de presse qu'il donnait hier à pied

levé, en remplacement de M. Robert Letendre, aux bureaux de la Compagnie canadienne de l'Expo, M. Desjardins a affirmé que les travaux préliminaires du Pavillon de la Jeunesse "se poursuivaient comme si rien ne s'était passé depuis le retrait de la compagnie Coca-Cola."

Il a dit pouvoir espérer trouver les commanditaires nécessaires à sa réalisation au cours de pourparlers qui auront lieu à Toronto le 10 décembre prochain.

Par ailleurs, les 11 et 12 décembre, à Montréal, le Comité consultatif de la jeunesse, de qui relève la thématique du pavillon, s'entretiendra avec une dizaine de jeunes intellectuels canadiens afin de pouvoir

saies à sa réalisation au cours de pourparlers qui auront lieu à Toronto le 10 décembre prochain.

Voir JEUNESSE en page 10

Un comité spécial sur la rive sud en prévision de l'Expo

(T.D.) — Un comité spécial vient d'être formé au sein de la Commission intermunicipale de la rive sud en prévision de l'Exposition universelle de Montréal en 1967.

Les 14 municipalités membres de cette commission, réunies en assemblée plénière, à Laflèche, ont décidé qu'il est de la plus haute importance de faire face à la situation et pouvoir ainsi retirer leur quote-part de cette poussée économique sans précédent qui découlera de la tenue de l'Expo, à un jet de pierre de leurs limites territoriales.

Ce comité fera une étude complète des ressources et des possibilités touristiques de la rive sud, des moyens à prendre, d'ici peu de temps, en vue de développer cette industrie qui drainera des millions de dollars dans la région métropolitaine. L'aspect commercial du problème retiendra également l'attention des membres désignés pour faire partie de ce comité d'étude.

Un rapport détaillé de cette étude sera remis à la Commission intermunicipale, qui avisera par la suite de la meilleure façon de procéder afin de faire bénéficier toutes les villes de

Voir COMITE en page 10

Une laiterie a haussé ses prix

Au moins une laiterie, la Guaranteed Pure Milk Co. Ltd., a décidé de porter, dès aujourd'hui, son prix du lait à 26 cents la pinte, soit une augmentation d'un cent.

Plusieurs autres laiteries n'ont pas encore décidé de suivre l'exemple de la première,

tandis que quelques-unes, telle que la Laiterie Idéale, maintiendront leurs prix actuels. La laiterie Ferme St-Laurent Lée n'a pas voulu augmenter pour le moment ses prix sous prétexte qu'elle ne désire pas anticiper sur la décision de la Régie des marchés. "Nous nous conformerons cependant

à la décision de cette dernière", a déclaré un porte-parole. Les audiences publiques sur les prix du lait ont commencé aujourd'hui à Québec. C'est à la suite de ces audiences que la Régie des marchés décidera de l'importance de l'augmentation si, toutefois, elle consent à en accorder une.

Recherché à la suite d'un vol aux USA, Joël Singer est arrêté à Montréal

Joël Singer, l'un des dix hommes les plus recherchés aux USA par le FBI, a été arrêté par la police de Montréal alors qu'il sortait d'un restaurant du nord de la Métropole, vers 11 h. 30, hier soir.

Singer, âgé de 22 ans, est soupçonné par le FBI d'avoir participé, le 23 octobre dernier, au cambriolage de \$423,421 perpétré à l'aide d'une arme "anti-char", dans un établissement de Brinks Inc., à Syracuse, New-York.

Interrogé relativement à cette arrestation, l'assistant-directeur Roland Perron, de la Police de Montréal, a fait savoir que Singer serait interrogé ici même mais qu'il revenait à la police américaine de demander son extradition pour ce qui est des accusations à porter contre lui.

Le Federal Bureau of Investigation avait, le 19 novembre dernier, placé Joël Singer, natif de Montréal, sur la liste des dix hommes les plus recherchés aux USA.

Un deuxième suspect dans cette affaire, Jack Frank de Freeport, Etat de New York, identifié comme l'oncle de Singer, avait été arrêté par des agents du FBI le 1er novembre dernier à Garden City, N.Y.

Le canon anti-char utilisé



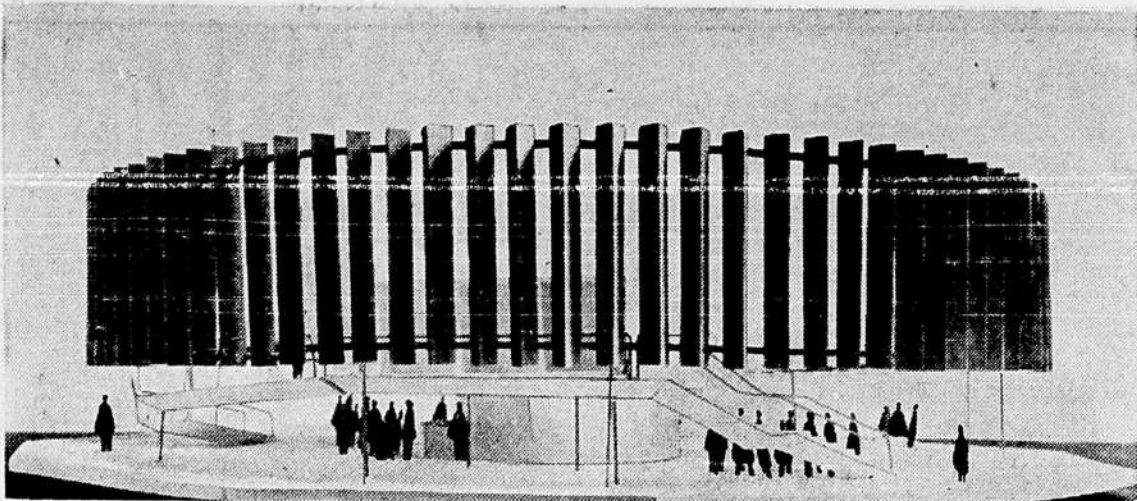
Joël Singer

LOUEZ
OUTILS et ÉQUIPEMENT
LA MAISON / L'INDUSTRIE / LA CONSTRUCTION
273-2411
Perco
5272 BOUL. ST-LAURENT
OUVERT
du vendredi
10h à 6h, p.m. le samedi
10h à 6h

1966
● CHRYSLER
● PLYMOUTH
● VALIANT
Livraison immédiate
Allocations d'échange généreuses
Termes à l'entente modique si désiré
JARRY... 842-8221
(JARRY MOTOR CORPORATION)
4384 ST-DENIS
L'endroit le plus progressif au service de l'automobiliste
ACHAT • VENTE • LOCATION
Réparations mécaniques — Débossage — Peinture
Pièces automobiles toutes marques

ANALYSES DU SANG
ANALYSES URINES
Analyses complètes des urines \$2.50
GROSSESSE
Test biologique (rats) \$5.00
Résultat: 36 heures
TEST BIOLOGIQUE
NOUVEAU! \$8.00
RÉSULTATS 2 HEURES APRÈS
RECEPTION DU SPECIMEN
9 a.m. à 3 p.m. dimanche
excepté
Positivité après 8 jours
de retard
845-7251
Diverses analyses de
sang à prix variés
PHARMACIE MONTREAL
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde

Élégance à la
GOLDEN PHEASANT
Bottillon de
fabrication
impeccable en daim
noir, brun ou gris.
Aussi cuir de veau
noir ou brun.
Chaudement doublé
de mouton.
Talon recouvert de
daim. Une
fermeture éclair
au côté permet
d'enfiler le bottillon
avec facilité.
Pointures 5 à 11,
largeur moyenne.
\$22.95
credico Ouvert le soir
jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. 30
Louis Deslauriers
H. Giroux
et Fils Inc.
6914, rue St-Hubert — 273-2813
1500 est, Mont-Royal — LA, 1-3164
4029 est, Ontario — LA, 1-9414
Stationnement gratuit pour nos clients



Le kaléidoscope de la chimie

Six importants fabricants canadiens de produits chimiques ont mis leurs capitaux à contribution pour rendre possible la réalisation d'un 31e pavillon de l'Expo 67, au coût de \$750.000. Voici la maquette du kaléidoscope de la chimie qui sera érigé sur l'île Verte. Ce pavillon aura pour thème la couleur. En

plus de l'attrait spécial que représentera ce cylindre géant, des tests pourront y être effectués devant traduire le degré d'émotivité provoqué chez les visiteurs par le jeu des couleurs en mouvement, agrémenté par des airs de musique variant à l'infini.

FAITS divers

Trois cagouleurs volent \$15,000 à Ste-Anastasia

Trois cagouleurs, armés de revolvers et d'une mitrailleuse, ont fait irruption la nuit dernière dans la maison du gérant de la Caisse Populaire de Sainte-Anastasia, comté de Mégantic. Après avoir mis ce dernier en joue, ils l'ont forcé à se rendre avec eux dans les bureaux de la caisse et à ouvrir le coffre-fort. Ils ont alors rafié son contenu, un montant atteignant \$15.000. Puis ils ont filé sans laisser de traces. La P.P., alertée peu après, a ouvert une enquête et opine que les agresseurs forment le gang qui terrorise cette région depuis quelque temps et qui s'est servi plusieurs fois de sa mitrailleuse pour mater ses victimes.

Un camionneur s'empare de \$4,000 de bijoux

Un camionneur a utilisé le vieux truc de la fausse commande pour voler hier plus de \$4.000 d'effets aux entrepôts d'Henry Birks, 1210, Benoit. Il a téléphoné pour donner une commande au nom d'un client de la maison et a passé quelque temps plus tard prendre livraison des articles.

Chasse à l'homme ponctuée de deux coups de feu

Un adolescent de 16 ans est présentement détenu dans les cellules du poste no 20, où il a été écroué, aux petites heures de ce matin, à la suite d'une chasse à l'homme qui s'est poursuivie à plus de 80 milles à l'heure, dans la Montée St-Michel.

La voiture volée dans laquelle le fuyard prenait place avait été prise en chasse par les policiers de l'auto-patrouille 20-4. Les agents ont eu deux coups de feu en guise d'avertissement, mais l'adolescent n'en poursuivit pas moins sa route. La chasse s'est terminée à l'intersection du boul. Gouin et de la Montée St-Michel, alors que la voiture pourchassée est entrée en collision avec un autre véhicule. Personne n'a été blessé dans cet accident.

Une auto coupe un poteau et... le courant

Une partie de la ville de St-Hubert de même qu'un grand secteur de la ville de Chambly ont été plongés dans l'obscurité, vers 1 h. 30 ce matin, après qu'une automobile ait sectionné un poteau de l'Hydro-Québec.

L'accident est survenu sur la route no 1, entre St-Hubert et Chambly. Selon la police, le conducteur du véhicule aurait perdu la maîtrise de son volant, à la sortie d'une courbe, pour aller couper le poteau dans un champ, en bordure de la route. L'automobile s'en est tirée avec de légères blessures et il n'a pas été hospitalisé.

Une heure après l'accident, les employés de l'Hydro-Québec avaient réussi à rétablir le courant dans St-Hubert. Un peu plus tard, c'était au tour de la ville de Chambly de sortir de l'ombre.

JEUNESSE

SUITE DE LA PAGE 3

mettre davantage en relief les problèmes qui confrontent la jeunesse mondiale.

A un journaliste qui mettait en doute la réalisation du pavillon, faute de commanditaire, M. Desjardins a laconiquement répondu qu'il n'y avait pas de pavillon s'il n'y avait pas de commanditaire. «A moins, a-t-il dit, que la Société de l'Expo prenne sur elle-même d'en assumer les frais. Ce qui est plus qu'improbable.»

Mais très confiant, M. Desjardins a dit que les plans du pavillon étaient sur le point d'être complétés et que sa construction devrait normalement débuter en avril prochain.

En ce qui concerne les cellules mêmes du pavillon qui, comme on sait, en comptera douze, M. Desjardins n'a révélé rien de bien nouveau depuis les der-

Montréal n'aurait rien à déboursier en garantissant la solvabilité du fonds de pension de ses policiers

par Lucien Rivard

La garantie donnée par le comité exécutif de la ville de Montréal visant à endosser la solvabilité du fonds de pension des policiers n'entraînerait probablement pas de débourse de la part de l'administration municipale.

D'ailleurs, il s'est lui-même excusé et a sollicité l'indulgence des journalistes, en appelant qu'ils n'avaient pas été convoqués pour être entretenus sur le Pavillon de la Jeunesse, mais bien sur la participation des pays à l'Expo.

Comme on l'a dit plus haut, M. Desjardins a dû remplacer en dernière heure M. Robert Letendre, directeur délégué aux participations, qui a dû se rendre à Paris.

Il a quand même rappelé que déjà 68 pays avaient annoncé leur participation officielle à l'Expo, que 26 avaient refusé d'y participer et que des pourparlers étaient en cours avec 20 autres pays. Il a précisé que tout n'était pas terminé avec quelques-uns des 26 pays qui avaient refusé leur participation et que la possibilité d'excellentes nouvelles n'était pas tout à fait exclue de ce côté.

Enfin, il a profité de cette rencontre pour donner aux journalistes le compte rendu d'une conférence de presse, tenue hier matin à Toronto et au cours de laquelle six entreprises de produits chimiques du Canada ont annoncé conjointement la construction d'un pavillon à l'Expo. On trouvera d'ailleurs dans une autre colonne le compte rendu d'un confrère à ce sujet.

COMITE

SUITE DE LA PAGE 3

la rive sud de cette "manne" de l'Expo 67.

Abolition du péage sur le pont Champlain

La Commission des transports d'Ottawa a donné suite à une récente demande des maires de la rive sud qui ont réclamé l'abolition du péage sur le pont Champlain.

Mais il ne faut pas être trop optimiste: "La réponse est ce qu'elle dit, même si elle est bonne", de commenter le maire Lawrence Galetti, président de la Commission intermunicipale.

En effet, il ne s'agit, en somme, que d'une réponse des plus conventionnelles de la part du ministère fédéral: "Votre demande a été prise en haute considération et sera transmise à qui de droit..." etc.

Dans leur réclamation, les requérants mentionnaient, entre autres, que l'abolition du péage sur le pont Champlain aiderait grandement à l'essor économique de la rive sud.

Dans la même veine, ou à peu près, la Commission intermunicipale a également décidé d'entreprendre une étude approfondie des suggestions à apporter pour solutionner, ne se rallier que partiellement, les embouteillages occasionnés sur les ponts Jacques-Cartier, Mercier et même Champlain aux heures de pointe.

La situation a été aggravée, dernièrement, par suite des travaux de réparation du pavage première section du pont Jacques-Cartier, mais les choses sont redevenues assez normales par la suite, quoique le problème est loin d'être réglé.

Un conseiller de Lafleche, M. Ernest Trudel, a fait une première suggestion en faisant miroiter la possibilité de faire interdire par le ministère provincial des Transports et Communications toute circulation

lourde aux heures d'affluence, soit entre 7 h. et 9 h. du matin et 4 h. et 6 h. le soir.

Si la Tour de Montréal rapporte des profits...

Au cours d'une période de questions qu'il a accordée à l'issue de l'assemblée, le maire Galetti s'est prononcé sans détour au sujet de la participation, peut-être possible, des villes de la rive sud au projet de \$10 millions de la tour de Montréal.

Jusqu'ici, seules les municipalités du banlieue de l'île de Montréal ont reçu une "invitation" à contribuer financièrement à ce projet autonome (celui de M. Lucien Saulnier) qui est appelé à remplacer celui de la Tour Paris-Montréal, projet initial mort-né... ayant vécu "ce que vivent les roses, l'espace d'un matin".

Une nouvelle publiée dans LA PRESSE du 24 novembre soulignait que Montréal devait verser une somme d'environ \$1 million par année pour combler le déficit de la caisse de retraite. Cette affirmation n'était pas tout à fait juste, car le déficit n'est qu'actuel et il faudrait qu'il se concrétise au

cours des prochaines années pour que l'administration municipale soit appelée à renflouer le fonds de pension de ses policiers.

Au fait, tous les experts et les participants s'accordent à dire qu'il est tout à fait improbable que la caisse de retraite des policiers, très bien garnie puisqu'elle possède un actif de \$30 millions, accuse, même pour une seule année, un déficit réel. Il est donc peu probable que la ville ait à le combler.

LAVOIE

SUITE DE LA PAGE 3

naïves, volées quelques heures auparavant à la compagnie Alpine Oil, de Mont-Rolland. La valeur de ces marchandises s'établit à \$1.400.

S'il s'agit du même Ethier que celui dont la police possède un dossier, il est une figure bien connue des milieux judiciaires. Il a été tenu coupable de vol à main armée, il y a quatre ans, dans le district de Sherbrooke, puis, plus récemment, de possession de monnaie contrefaite.

Une chasse à l'homme

L'affaire des fournaises volées ne s'est pas arrêtée là. Deux autres arrestations, toutes deux soulignées de coups de feu, ont suivi celle d'Ethier. Les agents Gilles Peron et Jean Dagenais venaient de reconduire le suspect aux cellules du bureau de la police provinciale, à Saint-Jérôme, quand ils croisèrent à leur grande stupeur le camion qu'ils croyaient abandonné sur la route. Ils s'élancèrent à sa poursuite et, après plusieurs sommations, réussirent finalement à l'intercepter. Le conducteur était cette fois un dénommé Gilles Juteau, du quartier Chomedey de Laval.

Au moment où les policiers procédaient à son arrestation, un véhicule qui les avait précédemment gênés dans la poursuite du camion, a fait mine de les faucher sur la grande route. Les agents Dagenais et Peron ont ouvert le feu sur la voiture qui, les pneus crevés, dut s'immobiliser quelques pieds plus loin.

A l'intérieur se trouvait au volant Donald Desilets, 38 ans, domicilié à 179 Calais, à Laval-des-Rapides, et, en sa compagnie, sa femme et celle de Juteau.

Selon la police, Juteau a une longue feuille de route: vols avec violence, vol à main armée, recel et évasion de la prison de Saint-Jérôme, il y a quelques années. Comparaisant devant le juge Omer Côté, des Sessions de la paix de Saint-Jérôme, Juteau et Ethier se sont vus envoyer subir leur enquête préliminaire sans avoir obtenu de cautionnement.

Cela n'a pas été le cas pour Desilets qui, apparemment, n'a pas de dossier. Il a pu reprendre sa liberté moyennant un cautionnement hypothécaire de \$3.000.

Radio-Canada à Montréal: Saulnier communiquera bientôt avec Ottawa

M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, entend communiquer "bientôt avec les autorités fédérales pour s'assurer que la Société Radio-Canada aménagera un centre de radio et de télévision dans le quadrilatère borné par le boul. Dorchester, la rue Craig, la rue Wolfe et la rue Papineau.

Que faut-il entendre par "bientôt"?

La question a été posée à M. Saulnier, hier après-midi, à l'hôtel de ville.

Le président a précisé qu'il entreprendra ses démarches lorsque le premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson, aura révélé le remaniement ministériel promis la semaine dernière.

On se rappelle que la Société Radio-Canada a déjà fait des études techniques et des son-

daiges de l'emplacement pour que l'administration municipale soit appelée à renflouer le fonds de pension de ses policiers.

Au fait, tous les experts et les participants s'accordent à dire qu'il est tout à fait improbable que la caisse de retraite des policiers, très bien garnie puisqu'elle possède un actif de \$30 millions, accuse, même pour une seule année, un déficit réel. Il est donc peu probable que la ville ait à le combler.

Simple garantie

A la suite de représentations qui lui avaient été faites par le président intérimaire, le sergent-détective Roger Lavigne, au nom du fonds de pension et de la Fraternité des policiers, le Comité exécutif de la ville de Montréal avait adopté ce qui suit:

"Sous réserve, le comité exécutif recommandera au conseil municipal de donner à l'Association de bienfaisance et de retraite de la police de Montréal la garantie de la ville relativement au déficit actuariel et aux intérêts conformément aux normes de solvabilité de la Régie des rentes".

La ville ne sera donc pas dans la nécessité de déboursier une somme de \$1 million, a révélé le sergent-détective Lavigne, mais simplement de donner une garantie à ce fonds, comme elle le fait d'ailleurs pour tous les autres fonds de pension municipaux.

Le président de l'ABRPM signale que "l'actuaire, M. Cyril J. Woods, a déclaré devant le premier ministre du Québec, M. Jean Lesage, qu'en tout état de cause, la ville de Montréal n'aurait jamais à déboursier d'argent et que toute lettre fournie par la ville à la Régie des rentes ne servirait qu'à satisfaire aux exigences de ladite Régie".

Un porte-parole de l'ABRPM a révélé hier soir que "la garantie de la ville de Montréal est une précaution imposée par le législateur et à laquelle les parties se sont soumises de gaieté de cœur".

Le conseil municipal sera appelé prochainement à ratifier la décision du comité exécutif de la ville de Montréal de se porter garant de la solvabilité de l'ABRPM.

PLAQUES

SUITE DE LA PAGE 3

de partie aux automobilistes qui aiment les "plaques à petit numéro", sera suivi d'une période creuse puis d'une reprise, peu de temps avant la date limite du 1er mars.

Quoi qu'il en soit, il y avait foule au bureau central de la rue Crémazie à 8 h. 45 et les employés ont dû utiliser une entrée secondaire, à l'arrière de l'édifice, pour atteindre leur bureau.

Plus de 750.000 automobilistes devront faire un petit pèlerinage dans l'un des six bureaux d'agents "à commission".

Les bureaux "provinciaux" sont situés au 201 et Crémazie, au 3.400 Orléans (coin Sherbrooke); au 1050 des Dorchester (angle Amburst); à l'hôtel de ville de Verdun au 3415 Kensington (dans Notre-Dame-de-Grâce) et au 110 Green, à St-Lambert.

On se rappelle également qu'en vertu d'une convention signée en avril 1963, la Société Radio-Canada devait commencer les travaux au plus tard le 1er octobre 1965 (il y a deux mois), pour les installations de radio-télévision projetées et terminer, durant 1968, la construction de bâtiments d'une valeur contractuelle minimum de \$10.000.000.

Enfin, on se rappelle que le 13 octobre dernier, au cours d'une visite à l'hôtel de ville, M. Maurice Lamontagne a déclaré, à titre de ministre responsable de Radio-Canada au sein du cabinet, que le gouvernement avait demandé à cet organisme de reconsidérer ses plans et soumettre ses recommandations le plus tôt possible.

SOFA-LITS, 3e étage

Sofa léger, avec coussins amovibles au dos, au siège, recouvert d'un imprimé vert. 99.00 59.00

Sofa-lit avec matelas à ressorts recouvert d'un tissu tweed bleu et vert. 199.00 169.00

Sofa-lit avec matelas à ressorts recouvert d'un tweed brun. 199.00 159.00

Sofa, Hide-a-bed "Simmons" avec matelas à ressorts recouvert d'un tweed bleu ou imprimé vert. 249.00 199.00

Hide-a-bed "Simmons" avec matelas à ressorts, recouvert d'un tissu imprimé matelassé, ton de vert et or ou rouille et brun. 279.00 229.00

Sofa, Hide-a-bed "Simmons", 4 places, avec matelas à ressorts recouvert d'un tissu ton bleu sur bleu. 429.00 349.00

SALLE A DINER, 4e étage

Ensemble de 8 mcs, comprenant une table rectangulaire avec 1 panneau, buffet 80", de longueur avec 4 portes, quatre chaises à haut dossier recouvertes de tissu orange, deux fauteuils de même tissu, noyer fini satin. 1250.00 695.00

"Knecht Furniture" — Ensemble 7 mcs, comprenant un buffet 60" de longueur, huche à portes vitrées, table ovale 40 x 58, extensible à 90", 3 chaises recouvertes de tissu beige antique, un fauteuil recouvert de même tissu, fini cerisier. 589.00 339.00

"American Furniture", influence orientale comprenant 9 mcs, huche à portes vitrées, buffet table ronde, 4 chaises recouvertes de cuirette noire, 2 fauteuils recouverts de même tissu. Noyer fini satin. 945.00 695.00

Buffet 64" de longueur, comprenant 2 tiroirs au centre et 1 porte de chaque côté, table ronde 42", 4 chaises recouvertes de tissu or, 1 fauteuil de même tissu, fini noyer satin. 635.00 395.00

LITERIE, 3e étage

Lit Continental sur pattes "Posture Pedic" de "Sealy". Grandeur 4. Echantillon de plancher. 164.50 89.00

Lit Continental, avec tête de lit "Johnston". Grandeur 3.3. 129.50 49.50

Lit Continental sur pattes "Sovereign" de "Serta Blue Ribbon". Grandeur 3.3. 146.95 79.50

Lit continental avec tête de lit, blanc, noyer ou érable. Matelas et base à ressorts, sur pieds de bois. "Aristocrate" de "Sealy". Grandeur 3.3 seulement. 139.00 79.95

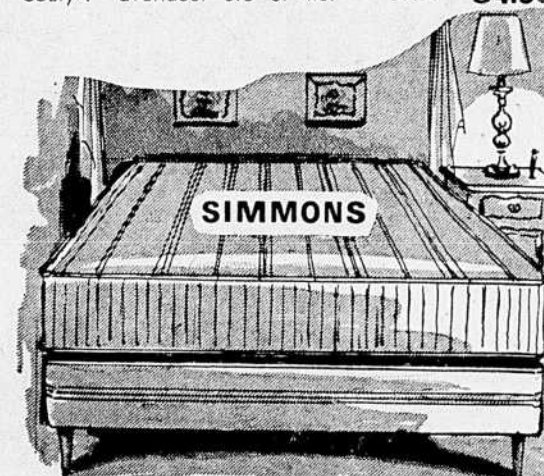
Lit Continental avec tête de lit, vinyle blanc, boutons or, "Lorraine" de "Sealy". Grandeur 3.3 seulement. 124.50 64.50

Matelas ressorts "Serta Blue Ribbon". Grandeur 3.3, 4.0. 69.50 29.95

Matelas ressorts "Valdor" de "Serta Blue Ribbon". Grandeur 3.3, 4.0 et 4.6. 59.50 39.95

Têtes de lit, vinyle blanc, modèles assortis. Grandeur 3.3. 29.95 à 19.95 9.95

Matelas ressorts "Valencia" de "Sealy". Grandeur 3.3 et 4.0. 69.50 34.50



Lit continental sur pattes "Starline" de "Simmons". Unité de 252 ressorts, coussins sisal et plusieurs lièges de feutre. Surface du matelas piquée. Sommier boîte à ressorts sur six pieds de bois franc. Grandeur 3 et 3 1/2. Régulier 89.50 Spécial 59.00

TAPIS, 6e étage

COUPONS DE GRANDES DIMENSIONS

Acetate beige 9 x 15	49.00	19.00	Laine et rayonne bleu royal, 12' x 15'	150.00	99.00
Acetate or uni	48.00	19.00	Laine B.M.K. or 12'6" x 12'	202.00	109.00
Coupon acetate biscuit 9 x 12	45.00	14.00	Trilex or 12' x 12'	95.00	49.00
Acetate bouclé uni beige et or 9 x 12	59.00	39.00	Acetate or 12' x 15'	95.00	49.00
Trilex turquoise 9 x 12	71.00	42.00	Acetate brun 14'9" x 12'	77.00	44.00
Dupont 501 Embassy bleu royal	102.00	78.00	Coronet bleu et or 9' x 12'	89.00	59.00
Nylon 100% couleur avocado et or	102.00	78.00	Acetate brun et beige 9' x 12'	72.00	45.00
Laine frisée tweed brun et beige 9 x 12	150.00	107.00	Nylon 501 avocado 8' x 12'	129.00	89.00
Coronet beige 9 x 12	89.00	59.00	Laine B.M.K. 9' x 12'	157.00	89.00
Dupont Nylon 100% bleu royal	102.00	78.00	Nylon vert uni 12'7" x 12'	146.00	89.00
Nylon 501 Marlini	179.00	119.00	Nylon 501 Barrymore 12'3" x 12'	195.00	129.00
Dupont Nylon 100% épice, 7'3" x 12'	159.00	85.00	Dupont 501 Embos 501, 10'10" x 12'	169.00	119.00
Coupon laine tweed brun et beige, 11 x 12	187.00	129.00	Coronet sable 12' x 15'	150.00	99.00
Viscount beige 12 x 21	139.00	69.00	Acetate tweed 7'1" x 12'	39.00	25.00
Trilex turquoise 10'3" x 12'	85.00	45.00	Dupont 501 or espagnol 9' x 12'	139.00	107.00
Tweed 100% nylon brun et beige 15'2" x 12'	230.00	149.00	Dupont 501 avocado bleu royal 9' x 12'	139.00	107.00
Trilex Martini 12' x 15'	119.00	59.00	Laine florale 9' x 11'3"	139.00	79.00
Acetate brun uni pôle 17'6" x 12'	178.00	109.00	Nylon tweed vert et orange brûlée 6'8" x 12'	99.00	59.00
Laine uni bleu pâle 12' x 15'	205.00	139.00	Majestic avocado 9' x 12'	132.00	107.00
Dupont nylon 100% canelle 10'3" x 12'	125.00	82.00	Mosaic or espagnol 9' x 12'	102.00	78.00

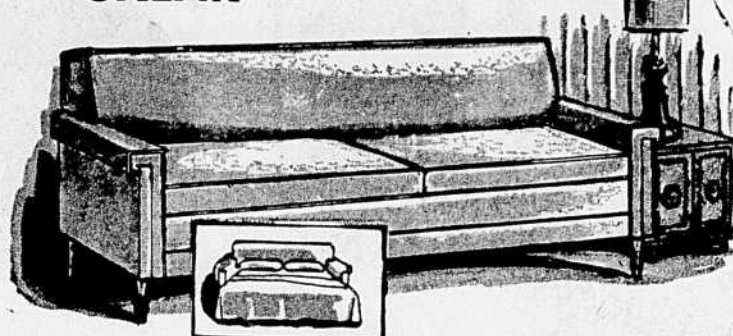
HEURES D'AFFAIRES
Ouvert de 9.30 A.M. à 9.00 P.M. jusqu'à Noël à partir de jeudi 2 décembre

N.-G. VALIQUETTE LTÉE
510 STE-CATHERINE EST, près Berri TEL.: 842-8811

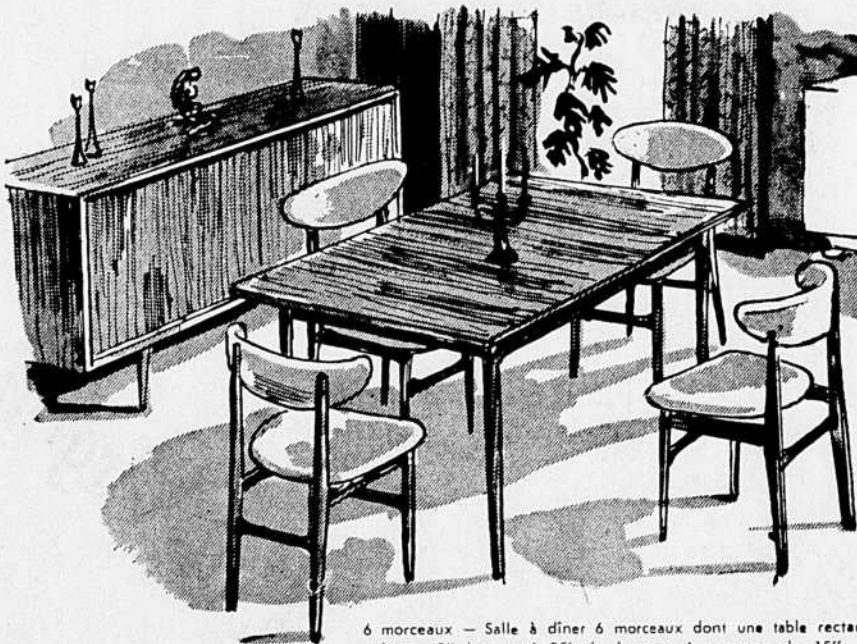
STATIONNEMENT MUNICIPAL
FACE AU MAGASIN
OU RUE LABELLE EN ARRIERE

L'erte de Noël Valiquette

SKLAR



Sofa-lit de "SKLAR" avec matelas à ressorts, tissu tweed brun. 199.00 159.00



6 morceaux — Salle à diner 6 morceaux dont une table rectangulaire 48" longueur 35" de largeur, 1 panneau de 15", 4 chaises recouvertes de tissu bleu ou vert, un buffet 60" longueur avec porte coulissantes. Spécial noyer Teak 229. 219.

ADOLESCENT, JUVENILE - 3e étage

Table d'utilité pliante pour bébé, vinyle blanc avec motifs rose et bleu. 42.50 21.50

Balanoire pour bébé. Structure chromée, siège vinyle blanc et aqua. 16.50 9.95

Bassinette et matelas ressorts. Grandeur 30 x 54. Fini email blanc. 44.50 29.95

3 mcs chambre adolescent style Provincial Italien, blanc et or, incluant 2 bureaux simple et pupitre de coin. 300.00 175.00

3 mcs chambre adolescent "Thomasville" style Provincial Italien blanc et or incluant bureau double, meuble de coin et pupitre. 475.00 295.00

Vanité secrétaire blanc antique liseré gris. 92.50 49.50

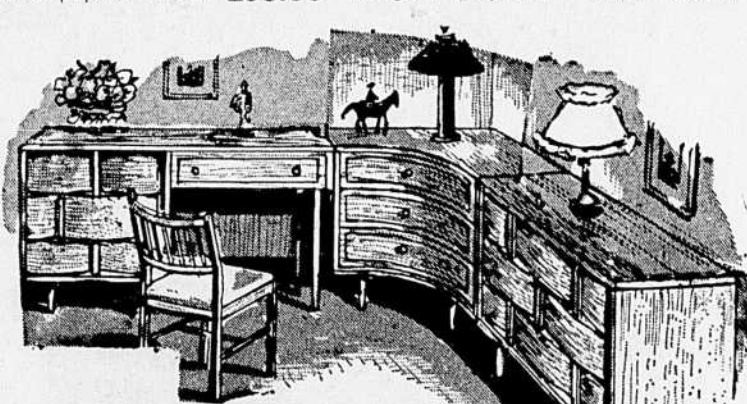
Lit simple 3'33" fini noyer foncé. 25.00 14.50

Bassinette influence espagnol. Bois de paille "Lullabye". Grandeur 30 x 54. 115.00 59.00

Chiffonnier 5 tiroirs. "Child Craft". Lacqué blanc avec poignées de cuivre bronzée. 159.00 69.00

3 mcs chambre adolescent fini noyer mal. Incluant bureau simple, meuble de coin et pupitre. 159.50 99.00

Bain pour enfant structure aluminium, baignoire polytène. 26.50 19.95



3 mcs chambre adolescent fini acjou grillé, incluant bureau simple 32", meuble de coin 32" x 32" et pupitre 44". Les 3 mcs 229.00 179.00

DRAPERIES, 5e étage

	REG.	POUR
95 vgs Tissu damassé de coton or.	3.95	1.79 vg.
30 vgs Satin antique rayé or et brun.	3.25	1.39 vg.
20 vgs Fibre de verre imprimé orange.	3.79	.69 vg.
19 vgs Terylene opaque beige.	4.00	1.49 vg.
78 vgs Terylene opaque imprimé bleu.	4.00	1.69 vg.
37 vgs Arnel imprimé brun.	3.00	1.69 vg.
14 vgs Arnel imprimé orange et brun.	3.00	.89 vg.
15 vgs Acetate bouclée uni olive.	3.50	.99 vg.
42 vgs Tissu damassé de coton olive.	6.25	1.99 vg.
16 vgs Satin antique imprimé or.	5.25	1.29 vg.
28 vgs Corduroy, large côte, uni olive.	5.95	2.49 vg.
45 vgs Velours de coton uni or.	7.50	3.49 vg.
23 vgs Arnel imprimé brun.	3.00	1.19 vg.
15 vgs Terylene bouclée imprimé brun.	4.00	1.19 vg.
45 Panneaux satin antique imprimé orange 46" x 117".	17.95	5.95 ch.
30 Paires tenture toutes faites, 3 laizes x 3 laizes couvrant 144". Hauteur 95". Tissu 100% Terylene opaque. Imprimé, choix de 5 dessins et couleurs.	79.95	39.95 pre
20 Couvre-lit, tissu fibre de verre uni, simple ou double choix de couleurs.	59.95	34.50 ch.
144 Coussins décoratifs de "Nettle Creek" tissu et formes différentes.	9.95	4.95 ch.



DE L'ALABAMA AU VIETNAM — Ce berger allemand à l'allure menaçante tenu en laisse par un soldat américain, fait partie des effectifs chargés de la défense de la base aérienne de Saigon, au Sud-Vietnam. Des centaines de ces chiens servent

déjà dans les forces armées américaines comme dans les corps de police de divers Etats du sud des USA. Ces "conscrits canins" subissent leur entraînement spécial à la base aérienne de Lackland, au Texas.

Johnson veut savoir exactement ce qui se passe au Vietnam

D'après UPI, AFP, PA

Congo: Mobutu assume tous les pouvoirs

LEOPOLDVILLE (Reuter, AFP) — Le général Joseph Mobutu, qui est devenu président du Congo à la suite d'un coup d'Etat la semaine dernière, a resserré aujourd'hui son emprise sur le pays en décidant de gouverner personnellement et par décret. En conséquence, les forces de sécurité nationale, qui étaient jusqu'ici la responsabilité du ministère de l'Intérieur, tombent désormais sous la responsabilité directe du président. De plus, le parlement, dont c'est le rôle de faire les lois, sera mis en veilleuse et devra attendre plus tard pour critiquer celles qu'approuvera le président.

On apprend, entre-temps, que la Grande-Bretagne s'apprête à reconnaître le régime de M. Mobutu.

conseillers militaires et diplomatiques sur la situation au Vietnam et les autres problèmes mondiaux les plus urgents. Le secrétaire à la Défense, M. Robert McNamara, qui revient d'une tournée d'inspection de 36 heures au Vietnam, s'entretiendra avec le président Johnson, de même que le secrétaire d'Etat Dean Rusk.

Un porte-parole de la Maison Blanche a, d'autre part, démenti les rumeurs selon lesquelles les conseillers du président lui auraient suggéré de visiter les zones de combat au Vietnam durant les fêtes de Noël.

Le président Johnson a approuvé hier la nomination du contre-amiral John Hyland au poste de commandant de la 7e flotte américaine qui opère au large du Vietnam. Il est promu vice-amiral et succède au vice-amiral Paul Blackburn, qui a été hospitalisé au Japon en octobre à la suite d'une pneumonie.

Région évacuée au Sud-Vietnam

La vallée d'la Drang, le mont Chu Phong et toute la région à l'ouest du camp de Plei Me ont été évacuées par les troupes américaines et vietnamiennes qui, depuis le 16 octobre, y ont livré les plus durs combats de la guerre du Vietnam.

Les unités de la première division de cavalerie ont quitté les hauts plateaux pour regagner leur base d'An Khe, au cœur de la cordillère. Depuis plusieurs jours, les troupes avaient perdu tout contact avec les éléments nord-vietnamiens qui avaient participé au gros de l'action.

D'autre part, les "B-52" ont effectué trois raids de bombardement immédiatement au nord et au sud de la plantation de Dau Tieng où deux bataillons vietnamiens ont été anéantis et un troisième sérieusement éprouvé samedi dernier. En outre, huit points, des rou-

tes et des installations militaires ont été bombardées hier par l'aviation américaine au Nord-Vietnam. Tous les appareils ont regagné leurs bases.

Appui des troupes sud-coréennes

Plusieurs compagnies de troupes sud-coréennes sont entrées en action hier pour dégager le village de Kim My, au nord-ouest de Qui Nhon, à 25 milles au nord-est de Saigon, attaqué par les Vietcongs. Les Coréens ont établi le contact avec les Vietcongs et ont réussi à prendre position à l'ouest du village. Une autre compagnie

de renfort progresse vers Kim My et essaie d'encercler une des unités vietcongs signalées entre les deux groupes sud-coréens.

D'autres nouvelles internationales sont publiées en page 95

Indice de sabotage dans la tragédie du "Yarmouth Castle"

MIAMI (PA) — Le commandant en second du Yarmouth Castle, dont l'incendie et le naufrage ont coûté la vie à 89 personnes, dont deux Canadiens, a déclaré hier qu'il avait trouvé un boyau d'incendie mystérieusement coupé sur le navire.

Le capitaine Panigiotis Menegatos a ajouté que ce boyau coupé était le premier boyau d'incendie qu'il avait saisi pour éteindre les flammes qui se propageaient. Le capitaine a fait cette déclaration devant la commission d'enquête de la garde-côtière, qui tente de déterminer la cause exacte de la tragédie.

La déclaration du capitaine Menegatos soulève un nouveau point d'interrogation sur l'origine de l'incendie qui a détruit le navire de croisière qui se rendait de Miami à Nassau.

L'ingénieur en chef George Vazeos a affirmé, pour sa part, qu'il avait cru voir des flammes aux couleurs étranges qui ressemblaient à celles d'un liquide en feu. L'ingénieur en chef William Dagner, du "Bahama Star", qui se portait au secours des naufragés, a dit avoir entendu un son mystérieux émanant du feu.

Le boyau d'incendie qui a été trouvé coupé avait 8 pouces de diamètre et il avait été sectionné à environ cinq ou six pouces de la bouche d'incendie. Tout semble indiquer qu'il aurait été coupé à l'aide d'un couteau.

On a rapporté la semaine dernière qu'au moins deux agents de la police fédérale

enquêteaient au sujet d'un survivant du désastre, qui aurait déjà été interrogé à deux reprises en rapport avec deux incendies qui ont éclaté sur la propriété d'une entreprise appartenant à sa famille.

Entretien infructueux entre MM. Stewart et Gromyko sur la non-prolifération des armes-H

MOSCOW (AFP) — Un échange de vues apparemment infructueux sur la non-prolifération des armes nucléaires a occupé hier la totalité des trois heures de discussions entre MM. Michael Stewart et Andréi Gromyko.

Les deux ministres ont exposé alternativement, sans que la discussion ne s'engage réellement entre eux, les positions déjà connues de leurs gouvernements respectifs. M. Stewart a fait ressortir que la Grande-Bretagne n'avait nullement l'intention de permettre la dissémination d'armes nucléaires au sein de l'OTAN, mais qu'elle ne pouvait accepter que tous les plans de création de la M.L.F. ou de l'A.N.F.

— qui reste préconisée par son gouvernement — soient abandonnés jusqu'à la conclusion d'un traité de non-prolifération entre l'Est et l'Ouest. Le ministre britannique a aussi souligné que des puissances non-européennes

pouvaient, elles aussi, accéder aux armements nucléaires, que de ce fait le problème de la non-dissémination ne pouvait être limité à la seule Europe.

M. Gromyko a fermement refusé de se laisser entraîner sur ce terrain. Comme chacun s'y attendait, c'est essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, la seule Allemagne fédérale qui, dans l'optique soviétique, serait une partie prenante dans une dissémination qui, selon lui, serait entraînée par la mise sur pied d'une combinaison du type M.L.F. ou A.N.F.

Les conversations doivent se poursuivre aujourd'hui et demain, mais sur aucun des sujets abordés à part la conclusion, déjà annoncée, d'une convention consulaire anglo-soviétique. Que ce soit sur le Vietnam, la sécurité européenne et l'unification de l'Allemagne, ou la Rhodésie que les Soviétiques ne manqueraient sans doute pas d'évoquer, on ne s'attend guère, en général, à des conclusions plus positives.

L'opinion canadienne est de plus en plus favorable à l'adhésion à l'OEA

— Pearson

KINGSTON (AFP) — "Le Canada reconnaît la nécessité de renforcer ses liens avec les autres pays américains et l'opinion canadienne est de plus en plus favorable à une adhésion à l'Organisation des Etats américains", a déclaré hier M. Lester Pearson, premier ministre canadien, au cours d'une conférence de presse à Kingston.

"Le Canada, a-t-il dit, n'a jamais été invité officiellement à adhérer à l'OEA. Cependant, a-t-il ajouté, il n'y a rien d'incompatible entre le fait d'être membre du Commonwealth et de l'OEA".

M. Pearson a indiqué que la Jamaïque, Trinidad et Tobago et le Canada, tous pays indépendants d'Amérique, membres du Commonwealth, étaient convenus de se consulter au sujet d'une éventuelle adhésion à l'OEA.

Autres points

M. Pearson a d'autre part évoqué les points suivants:

— Rhodésie: des sanctions économiques complètes n'ont jamais été appliquées et il conviendrait d'y recourir avant d'utiliser la force armée. L'arrêt des fournitures de pétrole à la Rhodésie aura un

effet considérable si les pays intéressés se mettaient d'accord pour l'appliquer.

— Vietnam: M. Pearson a refusé de répondre à des questions concernant la politique américaine au Vietnam. Il a indiqué qu'il était impossible que deux pays aussi voisins que le Canada et les Etats-Unis soient toujours en accord parfait, mais, a-t-il dit, les Etats-Unis acceptent du Canada, plus que de tout autre pays, un langage franc.

Prêts à l'étranger: ils s'élevaient actuellement à 200 millions de dollars et il sera demandé au parlement cana-

session, d'autoriser qu'ils soient "considérablement accrus".

dien, au cours de sa prochaine

Londres et Tokyo refusent de participer au blocus économique de l'Afrique du Sud

NATIONS-UNIES, N. Y. (AFP) — Les représentants de la Grande-Bretagne et du Japon ont déclaré catégoriquement aujourd'hui devant la Commission politique spéciale de l'Assemblée des Nations unies qu'un "blocus économique" de l'Afrique du Sud pour l'amener à renoncer à sa politique d'apartheid était impossible et que leurs gouvernements ne l'appliqueraient pas.

Par contre, lord Caradon (Grande-Bretagne) et M. Akira Matsui (Japon) ont réaffirmé l'intention de leur gouvernement de maintenir leur embargo sur les fournitures d'armes à l'Afrique du Sud.

Le groupe africain de l'ONU a demandé que des sanctions économiques soient appliquées à l'Afrique du Sud.

M. Matsui a souligné qu'étant donnée la pauvreté en ressources naturelles et la forte population de son pays, celui-ci devait développer au maximum son commerce dans le monde entier. Il a souligné cependant que le Japon avait renoncé à faire des investissements financiers en Afrique du Sud.

Lord Caradon, après avoir rappelé les liens existant entre la Grande-Bretagne et l'Afrique du Sud, liens qui datent d'avant l'apartheid, a fait re-

marquer que la suspension des relations commerciales entre les deux pays causeraient un déficit de 300.000.000 de livres par an à la balance des comptes de la Grande-Bretagne.

Après avoir rappelé que les investissements britanniques en Afrique du Sud étaient maintenant "très petits" par rapport au passé, lord Caradon a souligné qu'il ne fallait pas faire de parallèle entre la situation de la Rhodésie "petite, bâtie sur un petit nombre d'exportations et sans littoral, contre laquelle des sanctions peuvent être rapidement efficaces", et celle de l'Afrique du Sud.

18 avions de la RAF arrivent au Kenya en route pour la Zambie

D'après UPI, PA, AFP, Reuter — Dix-huit appareils de la "Royal Air Force", dont 8 chasseurs et 10 avions de transport, sont arrivés aujourd'hui à Nairobi, au Kenya, en route, semble-t-il, pour la Zambie où ils seront affectés à la garde des installations hydro-électriques du barrage de Kariba.

A Londres, le ministère britannique de l'Air s'est borné à confirmer l'arrivée des avions, sans préciser s'ils sont en route pour la Zambie.

Les 10 appareils de transport, huit du type "Argosy" et deux du type "Hastings", sont arrivés de la base britannique d'Aden, en Arabie. Huit chasseurs à réaction du type "Javelin" ont atterri à l'aéroport peu après l'arrivée des appareils de transport. Ces derniers avaient à leur bord des spécialistes de transport militaire et des techniciens. Ils partiront, croit-on à Londres, pour Lusaka ou Livingstone, en Zambie, dès qu'un accord aura été conclu entre les gouvernements britannique et zambien sur les conditions relatives à la présence de militaires britanniques en Zambie.

I. Arthur Bottomley, minis-

tre des Relations avec le Com-

monwealth, a quitté Londres hier pour Lusaka et il s'entretient à ce propos aujourd'hui avec les membres du gouvernement zambien.

Le gouvernement britannique insiste pour que le contingent militaire demeure sous son contrôle. Il insiste en outre sur le fait que le contingent militaire britannique soit stationné en territoire zambien, loin de la frontière avec la Rhodésie.

Selon des sources dignes de foi à Londres, certains ministres zambiens demandent que si des troupes britanniques ne sont pas disponibles pour traverser la frontière et monter la garde devant le barrage de Kariba, situé en territoire rhodésien, la tâche devrait être confiée à des forces de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Toutefois, des progrès viennent d'être accomplis dans les négociations entre la Grande-Bretagne et la Zambie sur cette question, indique-t-on à Londres de source autorisée.

Par ailleurs, le gouvernement britannique aurait décidé de

renforcer les sanctions économiques contre la Rhodésie.

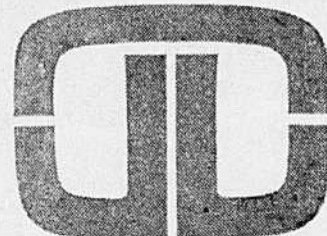
Réaction favorable de M. Ian Smith

A Salisbury, le premier ministre de Rhodésie, M. Ian Smith, a fait hier soir le "meilleur accueil" au projet britannique d'envoyer des éléments de la RAF en Zambie, et a invité les militaires britanniques qui seraient cantonnés à Livingstone à traverser la frontière et à utiliser la "piscine belle et propre" de l'hôtel de Victoria Falls, à une dizaine de milles de cette ville.

Dans une interview télévisée, M. Smith a cependant indiqué clairement que son pays "ne tolérerait pas de violation de son intégrité territoriale ou d'intervention de la part de forces étrangères".

M. Smith, ancien pilote de chasse dans la RAF, a dit que la présence de ces éléments de l'aviation en Zambie ne constituait nullement un danger pour la Rhodésie, et que c'était là "une affaire entre le président Kaunda et M. Harold Wilson".

LE CENTRE D'AMEUBLEMENT DE LA PLAZA QUI VOUS OFFRE LES MEILLEURES AUBAINES



chez JEAN C. LEBLANC

où c'est garanti pour longtemps



MOBILIER DE SALON EXCEPTIONNEL de pur STYLE COLONIAL

Des spécialistes du meuble colonial ont créé ce splendide mobilier comprenant: un sofa à trois places et un fauteuil simple; tous les meubles sont construits d'érable choisi, spécialement traité et admirablement poli. Les coussins sont de caoutchouc-mousse et couverts d'un tissu colonial type qui forme la valence plissée tout autour du sofa et de la chaise.

Une table de bout et une table cocktail assorties.

GRATIS: Une valeur régulière de \$309.00 offerte en grand spécial

\$214.00

Jean C. LeBlanc
AMEUBLEMENT INC.

5826 PLAZA ST-HUBERT — A l'entrée de la Plaza

Tél.: 272-1122

TERMES FACILES
PREMIER VERSEMENT EN FEVRIER 1966

AVIS DE MORTS

AUBIN (Yvonne) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 69 ans, 11 mois, est décédée Mme Yvonne Aubin, née Yvonne Bonami, demeurant rue Marie-Anne, mère de Roger, Maurice, Jeanette, et Pauline. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

AUBAIS (Berthe) — A Ville Jacques-Cartier, le 30 novembre 1965, à l'âge de 44 ans, 9 mois, est décédée Berthe Aubais, épouse de Paul Aubais, demeurant 2111 Préfontaine. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCHAMP (Roger) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 50 ans, est décédé Roger Beauchamp, époux de Lucienne Latour, demeurant 3300, rue St-Jacques. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BEAUCOURT (Georges) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 88 ans, 10 mois, est décédé M. Georges Beaucourt, époux de feu Claire Foucher, demeurant 2381, rue Martel. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BLAIS (Gérard) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Gérard Blais, époux de Yvette Desmarais, demeurant au 6872 de Montigny. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BRABANT (Rita) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 45 ans, est décédée Rita Brabant, fille de feu Albert Brabant et de feu Dora Birs, demeurant à 4054, Ste-Catherine est, sœur de Roger Brabant. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BRABANT (Rita) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 45 ans, est décédée Rita Brabant, fille de feu Albert Brabant et de feu Dora Birs, demeurant à 4054, Ste-Catherine est, sœur de Roger Brabant. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BRABANT (Rita) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 45 ans, est décédée Rita Brabant, fille de feu Albert Brabant et de feu Dora Birs, demeurant à 4054, Ste-Catherine est, sœur de Roger Brabant. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BRABANT (Rita) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 45 ans, est décédée Rita Brabant, fille de feu Albert Brabant et de feu Dora Birs, demeurant à 4054, Ste-Catherine est, sœur de Roger Brabant. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BRABANT (Rita) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 45 ans, est décédée Rita Brabant, fille de feu Albert Brabant et de feu Dora Birs, demeurant à 4054, Ste-Catherine est, sœur de Roger Brabant. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BRABANT (Rita) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 45 ans, est décédée Rita Brabant, fille de feu Albert Brabant et de feu Dora Birs, demeurant à 4054, Ste-Catherine est, sœur de Roger Brabant. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BRABANT (Rita) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 45 ans, est décédée Rita Brabant, fille de feu Albert Brabant et de feu Dora Birs, demeurant à 4054, Ste-Catherine est, sœur de Roger Brabant. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BRABANT (Rita) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 45 ans, est décédée Rita Brabant, fille de feu Albert Brabant et de feu Dora Birs, demeurant à 4054, Ste-Catherine est, sœur de Roger Brabant. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BRABANT (Rita) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 45 ans, est décédée Rita Brabant, fille de feu Albert Brabant et de feu Dora Birs, demeurant à 4054, Ste-Catherine est, sœur de Roger Brabant. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BRABANT (Rita) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 45 ans, est décédée Rita Brabant, fille de feu Albert Brabant et de feu Dora Birs, demeurant à 4054, Ste-Catherine est, sœur de Roger Brabant. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BRABANT (Rita) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 45 ans, est décédée Rita Brabant, fille de feu Albert Brabant et de feu Dora Birs, demeurant à 4054, Ste-Catherine est, sœur de Roger Brabant. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BRABANT (Rita) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 45 ans, est décédée Rita Brabant, fille de feu Albert Brabant et de feu Dora Birs, demeurant à 4054, Ste-Catherine est, sœur de Roger Brabant. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BRABANT (Rita) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 45 ans, est décédée Rita Brabant, fille de feu Albert Brabant et de feu Dora Birs, demeurant à 4054, Ste-Catherine est, sœur de Roger Brabant. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

BRABANT (Rita) — A Montréal, le 29 novembre 1965, à l'âge de 45 ans, est décédée Rita Brabant, fille de feu Albert Brabant et de feu Dora Birs, demeurant à 4054, Ste-Catherine est, sœur de Roger Brabant. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

FILION (Joseph) — A Lachine, le 29 novembre 1965, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Joseph Filion, époux de Elia Caron, demeurant 1330 Notre-Dame. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

FILION (Joseph) — A Lachine, le 29 novembre 1965, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Joseph Filion, époux de Elia Caron, demeurant 1330 Notre-Dame. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

FILION (Joseph) — A Lachine, le 29 novembre 1965, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Joseph Filion, époux de Elia Caron, demeurant 1330 Notre-Dame. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

FILION (Joseph) — A Lachine, le 29 novembre 1965, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Joseph Filion, époux de Elia Caron, demeurant 1330 Notre-Dame. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

FILION (Joseph) — A Lachine, le 29 novembre 1965, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Joseph Filion, époux de Elia Caron, demeurant 1330 Notre-Dame. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

FILION (Joseph) — A Lachine, le 29 novembre 1965, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Joseph Filion, époux de Elia Caron, demeurant 1330 Notre-Dame. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

FILION (Joseph) — A Lachine, le 29 novembre 1965, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Joseph Filion, époux de Elia Caron, demeurant 1330 Notre-Dame. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

FILION (Joseph) — A Lachine, le 29 novembre 1965, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Joseph Filion, époux de Elia Caron, demeurant 1330 Notre-Dame. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

FILION (Joseph) — A Lachine, le 29 novembre 1965, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Joseph Filion, époux de Elia Caron, demeurant 1330 Notre-Dame. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

FILION (Joseph) — A Lachine, le 29 novembre 1965, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Joseph Filion, époux de Elia Caron, demeurant 1330 Notre-Dame. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

FILION (Joseph) — A Lachine, le 29 novembre 1965, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Joseph Filion, époux de Elia Caron, demeurant 1330 Notre-Dame. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

FILION (Joseph) — A Lachine, le 29 novembre 1965, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Joseph Filion, époux de Elia Caron, demeurant 1330 Notre-Dame. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

FILION (Joseph) — A Lachine, le 29 novembre 1965, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Joseph Filion, époux de Elia Caron, demeurant 1330 Notre-Dame. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

FILION (Joseph) — A Lachine, le 29 novembre 1965, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Joseph Filion, époux de Elia Caron, demeurant 1330 Notre-Dame. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

FILION (Joseph) — A Lachine, le 29 novembre 1965, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Joseph Filion, époux de Elia Caron, demeurant 1330 Notre-Dame. Les funérailles auront lieu le 2 décembre. Le convoi funéraire partira des salons.

OUVERT CE SOIR ET TOUS LES SOIRS DU LUNDI AU VENDREDI JUSQU'À 9 H.

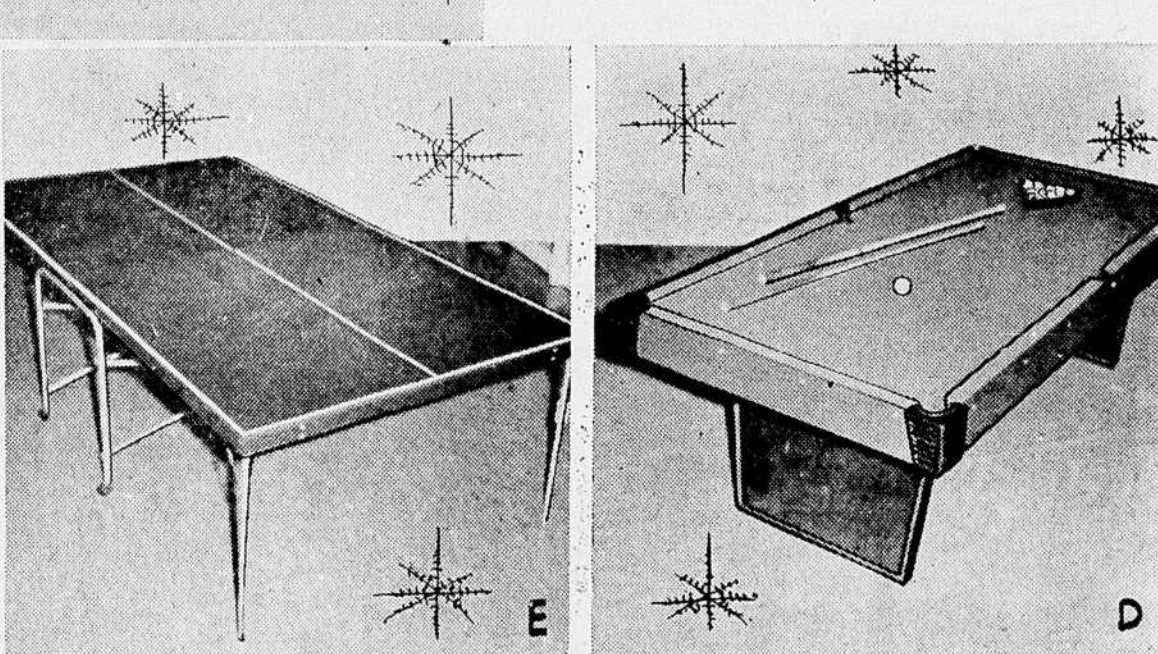
NOËL n'est pas NOËL sans DUPUIS
Des cadeaux pour les petits et les grands 842-6171



a) Jeu de la souris pour 1 à 4 joueurs. Le but du jeu consiste à monter une souris d'après les plans de montage et d'attraper les souris des autres joueurs avec la cage. La dernière souris qui n'est pas prise gagne la partie. Instruction en français dans la boîte.

b) Jeu de la grenouille est un jeu d'adresse, comprenant 2 bâtons, 2 colimaçons et une grenouille. Il s'agit de faire tomber le colimaçon dans la trappe. Tout le monde s'amusera bien avec ce jeu divertissant.

c) Sèche-cheveux pour la poupée de la fillette. Fonctionne réellement sur piles sèches (non comprises). Brosse, peigne, rouleaux et bonnet inclus. Un jouet très amusant pour la future "femme d'intérieur". Fabrication en plastique.



d) Table de billard, le jeu de la détente pour toute la famille pendant l'hiver. Vous pourrez organiser des tournois pour les vacances de Noël. Dimensions: 4 pi. x 8 pi. avec rebords. En bois dur, dessus de table en bois de contre-plaqué, nœuds. Coins en plastique résistant. Pieds pliants. Comprend: 2 baguettes, 1 cible, 1 triangle, 16 boules de 2 po. de diamètre.

e) Table de 'ping-pong' de dimensions officielles, 5 pi. x 9 pi. avec montants en métal. Huit pieds solides. Range-montants facile. Surface en bois de contre-plaqué 1/2 po. d'épaisseur. Filet compris. Un cadeau de Noël qui plaira à tous.

f) Accessoires de "ping-pong" comprenant: 2 raquettes à surfaces caoutchoutées, 2 poteaux en métal, 1 filet, 2 balles, procurer vous cet ensemble en même temps que la table.

DUPUIS OFFRE UN SERVICE DE GARDERIE

Les membres de la Société canadienne française de Radiologie tiendront leur 3e congrès annuel à l'hôpital Notre-Dame de Montréal les 9, 10 et 11 décembre prochain.

JEUNES MAMANS profitent du service de garderie pour jeunes enfants au 6e étage, de 9 h. 30 à 5 h. 30 du lundi au samedi. Pour enfants de 18 mois à 6 ans: service gratuit les 2 premières heures, .25 par heure au parti d'heure additionnelle.

N'oubliez pas que vous n'avez plus que jusqu'au 11 décembre pour participer au concours d'Orange NESBITT'S.

Ne manquez pas de venir déposer vos bons de participation dans la boîte à cet effet avec vos nom et adresse à LA CITE DES JOUETS au quatrième étage Dupuis.

DUPUIS 865 EST, STE-CATHERINE, MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES: 842-6171

Nécrologie

Mlle Eveline Montblanc

Mlle Eveline Montblanc est décédée hier à l'âge de 54 ans, à l'hôpital Général de Verdun, à la suite d'une longue maladie. Elle était la fille de M. Montblanc et Marie-Anne Hénauld, décédée.

Elle laisse dans le deuil ses sœurs, Alma (Mme Abel Crémieux), Marie-Anne (Mme Léo Hénauld), de Lincoln, N.H.C. (Virginie) de Baie-Saint-Paul, Jeanne (Mme Léopold Gagnon), Alice (Mme Léo Bertrand), Agnès (Mme Jules Laberge), Geneviève (Mme Léon Ménard), de Dorval, Rita (Mme Eddy Levesque), Dorette (Mme Maurice Bonin) et Gertrude (Mme Roger Dehem), de Belgique; un frère, M. Denis Montblanc; deux belles-sœurs; ainsi que plusieurs neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée au 510 rue Church, Verdun. Les funérailles auront lieu samedi, à 9 heures du matin, à l'église Notre-Dame-de-la-Paix, rue Ethel, Verdun.

CLERMONT — A l'hôpital de la Miséricorde, le 29 novembre 1965, à 31 ans, est décédé M. Philias Pressault, époux de Dorila Campeau, pensionnaire de la Commission de transport, père de André et Roland. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.

CLERMONT — A l'hôpital de la Miséricorde, le 29 novembre 1965, à 31 ans, est décédé M. Philias Pressault, époux de Dorila Campeau, pensionnaire de la Commission de transport, père de André et Roland. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.

CLERMONT — A l'hôpital de la Miséricorde, le 29 novembre 1965, à 31 ans, est décédé M. Philias Pressault, époux de Dorila Campeau, pensionnaire de la Commission de transport, père de André et Roland. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.

CLERMONT — A l'hôpital de la Miséricorde, le 29 novembre 1965, à 31 ans, est décédé M. Philias Pressault, époux de Dorila Campeau, pensionnaire de la Commission de transport, père de André et Roland. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.

CLERMONT — A l'hôpital de la Miséricorde, le 29 novembre 1965, à 31 ans, est décédé M. Philias Pressault, époux de Dorila Campeau, pensionnaire de la Commission de transport, père de André et Roland. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.

CLERMONT — A l'hôpital de la Miséricorde, le 29 novembre 1965, à 31 ans, est décédé M. Philias Pressault, époux de Dorila Campeau, pensionnaire de la Commission de transport, père de André et Roland. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.

CLERMONT — A l'hôpital de la Miséricorde, le 29 novembre 1965, à 31 ans, est décédé M. Philias Pressault, époux de Dorila Campeau, pensionnaire de la Commission de transport, père de André et Roland. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.

CLERMONT — A l'hôpital de la Miséricorde, le 29 novembre 1965, à 31 ans, est décédé M. Philias Pressault, époux de Dorila Campeau, pensionnaire de la Commission de transport, père de André et Roland. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.

CLERMONT — A l'hôpital de la Miséricorde, le 29 novembre 1965, à 31 ans, est décédé M. Philias Pressault, époux de Dorila Campeau, pensionnaire de la Commission de transport, père de André et Roland. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.

CLERMONT — A l'hôpital de la Miséricorde, le 29 novembre 1965, à 31 ans, est décédé M. Philias Pressault, époux de Dorila Campeau, pensionnaire de la Commission de transport, père de André et Roland. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.

CLERMONT — A l'hôpital de la Miséricorde, le 29 novembre 1965, à 31 ans, est décédé M. Philias Pressault, époux de Dorila Campeau, pensionnaire de la Commission de transport, père de André et Roland. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.

CLERMONT — A l'hôpital de la Miséricorde, le 29 novembre 1965, à 31 ans, est décédé M. Philias Pressault, époux de Dorila Campeau, pensionnaire de la Commission de transport, père de André et Roland. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.

CLERMONT — A l'hôpital de la Miséricorde, le 29 novembre 1965, à 31 ans, est décédé M. Philias Pressault, époux de Dorila Campeau, pensionnaire de la Commission de transport, père de André et Roland. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.

CLERMONT — A l'hôpital de la Miséricorde, le 29 novembre 1965, à 31 ans, est décédé M. Philias Pressault, époux de Dorila Campeau, pensionnaire de la Commission de transport, père de André et Roland. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.

CLERMONT — A l'hôpital de la Miséricorde, le 29 novembre 1965, à 31 ans, est décédé M. Philias Pressault, époux de Dorila Campeau, pensionnaire de la Commission de transport, père de André et Roland. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.

CLERMONT — A l'hôpital de la Miséricorde, le 29 novembre 1965, à 31 ans, est décédé M. Philias Pressault, époux de Dorila Campeau, pensionnaire de la Commission de transport, père de André et Roland. Les funérailles auront lieu vendredi le 3 décembre. Le convoi funéraire partira de la résidence funéraire.